L'HÉROÏNE

CHRÉTIENNE

DU

CANADA.

LA SŒUR LE BER.

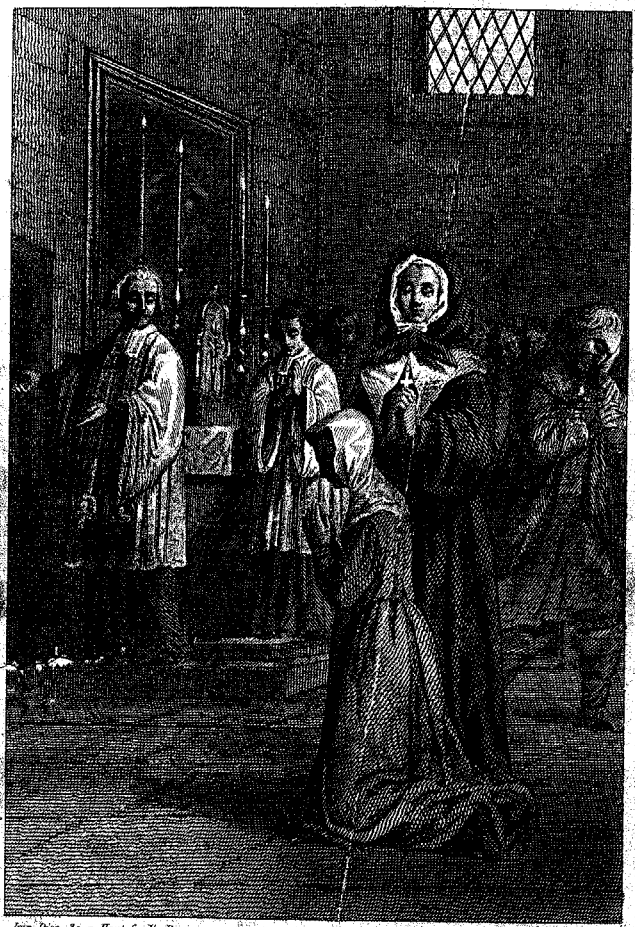

Imp. Dien, 32, r. Hautefeuille Paris.

La sœur Le Ber, pour honorer Jésus-Christ *résidant au très Saint Sacrement de l'autel, se consacre à lui comme adoratrice, et lui voue une perpétuelle réclusion.*

L'HÉROÏNE

CHRÉTIENNE

DU

CANADA

OU

VIE

DE

Mlle LE BER

VILLEMARIE:
CHEZ LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION
DE NOTRE-DAME;
1860.

OFFERT

À

MARIE,

PRÉSENTÉE AU TEMPLE;

21 NOVEMBRE 1859.

B. O. R.
NO. 490

INTRODUCTION.

Les Rois de France, François Ier, Henri IV, et Louis XIII, en envoyant des navigateurs en Canada, eurent pour motif principal, le désir d'étendre, dans ce pays, les limites de l'Église Catholique, par l'établissement d'une colonie française. C'est ce qu'ils déclarent expressément dans leurs lettres de commissions royales. Jusque là que Lescarbot, connu pour avoir été un assez mauvais catholique et dont, par conséquent, le suffrage ne saurait être suspect en cette matière, frappé de la pureté des motifs qui dirigèrent ces princes, n'a pu

s'empêcher de leur rendre ce témoignage: " Nos rois en se mettant en mouvement " pour ces découvertes, ont eu une autre " fin que nos voisins (les Anglais et les " Hollandais), car je vois par leurs com- " missions, *qu'ils ne respirent que l'avancement* " *de la Religion Chrétienne, sans aucun profit* " *présent.*" (*)

Jacques Cartier, en affrontant les périls de la mer, par l'ordre de François Ier, dans ces régions encore inconnues, n'eut lui-même d'autre ambition que l'espérance d'y frayer les voies à l'Église Catholique, alors violemment attaquée en Europe, par l'hérésie naissante des Protestants. Dans la dédicace de la relation de son deuxième voyage, il dit à ce prince: " Le soleil qui, " chaque jour, se lève à l'orient, et se cou- " che à l'occident, faisant le tour de la terre, " donne sa lumière et sa chaleur à tout le

(*) Lescarbot, livre 1, chapitre 1, page 3.

" monde. A l'exemple de quoi, je pense " qu'il plait à DIEU, par sa divine bonté, " que toutes les créatures humaines qui " habitent sur le globe de la terre, aient " connaissance de notre sainte foi. Elle a " été semée et plantée en la Terre Sainte, " qui est dans l'Asie, à l'orient de notre " Europe; depuis, elle a été apportée jus- " qu'à nous; et enfin, de notre Europe, elle " passera en occident, à l'exemple du soleil. " Pareillement (à ce qui arrive quelquefois " à cet astre,) nous avons vu notre très- " sainte foi, à l'occasion des méchants héré- " tiques, ces faux législateurs, comme main- " tenant les Luthériens, s'éclipser en quel- " ques lieux, et ensuite reluire soudain, et " montrer sa clarté avec plus d'éclat qu'au- " paravant. C'est que les princes chré- " tiens, ces vrais appuis de l'Église Catho- " lique, contrairement à ce que font les " enfants de Satan, s'efforcent de jour en " jour de l'augmenter et de l'accroître:

" ainsi qu'a fait le roi d'Espagne, dans les " terres qui ont été découvertes par son " commandement, lesquelles auparavant " nous étaient inconnues, comme la Nou- " velle Espagne, l'Isabelle, et autres. Et " maintenant, dans la présente navigation, " faite par votre commandement royal, " pour la découverte des terres occiden- " tales, auparavant inconnues à vous et à " nous; vous pourrez voir (par cette rela- " tion), la bonté et la fertilité de ces terres, " la quantité innombrable de peuples qui " les habitent, leur bonté, leur douceur, " et aussi la fécondité du grand fleuve qui " les arrose, le plus vaste sans comparai- " son que l'on sache avoir jamais vu; les " quels avantages donnent une espérance " certaine de l'augmentation de notre très " sainte foi, dans ce pays."

Ce motif de zèle apostolique, qui avait conduit Jacques Cartier jusqu'à l'Ile de Montréal, fut le même qui, un siècle plus

tard, y fit établir une colonie catholique. Car les généreux associés qui se vouèrent à cette sainte œuvre, n'eurent d'autre ambition que l'honneur de porter la vraie foi dans cette Ile ; et, comme ils l'écrivaient eux-mêmes : *de faire célébrer les louanges de* DIEU, *dans un désert où* JÉSUS-CHRIST *n'avait point encore été nommé, et qui auparavant était le repaire des démons.* Ils se proposèrent de plus, d'y construire une ville, qui fut comme une place forte de l'Église Catholique, dans cette partie du nouveau monde ; et, parceque le nom seul de Marie, objet de terreur pour les hérétiques, dans tous les temps, est comme l'étendard distinctif des vrais enfants de l'Église : ils voulurent que cette nouvelle ville, en signe de sa catholicité, fut appelée *Ville-Marie*, et toute consacrée à cette puissante Reine, le bouclier impénétrable de la vraie foi. Enfin, ils se proposèrent d'y faire honorer tout à la fois, la Sainte Famille, JÉSUS, Marie, et Joseph ;

et pour cela, d'y établir trois communautés, vouées chacune à l'une de ces trois augustes personnes, qui se consacreraient toutes de concert, quoique par des voies différentes, à la formation de cette nouvelle chrétienté. *Au moyen de ces mesures*, disaient-ils, dans leur projet d'établissement, *les associés espèrent de la bonté divine, de voir en peu de temps, une nouvelle chrétienté qui imitera la pureté et la charité de la primitive.*

Ce projet fut réalisé avec un succès trop connu pour le rapporter ici. Nous ne dirons donc rien du zèle des premiers colons, qui quittèrent si généreusement leurs parents et leur patrie, en vue de procurer l'exécution d'un si religieux dessein. Nous ne parlerons pas de la sainte allégresse qu'ils firent éclater, en mettant le pied sur cette terre de Marie; ni des chants de jubilation et de louanges dont ils firent retentir ces lieux. Nous ne rappellerons pas non plus, la piété avec laquelle ils assis-

tèrent au sacrifice adorable de nos autels, célébré dans cette Ile, le lendemain même de leur arrivée ; ni, enfin la religion profonde et touchante avec laquelle ils laissèrent exposé, et honorèrent le Très-Saint Sacrement, pendant tout ce jour : afin de faire connaître par cette auguste cérémonie, que JÉSUS-CHRIST en personne prenait possession de cette terre ; et d'apprendre à la postérité, que ce nouvel établissement n'avait été entrepris que pour l'augmentation de sa gloire, et l'extension de son royaume sur la terre, qui est l'Église Catholique.

Mais nous dirons, et il est de notre objet de faire remarquer ici, que cette même Église, chargée de porter la connaissance de DIEU et celle de JÉSUS-CHRIST son fils, à tous les peuples du monde, doit encore, comme étant l'arche du salut, hors de laquelle on ne peut que périr, porter avec soi, et montrer à tous les yeux, les preuves de sa divine mission sur la terre ; et que

Ville-Marie était destinée à lui rendre ce témoignage, dans les vastes contrées de l'Amérique du Nord. Outre l'*unité* de sa foi et de son gouvernement, ce qui est propre à elle seule; outre sa *catholicité*, qui la rend seule présente, dans toutes les parties de la terre habitée; outre son *apostolicité*, qui la fait remonter seule jusqu'aux Apôtres: l'Église a encore pour caractère distinctif, la *sainteté*, non seulement de sa morale, mais aussi de plusieurs de ses membres. Au rapport de JÉSUS-CHRIST, si l'Église est semblable à un champ, où l'homme ennemi a semé de l'ivraie: dans ce champ, il y aura toujours du bon grain, c'est-à-dire, non seulement des âmes justes, mais encore des personnages éminents en sainteté, qui par leurs vertus héroïques, et quelquefois par leurs miracles, mettront sous les yeux des hommes les plus simples et les plus grossiers, les preuves sensibles et palpables de la vérité de l'Église Catholi-

que, la seule Église de JÉSUS-CHRIST : en montrant ainsi dans son sein, la présence et l'action de l'esprit de DIEU, qui toujours l'anime et la dirige. C'est ce qui a paru avec éclat dans plusieurs des premiers colons de la Nouvelle France. Leur piété touchante, leur charité mutuelle et généreuse, leur courage à toute épreuve, leur patience et leur douceur dans les horribles tourments qu'ils endurèrent pour la foi, les égalèrent aux chrétiens de l'Église primitive ; et tous ces traits admirables de vertu, fourniraient la matière d'un ouvrage considérable.

Nous nous bornons, dans celui-ci, à raconter la vie d'une Vierge Chrétienne, qui par l'héroïsme de sa ferveur, a donné à l'Église Catholique, une nouvelle preuve de sa mission divine dans ces contrées.

Mademoiselle Le Ber, c'est le nom de cette héroïne, fille d'un des premiers colons qui s'étaient dévoués par motif de religion à l'établissement de Ville-Marie, renouvela

dans ce pays, où elle avait pris naissance, la ferveur des solitaires de l'Église des premiers temps. Pendant trente-cinq ans, elle vécut séparée du monde, et pratiqua un genre de vie, que les forces naturelles ne pouvaient soutenir si longtemps, sans miracle. Aussi, aucune des sectes qui se sont séparées de l'Église Catholique, n'a jamais produit, et ne produira jamais rien de pareil.

Le fait de la réclusion de Mlle Le Ber, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à ce jour, avec la vénération pour sa personne, est de notoriété publique dans tout le Canada. Il est attesté encore aujourd'hui par un certain nombre de monuments contemporains, publics et autographes : nous parlons d'actes de Donations, de Fondations et autres, conservés au greffe de cette cité, passés par les notaires publics, à l'entrée même de la cellule de cette sainte recluse, et signés de sa propre main.

Il est aussi rapporté par plusieurs écrivains du temps, comme un prodige admiré de tout le monde; entre autres par la Mère Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec;* par la Sœur Morin, dans ses *Annales de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie;* par la Sœur Bourgeoys, dans ses *Mémoires;* par M. de Belmont, dans la *Vie* qu'il a composée de cette sainte recluse; par M. de Bacqueville de la Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale;* et nous citerons ici les paroles de ce dernier, comme pour servir d'introduction à la vie de Mlle Le Ber:

" Je ne puis passer sous silence un trait " de vertu, tout-à-fait extraordinaire, d'une " Demoiselle, qui fait son séjour dans la " maison des filles de la Congrégation de " Notre-Dame.

" Mademoiselle Le Ber, fille du plus riche " commerçant du Canada, ayant mené une " vie extrêmement retirée, dans la maison " de son père, crut que DIEU demandait

" d'elle un plus grand recueillement ; elle " se retira pour cet effet, il y a sept ou huit " ans, chez les filles de la Congrégation. " Elle a un petit appartement où elle est " enfermée de murailles, n'ayant communi- " cation que par une fenêtre qui donne dans " la chapelle. On lui apporte à manger " par une ouverture, qui est à la porte de " sa chambre. Cette fille est gouvernée " par M. Séguenot, ecclésiastique de St. " Sulpice. Le genre de vie qu'elle mène, " ne consiste point (exclusivement) dans " l'Oraison Mentale, elle y emploie cepen- " dant plusieurs heures par jour : elle s'oc- " cupe, tout le reste du temps, à des ouvra- " ges, dont elle fait présent aux commu- " nautés. Elle couche sur la dure, elle ne " voit que son directeur, et son père une " ou deux fois l'année. Elle a cependant " l'esprit fort aisé, et fort docile ; elle s'est " fait dans cette solitude un nouveau tem- " pérament."

La vie de cette admirable solitaire, n'était pas seulement un témoignage éclatant, que DIEU voulut donner à l'Église Catholique. Dans les desseins de sa Providence, elle devait être encore comme un flambeau, qui par la douce clarté de sa lumière, éclairât et réjouît tous les vrais enfants de cette même Église. Car Mlle Le Ber fut donnée à tous les fidèles, comme un modèle touchant des plus pures vertus du Christianisme ; et par les exemples de ferveur qu'elle offrit, surtout aux jeunes personnes, elle en détermina plusieurs à se consacrer sans partage au service de DIEU, et un plus grand nombre, à se vouer, dans le monde, à la pratique de la vie parfaite.

Nous ajouterons, que l'histoire de sa vie, offre à toutes les familles vraiment chrétiennes, des exemples admirables de vertu, bien dignes de leur imitation. Dans la famille Le Ber, on trouvera une parfaite copie de la Sainte Famille, JÉSUS, Marie, et Joseph,

que les premiers colons de la Nouvelle France, avaient tant à cœur d'imiter. Non seulement les enfants auront dans Mlle Le Ber, un modèle aussi aimable que touchant d'une très sainte conduite ; mais les pères et les mères y verront un modèle parfait de la leur, dans l'heureuse alliance que Monsieur et Madame Le Ber surent faire, de l'affection la plus vive et la plus sincère pour leurs enfants, avec la fidélité qu'ils devaient à DIEU, le premier de tous les pères.

Cette vie sera divisée en quatre livres. Dans le premier, on exposera la conduite de Mlle Le Ber, depuis son enfance jusqu'à sa sortie du pensionnat ; et ici, on la proposera pour modèle de perfection, à toutes les jeunes pensionnaires. Le deuxième, comprendra tout le temps qui s'écoula, depuis la fin de son éducation jusqu'à son entrée à la Congrégation, en qualité de recluse ; ici, elle offrira à toutes les jeunes

personnes qui veulent se sanctifier dans le monde, le modèle d'une vie parfaite. Le troisième fera connaître sa dévotion envers JÉSUS-CHRIST au Très-Saint Sacrement, et les pratiques par lesquelles elle lui témoignait son amour. Le quatrième, enfin, sa dévotion envers la Très-Sainte Vierge, et le récit de sa sainte mort. Dans ces deux derniers livres, elle pourra servir de modèle d'une vertu vraiment magnanime à toutes les Religieuses et en général à tous les états.

Nous prions la bonté divine, qui a donné autrefois tant d'efficacité aux exemples de vertu de cette admirable Vierge, de bénir cet ouvrage, et de bénir aussi tous ceux qui le liront. Puisse le récit d'une vie si sainte, produire encore dans les cœurs des effets signalés de grâce, les détacher de plus en plus des créatures, et d'eux-mêmes, et les unir parfaitement à DIEU !

APPROBATION

DE

Mgr. L'ÉVEQUE DE MONTRÉAL.

Nous soussigné, Evêque de Montréal, avons vu arriver, avec bonheur, le moment marqué par la divine Providence, pour révéler, au monde étonné, des vertus qui paraissaient devoir demeurer cachées dans l'enceinte d'une pauvre cellule, jusqu'au grand jour des manifestations. Car nous sommes intimement convaincu que la *Vie de l'Héroïne*, que vient de publier un Auteur bien connu par ses autres excellents ouvrages, va réjouir tous les cœurs religieux de notre catholique Canada.

Tous, en effet, y trouveront un grand sujet d'admiration, en voyant tant d'héroiques vertus, pratiquées dans un coin obscur de notre Cité; et ils seront par là puissamment encouragés à remplir très-fidèlement, au moins tous les devoirs de la vie commune, à la vue d'une fille de bonne famille, qui a pu faire, pour se sanctifier davantage, tant de pénibles sacrifices.

Mais il en est d'autres, pour qui cette *Vie* admirable sera d'un puissant secours, pour arriver à la haute perfection de la vie contemplative, vie qui n'est connue maintenant, dans notre jeune pays, que par la lecture des livres qui en traitent, ou

par les relations des personnes qui ont vu de leurs yeux, comment elle se pratique ailleurs.

Cet ineffable attrait pour la contemplation qui va jusqu'à consumer et réduire en langueur certaines âmes, se communiquera à d'autres, au moyen de la vie contemplative de notre héroine, appelée qu'elle est maintenant, à attirer à la suite du céleste Epoux, des âmes très-parfaites, après avoir fait l'admiration des Anges, dans son étroite cellule, pendant tant d'années.

Oui, nous sommes vraiment convaincu, que la *Vie de l'Héroïne. Chrétienne du Canada*, dont nous recommandons instamment la lecture, à toutes les âmes pieuses de ce Diocèse, donnera lieu de faire éclater l'amour pour la vie contemplative, resté jusqu'ici comme comprimé dans plusieurs cœurs, qui ne soupirent qu'après les plus pénibles sacrifices. Si leurs généreux sentiments sont restés cachés jusqu'à ce jour, c'est qu'il ne s'offrait point encore de carrière religieuse pour ces sortes de victimes d'expiation. Mais DIEU, dans le secret de ses communications intimes, a eu soin de les préparer lui-même, à cet esprit d'immolation, pour en faire des hosties vivantes, qui satisfassent aux droits de sa justice, afin d'exercer par là sa miséricorde sur les plus grands pécheurs.

Car, il n'en faut pas douter : les âmes contemplatives sont nécessaires au monde ; il périrait dans

ses iniquités, s'il n'y avait aux centres des grandes populations, où les scandales sont malheureusement si nombreux, des victimes pures qui apaisent la colère divine, en se sacrifiant pour le salut de leurs frères.

Si donc nous recommandons si instamment, à toutes les saintes âmes, la lecture de la *Vie de Mlle Le Ber*, c'est que nous sommes dans la persuasion qu'elle fera éclore ces vocations sublimes, aujourd'hui plus nécessaires que jamais, à notre patrie. Nous voudrions voir ainsi notre cher Canada, à l'abri des fléaux de la Justice Divine, et préservé à jamais des malheurs, qui affligent tant d'autres contrées, autrefois si heureuses, lorsque la religion y était florissante, et aujourd'hui si désolées, parce qu'elles sont horriblement travaillées par l'esprit révolutionnaire qui enfante tant de maux.

Puisse donc cette belle *Vie* se répandre de toutes parts, pour exciter les personnes du monde à bien remplir les devoirs de leur état, et en même temps pour faire surgir ces âmes d'élite, dont les ferventes prières montent nuit et jour au ciel, comme un encens dont l'agréable odeur réjouira le cœur de DIEU et nous le rendra propice et favorable !

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le jour de la fête de N.-D. de Pitié,
30 Mars 1860.

TABLE DES CHAPITRES.

PAGE

Introduction. v

LIVRE PREMIER.

Enfance de Mlle Le Ber. Son séjour au Pensionnat des Ursulines à Québec.

CHAPITRE I.—Famille de Mlle Le Ber. Sa Naissance. Son Baptême. Sa première éducation..... 1

CHAPITRE II.—Mlle Le Ber entre au Pensionnat des Ursulines de Québec. Sa Mortification. Sa Politesse. Sa Charité pour ses compagnes 13

CHAPITRE III.—Mlle Le Ber fait paraître par la simplicité de ses petits meubles, l'horreur qu'elle a déjà pour les vanités du monde, et donne à ses compagnes des exemples d'une admirable humilité..... 21

PAGE

CHAPITRE IV.—Fidélité de Mlle Le Ber à garder le silence prescrit aux pensionnaires, et à marcher en la sainte présence de Dieu. Son amour pour la méditation..... 32

CHAPITRE V.—Dévotion de Mlle Le Ber envers les Saints Anges. Sa piété envers Marie. Sa religion envers le Très-Saint Sacrement..... 41

LIVRE SECOND.

Depuis la sortie de Mlle Le Ber du Pensionnat, jusqu'à son entrée à la Congrégation en qualité de Recluse.

CHAPITRE I.—Rentrée dans le monde, Mlle Le Ber demeure fidèle à tous les exercices de piété, qu'elle avait pratiqués au pensionnat. La modestie de ses vêtements..... 47

CHAPITRE II.—Pour conserver le trésor de son innocence, Mlle Le Ber ne se produit dans aucune assemblée du monde. Elle fréquente les Sœurs de la Congrégation..... 60

CHAPITRE III.—La mort édifiante d'une des Sœurs de la Congrégation, détermine Mlle Le Ber à vivre entièrement séparée du monde. Elle fait vœu de Chasteté pour cinq ans..... 70

PAGE

CHAPITRE IV.—Mlle Le Ber se sent appelée à vivre en réclusion dans la maison paternelle. Ses pieux parents consentent à ce dessein..... 81

CHAPITRE V.—Mlle Le Ber se consacre, d'abord, pour l'espace de cinq ans à la vie solitaire. Sa manière de vivre. Sa conduite héroique à l'occasion de la mort de sa mère..... 96

CHAPITRE VI.—Mlle Le Ber s'engage par vœu à garder perpétuellement la solitude, la chasteté parfaite, et la pauvreté de cœur. Sa conduite à l'occasion de la mort de M. Du Chesne son frère..... 112

LIVRE TROISIÈME.

Entrée de la Sœur Le Ber à la Congrégation. Sa dévotion envers Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement. Ses pratiques pour lui témoigner son amour.

CHAPITRE I.—Mlle Le Ber forme le projet de se retirer à la Congrégation, pour y vivre dans une réclusion entière et parfaite..... 129

CHAPITRE II.—Examen de la vocation de Mlle Le Ber. Cérémonie de sa réclusion solennelle.. 137

CHAPITRE III.—Vertu magnanime de M. Le Ber en offrant à Dieu sa fille unique..... 147

CHAPITRE IV.—M. Pierre Le Ber, touché des saints exemples de sa sœur, embrasse la vie parfaite. 160

PAGE

CHAPITRE V.—Dévotion de la Sœur Le Ber envers le Très-Saint Sacrement. Elle reçoit la visite de deux Anglais..... 165

CHAPITRE VI.—Austérités de la Sœur Le Ber dans sa cellule. Règlement de vie qu'elle suit.... 179

CHAPITRE VII.—Malgré les épreuves intérieures qu'elle souffre pendant plus de vingt ans, la Sœur Le Ber demeure fidèle à tous ses exercices, obéissante à son directeur, et ne cherche qu'en DIEU seul sa consolation..... 190

LIVRE QUATRIEME.

Dévotion et confiance de la Sœur Le Ber envers la Très-Sainte Vierge. Son affection pour la Congrégation. Sa sainte mort.

CHAPITRE I.—Dévotion filiale de la Sœur Le Ber envers la Très-Sainte Vierge..... 209

CHAPITRE II.—La dévotion de la Sœur Le Ber à Marie, lui inspire une religieuse vénération pour la Sœur Bourgeoys, et une affection spéciale pour la Congrégation..... 224

CHAPITRE III.—Par respect pour la Sœur Bourgeoys, la Sœur Le Ber procure la reconstruction du Pensionnat, et fonde des places gratuites pour les pensionnaires..... 238

PAGE

CHAPITRE IV.—Dernière maladie de la Sœur Le Ber. Sa sainte mort. Concours à ses funérailles..... 255

CHAPITRE V.—Éloge funèbre de la Sœur Le Ber, prononcé le jour de ses funérailles, 5 Octobre 1714..... 272

Pélerinage à l'Église de la Congrégation où la Sœur Le Ber vécut recluse et fut inhumée.... 293

Notice sur la Famille Le Ber..... 301

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Si nous donnons à Mlle Le Ber et à d'autres personnages dont il est parlé dans cette *Vie* le titre de *Saint*, nous déclarons que c'est uniquement pour nous conformer à l'usage reçu parmi les fidèles, qui donnent quelquefois cette qualification aux personnes d'une piété universellement reconnue ; et qu'en cela nous n'avons pas eu dessein de prévenir le jugement du Souverain Pontife, à qui nous soumettrons toujours (comme nous l'espérons de la miséricorde de DIEU) nos sentiments, nos écrits et notre personne.

LIVRE PREMIER.

ENFANCE DE Mlle LE BER. SON SÉJOUR AU PENSIONNAT DES URSULINES À QUÉBEC.

CHAPITRE I.

FAMILLE DE Mlle LE BER. SA NAISSANCE. SON BAPTÊME. SA PREMIÈRE ÉDUCATION.

Jeanne Le Ber, dont nous écrivons la vie, eut le bonheur de naître d'une des familles les plus vertueuses, que DIEU ait données au Canada. Son père, Jacques Le Ber, natif de Pistre au diocèse de Rouen, touché du désir de consacrer ses services et sa personne, à l'œuvre sainte de Ville-Marie, ne dégénéra pas du noble et généreux dévoue-

ment, qui lui avait fait quitter son pays et sa famille ; et DIEU, pour l'en récompenser, même dès cette vie, lui donna le *centuple* promis dans l'Écriture, à ceux qui laissent tout pour son amour.

Outre la paix et la joie du cœur, le seul vrai bonheur que l'homme puisse goûter ici bas, M. Le Ber trouva, dans son sacrifice même, tous les biens de la terre, à l'acquisition desquels il semblait avoir renoncé, en voulant prendre part aux périls et aux privations inévitables de ces premiers temps de la colonie. Par la bénédiction que DIEU donna à ses entreprises commerciales, il devint bientôt le plus riche négociant du Canada, et l'un des hommes les plus considérés de la Nouvelle-France. Sa charité généreuse envers les pauvres, sa probité parfaite dans les affaires, la haute profession qu'il fit toujours des vrais principes de la foi et de la morale chrétienne, enfin, son zèle désintéressé pour le bien public, lui méritèrent à juste titre, l'affection et même la vénération de ses concitoyens, la considération et la confiance des gouver-

neurs, et l'estime particulière du souverain, qui daigna l'honorer ainsi que tous ses descendants, des prérogatives attachées alors à la noblesse. (*)

Mais un avantage plus précieux encore, ce fut de trouver à Ville-Marie, dans la personne de Jeanne Lemoyne, sœur de Charles Lemoyne, depuis baron de Longueuil, une épouse digne de lui, pour ses vertus, et pour l'élévation de ses sentiments; et qui, de concert avec lui, sut inspirer aux enfants que DIEU leur donna,

---

(*) Louis XIV anoblit la famille Le Ber, par ses lettres patentes du mois de novembre 1696; et Louis XV la maintint dans sa noblesse, par arrêt du 9 mars 1717. M. Le Ber prit le titre de Le Ber de *Saint Paul*, du nom de l'Ile dont il possédait les deux tiers. Ces deux tiers formaient alors un seul fief, avec toute justice, quoiqu'ils fussent aux deux extrémités de l'Ile; et Claude de Robutel de St. André, possédait le troisième. Zacharie de Robutel, Sieur de Lanoue, fils du précédent, céda par échange les deux tiers de ce troisième tiers, aux Sœurs de la Congrégation; et Anne de Robutel sa sœur, leur vendit le restant de ce tiers, l'année suivante. De sorte qu'elles acquirent alors un tiers de l'Ile St. Paul, qu'elles possédèrent enfin dans son entier, l'année 1769.

l'amour des plus pures maximes de l'Évangile. Celle dont nous écrivons la vie, naquit à Ville-marie, le 4 de janvier de l'année 1662, et fut baptisée le même jour, dans l'église paroissiale, par le supérieur du Séminaire, M. Gabriel Souart. Cette enfant de bénédiction, qui devait être un jour, par la sainteté et l'héroïsme de sa vie, l'honneur et la gloire de sa patrie, était bien digne d'être présentée à DIEU sur les fonts sacrés du baptême, par les deux personnages illustres, à qui la colonie devait sa conservation et même son établissement. Elle eut en effet pour parrain, M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, envoyé par les seigneurs de l'Ile de Montréal, en qualité de gouverneur, qui jeta les fondements de cette colonie; et pour marraine, Mademoiselle Mance, institutrice et première administratrice de l'Hôtel-Dieu, qui prit aussi la plus grande part à l'établissement du pays, comme on le voit dans la *Vie* de cette fille admirable.

En présentant la nouvelle-née au Saint Baptême, Mlle Mance ne lui donna d'autre

nom, que celui de *Jeanne*, qu'elle-même portait ; et ce fut le seul nom, sous lequel la jeune Le Ber fut désignée, depuis dans sa famille. Il n'est pas inutile de remarquer ici l'esprit de sagesse et de religion, qui dirigeait alors les parents, dans le choix des noms qu'ils donnaient à leurs enfants. Les personnes les plus illustres, aussi bien que celles du commun, se faisaient gloire de porter les noms des saints, qui avaient été les plus chers à Notre-Seigneur, ou à la Très-Sainte Vierge, sa mère. Elles choisissaient de préférence ceux des Saints Apôtres, ou des Saints qui eurent le bonheur d'être alliés ou amis de la Sainte Famille, et que l'Église honore pour cela d'un culte plus éclatant, que celui qu'elle rend à la plupart des autres Saints. M. de Maisonneuve, d'une noble famille de Champagne, avait reçu au baptême le nom de *Paul*. Mlle Mance, très considérée de la reine régente, mère de Louis XIV, et des dames de la cour, et issue d'une famille noble, s'honorait du nom de *Jeanne ;* et la reine qui lui témoignait cette estime, se glorifiait

elle-même d'avoir reçu au baptême le nom d'*Anne*, comme étant celui de l'aïeule du Sauveur. (*)

A mesure que la jeune Le Ber fit paraître les premières étincelles de sa raison, la grâce du baptême produisait en elle des effets assez surprenants. C'est que sa pieuse mère, fidèle aux devoirs de son état, ne négligeait rien pour développer et pour

(*) Aujourd'hui, par une conduite bien différente, beaucoup de parents, qui n'ont aucun éclat de naissance, de fortune ou de talents, semblent rougir de donner à leurs enfants, les noms de ces saints si vénérés et si illustres. S'ils consentent à leur imposer le nom de quelque saint, comme l'église le désire, ils affectent, par un esprit de faste et d'ambition imaginaire, de leur en donner d'autres de leur invention, souvent inouis, quelquefois même indécents et ridicules. Ils s'imaginent par là se distinguer de la foule ; et ils ne font pas attention, qu'ils se confondent au contraire avec le vulgaire, qui est seul abusé par cette folle illusion de l'orgueil. Car si ces personnes se distinguent comme elles le prétendent; ce n'est pas de la foule, mais bien de la classe la plus honorable et la plus élevée de la société, qui de nos jours, en France, aussi bien qu'autrefois, continue de donner aux enfants, ces mêmes noms de Saints, que le commun rebute et dédaigne.

faire croître dans l'enfant, la grâce de sa seconde naissance. D'abord, pour préparer les voies à l'exercice de la foi chrétienne, elle voulut que dans l'esprit de sa fille, l'instruction précédât la raison. Dans ce dessein, elle s'efforça de lui donner les premières notions de DIEU et de JÉSUS-CHRIST, avant même que son esprit fût capable de les comprendre, et sa mémoire de les retenir; et par là, elle eut la joie si douce, pour une mère chrétienne, de voir l'esprit de sa fille se tourner et se porter comme spontanément vers DIEU, dès les premiers rayons de sa raison naissante, et son tendre cœur lui offrir les prémices de ses affections.

L'enfant, en effet, n'avait encore que cinq ou six ans, et presque tous les jours, elle allait voir, avec beaucoup de joie, Mlle Mance, sa marraine, et les hospitalières de St. Joseph, pour leur proposer, durant les récréations, diverses questions sur Notre-Seigneur et ses mystères, particulièrement sur sa Sainte Enfance dont elle ne parlait qu'avec des sentiments extraordinaires d'estime et d'amour. Mlle Mance en était sur-

prise et frappée. Elle ne pouvait assez admirer la sagesse des réflexions qu'elle faisait, dans un âge si tendre ; comme aussi la justesse, la pénétration de son esprit et l'avidité insatiable qu'elle avait, de connaître les motifs pour lesquels DIEU avait créé tout ce qu'elle voyait sur la terre, et dans le firmament : demandant de chaque chose en particulier, pour quel dessein, DIEU l'avait faite de la sorte.

Madame Le Ber ne s'appliquait pas avec moins de succès, à préparer le cœur de sa fille, à l'exercice des vertus chrétiennes. Elle n'ignorait pas que le baptême, en nous rendant enfants de DIEU, n'éteint pas en nous, la source des inclinations vicieuses que nous avons apportées en naissant : l'orgueil, l'amour du plaisir sensible, et l'amour désordonné des richesses. Elle savait très bien, que pour nous aider à en triompher, JÉSUS-CHRIST, au baptême, vient résider dans nos âmes par son Esprit, afin de nous inspirer ses propres sentiments d'humilité, de mortification et de dégagement des biens de ce

monde, et nous faire vivre comme il a vécu. Étant donc bien convaincue que le devoir capital des parents, surtout celui des mères chrétiennes, chargées par l'ordre de la divine Providence de la première éducation de leurs enfants, est de favoriser en eux l'exercice et le développement de ces sentiments de JÉSUS-CHRIST : Madame Le Ber, en s'appliquant à imprimer dans l'esprit de sa fille les premières notions des vérités de la foi, ne fut pas moins attentive à lui inspirer, dès le plus bas âge, de l'aversion pour la vanité, vice si opposé à l'esprit chrétien, et qui d'ordinaire ouvre la porte du cœur à tous les autres vices.

Quoiqu'elle ne lui refusât aucun des petits ajustements, que portaient les autres enfants de sa condition et de son âge, elle fut toujours attentive à lui faire comprendre, qu'elle devait en user, sans jamais y attacher son cœur; et par là, elle eut le bonheur de la prémunir efficacement, contre toute affection désordonnée pour la parure. Docile à ces salutaires impressions, la jeune Le Ber annonça dès lors, ce qu'elle devait

être dans la suite, un modèle parfait de toutes les vertus propres d'une Vierge Chrétienne. Jamais, peut-être, ne vit-on dans un enfant de cet âge, des indices plus assurés de la vraie et solide vertu, plus d'amour pour la prière, plus de modestie dans le maintien, plus de charité pure pour ses petites compagnes, et de compassion pour les malheureux. C'était le fruit de l'éducation chrétienne qu'elle recevait de sa pieuse mère.

Si l'exemple de Madame Le Ber trouve encore, de nos jours, un grand nombre d'imitatrices, parmi les mères qui se font gloire d'être chrétiennes, quelques-unes, il faut l'avouer, au lieu d'inspirer à leurs enfants l'amour des maximes de l'Évangile, comme elles y sont obligées en conscience, semblent au contraire, (quoique sans y penser,) chercher à remplir leurs jeunes cœurs de l'amour des vanités et des pompes du monde, auxquelles pourtant elles ont renoncé par le baptême.

Il n'est pas sans exemple en effet de voir des mères, après avoir paré leurs enfants,

qui à peine se soutiennent sur leurs pieds, prendre plaisir à les louer, à les admirer, à relever la beauté et la recherche de leurs vêtements, et à exagérer follement leur bonne grâce. L'expression de joie excessive qu'elles font alors paraître dans les traits de leur visage, dans leurs regards ; les paroles animées, les gestes significatifs dont elles se servent pour exprimer leur satisfaction ; toutes ces démonstrations font plus d'impression qu'on ne le pense, sur le cœur des enfants, et les ouvrent aux fausses douceurs de la vanité et de la folle estime d'eux-mêmes. C'est ce qu'il est aisé de remarquer, à l'attitude qu'ils savent prendre alors, à leur démarche, à tous leurs procédés, quelquefois pleins de hauteur ; jusque là qu'on en voit, se préférer avec orgueil aux autres enfants, et dédaigner même, ceux à qui l'on ne donne pas les mêmes louanges, ou qui ne sont pas si bien vêtus.

Par ces insinuations perfides, la puissance et les charmes du langage et de l'amour maternels, qui devraient préparer dans les enfants, les voies à l'exercice de la foi, de

l'espérance et de la charité, qu'ils ont reçues dans le baptême, tendent au contraire à y éteindre ces vertus, et contribuent en quelque sorte, à les rendre orgueilleux, hautains, et dédaigneux, avant même qu'ils soient raisonnables.

Voilà les suites naturelles et inévitables de la première éducation, lorsqu'elle n'est pas dirigée par les lumières de la foi chrétienne. Nous allons voir au contraire dans Mlle Le Ber des effets tout différents, que produisit la direction si sage et si éclairée qu'elle avait reçue dès le premier âge.

CHAPITRE II.

Mlle LE BER ENTRE AU PENSIONNAT DES URSULINES DE QUÉBEC. SA MORTIFICATION. SA POLITESSE. SA CHARITÉ POUR SES COMPAGNES.

Quoique les *Mémoires*, qu'on nous a laissés sur Mlle Le Ber, ne nous apprennent pas, si la Vénérable Sœur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation, eut quelque part à sa première éducation, nous ne pouvons guère douter, que de concert avec la pieuse mère de cette sainte enfant, elle ne lui ait donné des soins particuliers, en formant son cœur à la vertu, et en lui enseignant les premiers éléments des lettres humaines. C'est ce qu'elle faisait à l'égard de toutes les petites filles de Ville-Marie, de quelque condition

qu'elles fussent, tant était grande l'estime que les parents avaient conçue de sa vertu, et la bénédiction dont DIEU se plaisait à couronner son zèle pour la sanctification de l'enfance.

Lorsque la jeune Le Ber eut atteint sa huitième année, la Sœur Bourgeoys se voyant hors d'état de suffire à l'éducation des enfants du pays, par défaut de coopératrices, qu'elle ne pouvait encore trouver en Canada, prit la résolution de repasser en France pour en ramener avec elle; et aussi pour solliciter à la Cour, des Lettres Patentes, qui pussent assurer l'avenir de son nouvel Institut. Ce voyage priva la Colonie pendant deux ans de la présence de cette sainte fondatrice. Ce fut apparemment cette absence de la Sœur Bourgeoys, et l'assurance de trouver chez les Ursulines de Québec, tout ce qu'elle pouvait désirer pour l'instruction de sa fille, qui déterminèrent Madame Le Ber à la placer auprès de ces Religieuses, afin qu'elle y achevât son éducation. Quoiqu'elle n'eût que cette seule fille, qu'elle l'aimât très tendrement, et

qu'il s'agit de l'envoyer à soixante lieues de Ville-Marie: comme son affection pour elle, était vraiment chrétienne, et avait DIEU pour motif: Madame Le Ber ne balança pas à sacrifier sa tendresse naturelle à son devoir de mère et au bien de son enfant. La jeune Le Ber fut donc conduite à Québec et confiée aux Ursulines.

Si l'on doit juger de la bonté d'un arbre par celle de ses fruits, et de l'habileté des institutrices par l'excellence des élèves qu'elles forment; le plus digne éloge que l'on puisse faire des Religieuses Ursulines de Québec, dans le grand art d'élever la jeunesse, c'est de dire qu'elles ont été les instruments, dont la Sagesse divine a voulu se servir, pour former l'esprit et le cœur de ce rare sujet, la merveille de son siècle et le plus parfait modèle qui ait pu être offert jusqu'ici à toutes les jeunes personnes canadiennes. La suite montra en effet, que DIEU avait ménagé cette circonstance, pour mettre au grand jour et faire admirer dans cette enfant de grâce, les bénédictions dont il l'avait prévenue; comme aussi pour pro-

duire par elle dans les cœurs de ses jeunes compagnes et de ses maîtresses les impressions les plus profondes.

Voici ce qu'en écrivaient les Ursulines elles-mêmes, plus de quarante ans après: "Mlle Le Ber étant pensionnaire dans notre "maison, nous a donné, dès sa plus tendre "jeunesse, des marques des plus sublimes "vertus, et tout-à-fait au-dessus de son "âge. Mais surtout, elle a fait paraître un "dégoût marqué, disons mieux, un mépris, "une aversion, une horreur extrême pour "les maximes et les vanités du monde et "pour tout ce qui peut y avoir rapport; un "amour singulier de la retraite, du silence, "et un goût décidé pour la vie intérieure "et l'esprit d'oraison, qui fut toujours son "attrait principal; enfin un grand respect "et une parfaite soumission pour ses Maî-"tresses. Voilà ce que nous avons eu occa-"sion d'admirer en elle, et dont nous rap-"porterons ici quelques traits sur lesquels "il sera facile de se former une idée de tout "le reste de la conduite de cette sainte "enfant.

« Plusieurs personnes de la ville de Qué-
« bec, à qui Mlle Le Ber avait été recom-
« mandée par ses parents, lui envoyaient
« souvent des objets propres à lui servir
« d'amusement, ou des friandises de haut
« goût, dont la plupart des enfants sont
« ordinairement si avides. Dans ces occa-
« sions, Mlle Le Ber s'excusait poliment de
« les accepter : son esprit de mortification,
« qui lui faisait rechercher les privations
« de tous les genres, aurait trop souffert
« de toucher à ces objets ou à ces dou-
« ceurs."

Quelle vertu consommée dans un âge si tendre ! quel parfait modèle pour toutes les élèves des pensionnats ! Bien différente de ces enfants délicates, pour ne rien dire de plus, qui esclaves de la sensualité, demandent elles-mêmes des friandises à leurs parents, et les reçoivent toujours avec des démonstrations de joie excessives et messéantes ; Mlle Le Ber refusait celles mêmes qu'on venait lui offrir; montrant par une conduite si chrétienne, combien elle avait mortifié en elle toute affection pour ces

sortes de douceurs, et laissant toujours les personnes qui les lui offraient, vivement touchées et édifiées d'une mortification si rare.

Et toutefois, quelque vif et ardent que fut cet amour pour la mortification, il ne lui faisait négliger aucun des égards que commandait la bienséance ou la charité chrétienne. Si elle jugeait qu'en refusant ces petits présents, elle dût mortifier les personnes qui les lui offraient, alors, elle les acceptait de bonne grâce, aimant mieux se mortifier elle-même, en contrariant son attrait, quelque saint qu'il fût, que de mécontenter les personnes honorables, qui lui témoignaient tant de bienveillance et d'amitié. Une si sage condescendance faisait bien voir que ce grand amour de la jeune Le Ber pour la mortification, était en elle, non l'effet du caprice, comme on le voit quelquefois dans d'autres enfants, qui se font une dévotion à leur mode, mais la marque certaine d'une vraie et solide vertu.

Enfin, ajoutent ses Maîtresses, " lorsque " par ménagement pour les personnes qui " les lui offraient, elle acceptait ces objets " et ces douceurs par pure politesse, ce " n'était que pour les distribuer ensuite à " celles de ses compagnes à qui ces petits " présents pouvaient faire plaisir," trouvant ainsi dans le généreux abandon qu'elle leur en faisait, le moyen de pratiquer la charité envers elles, sans se relâcher en rien de son amour pour la mortification.

Si l'on voit quelquefois des enfants assez éprises de l'amour d'elles-mêmes pour refuser de faire part aux autres des friandises qu'on leur donne ; si l'on en voit qui se réservent à elles seules l'usage de leurs objets d'amusement, sans souffrir que les autres s'en servent ou y touchent ; on en trouve, il est vrai, d'autres en plus grand nombre, qui par bonté de cœur, ou par vertu, se font un plaisir de les mettre en commun avec leurs petites compagnes. Mais qu'une enfant soit dans l'habitude de se priver elle seule de ces sortes d'objets, pour en laisser l'entière jouissance aux autres : c'est ce qu'on ne vit

peut-être que dans la jeune Le Ber, que DIEU voulut donner en effet, à toutes les jeunes pensionnaires pour un parfait modèle de mortification et de douceur.

CHAPITRE III.

Mlle LE BER FAIT PARAÎTRE PAR LA SIMPLICITÉ DE SES PETITS MEUBLES L'HORREUR QU'ELLE A DÉJA POUR LES VANITÉS DU MONDE, ET DONNE A SES COMPAGNES DES EXEMPLES D'UNE ADMIRABLE HUMILITÉ.

Mlle Le Ber, si parfaitement détachée d'elle-même, ne cherchait pas à s'attirer l'estime de ses compagnes, comme font tant d'autres enfants, qui visent toujours à l'éclat, afin de se faire admirer. Un moyen dont plusieurs se servent pour y arriver, c'est de ne vouloir rien avoir que de beau et de recherché dans leurs petits meubles et dans tout ce qui leur appartient; comme si le luxe et l'éclat de ces objets qui sont étrangers à leurs personnes, pouvaient leur don-

ner à elles-mêmes quelque mérite. Animée d'un esprit bien différent, la jeune Le Ber se contentait des objets nécessaires, et voulait de plus qu'ils ne fussent remarquables que par leur simplicité. Lorsqu'on lui offrait quelque petit meuble pour son usage, elle commençait par l'examiner avec soin, et si elle y remarquait quelque chose qui sentit la vanité, elle s'excusait de le prendre, à moins que la politesse, ou l'obéissance ne l'y obligeât ; et encore trouvait-elle alors le moyen de satisfaire son attrait pour la simplicité, comme le trait suivant va nous l'apprendre.

Entre autres ouvrages manuels, auxquels elle s'exerçait au pensionnat ; car elle aimait le travail et avait horreur de l'oisiveté, la mère de tous les vices : elle s'appliquait à faire de la dentelle. Une dame de considération, qui la visitait quelquefois, lui offrit, un jour, un fort joli coussin, pour qu'elle s'en servit dans cette sorte de travail ; il était orné de diverses boucles de ruban, et de quelques accompagnements de galons, qui lui donnaient un certain éclat. Dès

qu'elle l'eût vu, par un premier mouvement, elle s'excusa d'abord de le prendre, et remercia la personne par un refus très poli. Voyant cependant que cette dame insistait, elle craignit de lui faire de la peine, en persévérant plus longtemps dans son refus, et par un retour délicat de politesse, elle accepta le coussin. Mais elle ne se vit pas plutôt en liberté par le départ de la personne, qu'elle se mit à découdre tous ces ajustements, et quoiqu'ils fussent assez précieux en eux-mêmes, elle les portait au feu, lorsqu'une de ses Maîtresses l'ayant aperçue, l'arrêta dans son chemin.

On la blâma d'abord, on remit le coussin dans l'état où il était auparavant, et on voulut l'obliger à s'en servir et à le garder tel qu'elle l'avait reçu de cette dame. La jeune Le Ber se soumit, sans murmurer, à la volonté de ses Maîtresses; car sa grande mortification ne nuisait jamais en rien à la perfection de son obéissance, qui au contraire servait toujours de règle à sa mortification. Toutefois, et ceci montre bien la vigueur et la force de l'esprit chrétien dans cette en-

fant de grâce : en se servant de ce coussin, elle se faisait à elle-même de si excessives violences, qu'elle arrosait sans cesse son ouvrage de ses pleurs. Mais les larmes qu'elle répandait ainsi, n'étant point l'effet d'un caprice ou d'un dépit de volonté propre blessée, comme il arrive quelquefois dans les enfants qu'on oblige à faire ce qui les contrarie: les Religieuses Ursulines, touchées de la pureté des motifs qui lui faisaient répandre tant de pleurs, et craignant de contrarier dans cette sainte enfant l'attrait et l'action de la grâce, lui permirent enfin de dépouiller le coussin de tous ces ajustements inutiles, et de le remettre dans l'état de simplicité, où elle l'avait mis d'abord.

" Nous étions toujours dans l'admiration," concluent les Ursulines en terminant ce récit, " de voir dans une enfant de cet âge " tant d'éloignement et tant de mépris " pour ces bagatelles, que les autres enfants " recherchent pour l'ordinaire avec tant " d'empressement. C'est que dès lors, " ajoutent-elles, Mlle Le Ber jugeait des " choses selon les lumières de la foi ; et

« trouvait dans ces vains ornements, un « certain rapport avec les vanités du monde « réprouvé, auxquelles elle avait renoncé « entièrement dans le fond de son tendre « cœur, et auxquels tous les chrétiens ont « renoncé par le saint Baptême."

Qu'une conduite si chrétienne devrait inspirer des sentiments de confusion et de regret à une multitude d'enfants! Combien, qui ne se contentant pas de l'honnête nécessaire, convenable à leur condition, voudraient dans tout ce qui est à leur usage, n'avoir que ce qu'il y a de plus beau, de plus recherché, de plus éclatant, de plus précieux! Combien, qui étant dépourvues de ces objets de prix, portent envie aux enfants qui les possèdent; et parmi ces dernières, combien qui y mettent leur complaisance, qui en tirent vanité, et qui peut-être, en prennent occasion de mépriser celles de leurs compagnes, qui n'ont que des choses plus simples et plus communes!

Parmi les élèves du pensionnat des Ursulines, Mlle Le Ber était l'une des plus distinguées selon le monde. La considé-

ration dont jouissaient ses parents, les talents naturels qu'on remarquait en elle, la facilité et la bonne grâce avec lesquelles elle parlait en public, les succès qu'elle obtenait dans ses études, et dans les ouvrages de goût, auxquels les pensionnaires s'exerçaient alors ; tous ces avantages semblaient l'élever au-dessus de la plupart de ses compagnes, et lui donner droit de prétendre à quelque distinction. Jamais cependant, on ne vit une jeune personne moins empressée à paraître, ou plutôt aussi désireuse de demeurer inconnue.

C'est le témoignage que lui ont rendu ses Maîtresses, et qu'on lira ici avec édification.

" Son amour pour la vie cachée, pour la " retraite et le silence, disent-elles, se ma- " nifesta dans une multitude d'occasions. " C'est un usage dans nos classes, qu'aux " approches de certaines Fêtes principales, " surtout au temps de Noël, on fasse ap- " prendre par cœur aux pensionnaires, quel- " ques petites pastorales ou d'autres pièces " de dévotion, tant pour cultiver leur mé- " moire, et l'orner de choses utiles, que

" pour leur donner du naturel et de la bonne
" grâce dans le débit. Mlle Le Ber ne crai-
" gnait pas de parler en public, elle le fai-
" sait toujours bien et très à propos. Mais
" ce n'était qu'avec peine qu'elle paraissait
" dans ces exercices, parce qu'ils l'exposaient
" à s'y faire remarquer, et à recevoir des
" applaudissements et des louanges. Voici
" l'une des pieuses industries que son humi-
" lité lui fournissait, pour paraître le moins
" qu'elle le pouvait dans ces sortes d'occa-
" sions.

" Dans ces petites pièces, chacune des
" pensionnaires est chargée d'un rôle parti-
" culier, et en leur distribuant ces rôles, on
" se conforme autant qu'on le peut, à l'in-
" clination et au caractère des enfants.

" Mlle Le Ber, quelqu'amour qu'elle eût
" pour la vie cachée, ne refusait jamais de
" prendre part à ces exercices avec les autres
" pensionnaires ; car elle était ennemie des
" dispenses et des singularités ; mais tandis
" qu'elle aurait pu se charger des premiers
" rôles et s'en acquitter avec honneur, elle
" demandait toujours de préférence ceux où

" il y avait peu de choses à dire, ceux dont " les personnages avaient le moins d'action " dans la pièce, ou même qui supposaient " l'acteur au-dessous des autres, ou dans le " mépris."

Voilà la marque certaine d'une vertu consommée. Qu'une enfant naturellement timide, ou dont la mémoire est assez ingrate, demande de préférence les rôles où il y a le moins à faire et à dire; on le conçoit aisément; l'amour de sa petite réputation, trop exposée peut-être dans un autre rôle, peut bien lui inspirer un tel choix. Mais qu'une jeune personne capable des premiers rôles, et en état de les remplir avec applaudissement, demande toujours les derniers, ceux surtout qui doivent la mettre au-dessous de ses compagnes: c'est ce que peut inspirer, seule, la vraie et parfaite humilité. Quel contraste entre les sentiments si purs de Mlle Le Ber, et ceux de certaines jeunes personnes, qui ont à paraître dans ces exercices! Cette sainte enfant y trouvait un nouveau moyen de récréer innocemment et d'édifier ses compagnes, et de témoigner de

plus en plus à DIEU son amour ; tandis que d'autres, s'en font à elles-mêmes une occasion de relâchement à son service, et quelquefois de péché, par les sentiments de vaine complaisance et d'orgueil auxquels elles s'abandonnent. Il est vrai, qu'elles ne négligent rien pour s'acquitter parfaitement de leur rôle, et en cela elles remplissent un juste devoir et sont dignes d'approbation. Mais au lieu de se proposer la gloire de DIEU, l'accomplissement de sa sainte volonté, manifestée par celle de leurs Maîtresses, l'instruction et l'édification du prochain, ou enfin quelqu'autre motif chrétien : elles n'ont en vue, dans les efforts qu'elles font pour réussir, que l'espérance ambitieuse de s'attirer l'estime et les applaudissements des assistants, et le désir de laisser, dans tous les esprits, une grande idée d'elles-mêmes.

En se laissant ainsi entraîner à la tentation de l'orgueil, ces enfants oublient malheureusement qu'elles sont chrétiennes, car une vraie chrétienne s'efforce d'imiter JÉSUS-CHRIST, qui dit dans l'Évangile : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de*

cœur; et c'était sur ce divin modèle que Mlle Le Ber formait sa conduite. Si elle ne demandait pas les premiers rôles, si elle préférait au contraire ceux qui semblaient la mettre en oubli, c'était pour ressembler plus parfaitement à JÉSUS, qui dans une circonstance, où on voulait le faire roi, se déroba aux empressements de la foule et prit la fuite.

Ce grand désir d'imiter JÉSUS, venait dans Mlle Le Ber de son ardent amour pour lui. On ressemble volontiers à ceux que l'on aime, et si nous avions dans nos cœurs, un amour vif et ardent pour sa personne adorable, comme l'avait dans le sien Mlle Le Ber, à son exemple, nous nous plairions à l'imiter en tout. Les Ursulines dans leur *Mémoire*, ajoutent ici un trait bien touchant. " Il " arriva," rapportent-elles " que dans une " de ces occasions, où l'on distribuait des " rôles, le tendre amour de Mlle Le Ber " pour Notre-Seigneur, et le grand désir " qu'elle avait de lui être semblable, trahi- " rent son humilité, et n'en firent que mieux " paraître le fond admirable de son cœur.

« Il était question de représenter, sous « divers personnages l'adoration des pas- « teurs à la crèche de JÉSUS enfant. On « lui demanda, qui elle voulait représenter « dans cette pastorale. *C'est l'Enfant* JÉSUS, « répondit-elle sans hésiter. Vous ne choi- « sissez pas mal, mademoiselle, lui dit-on ; « mais pourrait-on savoir la raison de votre « choix? Elle fit cette belle réponse : « ' *C'est que le Saint Enfant ne dit mot et ne* « ' *se remue point ; et que je voudrais l'imiter* « ' *en toutes choses.*' »

CHAPITRE IV.

FIDÉLITÉ DE Mlle LE BER A GARDER LE SILENCE PRESCRIT AUX PENSIONNAIRES, ET A MARCHER EN LA SAINTE PRÉSENCE DE DIEU. SON AMOUR POUR LA MÉDITATION.

Mlle Le Ber pouvait être proposée à ses compagnes du pensionnat, comme un modèle de fidélité parfaite à tous les points de leur règlement. Aucune ne lui était comparable pour l'exactitude à observer le silence, prescrit dans certains moments de la journée. Il est vrai que cette règle si importune pour quelques enfants, n'avait pour Mlle Le Ber que des douceurs et des charmes. C'était le fruit de sa grande application à mortifier toutes ses inclinations naturelles,

qui auraient pu contrarier ses devoirs. On conçoit qu'une enfant si prompte à étouffer en elle, les moindres mouvements de vanité, de complaisance, d'attache aux objets les plus agréables, et si généreuse au service de DIEU, devait avoir une égale facilité à mettre un frein à sa langue. La démangeaison de parler, dont plusieurs enfants sont les esclaves, ne vient en effet que de leur immortification, et de la malheureuse liberté qu'elles se donnent de satisfaire tous leurs petits caprices et leurs moindres fantaisies.

Toutefois, en se conformant si ponctuellement à la règle du silence, Mlle Le Ber ne se proposait pas de s'attirer par là l'estime et les éloges de ses Maîtresses. Ce motif intéressé eût été trop bas et trop vil, pour un cœur aussi pur et aussi élevé qu'était le sien. La fin qu'elle avait en vue, c'était l'accomplissement de la sainte volonté de DIEU qu'elle adorait dans la règle qui prescrivait le silence, et aussi le désir sincère d'imiter JÉSUS qui voulut le garder lui-même dans son enfance, quelque douceur qu'il pût goûter en s'entretenant avec Marie.

A la faveur de dispositions si saintes, le silence était pour Mlle Le Ber, un moyen facile de se tenir dans le *recueillement*, qui, au rapport de ses Maîtresses, *faisait toutes ses délices*. Mais ce recueillement, au lieu d'être un exercice oisif, l'unissait doucement à DIEU ; il la faisait marcher tout le long du jour en sa sainte présence, et converser intérieurement avec lui. C'est la remarque que font ses Maîtresses, dans le *Mémoire* déjà cité : " Le profond respect dont elle " avait toujours été pénétrée dès sa plus " tendre enfance pour la Souveraine Majesté " de DIEU, disent-elles, la rendait continuel- " lement attentive à sa divine présence." Après cela, nous ne devons pas être étonnés, si cette sainte enfant a fait de si rapides progrès dans les plus solides vertus. L'exercice de la présence de DIEU est, en effet un moyen très-efficace et infaillible pour les acquérir toutes ; puisque DIEU en choisissant Abraham, pour qu'il fût le père et le modèle de tous les croyants, c'est-à-dire des âmes parfaites, ne lui donna pas d'autre moyen à pratiquer : *Marchez en ma présence*,

lui dit-il, *et soyez parfait.* C'était comme s'il lui eût dit : cet exercice renferme lui seul tous les autres exercices ; pourvu que vous marchiez en ma présence, vous éviterez infailliblement le mal, vous pratiquerez le bien, vous serez humble, charitable, patient, enfin vous arriverez à la perfection la plus sublime.

D'où vient cependant que certaines enfants ne s'appliquent presque jamais à une pratique si sainte, et qu'elles ont tant de peine à penser à DIEU ? C'est qu'elles ne sont au pensionnat que de corps, et que leur cœur est encore dans le monde ; c'est-à-dire, que leur cœur est esclave de toutes ses petites affections. Ces enfants n'ont d'autre règle de conduite, que la recherche de leurs plaisirs, elles ne peuvent souffrir la moindre humiliation, quelquefois même la correction la plus douce. Elles veulent tout voir, tout entendre, tout connaître, jouir de tout et ne se mortifier en rien. Elles ne savent ce que c'est que de sacrifier à DIEU, un regard de curiosité, une parole inutile ou piquante, un désir sensuel

ou superflu, un mouvement d'amour propre. Leurs yeux sont toujours ouverts pour tout voir, leurs oreilles pour tout entendre, leur langue est toujours prête à produire au dehors les désirs ou les sentiments de leurs cœurs. Cet état de dissipation habituelle leur inspire du dégoût pour les exercices spirituels, leur rend très-difficile et comme impossible la pratique de la présence de DIEU, les expose infailliblement à une multitude de tentations, et les entraine quelquefois dans des fautes déplorables.

L'exercice de la présence de DIEU, que Mlle Le Ber s'était rendu familier, lui inspirait pour la méditation, une affection merveilleuse, qui était le sujet de l'édification et de l'admiration de ses Maîtresses. Quand une âme est bien pénétrée d'amour pour DIEU, elle n'a pas de peine à s'entretenir avec lui. Cette âme le recherche avec d'autant plus d'ardeur, elle le trouve avec d'autant plus de facilité, elle le contemple avec d'autant plus de clarté, elle jouit de lui avec d'autant plus de plénitude, qu'elle s'est plus entièrement et plus foncièrement dépouillée

de toute affection aux choses créées. C'est pourquoi, Notre-Seigneur dit dans l'Évangile : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parcequ'ils verront* DIEU, c'est-à-dire : parcequ'ils le verront, non seulement dans le ciel par la claire vue de sa divine essence ; mais encore sur la terre par l'oraison, où il leur manifestera ses beautés adorables, et ses ravissantes amabilités.

Ce fut ce qu'expérimenta Mlle Le Ber, dès sa plus tendre enfance, à cause du soin qu'elle avait de mortifier ses sens et ses affections naturelles et de vivre par là dans un parfait recueillement. Voici ce que rapportent sur ce sujet, ses anciennes Maîtresses. " De son recueillement naissait en " elle un grand attrait pour l'Oraison, dans " laquelle il semble que le Saint Esprit ait " voulu être son premier maître. Son zèle " pour l'Oraison était même si ardent, que " n'étant encore qu'une petite enfant, on " l'a trouvée souvent à l'écart, où elle s'é- " tait cachée pour prier DIEU. Si quelque- " fois pendant les récréations communes, " on s'apercevait qu'elle avait disparu de la

" compagnie des autres pensionnaires : on " était sûr de la trouver prosternée devant " le Très-Saint Sacrement, ou devant quel- " qu'oratoire de la maison."

Heureuses les Maîtresses qui n'ont à reprendre dans leurs plus vertueuses élèves, que de semblables excès de ferveur ! Au lieu de nuire à l'édification des autres, ces excès laissent au contraire dans les esprits et dans les cœurs, des sentiments de respect et d'admiration, pour la fervente piété qui les fait entreprendre, et sont même pour les institutrices, le signe précoce et les heureuses prémices des fruits qu'elles espèrent pour l'avenir, de la part de leurs élèves, comme il a paru d'une manière incontestable dans Mlle Le Ber.

On peut croire raisonnablement, avec les Religieuses Ursulines, que cette sainte enfant, appelée de DIEU à un genre de vie tout angélique, comme on le verra bientôt, ne se séparait ainsi de ses compagnes, que par un mouvement particulier du Saint-Esprit, qui voulait donner dès lors des indices de sa vocation future. C'est ce que nous voyons

aussi dans plusieurs saints personnages qui ont fait paraître, dès leur enfance, quelque signe du genre de vie extraordinaire, auquel ils étaient appelés.

Au reste cette sainte avidité avec laquelle Mlle Le Ber recourait ainsi à l'oraison, est une preuve assurée des joies célestes qu'elle goûtait dans ce saint exercice ; et montre bien, que si DIEU était l'unique objet de ses affections les plus tendres et les plus vives : c'est qu'il se plaisait à inonder de ses plus ineffables consolations, un cœur si généreux à lui témoigner à lui-même son amour.

Beaucoup d'enfants n'éprouvent aucun sentiment de joie dans la méditation, ni dans les autres exercices de piété, parceque leur cœur est embarrassé dans mille affections déréglées, qu'elles y portent avec elles, et dont elles refusent de faire le sacrifice à DIEU. Pour elles, ces exercices sont toujours un travail pénible et accablant: elles n'y vont que par coutume, n'y demeurent que par nécessité, n'y rencontrent que froideur, qu'ennui, que dégoût. Ah ! si elles étaient fidèles à débarrasser leur cœur

de ces attaches qui le souillent; si elles voulaient une bonne fois se renoncer généreusement: DIEU leur ferait goûter aussi à elles-mêmes, combien son service est aimable, et elles expérimenteraient avec bonheur la vérité de cette parole: *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront* DIEU. Ces enfants goûteraient plus de douceur, plus de véritables charmes, dans les exercices de piété, dans l'oraison, qu'elles n'en trouvèrent jamais dans leurs récréations et dans tous les autres divertissements les plus agréables. Enfin elles désireraient le moment où il leur serait donné de retourner à leurs exercices, que par une douce expérience, elles sauraient être pour elles, l'occasion des joies les plus pures, et du plus parfait bonheur, qu'elles puissent goûter ici bas.

CHAPITRE V.

DÉVOTION DE Mlle LE BER ENVERS LES SAINTS ANGES. SA PIÉTÉ ENVERS MARIE. SA RELIGION ENVERS LE TRÈS-SAINT SACREMENT.

L'application de Mlle Le Ber, à marcher en la présence de DIEU ; le besoin que son cœur éprouvait, de s'entretenir avec lui, dans l'oraison ; l'empressement avec lequel elle saisissait toutes les occasions de recourir à ce saint exercice; enfin sa fidélité constante à plaire à DIEU en tout : de si heureuses dispositions, rendaient sa vie en quelque sorte, céleste, et semblaient l'avoir associée aux Anges, quoiqu'elle vécût encore dans un corps mortel. C'était sur le modèle de ces Esprits bienheureux, qu'elle réglait sa

propre conduite, à cause de la vénération singulière, que dès sa plus tendre enfance, elle avait conçue pour eux. "L'idée des "Saints Anges, qui sont sans cesse en la "présence de DIEU dans le ciel," rapportent ses Maîtresses, "l'affectait d'une façon tout-"à-fait extraordinaire; et elle ne pouvait "penser à ces bienheureux Esprits, sans "éprouver dans son cœur, de grands senti-"ments de confiance et d'amour." Cette confiance, fondée sur la charité des Saints Anges pour nous, et sur leur puissance auprès de DIEU, portait Mlle Le Ber à recourir à eux, dans tous ses besoins; et elle éprouva sensiblement l'effet de leur assistance, dans une multitude d'occasions, comme nous en rapporterons quelques exemples dans la suite de sa *vie*.

Parmi les Saints Anges, elle avait surtout recours à Saint Michel, et à son Ange Gardien. L'Archange St. Michel, qui avait pris si hautement le parti de DIEU, contre les anges rebelles, en s'écriant: *Qui est semblable à* DIEU? Ce prince de la milice céleste lui inspirait une particulière confiance, et

elle recourait à lui dans ses tentations, afin qu'il l'animât de la force de DIEU, et qu'elle sortît toujours victorieuse du combat.

Mais son recours le plus ordinaire, était au Saint Ange sous la protection duquel DIEU l'avait placée, le jour de son baptême. Il serait impossible de dire le respect qu'elle lui témoignait, et la confiance qu'elle eut toujours, pour ce fidèle gardien de son innocence. Elle l'invoquait en toutes rencontres, s'entretenait intérieurement avec lui, lui demandait conseil dans ses doutes; et comme les effets de son assistance qu'elle expérimentait, étaient sans nombre, ils ne servaient qu'à accroître en elle sa confiance, et à rendre plus habituel encore son recours vers lui.

Nous ne pouvons douter que les Saints Anges, nos frères aînés, ne soient pleins de charité pour nous, et très-puissants pour nous secourir; ni que chacun de nous n'ait reçu à son baptême, un de ces Esprits bienheureux, pour veiller à sa conduite particulière. Comment se fait-il, cependant, que si peu de personnes recourent à eux,

leur rendent quelques devoirs, ou même se rappellent leur souvenir? Que l'exemple de Mlle Le Ber, vous porte à les honorer désormais; et surtout à recourir à votre Ange Gardien, dans tous vos besoins, avec une confiance parfaite. C'est une sainte habitude, que les jeunes personnes doivent contracter dans leur séjour au pensionnat; afin d'invoquer toute leur vie, ce saint protecteur, et de mériter son assistance dans les occasions difficiles, qui pourront se présenter, surtout à l'heure de leur mort.

Une enfant aussi heureusement prévenue de la grâce, que l'était Mlle Le Ber, ne pouvait manquer d'avoir une sincère et fidèle dévotion envers Marie, la véritable mère des chrétiens. On peut même dire, que cette dévotion, qu'elle semblait avoir puisée avec le lait maternel, fut le principe de sa piété et de toute sa vie angélique. Elle la fit éclater, dès son entrée au pensionnat des Ursulines de Québec. Elle s'y croyait même plus obligée qu'aucune autre de ses compagnes, à cause de la ville où elle était née: ayant coutume de dire, que la tendre

et sincère dévotion envers cette divine Mère, devait faire le caractère particulier d'une fille de Ville-Marie, ville qui a été fondée, en effet, pour mettre en honneur cette dévotion dans toute l'Amérique Septentrionale. Outre les mystères de Marie, qu'elle honorait avec le commun des chrétiens, son attrait particulier la portait à respecter les dispositions intérieures, avec lesquelles cette divine Vierge faisait toutes ses actions, et qui leur donnait tant de prix, même aux plus petites. Pour se sanctifier sur ce modèle admirable de la *Vie intérieure de Marie*, elle s'unissait dans ses actions, aux dispositions et aux sentiments qu'elle avait eus dans les siennes, quand elle vivait sur la terre : par exemple, en priant, en travaillant, en conversant ; afin de faire les mêmes actions dans des dispositions semblables. Nous ne nous étendrons pas ici sur les autres pratiques de sa dévotion envers la Très-Sainte Vierge ; le reste de cette vie n'offrira qu'une suite de moyens qu'elle employa jusqu'à sa mort, pour lui devenir de plus en plus conforme.

C'était en s'unissant ainsi aux dispositions intérieures de Marie, qu'elle aimait, surtout, à adorer JÉSUS au Très-Saint Sacrement : mystère qui fut toujours le centre de toutes ses dévotions, comme on le verra dans toute la suite de sa *vie*. Dès sa plus tendre enfance, elle avait donné des marques peu communes de ce respect profond. Aussi rapporte-t-on d'elle, qu'elle fit sa première communion avec des sentiments d'amour et de ferveur inexprimables ; et on le conçoit aisément de la part d'une telle enfant, en qui il paraissait sensiblement que DIEU avait mis ses plus douces complaisances. La ferveur qu'elle fit alors paraître, ne se ralentit jamais, en elle, comme il n'arrive que trop souvent dans beaucoup d'autres jeunes personnes. Elle eut soin de l'entretenir et de l'accroître toujours davantage, après sa sortie du pensionnat, par la fidélité avec laquelle elle se préparait à la réception fréquente de ce divin Sacrement, l'objet de ses plus ardents désirs, et son véritable pain de vie.

LIVRE SECOND.

DEPUIS LA SORTIE DE Mlle LE BER DU PENSIONNAT, JUSQU'À SON ENTRÉE À LA CONGRÉGATION EN QUALITÉ DE RECLUSE.

CHAPITRE I.

RENTRÉE DANS LE MONDE, Mlle LE BER DEMEURE FIDÈLE A TOUS LES EXERCICES DE PIÉTÉ, QU'ELLE AVAIT PRATIQUÉS AU PENSIONNAT. LA MODESTIE DE SES VÊTEMENTS.

Après que Mlle Le Ber eut achevé son éducation ; elle se sépara enfin de ses chères compagnes et de ses bonnes Maîtresses,

dont elle emportait les justes regrets, et retourna à Ville-Marie auprès de ses parents. Ce fut vers l'année 1677 ; elle était alors âgée d'environ quinze ans. En quittant le couvent, elle ne changea presque rien à sa manière de vivre ; surtout elle n'abandonna aucun de ses exercices de piété. Elle savait que dans le monde, ces moyens de sanctification, lui seraient plus nécessaires encore, qu'ils ne l'étaient dans la solitude, à cause des dangers auxquels elle pourrait être exposée ; et au lieu de diminuer le nombre de ses dévotions, elle y en ajouta de nouvelles. Bien différente de ces jeunes personnes, qui n'ayant pas pris le véritable esprit de la piété, pendant qu'elles faisaient leur éducation dans des maisons religieuses, se réjouissent de leur rentrée dans la maison paternelle, en pensant qu'elles pourront y vivre, enfin, dans une plus grande liberté. Hélas ! le premier usage qu'elles font de cette liberté funeste, c'est d'abandonner insensiblement leurs exercices de piété, alors qu'ils leur sont plus nécessaires ; et de quitter ainsi les armes au moment du combat.

Ce ne fut pas ainsi que se conduisit Mlle Le Ber, *cette vierge sage et prudente.* Dès qu'elle fut rentrée dans la maison de ses parents, son premier soin fut de se tracer à elle-même, et de soumettre à l'approbation de son directeur, un règlement de vie, où elle avait partagé avec sagesse et discernement le temps de la journée, entre la prière, la lecture, le travail et les autres devoirs domestiques. Ses pieux parents, convaincus qu'ils ne pouvaient mieux lui témoigner leur amour, qu'en secondant les mouvements de sa ferveur, bien loin de la gêner dans ses pratiques religieuses, lui facilitèrent, au contraire, avec joie, les moyens de s'y rendre fidèle, quoique quelques-uns pussent paraître extraordinaires, dans une jeune demoiselle de quinze ans.

Elle se levait tous les jours de grand matin, et commençait la journée par employer une heure entière à l'oraison mentale, avant de se rendre à la première messe de la paroisse, à laquelle elle ne manquait jamais d'assister. Sa foi vive et ardente au dogme de la Présence réelle de Jésus-

CHRIST sur l'autel, lui avait inspiré la pratique de se prosterner et de baiser publiquement la terre, au moment de l'élévation de la Sainte Hostie : ce qu'elle faisait toujours avec des sentiments de religion et d'humilité si vifs, si sincères, si profonds, que tous les assistants en étaient très sensiblement touchés et attendris. Elle usait de la même pratique avant de s'approcher de la Sainte Table, toutes les fois qu'elle avait le bonheur de communier, ce qui lui arrivait très souvent ; et cette coutume de baiser la terre, qui pourrait paraître singulière, n'avait alors rien que d'édifiant pour les autres fidèles, à cause de la simplicité et de la ferveur qui régnaient dans la colonie. Lorsque Mlle Le Ber avait reçu la sainte communion, elle se retirait modestement dans quelqu'endroit de l'église plus éloigné de la foule. Si elle cherchait à être ainsi à l'écart, c'était afin d'y être moins distraite, moins remarquée par les assistants ; et aussi plus en liberté de se livrer aux transports de sa dévotion, durant le temps de son

action de grâces, qu'elle prolongeait le plus qu'il lui était possible.

En outre, elle ne manquait jamais, quelque temps qu'il fit, d'aller tous les jours l'après-midi, à l'église pour rendre ses devoirs à Notre-Seigneur dans le Très-Saint Sacrement ; et là, on ne pouvait s'empêcher d'éprouver un profond sentiment de respect pour elle, en la voyant, dans une modestie ravissante, témoigner avec la ferveur d'un Séraphin, à ce bien aimé de son cœur, ses sentiments d'adoration, de confiance et d'amour. Nous remarquerons ici que l'année qui suivit la sortie de Mlle Le Ber du pensionnat, son père, conjointement avec M. Lemoyne, son oncle, fit présent à l'église paroissiale d'une lampe d'argent, qui brûla depuis, nuit et jour, devant le tabernacle. Par là, il avait voulu donner un témoignage public de son respect profond envers JÉSUS-CHRIST résidant dans ce mystère. Mais les hommages qu'il lui offrait tous les jours, par la ferveur de sa sainte fille, cet ange terrestre, honoraient bien plus encore

les sentiments de sa religion devant ses concitoyens et devant Dieu.

Ce n'était pas seulement, en assistant au Saint Sacrifice, en y communiant, et en visitant le Très-Saint Sacrement, que Mlle Le Ber, édifiait toute la paroisse, par sa modestie, et par sa tendre et fervente piété. Elle produisait des impressions semblables dans les cœurs, par d'autres actions de religion moins importantes; par exemple, quand elle présentait le pain béni à la grand'-messe; et, ce qui est plus remarquable, quand elle quêtait à l'Eglise les jours de Dimanche: ce qu'elle ne refusait pas de faire à son tour. Cet usage régnait encore alors à Ville-Marie; mais on fut contraint de le supprimer dans la suite, à cause des abus, auxquels il donna occasion, à mesure que la ferveur des paroissiens vint à se ralentir.

Enfin, la modestie de Mlle Le Ber, lorsqu'elle marchait dans les rues, était encore un grand sujet d'édification pour toute la ville. Soit qu'elle allât à l'Eglise, ou qu'elle en revînt, on ne la vit jamais s'arrê-

ter dans sa marche, pour converser avec les personnes de sa connaissance qu'elle rencontrait, ni entrer dans quelque maison pour y faire des visites. Son temps était trop précieux à ses yeux ; et après les conversations qu'elle prenait avec ses parents, et celles qu'elle avait quelquefois avec les Hospitalières de Saint Joseph et les Sœurs de la Congrégation, comme nous le dirons bientôt : elle employait son temps, tout entier, à des lectures de piété, au travail et à la prière.

Si Mlle Le Ber faisait déjà paraître tant d'éloignement pour le monde, ce n'est pas que, dès lors, elle n'eût pu s'y produire avec beaucoup d'honneur, et que même elle n'eut dû y être plus recherchée qu'aucune autre personne. De toutes les demoiselles canadiennes de condition, elle était sans contredit, la plus abondamment pourvue des avantages que le monde apprécie, estime et honore. Très-bien faite de corps, elle relevait encore l'extérieur de sa personne par un esprit naturellement vif, judicieux, pénétrant, que l'éducation avait cultivé

avec soin, et orné de connaissances variées, utiles et agréables. La bonté de son cœur, sa générosité, sa sensibilité, jointes à un heureux mélange de modestie et de gaieté aimable, de douce gravité et d'enjouement, lui gagnaient aisément l'affection de tous. Elle était d'ailleurs d'une politesse exquise, et d'une grande affabilité; ne manquant jamais en rien aux devoirs de la bienséance, et s'en acquittant avec autant d'aisance et de naturel de sa part, que d'agrément et de satisfaction pour les autres. Enfin, elle appartenait à la famille la plus riche qui fut alors dans le pays; et étant particulièrement chérie de ses parents, comme leur unique fille, elle était destinée, par un effet de leur prédilection, à recevoir pour sa dot cinquante mille écus: ce qui faisait de Mlle Le Ber le plus riche parti qu'il y eût alors dans toute la Nouvelle France.

Ses parents ayant donc formé le projet de l'établir dans le monde, désirèrent, après sa sortie du pensionnat, qu'elle portât des vêtements analogues aux vues qu'ils avaient sur elle, et conformes d'ailleurs à sa condi-

tion. Quelque grande horreur qu'elle eût toujours eue pour les parures mondaines, Mlle Le Ber se soumit à la volonté de ses parents, et accepta par obéissance toutes celles qu'ils destinèrent pour son usage. Il est vrai que la conscience de Monsieur et de Madame Le Ber était trop éclairée et trop délicate, et leur religion trop pure, pour que, dans le choix et la forme des vêtements, ils pussent s'écarter jamais des règles que prescrit la modestie chrétienne. Ils n'ignoraient pas, que si, dans la diversité des conditions, qui règnent depuis le péché parmi les hommes, il est de l'ordre de la providence, que les personnes les plus élevées, soient distinguées des autres par leurs vêtements, comme les arbres sont distingués, entre eux, par leur forme, leurs fruits et leurs feuilles: c'est sans préjudice de la modestie, qui doit être également sacrée et inviolable dans toutes les conditions. Ils savaient, d'ailleurs, que les personnes élevées sont plus obligées encore que les autres à s'y conformer scrupuleusement, à cause de l'efficacité de leur exemple, qui est tou-

jours la règle que les classes inférieures affectent de suivre, tant pour la forme des vêtements que pour les libertés qu'on se donne, dans la manière de se vêtir.

Hélas, de combien de maux, l'oubli d'un pareil devoir, n'a-t-il pas été, et n'est-il pas encore aujourd'hui la cause ! Que de modes immodestes, se sont introduites dans des paroisses entières, par la vanité de quelques mères, qui les ont autorisées d'abord dans leurs enfants; et qui à cause de leur rang, ont été imitées à l'envi par toutes les autres mères ! Que de péchés n'ont pas fait commettre, tant de nudités, faussement voilées, sous des tissus transparents, et par là plus funestes, plus meurtrières, plus criminelles ! Ce prétendu voile, qu'est-il autre chose, qu'un moyen astucieux de corruption, insidieusement ménagé pour enhardir une jeune personne à perdre toute retenue, et pour faire perdre aux autres toute pudeur. (*) Ainsi, par un renversement

(*) Nos Seigneurs les premiers Evêques du Canada s'élevèrent avec force contre cette pernicieuse coutume

déplorable, ceux que DIEU avait élevés dans la société, pour qu'ils servissent de modèle aux autres, et les attirassent à lui, ont semblé conspirer au contraire, à les en séparer, en éteignant dans une multitude de cœurs la vertu et l'innocence.

---

dès qu'elle commença à s'y introduire ; et comme elle ne laissait pas de se répandre malgré les efforts de leur zèle, Monseigneur de St. Valier, déclara incapables d'absolution, toutes les personnes qui refuseraient d'y renoncer, et défendit à tout prêtre de les absoudre.

(*Statuts de Monseigneur de Saint Valier, lettre pastorale du* 22 *oct.* 1686, *p.* 10 *et* 11, *à Paris* 1703 *in* 8o.)

" Après une mure délibération, et plusieurs assem-
" blées et consultations, que nous avons faites sur ce
" sujet, avec diverses personnes de ce clergé, tant
" séculier que régulier, et de leur avis : nous avons
" cru ne pouvoir rien faire de plus efficace, pour appor-
" ter le remède à un si grand mal, que de faire com-
" prendre aux filles et aux femmes, qui sont dans les
" modes blâmables du siècle, qu'elles ne peuvent en
" conscience sans se rendre coupables des péchés d'au-
" trui, paraître soit au dedans, soit au dehors de leurs
" maisons, avec la gorge ou les épaules découvertes,
" ou n'ayant qu'un tissu transparent par dessus :

Mais si l'obéissance, que Mlle Le Ber devait à ses pieux parents, lui faisait accepter pour son usage, des vêtements précieux, quoique pourtant toujours conformes aux règles de la modestie : sa vertu ne lui permit jamais d'en tirer vanité, ni d'y mettre la plus légère complaisance. L'horreur

---

" Déclarant, que si elles ne changent de conduite, la " chose étant en leur pouvoir, elles seront exclues de " l'absolution dans le tribunal de la pénitence, lors- " qu'elles s'y présenteront, comme en étant tout-à-fait " incapables. A quoi tous les confesseurs de ce dio- " cèse tant séculiers, que réguliers, tiendront exacte- " ment la main ; puisqu'autrement, ils en rendront un " terrible compte au jugement de DIEU.

" Et afin que personne n'en prétende cause d'igno- " rance, nous voulons que cette présente lettre soit " publiée au prône des paroisses ; désirant de plus, " que les curés en fassent publiquement la lecture à " leurs paroissiens, au moins une fois tous les ans."

(*Statuts de Monseigneur de Saint Valier, lettre pastorale du* 31 *octobre* 1690, *p.* 15.)

" .... Nous vous défendons absolument d'absoudre " les femmes et les filles, qui portent la gorge décou- " verte et les épaules, soit au dedans, soit au dehors de " leurs maisons, ou qui ne les auraient couvertes que " d'un tissu transparent."

qu'elle avait toujours eue des pompes du siècle, lui inspirait au contraire de l'éloignement et du dégoût pour toute recherche dans les habits; et ces parures brillantes, qui deviennent pour d'autres jeunes personnes, un sujet trop ordinaire de vaine ostentation et de désir de plaire, lui fournissaient à elle, autant d'occasions de mérite et de vertu. Comme la reine Esther, elle se confondait devant Dieu, lorsqu'elle était obligée de se revêtir d'atours superflus, lui protestant surtout alors, intérieurement, que son cœur ne s'attacherait jamais qu'à lui seul; et pour nourrir et entretenir en elle des sentiments si chrétiens, elle cachait, sous ses habits précieux, de rudes instruments de pénitence, quelque délicate que fût sa complexion.

Une jeune personne qui prend des précautions semblables, quand elle est obligée de se parer, n'a pas à craindre ni pour elle-même, ni pour autrui, les dangers de sa parure quelque brillante qu'on la suppose, pourvu qu'elle soit décente et modeste, comme le fut toujours celle de Mlle Le Ber.

CHAPITRE II.

POUR CONSERVER LE TRÉSOR DE SON INNOCENCE, Mlle EE BER NE SE PRODUIT DANS AUCUNE ASSEMBLÉE DU MONDE. ELLE FRÉQUENTE LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION.

Quoique les parents de Mlle Le Ber la destinassent à l'état du mariage, et voulussent qu'elle fut vêtue selon sa condition, ils ne la produisirent jamais dans les brillantes réunions du monde, ni même dans ces assemblées privées, composées d'un petit nombre de parents et d'amis : étant persuadés que celles-ci souvent ne sont pas moins dangereuses. Ils aimaient trop sincèrement leur fille, pour l'exposer ainsi à perdre le trésor inestimable de son innocence, plus précieux que tous les biens qu'ils pouvaient

lui laisser, et le seul qui pût la rendre véritablement heureuse. Leur conduite en ce point, pourra passer pour trop sévère, au jugement de bien des parents qui se disent chrétiens; mais combien qui se font d'étranges illusions sur cette matière importante!

A peine leurs filles sont-elles sorties des pensionnats, qu'ils leur procurent de ces sortes de réunions privées. Ils se proposent, disent-ils, de les former aux manières du monde, et de leur apprendre à le connaître; et ils ne considèrent pas, que par les dangers auxquels ils les exposent, souvent ils leur font faire une triste expérience du mal, que peut-être elles avaient ignoré jusqu'alors. Comme si à cet âge critique, une jeune personne, n'avait pas assez d'ennemis intérieurs à combattre, qui font une guerre incessante à son imagination et à son cœur: ils lui en suscitent au dehors, par ces réunions, une multitude d'autres bien plus dangereux et plus perfides. Le choix et la qualité des personnes invitées à y prendre part; la confiance et l'ouverture

qu'on s'y témoigne, entre personnes connues et amies; la nature des conversations qu'on y tient; le genre des amusements qu'on s'y permet: tout concourt à faire les plus funestes impressions sur une jeune personne, qui voit que tous les regards sont fixés sur elle, et qu'elle est devenue l'objet de toutes les attentions. Exposer son cœur à tous ces dangers, rendus plus séduisants encore par la présence d'un père ou d'une mère, qui les approuvent comme des amusements très-légitimes: n'est-ce pas, au fond, conspirer contre l'innocence, ou du moins tenter DIEU ouvertement? Si ces parents sont encore chrétiens, comment peuvent-ils espérer, qu'au milieu de ces appas si dangereux pour le premier âge, le cœur d'une jeune personne, déjà si faible et si porté à s'attacher, demeurera fidèle à DIEU: tandis que dans les mêmes occasions, la vertu d'un Ange suffirait à peine?

Monsieur et Madame Le Ber, mieux instruits du grave devoir qu'ils avaient à remplir, et plus véritablement affectionnés à leur fille, lui facilitaient, au contraire, tous

les moyens de conserver intacte l'innocence de son cœur. Quoiqu'elle fût très affable envers tous, elle n'eut jamais dans le monde, aucune amie particulière, qui fut l'objet spécial de ses affections. Les Religieuses de Saint Joseph, et les Sœurs de l'Institut naissant de la Congrégation, étaient les seules personnes qu'elle visitait à Ville-Marie : non pas toutefois qu'elle eût quelque désir d'entrer dans l'une ou l'autre de ces communautés : elle n'éprouva jamais d'attrait pour la vie religieuse ; mais pour s'entretenir de DIEU avec elles, et s'animer par leur sainte conversation, à la pratique de la vertu.

Parmi les religieuses de Saint Joseph, elle visitait particulièrement la mère Macé, vénérée de toutes ses compagnes comme une relique vivante. Elle avait commencé à la fréquenter dès l'âge de cinq ou six ans, lorsqu'elle allait à l'Hôtel-Dieu, pour y visiter Mlle Mance, sa marraine. Après son retour du pensionnat, elle lia de nouveau des rapports avec elle, et continua de la

visiter, jusqu'au temps où elle se mit en réclusion, comme nous le dirons bientôt.

Mais la personne qu'elle fréquentait le plus assidument, était la Sœur Marguerite Bourgeoys, suscitée par la divine providence pour travailler à la sanctification des jeunes personnes du pays, et qui jetait alors les fondements de son Institut, connu depuis sous le nom de *Congrégation de Notre-Dame*. Les impressions de grâce que la vue et les entretiens de cette sainte Fondatrice, faisaient toujours éprouver à Mlle Le Ber; l'air de sainteté qu'elle respirait dans la maison de la Congrégation; la piété singulière qu'on y témoignait pour Marie, honorée comme la Supérieure, la Reine et la Mère de cet Institut; le nom seul de *Congrégation de Notre-Dame:* tous ces motifs avaient inspiré à Mlle Le Ber une prédilection bien méritée, une vénération profonde, et une affection inaltérable pour cette Sainte Maison, qu'elle aimait à fréquenter, et dont elle devint même l'une des plus signalées bienfaitrices.

Une personne aussi dévouée à Marie, et aussi désireuse de la faire connaître et aimer, que l'était Mlle Le Ber, ne pouvait en effet connaître la Fondatrice de la Congrégation, sans concevoir pour elle l'affection la plus sainte et la plus étroite. Car la Sœur Bourgeoys n'avait quitté sa patrie et ses parents, et ne s'était condamnée aux plus dures privations, que pour porter dans les esprits et dans les cœurs des jeunes personnes de cette colonie naissante, la connaissance et l'amour de Marie. C'était ce qu'elle n'avait cessé de faire depuis son arrivée dans le pays. Il est même à remarquer qu'en l'année 1678, un an environ depuis que Mlle Le Ber était sortie du pensionnat, la Sœur Bourgeoys, venait de faire construire la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, dans l'intention d'augmenter par ce moyen, la dévotion envers Marie, comme elle-même nous l'apprend dans un acte public, qu'elle déposa au greffe de cette ville, le 24 juin de la même année. " Et d'autant que les filles de la Congréga- " tion," dit-elle dans cet acte mémorable,

" désireraient que la dévotion qu'elles ont " toujours eue, pour la Très-Sainte Vierge " leur mère, la fondatrice et la protectrice " de leur maison, s'augmentât de jour en " jour, se rendît encore plus publique au " Mont Réal, qu'elle ne l'a été jusqu'à pré- " sent, et se perpétuât à la postérité ! elles " ont demandé et obtenu, que la chapelle " construite par elles, fût une annexe de " leur paroisse, pour y servir de dévotion " publique, et pour y faire honorer la très- " Sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame* " *de Bon-Secours.*" Cette déclaration prophétique, que fait ici la Sœur Bourgeoys, dont l'accomplissement littéral se vérifie chaque jour à nos yeux, par le concours spontané d'une multitude innombrable de pélerins qui en ignorent entièrement l'existence : cette déclaration, visiblement inspirée de DIEU, suffirait seule pour démontrer la mission divine de la Sœur Bourgeoys dans cette colonie ; et montre aussi de quel esprit de discernement et de sagesse divine Mlle Le Ber était animée, en

donnant sa confiance et toutes ses affections à cette fille incomparable.

Dans son voyage de 1672, la Sœur Bourgeoys avait amené de France douze ou treize coopératrices, à qui elle communiquait son esprit de zèle et de ferveur ; et en outre, elle avait auprès d'elle, un certain nombre de jeunes personnes, nées à Ville-Marie, formées par ses soins, dès leur enfance, qui toutes, se préparaient aux emplois de la Congrégation. Plusieurs de ces dernières appartenaient à la famille de Mlle Le Ber, entre autres les Sœurs Françoise et Marguerite Lemoyne, ses cousines. Le parfait dégagement du monde, que Mlle Le Ber admirait dans ces vierges chrétiennes, leur humilité sincère, leur simplicité évangélique, leur amour pour la pauvreté, la générosité de leur zèle pour la sanctification de l'enfance ; enfin, toutes les vertus dont elles offraient l'exemple à la Colonie, étaient pour Mlle Le Ber une sorte de parfum céleste, qui l'attirait fréquemment à la Congrégation ; et comme de son côté elle était, pour ces saintes filles, un sujet d'édification

singulière, on recevait toujours ses visites avec beaucoup de satisfaction.

Toutes ces jeunes personnes lui offrirent autant de modèles de ferveur : l'une d'elles, cependant, par une disposition particulière de la divine Providence, la touchait plus encore que les autres. C'était une âme d'élite, qui par les attraits de grâce qu'elle éprouvait, et par sa fidélité à y correspondre, semblait marcher à grands pas dans la voie du dégagement parfait, où Mlle Le Ber était attirée elle-même ; et comme, par les entretiens qu'elles avaient ensemble, Mlle Le Ber se sentait toujours plus saintement élevée à DIEU, et plus étroitement unie à lui : elle se lia avec elle d'une amitié très étroite. Cette amitié, dont la vertu fut seule le motif et la fin, était un moyen ménagé par la divine providence à Mlle Le Ber, pour l'exciter à une perfection plus grande encore, que celle qu'elle avait pratiquée jusqu'alors, et à un détachement plus entier du monde et de toutes les choses de la terre. Elle ne quittait jamais sa sainte amie, qu'elle ne se sentit, en effet, attirée à ce détachement

universel. C'était l'impression ordinaire qu'elle retirait de ses entretiens avec elle; et, pour la faire entrer plus réellement dans ce dépouillement total, condition nécessaire de la vie parfaite, DIEU voulut la détacher même de la présence et des entretiens d'une si sainte amie, qu'il retira de ce monde peu après.

CHAPITRE III.

LA MORT ÉDIFIANTE D'UNE DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DÉTERMINE Mlle LE BER, A VIVRE ENTIÈREMENT SÉPARÉE DU MONDE. ELLE FAIT VŒU DE CHASTETÉ POUR CINQ ANS.

La sainte amie, dont on vient de parler, parvenue déjà, malgré son jeune âge, au comble de la vie parfaite, était un fruit mûr pour le ciel ; et il semblait que Mlle Le Ber ne l'eût connue, que pour en faire à DIEU un sacrifice d'agréable odeur, qui devait faire descendre sur elle les bénédictions les plus privilégiées et les plus abondantes. Au lieu que les amitiés humaines, qui n'ont pour principe que la nature, séparent les cœurs d'avec DIEU, en les unissant les uns aux autres : les amitiés

saintes, au contraire, les unissent toujours plus étroitement à lui, qui seul en est la source et la fin. Bien loin d'être éteintes par la mort, elles en deviennent plus étroites et plus pures; et excitent en nous le désir de nous réunir à nos amis, dans le sein de DIEU, en nous rendant les imitateurs de leurs saints exemples: tandis que les amitiés humaines, dans les personnes qui ne voient et n'espèrent rien au-delà de la tombe, ne peuvent laisser à la mort, qu'amertume, affliction et désespoir.

Une jeune fille de la ville de Corinthe, étant venue à mourir, sa nourrice qui l'aimait tendrement, alla, dans sa désolation, déposer sur la fosse de la défunte un panier d'osier, renfermant quelques petits objets, que celle-ci avaient aimés durant sa vie; et le couvrit d'une tuile, pour empêcher que la pluie ne les endommageât. (*) Ce vain et stérile hommage, fut tout le bien

(*) A l'endroit sur lequel le panier fut posé, (ajoute Vitruve, qui rapporte ce trait), se trouvait, comme par hazard, une racine d'acanthe. La plante vint à pousser

qu'une payenne put faire à celle qu'elle pleurait; ce fut tout ce qu'elle put pour lui témoigner son affection, et pour se consoler elle-même du cruel et lugubre spectacle de cette mort, qui remplissait sa vie de tristesse et d'amertume. C'était toute la consolation des payens, à la mort de leurs amis ou de leurs proches: DIEU n'ayant pas encore renoué par l'Incarnation, les liens qui nous attachent à lui: ils *n'en-*

---

au printemps; et sortant par les ouvertures que le pied du panier laissait tout autour, les feuilles et les branches de l'acanthe s'élevèrent de toute part, et se recourbèrent sous les coins de la tuile, de manière à former une sorte d'enroulement très gracieux. Le sculpteur Callimaque, surnommé *L'industrieux* par les Athéniens, l'ayant apperçue, fut frappé de l'élégance que la disposition fortuite des feuilles, semblait donner à ce panier; et jugea qu'un ornement de même forme, couronnerait dignement le fût des colonnes, qu'on avait coutume d'employer dans la construction des édifices. En effet, dans les mains de cet habile artiste, cet objet prit ce tour élégant et cette noblesse, qui règnent dans la magnifique composition des chapiteaux *Corinthiens*; et telle fut l'origine de ces chapiteaux, qui prirent leur nom de celui de la ville de Corinthe, où l'on commença d'en faire usage.

visageaient la mort qu'avec terreur, comme l'a remarqué St. Paul, *et s'affligeaient sans aucune espérance.*

Mais, qu'elles furent différentes, les impressions que fit sur le cœur de Mlle Le Ber, la mort précieuse de sa sainte amie! ici, rien que de doux, d'aimable, de consolant. Les touchants exemples de patience, d'obéissance, de piété, que cette digne fille de la Sœur Bourgeoys donna dans sa maladie; la joie inexprimable qu'elle fit paraître de quitter le monde, pour aller se perdre dans le sein de DIEU; les empressements de son âme, sa sainte impatience de voler au devant du divin époux; enfin, le bonheur céleste dont son cœur était inondé, la douce et profonde joie qu'elle goûta en s'endormant du sommeil des bienheureux: toutes ces circonstances, furent pour Mlle Le Ber, comme un parfum du ciel, qui pénétra et embauma délicieusement son âme. Elles firent même sur elle une impression si vive et si profonde: que dès ce moment, se considérant comme une personne qui n'aurait point encore commencé de servir DIEU,

elle résolut d'être désormais à lui de la manière la plus parfaite. La vue du corps de cette sainte défunte, que la mort semblait avoir embelli ; le calme parfait, l'expression de douceur, d'innocence, de sainteté et de béatitude célestes, qui brillaient sur son visage, fortifièrent encore dans Mlle Le Ber ces impressions ; et excitèrent dans son cœur une sainte émulation, pour marcher sur les traces de son amie. Car dès cet instant, toute son ambition eut pour objet, d'entrer, le plus parfaitement qu'il lui serait possible, dans les sentiments et les dispositions de cette âme bienheureuse ; afin de mériter à son tour la grâce d'une si précieuse mort.

A en juger, par les effets que cet évènement produisit sur le cœur de Mlle Le Ber, on eût même dit, que la sainte défunte, voulut se survivre à elle-même dans la personne de son amie ; et qu'en quittant son corps, elle lui eut laissé son esprit de consécration totale à DIEU, et de mort universelle au monde. Du moins, ce fut dès le moment de cette sainte mort, que Mlle Le

Ber, ainsi qu'elle-même le déclara plusieurs fois depuis, prit la résolution généreuse et étonnante qu'elle exécuta bientôt après. N'éprouvant point d'attrait pour la vie religieuse, elle se proposa de vivre, dans la maison de ses parents, avec autant de recueillement et de séparation du monde, qu'on pouvait le faire dans les communautés les plus saintes et les plus ferventes; et de retracer dans sa personne tout ce qu'elle avait pu admirer dans la vie des Saintes le plus étroitement unies à DIEU.

Elle était dans ces dispositions, lorsqu'une proposition de mariage qu'on lui fit, la détermina à mettre sans délai son projet à exécution, en lui inspirant pour le monde plus d'éloignement encore, qu'elle n'en avait eu jusqu'alors. Ses parents, qui avaient toujours eu en vue de l'établir, désiraient beaucoup cette alliance, très honorable selon le monde et tout-à-fait dans leur goût. Ils n'omirent rien pour lui faire surmonter ses répugnances: mais tout ce qu'ils purent lui alléguer, ne fit que fortifier encore ses dégoûts. Plus on

lui représentait les agréments et les douceurs innocentes qu'elle pouvait goûter dans le monde, plus elle en concevait d'éloignement et de mépris. En sorte qu'à la fin ses parents, pleins de respect pour la vertu d'une si sainte fille, cessèrent de la presser plus longtemps; ils consentirent qu'elle gardât le célibat dans la maison paternelle, et qu'elle y menât une vie cachée, sans prévoir encore alors, jusqu'où elle devait porter son amour pour la retraite et la solitude.

Jusqu'ici, la vie de Mlle Le Ber n'a rien offert, qui ne puisse servir de modèle, aux jeunes personnes désireuses de se sanctifier dans le monde. Fidèle, dans la maison paternelle, aux exercices de piété, qu'elle avait pratiqués dans le pensionnat; elle évitait, pour se conformer à la volonté de ses parents, tout ce qui eût pu être taxé de singularité ou de négligence, dans la manière de se vêtir: quoiqu'en elle il n'y eut jamais rien qui ne fut exactement conforme aux règles de la modestie et de la décence. Elle s'abstenait de paraître dans les assem-

blées du monde, et dans toutes les réunions, où sa vertu eut pu recevoir quelque atteinte; enfin, elle n'avait, et ne voulait avoir de rapports, qu'avec les personnes, qui par leurs vertus et leurs saints exemples, pouvaient contribuer à son édification. C'est ce que devrait faire toute vierge chrétienne, qui veut être fidèle aux engagements qu'elle a contractés, dans le Saint Baptême, en devenant enfant de DIEU.

Désormais, si le genre de vie que nous verrons embrasser à Mlle Le Ber, ne peut servir de modèle aux jeunes personnes destinées à vivre dans le monde: il sera, du moins, bien propre à les exciter à la ferveur, dans la pratique de leurs devoirs, en leur montrant quelle est la puissance de la grâce sur les âmes vraiment fidèles. Pour mettre à exécution la résolution généreuse qu'elle avait prise, à l'occasion de la mort de sa sainte amie, de vivre entièrement séparée du monde; elle voulut d'abord se lier à DIEU par le vœu perpétuel de chasteté. L'attrait qu'elle avait toujours eu, dés son enfance, pour la solide vertu; le mépris qu'elle n'a-

vait cessé de témoigner, pour les vanités du monde; le refus de l'alliance qu'on venait de lui proposer; les impressions de grâce qu'elle éprouvait, depuis la mort de sa sainte amie; enfin la vie très innocente qu'elle avait constamment menée: tous ces motifs semblaient offrir les garanties désirables, pour qu'on pût prudemment lui permettre de prononcer ce vœu.

Néanmoins, son directeur, M. Séguenot, prêtre du Séminaire, qui avait dirigé ses premiers pas dans la voie de la vertu, ne jugea pas à propos qu'elle s'engageât, ainsi, pour toujours. Quoiqu'il n'eût aucune raison pour douter de la solidité de ses résolutions, ni de sa constance à les garder inviolablement: il trouva qu'elle était trop jeune encore, pour se lier d'une manière irrévocable; c'était en l'année 1679, et Mlle Le Ber n'avait guère que dix-sept ans. Il fut donc d'avis qu'elle ne prononçât ce vœu que pour l'espace de cinq ans; afin qu'après cette épreuve, elle put user de sa liberté, si ses dispositions étaient changées à l'égard

du mariage; ou qu'elle pût, avec plus d'assurance, s'engager irrévocablement par un vœu perpétuel, si elle persévérait dans la résolution de n'avoir que JÉSUS pour époux. Quelque grand désir qu'elle eut eu d'un engagement irrévocable: elle se soumit avec joie à la décision de son confesseur. Car on ne vit peut-être jamais une obéissance, plus prompte, plus franche, ni plus entière que ne l'était la sienne; à l'égard de toutes les personnes, qui lui tenaient la place de DIEU. Mais, si elle fut obligée de mettre des bornes à la durée de son vœu; elle n'en mit aucune à la sainte ferveur avec laquelle elle le prononça. On le comprend assez de la part d'une âme déjà si parfaite, qui ne respirait que la vertu la plus pure, et n'aspirait qu'à DIEU seul.

Ce lien qui ne changeait rien à sa manière de vivre, et ne lui imposait que ce qu'elle avait pratiqué jusqu'alors avec bonheur, fut cependant pour cette vierge vraiment sage, l'occasion d'un redoublement dans la ferveur de l'amour divin. Se considérant comme l'heureuse épouse de JÉSUS, elle lui consa-

cra son cœur, ses désirs, ses affections, ses pensées de la manière la plus universelle. Elle s'appliqua à elle-même ces paroles du Cantique des Cantiques, que l'époux céleste, adresse à l'âme son épouse, pour l'exciter à la fidélité parfaite et à la délicatesse de l'amour : *Ma sœur, ma bien aimée : mettez-moi comme un cachet sur votre cœur, comme un cachet sur votre bras.* Elle voulut donc que son cœur fut scellé et fermé à tout ce qui n'était pas JÉSUS ; que rien n'entrât dans son cœur que pour JÉSUS, que rien aussi n'en sortit que pour lui seul ; qu'enfin, il fût comme un cachet sur son bras, c'est-à-dire, que toutes ses actions, figurées dans l'Ecriture par les mains et par les bras, n'eussent pour fin que la gloire de JÉSUS, et pour motif que son pur amour. Dans ce dessein, elle demanda longtemps avec beaucoup d'instances, et obtint à la fin de son directeur et de ses parents, de rompre tout commerce avec le monde, en gardant dans la maison paternelle, une solitude profonde, ainsi que nous allons le raconter au chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Mlle LE BER SE SENT APPELÉE A VIVRE EN RÉCLUSION DANS LA MAISON PATERNELLE. SES PIEUX PARENTS CONSENTENT A CE DESSEIN.

L'Esprit Saint, unique sanctificateur de l'Eglise, excite les cœurs des fidèles, à fuir le péché et à se détacher des créatures, afin de s'unir à DIEU seul. Pour les y déterminer, il leur fournit quelquefois des moyens extérieurs très efficaces; et dans ce dessein, il a suscité autrefois, des hommes d'éminente vertu, en qui il a fait paraître cette horreur du péché, et ce détachement du monde dans un degré héroïque. Tous ces solitaires célèbres; ces anachorètes fameux, qui parurent dans les premiers siècles de l'Eglise: Saint Paul ermite,

Saint Antoine et tant d'autres, dont la vie semblait tenir du prodige, et qui peuplèrent autrefois les déserts : que furent-ils autre chose, dans les desseins de la divine Providence, qu'autant de prédicateurs puissants, qui par leur retraite du monde, l'austérité de leurs mœurs, et la sainteté de leur vie, reprochaient aux payens leur vie sensuelle et profane, en même temps qu'ils excitaient les fidèles à la perfection, et à la pratique exacte de tous leurs devoirs ? Cette sorte de prédication, quoique muette, fut toujours très efficace sur les cœurs ; et l'histoire nous apprend, entre autres exemples, les conversions sans nombre, que Saint Siméon Stylite opéra du haut de sa colonne, sur les foules de payens et de chrétiens, qui le visitaient à l'envi.

Pour produire de semblables effets sur les femmes, par des exemples qui leur fussent plus appropriés, DIEU suscita aussi dans les premiers temps de l'Eglise, non seulement des pénitentes fameuses, telles que Sainte Marie d'Egypte ; mais encore d'innocentes vierges, qui séparées de tout

commerce avec le monde, vivaient dans une réclusion volontaire et perpétuelle, sans avoir d'autre communication qu'avec les personnes chargées de les servir. Sulpice Sevère, fait remarquer, dans ses *Dialogues*, que ces exemples étaient assez fréquents, hors de la province de Tours du temps de Saint Martin.(*) La ferveur de ces vierges, ainsi séparées de tout commerce extérieur, semble avoir donné lieu aux communautés cloîtrées, formées ensuite sur ce modèle; et elle fut, dans les premiers temps de l'Eglise, un moyen ménagé par la divine Providence, pour frapper les personnes du sexe, nouvellement sorties de l'idolatrie, et les porter efficacement à la pratique de la perfection.

Dans la formation de l'Église du Canada, DIEU voulut renouveler ce prodige, en la personne de Mlle Le Ber, pour le bien de

(*) B. *Sulpicii Severi, Dialog.* II, *de Virtutib. Martini.* B. Martinus magnificans Virginis illius reclusæ, cum exultatione virtutem, *inusitato, in his duntaxat regionibus*, gaudebat *exemplo.*

toutes les jeunes personnes de ce pays, qu'un tel exemple, inconnu en Amérique, devait frapper infailliblement, et exciter à la ferveur. Ainsi le même esprit divin, qui avait inspiré aux anciennes Recluses leur généreuse et héroïque résolution de séparation totale du monde, imprima au cœur de Mlle Le Ber un semblable dessein; et comme à ces vierges admirables, il lui donna aussi à elle-même la constance et la force de l'exécuter invariablement, jusqu'à son dernier soupir.

Il la porta d'abord à imiter la retraite domestique de Sainte Catherine de Sienne, qui pendant quelque temps, demeura renfermée dans une cellule de la maison paternelle, pour y vivre dans une plus parfaite union avec DIEU. L'ouverture que Mlle Le Ber fit de son dessein à ses parents, devait naturellement les surprendre, et même les affliger. Car elle désirait n'avoir plus de communication, non seulement avec le monde, mais aussi avec eux-mêmes; et cela jusqu'à la fin de ses jours. Quelle que fut la piété de Mon-

sieur et de Madame Le Ber, une pareille résolution, de la part de leur fille unique, l'objet de leur affection la plus vive et la plus tendre, ne pouvait que les blesser dans l'endroit le plus sensible du cœur; et avec d'autant plus de raison, que cette fille chérie, était elle-même par ses qualités personnelles, le plus doux sujet de leur joie et leur consolation la plus légitime.

Il ne faut pas croire, en effet, que malgré ce goût décidé pour la retraite, Mlle Le Ber, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fût un de ces caractères sombres et mélancoliques, incapables de toute société, dont l'abord n'a rien d'attrayant, ni d'aimable. Elle avait au contraire, un esprit vif et pénétrant, des manières douces et agréables, une conversation animée, pleine de vivacité, d'ingénuité et de charmes, lorsque le sujet était de son goût, c'est-à-dire, qu'il roulait sur quelque matière de piété, s'étant fait une loi de n'en avoir jamais d'autre. On conçoit qu'avec de semblables dispositions, elle avait tout ce qui était le plus propre à faire les délices

de ses parents, si pieux et si vertueux eux-mêmes; et que de sa part, la résolution de rompre tout commerce avec eux, quelqu'innocent qu'il put être, était de nature à les affliger vivement.

Aussi, ne s'empressèrent-ils pas de donner aussitôt les mains à son projet; et la prudence inséparable de la vraie piété chrétienne, demandait qu'ils en usassent, en effet, de la sorte. Mais après qu'ils eurent pris tout le temps convenable, pour réfléchir sur la nature et les suites d'un tel engagement; après qu'ils eurent consulté les personnes les plus désintéressées, et les plus sages: reconnaissant enfin, avec elles, que DIEU était l'auteur de ce dessein, qui devait tourner à sa gloire, et au bien des âmes, comme la suite le montra incontestablement: ils consentirent généreusement à faire au Seigneur ce sacrifice, quelque pénible et douloureux qu'il dut être à leur cœur.

Plusieurs parmi ceux qui liront cette vie, pourront être étonnés de voir Monsieur et Madame Le Ber consentir à la réclusion de

leur fille unique, et ne verront peut-être dans ce sacrifice, que l'effet d'une dureté de cœur, inspirée par une dévotion outrée, contraire au véritable esprit de la religion, Pour les éclairer; et, aussi, pour justifier la famille Le Ber, il est nécessaire de donner ici quelqu'éclaircissement sur cette matière importante, à l'égard de laquelle quelques uns peuvent se faire illusion.

Dans le dessein de DIEU, les parents ne doivent être que de saintes images de sa paternité; et si les enfants sont obligés de les aimer: c'est pour DIEU qu'ils doivent les aimer, c'est DIEU qu'ils doivent aimer dans leur personne. Ainsi dans les marques d'amour qu'ils leur donnent, les enfants, vraiment chrétiens, n'ont pas pour fin, le désir de satisfaire une certaine tendresse de cœur pour leurs parents. Ce sentiment naturel, qui se trouve aussi dans les animaux, est trop terrestre et trop grossier, pour être le motif qui inspire une âme chrétienne. C'est à DIEU, rendu sensible dans leurs parents, qu'ils donnent ces marques d'affection sensible; et cette vue

de DIEU, bien loin d'affaiblir l'amour filial, le perfectionne, l'ennoblit, et peut seul le rendre constant et invariable. Ainsi, tandis qu'un enfant, dont l'amour pour ses parents est purement naturel, cesse de les aimer, s'il n'en reçoit plus de leur part aucune marque de bienveillance: un enfant, qui honore DIEU dans ses parents, les aimera, au contraire, aussi sincèrement, malgré leurs défauts, que s'ils étaient les personnes du monde les plus accomplies. Il les aimera aussi cordialement, s'ils lui donnent des sujets de justes plaintes, et même s'ils le maltraitent, que s'ils n'avaient pour lui que de la douceur et de la prédilection. C'est que DIEU est également digne de respect et d'honneur, dans toutes les images qui le représentent, quelques défauts et quelques imperfections qu'elles puissent avoir.

Dans la première ferveur de la Colonie Française-Canadienne, DIEU, pour éclairer les enfants, sur les vrais sentiments qu'ils doivent à leurs parents, et les parents sur l'amour réciproque qu'ils leur doivent,

avait inspiré à tous une singulière dévotion, envers la Sainte Famille de JÉSUS, Marie et Joseph, le modèle parfait de toutes les familles chrétiennes. C'était sur ce sublime original, que chacun s'efforçait de former sa propre conduite: les enfants sur celle de l'Enfant JÉSUS; les pères, sur celle de Saint Joseph; et les mères, sur celle de Marie. (*) L'Enfant JÉSUS n'aimait Marie

(*) On peut voir dans la *vie de Mlle Mance*, l'histoire de l'institution de la confrérie *de la Sainte Famille*, et sa propagation rapide dans tout le Canada, *tom.* 1, *p.* 229 *et suivantes.* On conserve encore au greffe de Ville-Marie, un monument bien honorable aux citoyens de cette ville, qui donnèrent naissance à cette confrérie. Un an après la naissance de Mlle Le Ber, le 27 janvier 1663, sur l'invitation de M. de Maisonneuve, cent quarante citoyens de Ville-Marie, s'offrirent volontairement, pour former la *Milice de la Sainte Famille, Jésus Marie et Joseph;* et furent enrolés par escouades, chacune de sept hommes, le tout formant ainsi vingt escouades. C'était tout ce qu'il y avait alors d'hommes dans Ville-Marie, en état de porter les armes. M. Jacques Le Ber est dans la huitième, ainsi que M. Charles Lemoyne (de Longueuil) son beau-frère. Dans le préambule de ce rôle, M. de Maisonneuve s'exprime en ces termes: " Sur les avis qui nous ont été donnés

et Joseph que pour DIEU, et en vue de DIEU. Quelques bienfaits qu'il eut reçus de leur part, quelque parfaits que fussent ses saints parents : il les aimait, non pour eux-mêmes, mais pour DIEU vivant dans leurs personnes ; et s'il leur donnait des marques sensibles d'affection, c'était à DIEU rendu sensible dans eux qu'il les donnait.

Voilà le modèle sur lequel Mlle Le Ber réglait son amour envers ses parents. Elle ne les aimait que pour DIEU, et les devoirs de respect et d'affection qu'elle leur rendait étaient autant de devoirs religieux ; parce que, dans ses parents, elle honorait et aimait DIEU lui-même. Mais sachant, que DIEU, notre premier père, a droit d'être obéi, et

---

" de divers endroits, que les Iroquois avaient formé " le dessein d'enlever de surprise ou de force cette ha- " bitation : attendu que cette Ile appartient à la Sainte " Vierge, nous avons cru devoir inviter et exhorter " ceux qui sont zélés pour son service de s'unir en " semble... Ordonnons de faire insinuer au greffe de " ce lieu, les noms de ceux qui se feront enrôler, pour " leur servir de marque d'honneur, comme ayant exposé " leur vie, pour les intérêts de Notre-Dame et le salut " public."

étant convaincue, que pour l'édification de cette Eglise naissante, il demandait d'elle qu'elle se séparât du monde, et même de la société de ses parents : elle ne pouvait balancer, un instant, sur le parti qu'elle avait à prendre. En cela même, elle trouvait le modèle de sa propre conduite, dans l'Enfant JÉSUS, qui pour obéir aux ordres de son Père céleste, s'était séparé de Marie et de Joseph, malgré les larmes que cette séparation, devait faire verser à l'un et à l'autre, et malgré le grand amour qu'il leur portait. Enfin, elle savait, que JÉSUS, après avoir donné dans sa propre personne, cet exemple de fidélité à la voix de DIEU, l'avait confirmé encore, dans la suite par cet oracle, sorti de sa bouche adorable : *Celui qui pour le royaume de* DIEU, c'est-à-dire pour l'Eglise, *quittera son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, recevra le centuple dans ce monde, et dans l'autre, la vie éternelle.*

De leur côté, les pieux parents de Mlle Le Ber, qui l'aimaient très cordialement, ne l'aimaient pas pour elle-même, quoiqu'elle fut très-aimable très-vertueuse et accom-

plie. Ils l'aimaient comme étant l'image et le temple vivant de DIEU ; et en l'aimant ainsi, c'était DIEU qu'ils aimaient en elle ; bien différents de ces parents, qui n'ayant point cette vue de DIEU, se rendent idolâtres de leurs enfants, et, ne rapportant pas à DIEU l'affection que les enfants leur témoignent, la retiennent pour eux-mêmes, comme autant d'idoles. Monsieur et Madame Le Ber, fidèles à lui renvoyer les marques d'affection, qu'ils recevaient de leur fille, s'efforçaient d'imiter, en cela Marie et Joseph, qu'ils avaient pris pour leurs modèles. Car, dans les marques de tendresse, que Marie et Joseph donnaient à l'Enfant JÉSUS, ils ne cherchaient pas la satisfaction de leur sensibilité naturelle. Ils se proposaient toujours de témoigner par là leur amour sensible à la divinité du Verbe : leurs caresses ayant pour motif, non le corps de JÉSUS, mais la Divinité qui y était unie ; comme dans la Sainte Eucharistie, nous n'adorons pas, pour lui-même, le corps du Sauveur; nous l'adorons pour la Divinité qui en est inséparable. Les premiers chrétiens,

qui étaient remplis de l'esprit de la Sainte Famille, aimaient de la sorte leurs enfants. Nous lisons, entre autres de Saint Léonide martyr, que " souvent, pendant le sommeil " du jeune Origène, son fils, il s'approchait " de lui, lui découvrait l'estomac, et le " baisait avec respect, comme étant le tem- " ple de l'Esprit de DIEU."

Aussi, Monsieur et Madame Le Ber, lorsqu'ils connurent clairement la volonté de DIEU sur leur fille, n'eurent garde d'y mettre obstacle, quelque douleur qu'une telle privation dût leur causer. Ils savaient que Marie et Joseph, leurs modèles, non seulement n'auraient pas empêché l'Enfant JÉSUS de les quitter, même pour toujours, malgré l'affliction inconsolable que leur eût fait éprouver une si dure séparation, mais qu'ils auraient eux-mêmes pressé l'Enfant JÉSUS d'obéir, si DIEU leur eut demandé ce sacrifice.

Nous ne devons donc pas être étonnés, que Mlle Le Ber, nourrie, dès l'enfance, de ces pures maximes de la vie chrétienne, par ses pieux parents, ait triomphé, à son tour,

avec tant de courage, de sa sensibilité naturelle pour eux, ou plutôt, qu'elle ait pu, au commencement, employer les prières et les instances, pour les déterminer à faire généreusement leur sacrifice. L'Esprit-Saint qui était en elle, produit toujours dans le cœur des enfants vraiment chrétiens, ce zèle pur et magnanime, pour aider les parents à satisfaire à leurs devoirs de conscience. Origène, l'enfant dont nous venons de parler, ayant appris que Léonide, son père, avait été jeté en prison par les persécuteurs, fit tous ses efforts pour aller le trouver, afin de l'exhorter au martyre ; en sorte que sa mère, ne pouvant le retenir par ses prières, ni par sa tendresse, fut réduite à lui cacher tous ses habits, pour le contraindre à demeurer dans la maison. Ne pouvant sortir, il écrivit à son père une lettre très pressante, où il lui disait entre autres choses : " tenez ferme, et ne vous " mettez point en peine de nous." C'est qu'Origène avait six petits frères, tous plus jeunes que lui.

Nous faisons ici ce rapprochement, pour montrer que la générosité du sacrifice mutuel de Mlle Le Ber, et de ses dignes parents est un trait particulier de ressemblance de la ferveur de l'Eglise naissante du Canada, avec celle de l'Eglise primitive ; et que si cette vertu héroïque n'excitait pas notre admiration : ce serait une preuve de l'affaiblissement de l'esprit primitif, et du refroidissement de cette première ferveur du Christianisme parmi nous.

CHAPITRE V.

Mlle LE BER SE CONSACRE, D'ABORD, POUR L'ESPACE DE CINQ ANS A LA VIE SOLITAIRE. SA MANIÈRE DE VIVRE. SA CONDUITE HÉROIQUE A L'OCCASION DE LA MORT DE SA MÈRE.

M. Séguenot et les autres prêtres du Séminaire, qui furent consultés sur la vocation de Mlle Le Ber, après avoir mûrement examiné, son attrait pour la solitude, jugèrent qu'il avait toutes les marques d'un attrait divin ; et conclurent qu'un genre de vie, si extraordinaire, pratiqué par une personne de ce mérite et de cette qualité, procurerait beaucoup de gloire à Dieu, et d'édification à toute cette Église naissante.

Ils furent cependant d'avis, qu'au lieu de s'y engager irrévocablement, comme elle le désirait, elle commençat par faire un simple essai de cette manière de vivre ; et déterminèrent la durée de cette sorte de noviciat à cinq ans, à partir de cette année 1680 ; en y mettant pour condition expresse, que le directeur de Mlle Le Ber, pourrait y apporter toutes les restrictions et tous les adoucissements, que les circonstances imprévues rendraient nécessaires.

Elle n'eut pas plutôt obtenu cette permission, que sans différer d'un jour, elle se renferma dans le modeste appartement destiné à être le lieu de sa retraite, et l'unique témoin de sa ferveur. La maison de son père, qui avait son entrée sur la rue Saint Paul, se trouvait dans le voisinage de l'Eglise Paroissiale, qui était alors celle de l'HOTEL-DIEU ; et avait même vue, de ce côté, sur le chevet de cette Eglise. Ce fut dans cette partie retirée et solitaire de sa maison, qu'elle voulut vivre désormais, sans avoir de communication qu'avec la personne chargée de lui apporter ses ali-

ments, et seule autorisée à entrer dans sa cellule, en cas de nécessité absolue.

A peine s'y fut-elle renfermée, que se considérant comme une victime d'expiation pour elle-même et pour ses concitoyens, elle se couvrit le corps d'un rude cilice de crins, auquel elle substituait à certains jours, une ceinture de même matière. Elle ne fut, jamais, depuis, sans l'un ou l'autre de ces instruments, ou sans quelqu'autre plus meurtrier encore ; et en outre, elle macérait souvent son corps par de sanglantes disciplines. Ces austérités, dans une jeune personne d'un tempérament faible et délicat, dont la vie d'ailleurs avait toujours été si sainte, auraient de quoi nous étonner : si nous ne savions que les âmes les plus innocentes, sont aussi celles que l'esprit de pénitence, porte le plus à ces saintes cruautés, comme étant plus dignes, par leur ressemblance avec JÉSUS-CHRIST, l'agneau sans tâche, d'être victimes pour les pécheurs.

Dans son nouveau genre de vie, elle n'avait plus de ménagement à garder vis-à-vis

du monde, avec lequel elle ne devait avoir désormais aucun commerce. Elle ne voulut donc plus porter d'autre linge, sur ses instruments de pénitence, que d'une toile très grossière, de qualité inférieure à celle même, dont les plus pauvres gens, avaient alors coutume d'user ; et n'avoir plus que des vêtements de laine, sans aucune sorte d'ornements et d'une forme très simple. Sa nourriture se ressentait de la simplicité et de la pauvreté de son vêtement. S'il arrivait qu'on lui présentât quelque mets plus délicat, ou plus recherché : elle ne le recevait, que pour cacher sa mortification ; car le plus souvent elle n'y touchait pas. Elle priait même la personne qui la servait de lui apporter secrètement les restes de pain, que les domestiques avaient laissés ; ce que l'autre ne faisait qu'avec une extrême répugnance, quoiqu'elle sut fort bien qu'elle ne pouvait lui procurer un plus grand plaisir ; et ainsi, ces restes étaient son pain le plus ordinaire. Encore, de ces aliments très communs, et de ce pain quelquefois dégoûtant, elle ne prenait qu'une quantité

si petite, qu'on avait peine à comprendre, qu'elle put suffire pour la soutenir. La fidélité au silence qu'elle s'était prescrite, lui faisait joindre la mortification de la langue à celle du goût : car elle ne mangeait qu'après que la servante était sortie de sa cellule : étant ainsi tonjours seule en prenant ses repas. Enfin, elle ne se dispensa jamais des abstinences et des jeûnes prescrits par l'Église, quelque faible que fut son tempérament; elle y ajoutait au contraire bien d'autres mortifications, comme nous le rapporterons dans la suite; elle eut même pu les porter à des excès, si elle n'eût été ponctuellement fidèle à l'obéissance.

En entrant dans sa cellule, Mlle Le Ber qui avait renoncé à toute communication avec ses parents ; se serait abstenue de franchir le seuil de sa retraite, si elle n'eut été obligée de se rendre tous les jours à l'Eglise paroissiale, pour vaquer aux exercices de la religion. Tous les jours, elle se levait à quatre heures et demie, et assistait à la messe de cinq heures, quelque

temps qu'il fit, l'hiver aussi bien que l'été. Elle sortait toujours accompagnée de la personne qui la servait; et marchait les yeux constamment baissés, soit en allant, soit en revenant. Elle sortait aussi les jours de fêtes et de dimanches, pour assister à la grand'messe et aux vêpres.

Voici quelle était la distribution de son temps, et les exercices de piété auxquels elle vaquait tous les jours : outre une heure d'oraison, qu'elle faisait le matin, elle récitait très dévotement une partie du petit office de la Sainte Vierge ; et à onze heures, elle faisait l'*Examen particulier*, comme elle l'avait vu pratiquer par les Sœurs de la Congrégation. Dans l'après-midi, elle employait une demi-heure à faire une lecture spirituelle, récitait le reste du petit office, le chapelet; et le soir, après son souper, elle faisait oraison pendant une demi-heure. Enfin, la nuit elle se levait, sans feu, même dans les plus grands froids de l'hiver, et aussi sans lumière, pour n'être remarquée par personne ; et, se tournant du côté du Très-Saint Sacrement, dont elle

voyait, par sa fenêtre, luire la lampe qui brûlait dans l'Église, elle faisait encore oraison pendant une heure entière. Elle trouvait, ses plus douces délices, à prier ainsi au milieu du silence de la nuit, JÉSUS-CHRIST au Très-Saint Sacrement ; et à s'unir aux saints Anges qui l'y adorent sans cesse ; s'efforçant de suppléer, disait-elle, aux hommages que ne lui rendaient pas alors les chrétiens, plongés dans le sommeil.

Tel fut le genre de vie qu'elle pratiqua pendant les cinq années de son épreuve, et qu'elle continua, tant qu'elle demeura enfermée dans la maison de son père : c'est-à-dire depuis l'année 1680, jusqu'en 1695, qu'elle se retira à la Congrégation, comme nous le dirons, après que nous aurons raconté quelques traits dignes de remarque, arrivés lorsqu'elle était encore dans la maison de ses parents.

La séparation totale du monde à laquelle Mlle Le Ber s'était condamnée : cet éloignement de toute société et de toutes visites, même de celles de ses parents, est sans contredit ce qu'il y a de plus étonnant

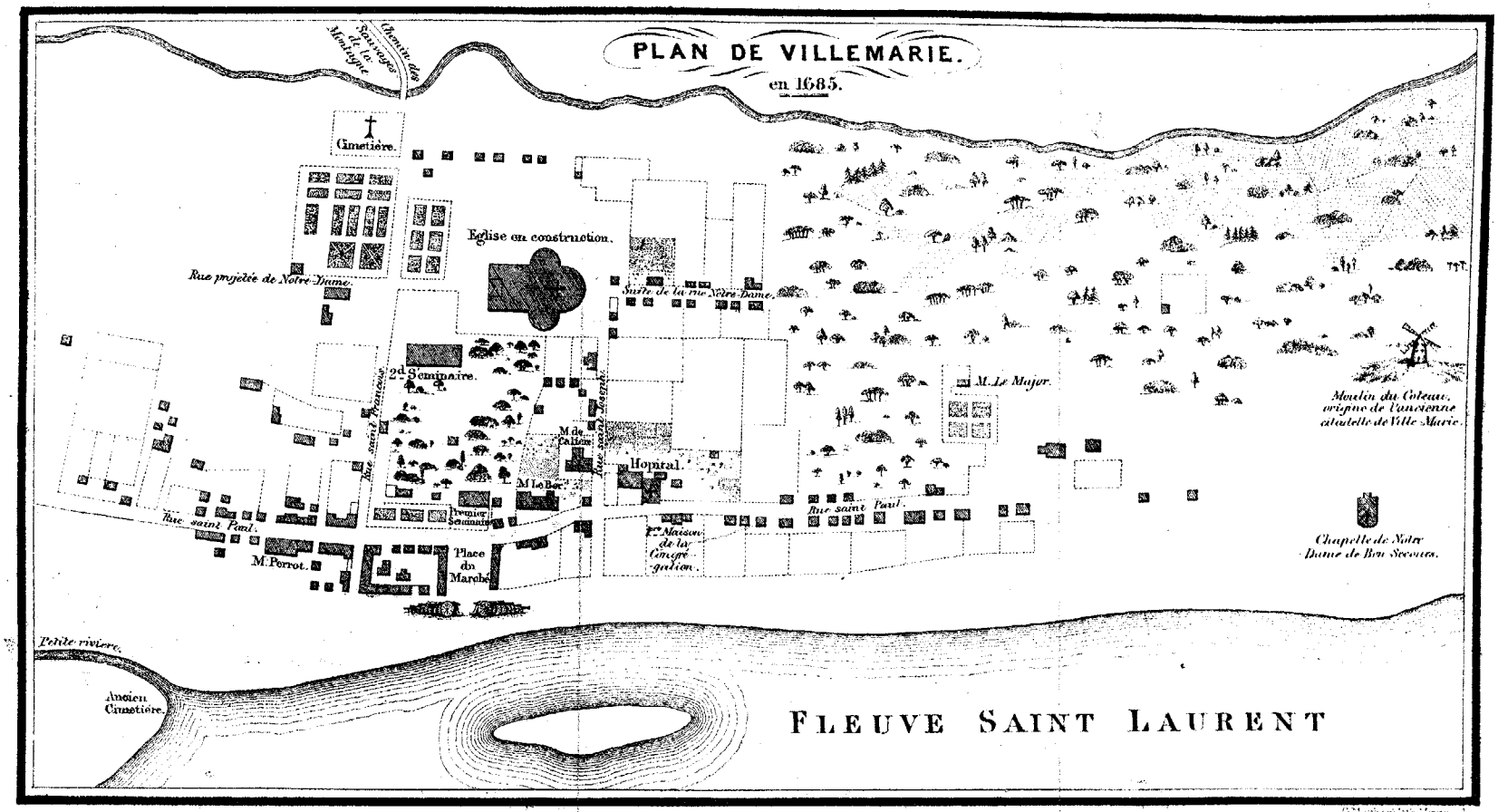
PLAN DE VILLEMARIE.
en 1685.
Chemin des Sauvages de la Montagne
Cimetière.
Eglise en construction.
Rue projetée de Notre-Dame.
Suite de la rue Notre-Dame.
2d Seminaire.
Rue saint François.
Rue saint Joseph.
M. de Calière.
Hopital.
M. Le Bor.
Premier Seminaire.
Rue saint Paul.
M. Perrot.
Place du Marché.
1re Maison de la Congrégation.
M. Le Major.
Moulin du Coteau, origine de l'ancienne citadelle de Ville-Marie.
Chapelle de Notre Dame de Bon Secours.
Petite riviere.
Ancien Cimetière.
FLEUVE SAINT LAURENT

dans le genre de vie de cette admirable Solitaire ; et montre d'une manière frappante, que dans la formation de l'Église du Canada, DIEU voulait renouveler en la personne de cette fille incomparable, l'esprit et la grâce des Vierges recluses de l'Église des premiers temps. Pour l'édification de nos lecteurs, et pour justifier de plus en plus la constante fidélité de Mlle Le Ber à garder cette retraite profonde : nous rappellerons ici, un exemple bien mémorable, puisqu'il a excité l'admiration de l'antiquité, et celle même du Thaumaturge des Gaules, l'illustre Saint Martin de Tours.

Sulpice Sévère, son disciple et son historien, rapporte qu'étant à la suite de Saint Martin, dans l'une de ses visites pastorales : ils entendirent parler de la foi et de la vertu d'une vierge chrétienne, qui depuis plusieurs années vivait recluse, dans une petite maison, sans avoir de communication qu'avec la personne qui la servait ; et que Saint Martin, nonobstant la règle sévère qu'il s'était imposée, de ne jamais faire de visite à aucune femme, se détourna de son

chemin, afin d'honorer, comme évêque, par un motif de religion, une fille d'un mérite si insigne. Ceux qui accompagnaient Saint Martin, pensaient qu'elle concevrait de la joie, d'être visitée par un tel Evêque. Mais à leur grand étonnement, elle ne voulut rien relâcher de la sévérité de la règle qu'elle s'était imposée; et lui fit porter d'honnêtes excuses, par la femme qui la servait; refusant ainsi de voir son propre Evêque, lorsqu'il venait de lui-même pour la visiter.

Sur quoi Sulpice Sévère, fait cette réflexion: "Quel autre que Saint Martin, " n'eût pas pris ce refus pour une injure " faite à sa personne? quel autre n'eut pas " conçu des mouvements et des ressenti- " ments de colère contre cette vierge? ne " l'eût pas jugée hérétique, et n'eût pas " résolu de l'excommunier?" Quant à lui, loin d'avoir été offensé de ce refus, il sortit plein de joie de la demeure de celle qui ne lui avait pas permis de la voir, ni de la saluer: publiant, avec transport, une vertu si rare, et se réjouissant de rencontrer un tel

exemple, encore inusité dans le pays. Aussi, la nuit qui survenait, l'ayant obligé de s'arrêter dans le voisinage, et la Recluse lui ayant envoyé divers présents : Saint Martin fit dans cette rencontre, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'alors. Contre sa coutume constante, de ne jamais recevoir ni don, ni présent de personne : il ne renvoya rien de ce que cette vénérable vierge lui avait envoyé ; et dit : *Il ne faut pas qu'un évêque refuse les présents de celle qui doit être préférée à beaucoup d'évêques.* " Que tout le monde " sache donc cette merveille, conclut Sul- " pice Sévère : une Vierge n'a pas souffert " d'être vue par Saint Martin, une jeune " fille a refusé de paraître, non pas devant " un Evêque quelconque ; mais devant ce- " lui, dont la présence était le salut de ceux " qui avaient le bonheur de le voir ; devant " celui qu'on venait voir de pays éloignés, " et qui était fréquemment visité, avec " une égale affection, par les Anges eux- " mêmes." (*)

(*) B. *Sulpicii Severi, Dialog. II, de virtutibus S.*

Nous ne craindrons pas d'ajouter, que Saint Martin n'eut pas donné de moindres éloges à notre Recluse canadienne, s'il eût pu connaître la générosité de sa vertu. A notre avis, il lui en eut même donné de plus magnifiques, pour l'héroïsme de la

---

Martini. Nos consequentes, gavisuram illam Virginem putabamus : si quidem hoc in testimonium virtutis suæ esse habiturum, ad quam tanti nominis Sacerdos, deposito propositi rigore, venisset. Verùm illa fortissimi vincula propositi, ne Martini quidem contemplatione laxavit. Ita vir beatus, accepta per aliam fœminam excusatione laudabili, ab illius foribus, quæ videndam se salutandamque non dederat, lætus abscessit. O Virginem gloriosam, quæ ne à Martino quidem passa est se videri ! O Martinum beatum, qui illam repulsam non ad contumatiam suam duxit ; sed magnificans illius cum exultatione virtutem.... Totus hoc mundus audiat : videri se a Martino Virgo non passa est. Non utique illa quemcumque a se repulit sacerdotem ; sed in hujus viri conspectum puella non venit, quem videre salus videntium fuit.

Quis autem hoc alius præter Martinum sacerdos, non ad suam injuriam retulisset ? quos adversus sanctam virginem motus, quantasque iras mente concepisset ? hæreticam judicasset, et anathematizandam esse decrevisset....

constance qu'elle fit paraître à garder sa cellule, dans les derniers moments, qui précédèrent la mort de sa propre mère, Madame Le Ber, comme nous allons le raconter.

Il y avait déjà deux ans que Mlle Le Ber était entrée en réclusion, lorsque sa mère fut atteinte de la maladie, qui devait la conduire au tombeau. Attachée, du fond de ses entrailles, à cette tendre mère, par les liens les plus forts de la nature et de la reconnaissance, Mlle Le Ber du fond de sa cellule, entendit plusieurs fois ses derniers soupirs, qui lui perçaient le cœur ; et comme si elle eût été insensible à des maux qu'elle sentait si vivement, mais auxquels elle ne pouvait remédier par elle-même : elle ne sortit jamais du lieu de sa retraite, pour aller donner à cette chère mourante les derniers témoignages de son affection. Toujours soumise aux ordres de la Providence, quelques rigoureux qu'ils pussent être, elle ne se lassait pas, durant ce temps de demander à DIEU, par d'instantes prières le salut de cette mère chérie, et sa guérison, s'il devait y trouver sa plus grande gloire.

Mais l'arrêt en était porté dans les conseils de la divine Sagesse : la malade mourut le 8 novembre 1682 ; et cette nouvelle arriva bientôt à la cellule de la Recluse.

Quelque rude que fut la vie qu'elle y menait, son ardent amour envers DIEU, lui avait rendu jusqu'alors douces et agréables toutes les mortifications dont elle usait, pour crucifier en elle la nature et l'immoler à DIEU. La plus vive, la plus douloureuse, sans contredit, qu'elle eut à endurer: celle qui la blessa dans l'endroit le plus sensible de son cœur : ce fut la mort de cette mère bien-aimée. Toutefois, elle soutint cette grande épreuve avec une force digne de sa religion, et de son courage magnanime. On ne l'entendit pas alors remplir la maison de ses cris, comme il n'arrive que trop souvent, dans ces occasions, aux âmes d'une vertu commune. Sans perdre un seul instant la paix qui régnait dans son âme, elle adore aussitôt les jugements de DIEU, et les accepte avec les sentiments de la soumission la plus entière et la plus parfaite. Puis, en fille vraiment forte, elle sort

de sa cellule, entre, pour la première fois depuis sa réclusion, dans la chambre de sa mère ; et s'approchant modestement du corps encore étendu : elle fait une courte prière, lui baise respectueusement les mains, qu'elle arrose de ses larmes ; et sans proférer une seule parole, pour son soulagement, quoiqu'elle soit pénétrée de la plus vive douleur : elle se retire aussitôt, et regagne sa cellule. Là elle répand de nouvelles larmes, en la présence de son DIEU, non pour soulager sa douleur, mais pour hâter le bonheur de l'âme de la défunte, en les accompagnant de prières ferventes, et de tout ce que sa mortification peut lui fournir de moyens, pour toucher efficacement le cœur de DIEU.

Si la fidélité de Mlle Le Ber à sa solitude, portée jusqu'à cet héroïsme, n'est pour les jeunes personnes qu'un simple sujet d'admiration : sa charité sincère et généreuse, pour procurer, sans délai, le repos éternel à sa mère, est bien digne de leur servir à toutes d'exemple. Combien qui se flattent d'être tout affectionnées à leurs parents, qui ré-

pandent même beaucoup de larmes quand ils les perdent; et qui ne songent presque pas à prier pour eux! Si ces jeunes personnes les aimaient véritablement, négligeraient-elles un moyen si assuré de leur être utiles? ne s'efforceraient-elles pas de diminuer la rigueur des peines qu'ils peuvent souffrir, et que peut-être ils n'endurent, que pour expier la trop grande indulgence, qu'ils ont eue pour elles, durant leur vie? Elles n'oseraient paraître dans le monde sans avoir des habits de deuil, de peur de passer pour des personnes, qui n'auraient point d'affection pour leurs proches; mais l'affection est-elle dans la couleur, et dans la forme des vêtements? n'est-elle pas essentiellement dans le cœur, et dans la disposition sincère de faire du bien aux personnes qu'on aime? Le deuil est sans doute un usage très convenable, parce qu'il est sensé être un indice extérieur de la douleur sincère de l'âme, et par conséquent de l'affection, qui est toujours la mesure de la véritable douleur. Mais si l'on se contente de porter le deuil pour les personnes qu'on a perdues, sans

rien faire pour leur soulagement : n'est-ce pas affecter au-dehors, un sentiment qu'on n'a pas dans le cœur ? n'est-ce pas tromper le monde, et tromper les défunts eux-mêmes, auxquels ce deuil ne saurait être d'aucune utilité ?

Plusieurs personnes, après avoir lu ce chapitre, pourront peut-être, quoiqu'à tort, taxer de dureté et d'insensibilité, la conduite de Mlle Le Ber. Mais elles seules se montrent réellement dures, insensibles et ingrates, si pouvant soulager leurs parents par de ferventes prières, et par d'autres bonnes œuvres, elles négligent de leur donner cette marque décisive de leur affection ; ou si elles ne font pas tous leurs efforts, pour sortir de l'état de péché ; afin de rendre efficaces les prières qu'elles feront, pour des âmes qui doivent leur être chères, à tant de titres. Rester dans cet état malheureux, n'est-ce pas s'avouer à soi-même, qu'on n'a point d'affection véritable pour ses proches, et qu'on n'aime que soi, puisqu'on préfère sa propre satisfaction, quoique fausse, coupable et passagère, à leur bonheur véritable et éternel ?

CHAPITRE VI.

Mlle LE BER S'ENGAGE PAR VŒU A GARDER PERPÉTUELLEMENT LA SOLITUDE, LA CHASTETÉ PARFAITE, ET LA PAUVRETÉ DE CŒUR. SA CONDUITE A L'OCCASION DE LA MORT DE M. DU CHESNE SON FRÈRE.

Après la mort de sa mère, Mlle Le Ber, comme l'unique fille qu'elle laissait, semblait être appelée naturellement à prendre en main le gouvernement de l'intérieur de sa maison ; et à soulager ainsi son père, qui lui avait toujours témoigné l'affection la plus tendre. Elle eût pu user alors des restrictions qu'elle avait mises à son vœu, par l'ordre de ses directeurs ; et avec d'au-

tant plus de raison, que par cette mort prématurée, M. Le Ber son père se voyait chargé de l'éducation de trois de ses fils, plus jeunes qu'elle. Cet évènement ne changea rien cependant aux dispositions de notre admirable Solitaire. Elle soupirait au contraire, après le moment, où il lui serait permis de consommer son sacrifice, en se vouant à la réclusion pour toujours ; et enfin, au bout de ses cinq années d'épreuve, ce moment si ardemment désiré arriva.

Comme elle se trouvait alors en parfaite liberté de conscience, de quitter sa solitude, et de vivre d'une manière moins austère et moins retirée, son père, qui semblait devoir trouver dans cette fille unique, le soutien de la maison et la consolation de sa vieillesse, essaya de la détourner du dessein de s'engager de nouveau et pour toujours au même genre de vie. On conçoit que cet homme vertueux et sage, pouvait avoir depuis son veuvage, de justes motifs de désirer que sa fille, tout en vaquant à ses exercices de piété, ne demeurât pas tout à fait étrangère à la conduite de sa maison ;

et lui procurât à lui-même, par sa présence et ses entretiens, les plus saintes comme les plus douces jouissances, que puisse goûter un père. Mais cette généreuse fille, convaincue intérieurement que DIEU demandait d'elle, une manière de vivre plus parfaite, était bien éloignée de se relâcher ainsi de sa première ferveur. Les cinq années de l'épreuve qu'elle avait faite, avec tant de bonheur pour elle et de profit, étaient à ses yeux une marque certaine, que DIEU avait son sacrifice pour agréable ; et au lieu de vouloir se permettre quelque commerce avec des personnes de piété, elle méditait le projet, de rendre sa solitude encore plus profonde, et son éloignement du monde plus universel.

Pendant son épreuve, elle avait assisté régulièrement à la grand'messe et aux vêpres de la paroisse, tous les jours de fêtes et de dimanches, ainsi qu'aux autres offices publics. On comprend assez qu'une jeune personne de son mérite et de sa condition, en paraissant ainsi en public, devait attirer naturellement sur elle tous les regards :

aussi son grand amour pour la solitude et la vie cachée avait eu plusieurs fois à souffrir dans ces sortes de rencontres. Au bout des cinq années d'épreuve, elle pria donc M. Séguenot, son directeur, et M. Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire, de lui permettre de s'engager pour toujours au genre de vie, qu'elle avait pratiqué ; et les supplia en outre de trouver bon que désormais, elle ne parut plus à l'église, les fêtes et les dimanches, que pour y assister à la première messe et y communier. Elle leur exposa ses motifs et ses raisons, avec des paroles si persuasives et si efficaces, que ses directeurs pleinement convaincus, que DIEU lui avait inspiré ce dessein, pour le bien d'un grand nombre d'âmes, crurent qu'il était de leur devoir de l'approuver. Ce fut aussi l'avis de M. Le Ber lui-même, lorsqu'il connut celui de ces Messieurs. Malgré la douleur qu'il ne pouvait s'empêcher de ressentir, il renonça par amour pour DIEU, et pour l'édification de la Colonie, aux douceurs qu'il eût pu trouver dans les entretiens et les soins d'une fille si sainte et

si aimable; et consentit à vivre séparé d'elle le reste de ses jours. C'était le plus grand et le plus sensible sacrifice, que pût faire ce bon et vertueux père ; et il l'offrit à DIEU, avec toute la générosité, qu'on pouvait attendre de sa ferveur.

La fête de Saint Jean-Baptiste, 24 Juin 1685, fut le jour où Mlle Le Ber, voulut consommer enfin le sien, par le vœu d'une réclusion perpétuelle; et depuis, elle eût toujours une singulière dévotion, pour ce grand Saint, qu'elle regardait comme le modèle, et le premier de tous les solitaires de la loi nouvelle. Le choix de ce jour est une circonstance fort remarquable ; et semble montrer, que le même esprit qui avait conduit Saint Jean, dès son enfance, au désert, lui avait inspiré à elle-même cette résolution si extraordinaire, de vivre entièrement séparée, non-seulement du monde profane, mais encore des personnes les plus saintes qui vécussent alors à Ville-Marie. Saint Jean, dès l'âge le plus tendre, poussé par l'esprit de DIEU, s'éloigna de la maison de ses saints parents, pour aller se cacher

dans les déserts, quoiqu'il n'eût eu aucun danger à courir auprès de Saint Zacharie et de Sainte Elizabeth ; ou plutôt qu'il eût dû recevoir de leur part, les impressions les plus propres à le former à la vie parfaite. Bien plus, ce saint Précurseur, fidèle à l'ordre de DIEU, garda une retraite si profonde, qu'il renonça même à la satisfaction si sainte et si douce pour lui, de converser avec JÉSUS, et même de le voir des yeux du corps. Car avant que Notre-Seigneur fut venu à lui, pour recevoir son baptême, Saint Jean ne l'avait point encore vu de la sorte, comme lui-même nous l'apprend. Ce fut donc pour s'exciter elle-même, par la vue d'un si sublime et si étonnant modèle, à garder fidèlement son vœu de réclusion perpétuelle, que Mlle Le Ber voulut le prononcer le jour même de la fête de ce grand Saint. Par l'ordre de ses directeurs, elle ajouta encore cette fois, qu'elle le garderait, sous l'autorité des Supérieurs Ecclésiastiques, et avec les restrictions et les modifications, qu'ils pourraient trouver bon d'y apporter, selon

leur prudence, et conformément à l'ancienne règle des Reclus.

A cet engagement, elle ajouta enfin le vœu de chasteté parfaite et perpétuelle, et celui de la pauvreté de cœur. De ces trois vœux, le dernier fut pour elle la matière d'un sacrifice très pénible et très méritoire. Ce n'est pas qu'elle regrettât de s'engager par ce vœu, à ne plus disposer de rien, de ce qui pouvait lui appartenir, que conformément à l'avis du guide de sa conscience : car tel était le vœu qu'elle prononça. Le sujet de sa peine venait au contraire, de ce qu'il ne lui était pas permis de se dépouiller de tout par la pauvreté réelle et effective, en renonçant à toutes les prétentions qu'elle pouvait espérer dans le monde ; et de voir qu'avec la pauvreté de cœur, elle dût conserver toujours la propriété de ses biens. Ce fut, en effet, la condition que ses directeurs et son père exigèrent qu'elle mit à son vœu de pauvreté ; afin que de la sorte, elle conservât tous ses droits, et put en disposer, dans la suite, selon les ouvertures que DIEU lui en fourni-

rait, pour sa plus grande gloire, Elle se soumit par pure obéissance, à tout ce qu'on exigea d'elle. Mais dans la suite, elle eût plus d'un fois sujet de reconnaître que cette restriction avait été inspirée à ses directeurs par l'esprit de sagesse, puisqu'elle lui donna la facilité d'exécuter plusieurs desseins importants à la gloire de DIEU, que vraisemblablement elle n'eût pu réaliser, si elle eût renoncé dès lors à la propriété de son patrimoine.

Renfermée dans sa cellule, cette admirable Solitaire n'eut plus de rapports avec le monde, ni même avec ses parents. Si elle se rendait chaque jour comme auparavant à la première messe de la paroisse, accompagnée de la personne qui la servait, et les yeux toujours baissés : elle ne sortit plus désormais, pour les offices, les dimanches et les fêtes, même les jours les plus solennels.

Elle se dédommageait de cette privation, en s'unissant d'esprit et de cœur à l'assemblée des fidèles ; et comme la fenêtre de sa cellule, envisageait le chœur de l'Église, et en était assez rapprochée, pour qu'elle pût

entendre tout ce qu'on chantait dans les offices publics : elle avait l'avantage de s'élever à DIEU, en s'unissant à ces chants, et de se livrer, sans être vue de personne, à tous les mouvements sensibles de sa ferveur. A l'exemple du prophète Daniel, qui dans ses prières, se tournait du côté du Temple de Jérusalem : elle se plaçait toujours de manière à regarder l'Église. La présence adorable de JÉSUS-CHRIST dans le Très-Saint Sacrement, l'attirait à se tourner invariablement de ce côté, dans tous ses exercices de piété, et dans ses longues oraisons du jour et de la nuit : tant était fort et puissant l'attrait de sa dévotion pour la divine Eucharistie.

Avant son vœu perpétuel de réclusion, elle avait toujours conservé la pratique, de baiser publiquement la terre dans l'Église paroissiale, à l'élévation de la sainte Hostie, et avant de recevoir la sainte communion. Son confesseur fut cependant d'avis, qu'après son vœu, elle s'interdît cette coutume quelque sainte et quelqu'édifiante qu'elle fût en elle même. Comme elle n'était plus

usitée parmi les fidèles, et que la ferveur diminuait sensiblement dans le pays, il craignit, sans doute, que cette marque extérieure de religion, n'attirât trop les regards du public, sur cette modeste vierge, qui ne cherchait au contraire, qu'à se cacher et à demeurer inconnue ; et que peut-être aussi, quelques esprits mal faits ne prissent de là occasion de la taxer de singularité, et de décrier toute sa manière de vivre. Il voulut donc qu'elle ne se distinguât en rien du commun des fidèles, que par une plus grande modestie et un plus profond recueillement.

L'humilité de notre sainte Recluse, sa séparation totale du monde, le soin qu'elle prenait de dérober, même à la personne chargée de la servir, la connaissance de ses pratiques de vertu, nous ont privés, sans doute, d'une multitude de traits édifiants, qui auraient grossi de beaucoup, l'histoire de sa vie admirable. Depuis l'année 1685, où elle avait fait vœu de réclusion perpétuelle, jusqu'en l'année 1695, qu'elle entra à la Congrégation, ainsi que nous le racon-

terons bientôt, elle ne se montra qu'une seule fois, à l'occasion de la mort tragique de son frère, M. Jean Le Ber du Chesne ; et ce fut, comme dans la circonstance de la mort de sa mère, pour laisser de la sublimité de sa vertu et de sa grandeur d'âme, les plus profondes impressions.

Voici ce qui donna lieu à ce triste évènement.

Au commencement du mois d'Août 1691, on apprit par un sauvage fait prisonnier de guerre, que cent quarante Anglais, et quatre-vingts sauvages, marchaient sur Ville-Marie, et étaient déjà arrivés au Lac Champlain. M. de Callière, Gouverneur de la ville, réunit aussitôt tout ce qu'il put de troupes et de milices, au nombre de près de douze cents hommes ; et alla camper à la Prairie de la Madeleine, où il fut huit jours à les attendre. Croyant que le retardement venait peut-être, de ce que les ennemis étaient allés d'abord attaquer le Fort de Chambly: il envoya de ce côté M. de Vallerène avec un détachement, composé de quatre-vingts Canadiens, commandés par M. Jean Le Ber

du Chesne, frère de Mlle LeBer, et de quatre-vingts soldats.

Mais le lendemain matin, 11 Août, qui était un samedi, une heure avant le jour, les ennemis ayant paru tout-à-coup et surpris nos troupes qui étaient endormies, tuèrent trente hommes, en blessèrent au moins autant; et se retirèrent ensuite. M. de Vallerène et les siens, qui n'étaient pas encore trop éloignés, entendirent le bruit de cette attaque et revinrent sur leurs pas. Ils étaient entre les Forts de La Prairie et de Chambly, lorsque sur les neuf heures du matin, ils aperçurent l'ennemi, qui les attaqua d'abord, en poussant des clameurs horribles. Au moment de la première décharge de l'ennemi, M. de Vallerène commanda aux siens de se coucher par terre, derrière un gros arbre abattu. Ce stratagème les mit à couvert; et ensuite ayant marché à l'ennemi, ils lui tuèrent plus de cent hommes, et en blessèrent un plus grand nombre d'autres. Mais l'arbre, qui avait servi comme de rempart aux nôtres, n'était pas assez vaste pour les couvrir tous également: cinq ou

six avaient été blessés, et M. Le Ber du Chesne fut de ce nombre.

On le transporta à la ville, dans la maison de son père, où il mourut après avoir reçu les derniers sacrements et fut inhumé le 13 d'Août, âgé d'environ 23 ans. (*) La Sœur Bourgeoys, accompagnée de la Sœur Barbier, s'empressa de se rendre dans cette maison éplorée, pour compâtir à la juste douleur des parents; et aussi pour ensevelir de ses propres mains le corps du défunt, selon la pratique qu'elle avait toujours observée, dans ces rencontres. Mlle Le Ber sortit alors de sa cellule, et parut un moment devant les deux Sœurs. Là, sans faire paraître aucune faiblesse, ni sans que la grande affection qu'elle avait pour ce frère bien aimé, lui arrachât aucune plainte : elle mit entre leurs mains, ce qui était nécessaire pour ensevelir le

(*) Il s'est glissé une faute d'impression, dans la *vie* de la Sœur Bourgeoys, au sujet du jour où eût lieu le combat où M. Le Ber du Chesne fut blessé et qui est fixé par erreur au 5 du mois d'Août. Tome 1, p. 358.

corps, gardant toujours un modeste silence, pria quelques instants auprès du défunt, et se retira incontinent dans sa cellule, laissant ainsi remplies d'édification et d'étonnement la Sœur Bourgeoys et sa compagne, qui, très-capables de juger de la vraie et solide vertu, ne pouvaient se lasser d'admirer tant de fidélité à DIEU, dans une pareille occasion et tant de constance. (*)

Le lendemain, 14 Août, M. Le Ber, ainsi que sa fille et l'un de ses fils, les seuls de ses enfants qui étaient apparemment alors à Ville-Marie, firent un acte bien digne de leur religion et de leur grandeur d'âme. Sachant que celui dont ils pleuraient la perte, avait eu dessein, d'aider M. François Charon, dans le projet qu'il méditait alors d'établir un hopital-général, pour y réunir les pauvres de la ville : ils firent appeler un notaire, et donnèrent en faveur de ce dessein, *pour satisfaire à la pieuse intention*

(*) Selon la coutume, usitée chez les sauvages, on donna à M. Le Ber père, un sauvage prisonnier, pour *faire revivre* le fils qu'il venait de perdre.

de feu Jean Le Ber du Chesne, une ferme à la Pointe Saint Charles avec tous les bâtiments qui y étaient construits. Elle consistait en 35 arpents de terre environ, faisant partie des concessions de Jean de Saint-Père, et de Nicolas Godé, cruellement massacrés dans ce lieu, en 1657, par les Iroquois, et donnés en 1661 à M. Le Ber par les Seigneurs de l'Ile. La donation que firent M. Le Ber et ses enfants en faveur du futur hôpital-général fut acceptée par M. Guyotte, prêtre du Séminaire et Curé de la paroisse : et il fut stipulé dans le contrat, que si le dessein de cet hôpital ne réussissait pas, le revenu de la ferme serait employé, à perpétuité, au soulagement des pauvres de Ville-Marie. Mlle Le Ber, et M. Pierre Le Ber, son frère, dont nous aurons occasion de parler bientôt, signèrent cet acte, après leur père, en témoignage de leur plein et parfait consentement.

Comme Mlle Le Ber avait subordonné la sévérité de son silence à la prudence de son directeur, il paraît qu'il lui ordonna quelquefois de répondre à quelques personnes

de marque, qui désiraient beaucoup avoir son avis ; du moins, M. Tronson nous apprend, qu'en 1693, M. de Lacolombière, qui cherchait alors le moyen de rentrer dans la Compagnie de Saint Sulpice, après l'avoir volontairement quittée, visita Mlle Le Ber et eut avec elle une conférence, qui cependant ne produisit pas l'effet dont nous parlons. Quelqu'exactes que fussent la réclusion et la solitude de cette fille admirable, elles étaient encore trop imparfaites et trop mitigées, pour satisfaire le désir qu'elle nourrissait dans son cœur d'une totale séparation du monde ; et quoiqu'elle se rendit tous les jours de grand matin, avec allégresse et ardeur à l'Église paroissiale, pour assister au Saint Sacrifice, et souvent pour communier : elle aurait été ravie, si sans être privée de ces grâces ineffables, elle eût pu se voir délivrée de la dure nécessité de franchir ainsi, tous les jours, le seuil de sa cellule. Enfin, après qu'elle eût gémi en secret, pendant près de quatorze ans, sur l'imperfection de sa retraite : il plut à

DIEU d'exaucer ses ardents désirs, comme nous allons le raconter au livre suivant.

LIVRE TROISIEME.

ENTRÉE DE LA SŒUR LE BER A LA CONGRÉGATION. SA DÉVOTION ENVERS JÉSUS-CHRIST AU TRÈS-SAINT SACREMENT. SES PRATIQUES POUR LUI TÉMOIGNER SON AMOUR.

CHAPITRE I.

Mlle LE BER FORME LE PROJET DE SE RETIRER A LA CONGRÉGATION, POUR Y VIVRE DANS UNE RÉCLUSION ENTIÈRE ET PARFAITE.

Depuis que la Sœur Bourgeoys était réunie en communauté avec ses ferventes coopératrices, elle avait soupiré elle-même après le moment, où elle pourrait posséder

le Très-Saint Sacrement dans sa maison. Jusque là, la petitesse de l'oratoire où les Sœurs de la Congrégation se réunissaient pour prier, et sa contiguité avec les autres pièces, destinées aux usages ordinaires, l'avaient empêchée, à cause de son grand respect pour la présence de JÉSUS-CHRIST dans ce mystère, de solliciter des Supérieurs Ecclésiastiques, la permission de l'y posséder. Enfin, de concert avec ses sœurs, elle résolut de faire construire, dans le jardin de sa maison, et à côté même du bâtiment de la communauté, une Église de 54 pieds de longueur, sur 26 de largeur, où le Très-Saint Sacrement pût reposer, avec tout l'honneur et toute la décence convenables. On mit, sans délai la main à l'œuvre, au printemps de l'année 1694 ; et il fut convenu avec les ouvriers que la maçonnerie serait achevée, avant la fin du mois de juillet suivant. (*)

(*) Les Sœurs de la Congrégation confièrent l'exécution de la maçonnerie à Pierre Gay, tailleur de pierres et maître-maçon de Ville-Marie. Jacques Archambault

Cette nouvelle, de nature à intéresser toutes les âmes pieuses, parvint bientôt jusqu'à la cellule de Mlle Le Ber. Elle en conçut d'autant plus de joie, qu'elle y vit pour elle-même l'espérance de se fixer un jour à côté de cette nouvelle Eglise ; et, par là, d'avoir la facilité, sans quitter sa solitude, d'offrir librement à JÉSUS au Très-Saint Sacrement, tous les sentiments que son grand amour lui inspirait. D'ailleurs la vénération qu'elle avait toujours portée à la Sœur Bourgeoys et à ses compagnes; les impressions de grâce qu'elle avait retirées de leur fréquentation, dont sa retraite du monde était un effet toujours persévérant ; le bonheur de vivre et de mourir dans la maison de la Très-Sainte Vierge ; tous ces motifs lui firent désirer, du consentement de M. Séguenot son directeur, et de celui de M. Le Ber, son père, de donner la plus grande

---

et Simon Allard, de la Pointe-aux-Trembles, furent chargés de fournir le bois nécessaire pour la toiture et le parquet, qui devaient être confectionnés par Etienne Trutteau de Ville-Marie.

partie de la somme nécessaire à la construction de la nouvelle Église; et de s'y ménager une cellule derrière l'autel, où elle pût se renfermer le reste de ses jours. Elle fit donc proposer aux Sœurs le dessein qu'elle avait conçu de les aider, si elles avaient pour agréable qu'elle allât fixer sa demeure dans leur maison; et aussi que, sans embrasser leur Institut, elle fut considérée néanmoins comme l'une d'elles, et ne portât plus désormais que le nom de *Sœur Le Ber.*

Les Sœurs de la Congrégation, qui, de leur côté, considéraient cette sainte fille, comme un prodige de grâce, furent ravies de pouvoir contribuer, par la réalisation d'un si pieux dessein, à la gloire de DIEU, à l'édification de la Colonie, et au parfait bonheur de cette sainte âme. Outre ces motifs, déjà plus que suffisants pour les faire consentir: les Sœurs qui en entreprenant la construction d'une Eglise, avaient plus consulté leur grand amour pour le Très-Saint Sacrement, que les règles de la prudence humaine, manquaient en grande partie

des fonds nécessaires pour l'exécuter : ayant récemment élevé à grands frais les bâtiments que leur communauté occupait alors. Elles acceptèrent donc ses propositions avec reconnaissance, et lui donnèrent de grand cœur, toute liberté de modifier, à son gré, le plan qu'elles avaient adopté déjà : et d'y ajouter, pour son usage, le petit corps de logis qu'elle avait en vue, en lui donnant telle disposition, qu'elle jugerait être plus convenable à son dessein.

Mlle Le Ber, au comble de ses vœux, désira que l'Église de la Congrégation, put ressembler pour sa disposition générale, à la Sainte Maison de Nazareth, qu'on voit aujourd'hui, au milieu de la Cathédrale de Lorette, en Italie, et dans laquelle s'est opéré le mystère adorable de l'Incarnation. Le carré long, que présente cette maison si vénérée, est divisé, vers l'une de ses extrémités, par une cloison légère, qui laisse un petit espace, appelé la *Sainte Camine*, très religieusement visité par les pélerins. On entre dans la Sainte Camine par deux portes l'une à droite, l'autre à gauche, au milieu

desquelles, et immédiatement contre la cloison, est placé l'autel, dans la partie la plus spacieuse de la chapelle. Elle voulut donc que la nouvelle Église offrit une disposition, à peu près, semblable ; c'est-à-dire : que derrière l'autel, on réservat pour lui servir de cellule, un espace de dix ou douze pieds de profondeur, sur toute la largeur du bâtiment ; et voici la distribution qu'elle fit de cet espace.

Elle désira, que dans sa hauteur, jusqu'à la toiture de l'Eglise, il fut divisé en trois étages. Les deux plus élevés, étaient destinés pour son propre usage ; et le premier, situé au rez-de-chaussée devait servir de sacristie. C'était là, cependant, qu'elle se proposait de descendre, pour recevoir la sainte communion, et pour se confesser. Dans ce dessein, elle désira qu'à l'un des panneaux de la porte, qui s'ouvrait sur le sanctuaire, du côté de l'Evangile, il y eût une espèce de grille mobile, derrière laquelle elle put se présenter ; afin que la porte étant fermée, elle reçut la sainte communion sans se montrer au public, ni sans sortir de

sa clôture, et qu'aussi son directeur ne fut pas obligé d'y entrer, pour l'entendre en confession, et put se placer à côté de cette grille dans le sanctuaire même. Outre cette porte, elle voulut qu'il en existât une seconde, du côté du jardin des Sœurs, pour que, sans traverser l'Eglise, on put lui porter par là, tous les jours, ses aliments.

Du rez-de-chaussée, on devait monter, par un petit escalier, à l'étage, situé au-dessus, destiné à lui servir de cellule; et là elle voulut qu'on pratiquât une petite ouverture pour lui faire passer ses aliments. Mais l'avantage qu'elle ambitionnait surtout, c'était qu'étant renfermée dans cette cellule, elle ne fut séparée du Très-Saint Sacrement, que par la cloison, qui devait diviser son appartement d'avec l'Eglise. En effet, d'après la hauteur qu'elle fit donner au plancher du sanctuaire et à celui de sa cellule, il résulta que le Très-Saint Sacrement, devait se trouver, à-peu-près au même niveau, que le chevet de sa couchette, et qu'ainsi, elle ne serait plus séparée de

lui, désormais, que par l'épaisseur de la cloison. Cette pensée la remplissait de bonheur et d'une sainte et céleste allégresse, ou plutôt elle faisait fondre son cœur, en sentiments d'amour et de reconnaissance les plus tendres et les plus doux.

Enfin, le dernier étage, destiné à lui servir de laboratoire, devait recevoir les petits métiers, et les autres instruments nécessaires aux divers ouvrages auxquels elle s'appliquait.

CHAPITRE II.

EXAMEN DE LA VOCATION DE Mlle LE BER. CÉRÉMONIE DE SA RÉCLUSION SOLENNELLE.

Quoique Mlle Le Ber se fut vouée à la solitude, depuis près de quinze ans, et qu'elle l'eut toujours si religieusement gardée à la grande édification des fidèles : sa réclusion néanmoins, pouvait être considérée, plutôt comme une dévotion particulière, secrètement approuvée par ses directeurs, que comme un genre de vie publiquement autorisé, par les Supérieurs Ecclésiastiques, tel qu'était celui des anciens reclus : son premier vœu de réclusion pour cinq ans, et ensuite, son vœu perpétuel n'ayant été accompagnés d'aucune cérémonie publique. C'est pourquoi, M. Dollier

de Casson, Supérieur du Séminaire de Ville-Marie, et Vicaire Général de l'Evêque diocésain, qui était alors en France, jugea qu'il serait tout-à-fait conforme à l'esprit de l'ancienne discipline, et très avantageux à la religion, de donner à son entrée dans sa nouvelle cellule, toute la solennité possible, en pareille rencontre. Il examina donc lui même Mlle Le Ber; comme cela avait lieu autrefois, afin de s'assurer des dispositions de ceux qui se vouaient ainsi à la clôture perpétuelle. Mais l'examen de cette sainte Recluse, ne devait être au fond qu'une simple formalité: elle avait donné assez de preuves de son amour pour la solitude depuis quinze ans, et de sa fidélité à ses promesses, pour qu'on n'eut aucune espèce de doute, sur sa vocation divine à ce genre de vie, ni sur sa persévérance à le suivre, jusqu'à son dernier soupir.

Comme représentant l'Evêque diocésain, M. Dollier approuva donc authentiquement, la vocation et le dessein de Mlle Le Ber, et fixa au 5 du mois d'Août, fête de Notre-

Dame des Neiges, la cérémonie solennelle de sa réclusion. Enfin, il prit connaissance des conventions réciproques, que les Sœurs de la Congrégation et elle, firent mutuellement avant sa réclusion, et les approuva.

Cet acte, que l'on voit encore, en original, au greffe de Ville-Marie, dans les écritures de Basset, notaire, est un monument trop précieux de la vie de Mlle Le Ber, pour n'en pas rapporter ici les dispositions principales.

" Demoiselle Jeanne Le Ber, désirant
" vivre en retraite, tant qu'il plaira à DIEU
" de lui en donner la persévérance, s'est
" pour cet effet, addressée aux filles sécu-
" lières de la Congrégation de Notre-Dame,
" établies à Ville-Marie ; celles-ci ayant
" accepté sa proposition : elle a fourni la
" plus grande partie de la dépense, faite
" pour la construction d'une chapelle, dans
" l'enclos de leur communauté ; et d'un
" petit appartement derrière cette chapelle,
" pour lui servir de retraite et de demeure,
" et où elle est dans le dessein d'entrer
" présentement.

" Désirant de régler, avec les Sœurs, ce " qui concerne sa subsistance, elles sont " convenues, sous le bon plaisir, toutefois, " de Messire Dollier de Casson, Supérieur " du Séminaire de cette ville, et Grand " Vicaire, que les Sœurs lui fourniront la " subsistance, avec le bois nécessaire pour " son chauffage, et pour ses autres besoins, " tant en santé qu'en maladie ; et cela, " tant et pour si longtemps qu'elle le " souhaitera ; ce qui lui sera fourni et " porté dans la chambre où elle se retire, " sans qu'on puisse l'obliger, sous quelque " prétexte que ce puisse être, de sortir de " sa retraite.

" Les Sœurs s'obligent aussi de nourrir " et de loger dans leur communauté Anne " Barroy, sa cousine, tant et si longtemps " qu'elle y voudra demeurer, et que la " Demoiselle Le Ber le souhaitera. Elle " prendra soin de fournir le vêtement à " Anne Barroy, qui doit la servir ; et en " cas d'absence de la part de celle-ci, les " Sœurs rendront à la Demoiselle Le Ber " les mêmes services.

" En considération de ce qui vient d'être " convenu, la Demoiselle Le Ber donne " aux Sœurs de la Congrégation les sommes " qu'elle a fournies pour une partie de la cons- " truction de la chapelle ; et aussi ce qu'elle " pourrait mettre, pour la décorer, et pour " la fournir de vases sacrés et d'ornements. " En outre, elle leur cède dès aujourd'hui, " la jouissance annuelle de 500 livres, " monnaie de France, sur laquelle elle se " réserve de faire venir chaque année, " pour 75 livres de laine, ou de soie, ou " d'autres choses dont elle aura besoin " pour ses ouvrages manuels.

" Et en considération du don qu'elle " fait aux Sœurs des sommes par elle four- " nies pour la construction de la chapelle, " elles promettent de prier DIEU pour le " repos de son âme, et de celles des per- " sonnes de sa famille."

Cette acte fut signé par les principales officières de la Congrégation, dont la Sœur Barbier était alors Supérieure, et par M. Dollier de Casson.

Enfin, le 5 du mois d'Août, après les Vêpres de la fête de Notre-Dame des Neiges, qui tomba, cette année, 1695 un vendredi: les fidèles qui avaient assisté à l'office, partirent processionnellement de l'Église paroissiale, à la suite de tout le clergé, et se rendirent à la maison de M. Le Ber; afin de conduire à sa nouvelle cellule cette innocente Vierge, destinée à être pour tout le pays une victime d'expiation, et une hostie de louanges au Seigneur. On la trouva en prière, toute occupée du bonheur, de consommer son sacrifice, par une réclusion entière et irrévocable. Etant sortie, elle parut aux yeux du public, dans une modestie ravissante, vêtue d'une robe de laine, d'une coiffure et d'un voile, à peu près semblables pour la forme, au costume des Sœurs de la Congrégation, mais différents pour la couleur. Sa robe était gris-blanc; et sur la robe, elle portait une ceinture noire. Par la couleur de la robe, elle voulait imiter la très-Sainte Vierge, jusque dans ses habits: du moins, elle savait, que cette divine mère avait apparue autrefois à

la Sœur Bourgeoys vêtue d'une robe de cette même couleur et d'une étoffe comme de serge, ainsi qu'on le dit dans la *vie* de cette sainte Fondatrice ; et par la ceinture noire, qui indiquait la pénitence, elle avait dessein de se rappeler à elle-même, que bien différente de cette pure Vierge, toute Immaculée dans sa Conception : elle avait été conçue dans le péché, et devait même après son baptême, en sa qualité de chrétienne, exercer sur elle-même les droits de la justice divine, par une vie constamment pénitente et mortifiée.

Elle quitta ainsi la maison paternelle, et se mit à la suite du clergé, accompagnée de son vertueux père, et d'un grand nombre de ses parents et d'amis invités à cette cérémonie, la plus attendrissante qu'on eût jamais vue à Ville-Marie. La procession se dirigeait vers l'Eglise de la Congrégation, en chantant des psaumes et des hymnes analogues à la circonstance. Toute la ville était accourue à ce spectacle si nouveau et si touchant ; plusieurs, ne pouvaient s'empêcher de répandre des larmes, en voyant

cette innocente Vierge, la plus riche du Canada, qui eût pu prétendre à une illustre alliance, faire ainsi un si généreux mépris, des honneurs, des plaisirs et des faux biens de la terre; et aller se renfermer pour toujours dans le lieu qui devait lui servir de tombeau.

L'austère simplicité de ses vêtements, l'innocence et la douceur qui brillait dans ses traits, la modeste assurance de sa démarche, la présence et les larmes de son vertueux père, qui semblait conduire lui-même la victime à l'autel: toutes ces circonstances concouraient à produire, sur tous les cœurs, les impressions les plus profondes. C'était la victoire la plus éclatante que l'esprit chrétien, eut remportée jusqu'alors, dans ce pays, sur l'esprit du siècle. On voyait avec étonnement dans la personne de cette modeste Vierge, la mortification et l'innocence triompher de la séduction des plaisirs; la pauvreté volontaire triompher de l'illusion des richesses; l'amour de la vie cachée, triompher de la passion des honneurs; l'amour de DIEU,

victorieux de la tendresse naturelle pour les parents : en un mot, dans elle, c'était la victoire complète de la foi sur la raison, et de la grâce sur la nature. Et pour qu'il ne manquât rien à ce triomphe, on y voyait encore la tendresse paternelle, assujettie et soumise à la foi, par la force de l'amour divin.

C'était un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes, de voir M. Le Ber, qui aurait offert cinquante mille écus de dot à sa fille, si elle eût voulu s'établir dans le monde, faire paraître dans cette occasion, malgré les assauts violents que l'amour paternel livrait à son cœur, la générosité de sa foi, en se privant ainsi volontairement, de celle qui semblait devoir être le soutien et la consolation de sa vieillesse. Mais, ce qui relève plus encore l'héroïsme de sa vertu, et montre bien le prix de son immense sacrifice : c'est que ce bon père avait le cœur rempli de si vifs sentiments d'affection et de tendresse pour cette fille unique, que lorsqu'on fut arrivé, enfin, à l'Eglise de la Congrégation, les émotions de son amour paternel devinrent

si pressantes et si excessives, qu'il fut contraint de se retirer, sans oser assister à la cérémonie, qu'il craignit, sans doute de troubler, en tombant en défaillance.

Après que M. Le Ber fut donc sorti, M. Dollier qui présidait, bénit la petite chambre de la Recluse ; et, ensuite, en présence de tout le clergé, des Sœurs de la Congrégation, et de ceux des assistants que l'Eglise put recevoir : il fit à Mlle Le Ber une courte exhortation, qu'elle écouta à deux genoux. Il l'exhorta à persévérer dans sa cellule, comme sainte Madeleine était demeurée dans sa grotte ; après quoi, pendant qu'on chantait les litanies de la Très-Sainte Vierge, il la conduisit à ce petit appartement, où elle s'enferma elle-même. Enfin, le lendemain, 6 Août, fête de la Transfiguration, M. Dollier offrit pour la première fois le Saint Sacrifice dans la nouvelle Eglise ; et ce jour là, M. Le Ber vint de lui-même, rempli d'un nouveau courage, comme pour réparer sa fuite de la veille, et ratifier généreusement le sacrifice qu'il avait déjà offert au Seigneur.

CHAPITRE III.

VERTU MAGNANIME DE M. LE BER EN OFFRANT A DIEU SA FILLE UNIQUE.

Dans l'acte de la réclusion de la Sœur Le Ber, M. Dollier de Casson, parle ainsi de la générosité de son vertueux père: " Le 6 Août, je bénis la Chapelle ; et incon- " tinent, on célébra la grand' messe: ce " qu'on accompagna de toute la symphonie, " dont le Canada pouvait être capable ; il " y eut grand monde: entre autres per- " sonnes, M. Le Ber. Le jour précédent " il avait bien amené sa très chère et " unique fille à la Congrégation ; mais, par " excès de tendresse, n'ayant pu assister à " la cérémonie de l'entrée: il vint à celle " du lendemain, pour témoigner que, mal- " gré les excès de son amour paternel,

" c'était de bon cœur qu'il consacrait à " DIEU, pour sa gloire, et pour le bien de " ce pays, cette unique consolation du " reste de ses jours, s'immolant avec sa " très chère fille au Tout-puissant, pour le " même sujet. En sorte que DIEU a deux " victimes recluses dans ce lieu ; car s'il a " le corps et l'esprit de la fille, on ne peut " pas douter, qu'il n'y ait aussi le cœur de " ce très bon père, qui reste sans secours " dans le monde, âgé de 64 ans."

On ne peut s'empêcher d'admirer ici, combien fut magnanime et au-dessus de tout éloge la vertu de M. Le Ber. Quel père dut jamais avoir pour sa fille une affection, plus vive, plus tendre? Il n'avait que cette fille unique, il était vœuf et sans consolation. En le considérant, marcher avec elle vers le lieu du sacrifice, on eut cru voir Abraham, conduisant son fils, Isaac, au bûcher. Il est vrai qu'accablé, sans être pourtant vaincu, par ses violents assauts, que lui livrait la tendresse paternelle : la nature sembla, un instant, défaillir en lui; et M. Le Ber, qui avait montré

tant de courage et d'intrépidité dans les hazards de la guerre; lui qui avait exposé mille fois sa propre vie, pour le salut de ses concitoyens : (*) n'eut pas la force, d'abord, de se trouver présent, au sacrifice de cette fille unique, qu'il aimait plus que soi-même. Mais DIEU le voulut sans doute, ainsi, pour faire paraître la grandeur de son amour pour elle, et le mérite de son sacrifice, que nous aurions pu ignorer, sans cela.

Abraham, dont nous venons de parler, n'immola son fils, que dans son propre cœur, par la disposition de sa volonté; et le ramena avec lui plein de vie. Et cependant, parcequ'il avait triomphé, dans cette rencontre, de ses affections les plus vives, qui semblaient s'être réunies plus fortes et plus vigoureuses que jamais, pour faire un dernier effort et abattre son courage : DIEU charmé de la fidélité et de la disposition du cœur d'Abraham, le préconise à l'instant,

(*) Voyez à la fin de cette *Vie*, la notice sur M. Jacques Le Ber.

en présence de tous ses Saints Anges : l'assurant, qu'en récompense de son obéissance, toutes les nations de la terre seraient bénies dans sa postérité ; et que même le Messie naîtrait de sa race. Ainsi, cette fidélité à l'ordre de DIEU, qui semblait devoir anéantir à jamais le nom d'Abraham, en éteignant sa famille, fut au contraire l'occasion qui rendit célèbres l'un et l'autre dans tout l'univers.

On dirait que DIEU ait voulu donner à M. Le Ber quelque consolation de même genre, en récompense de sa générosité. Le sacrifice qu'il lui fit de sa fille unique, en la dévouant à la virginité et à la réclusion perpétuelle, au lieu d'avoir enseveli, avec elle, le nom de Le Ber, comme dans un tombeau, les a rendus, au contraire, l'un et l'autre célèbres. C'est ce qui faisait dire, dans la suite, à M. de Belmont : " La fa- " mille Le Ber tient un rang des plus con- " sidérables en Canada ; mais on peut as- " surer, que Mlle Le Ber, lui a rendu avec " usure l'honneur qu'elle en tire." Le nom de Le Ber, en effet, serait aujour-

d'hui, effacé de la mémoire des hommes, comme tant d'autres noms tombés en oubli : Il vivra d'âge en âge ; non pas toutefois comme tant de noms, qui ne méritent que l'indifférence de la postérité : mais comme un nom vénéré, auquel se rattachera toujours l'idée de la vertu la plus sublime. Dans la sœur Le Ber, il rappellera constamment l'un des plus aimables, des plus touchants et des plus parfaits modèles, proposé aux jeunes personnes, dans toutes les conditions, et dans tous les âges ; un prodige de vertu, la plus rare merveille du Canada, comme la plus incontestable ; et dans Monsieur Le Ber, son père, il rappellera une règle admirable, pour tous les parents, qui s'honorent du titre de chrétiens. Car, si dans Mlle Le Ber, DIEU voulut donner à toutes les jeunes personnes de la Colonie un modèle de la fidélité avec laquelle chacune doit remplir les devoirs de son état, ou suivre sa vocation particulière ; on ne peut douter, que, dans la vertu héroïque de son digne père, il n'ait donné aussi à tous les parents, un modèle accompli, de la

fidélité avec laquelle ils doivent concourir, de leur part, à l'œuvre de la sanctification de leurs enfants, et à celle de leur vocation à un état de vie.

Combien qui se sont rendus malheureusement infidèles à ce devoir sacré, l'un des plus graves et des plus importants, qu'ils eussent à remplir sur la terre, et dont l'accomplissement, était étroitement lié avec leur salut éternel ! Se laissant conduire et dominer par leur tendresse naturelle, au lieu de la diriger par la lumière de la foi, et de la subordonner à l'amour de DIEU : ils se sont faits à eux-mêmes des illusions étranges. Ils se sont imaginés n'avoir pour motif de leur conduite que l'amour pour leurs enfants en les empêchant d'obéir à la voix de DIEU : tandis, qu'au fond, ils n'agissaient que pour l'amour d'eux-mêmes. Voici un exemple trop célèbre de cet amour tyrannique de soi-même, caché sous le voile spécieux de l'amour pour les enfants. Nous le rapporterons ici pour faire ressortir, par ce contraste, l'amour pur et

désintéressé de M. Le Ber, pour sa très chère et unique fille.

Durant la persécution de l'empereur Sévère, une noble Dame de Carthage, Vivia Perpétua, âgée de 22 ans, et engagée dans l'état du mariage, fut saisie et conduite en prison : " Dans notre interrogatoire," rapporte-t-elle elle-même, " mon père parut " avec mon enfant, encore à la mamelle, et " me tira de ma place, me conjurant d'a- " voir pitié de mon enfant. Le juge, voyant " qu'il s'efforçait encore de me tirer de là, " ordonna de le chasser ; et il reçut un " coup de baguette. Je le sentis, comme " si j'eusse été frappée moi-même : tant je " fus affligée de voir mon père maltraité, " en sa vieillesse. Il vint aussi à la prison, " tout accablé de tristesse et me dit : *Ma* " *fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez* " *pitié de votre père : si je vous ai moi-même* " *élevée, jusqu'à cet âge : si je vous ai préférée* " *à vos frères, ne me rendez pas l'opprobre des* " *hommes. Regardez votre mère et votre tante :* " *regardez votre fils, qui ne pourra vivre après* " *vous.* Mon père me parlait ainsi par ten-

" dresse, me baisant les mains, et se jetant " à mes pieds, pleurant, et ne me nommant " plus sa fille, mais sa Dame. Comme le " jour de l'exécution approchait, il vint me " trouver de nouveau, et se mit à s'arracher " la barbe, à se jeter à terre, à se coucher " sur le ventre, à maudire ses années, et à " dire des choses capables d'émouvoir tou- " tes les créatures."

Voilà, ce que la tendresse pour soi-même, exerçait de tyrannie sur le cœur de ce malheureux père. Dans sa fille, c'était lui-même qu'il aimait. S'il l'avait préférée à ses autres enfants, dans le partage de ses biens et de ses affections : c'est qu'en elle il s'aimait plus que dans tous les autres ; et s'il s'opposait avec tant d'emportement à son martyre : ce n'était que pour l'amour de soi, et pour se conserver à lui-même, pendant quelques années de plus, cet objet de ses affections. Ainsi, quoique sa fille désirât ardemment une mort si glorieuse ; et que de concert avec tous ses autres parents, elle l'envisageât comme le souverain bonheur pour elle : il s'y opposait lui seul avec

colère et furie, pour le seul amour de soi: " Je le plaignais," ajoute Sainte Perpétue, " j'avais pitié de sa malheureuse vieillesse, " voyant que de tout notre famille, il serait " le seul, qui ne se réjouirait point de mon " martyre.

C'est qu'outre qu'il n'aimait que soi dans sa fille, il craignait d'être lui-même l'opprobre des payens, si elle demeurait fidèle à JÉSUS-CHRIST. Pour éloigner donc de lui cet opprobre prétendu, il faisait tout ce qui était en son pouvoir afin de la faire apostasier. Il n'était arrêté ni par la considération du chagrin mortel qu'il causait à sa fille, ni même par le tort injuste et cruel qu'il lui fesait: lui ravissant par l'apostasie, l'innocence et la paix du cœur: la rendant, pour les faibles, une pierre de scandale: pour les confesseurs de la foi, un objet d'horreur: un sujet de larmes, pour l'Eglise: de triomphe pour l'enfer: et pour DIEU, une ingrate, une parjure, une rébelle, une ennemie. Aussi, ne montra-t-il que trop, le fond de son égoïsme, qui ne lui inspirait que dureté pour sa fille, lorsque

dans l'une de ces rencontres, il en vint jusqu'à la frapper inhumainement. Entendant que malgré ses instances, elle lui répondait qu'elle était chrétienne : irrité de ce mot, " mon père," dit-elle, " se jeta sur " moi pour m'arracher les yeux ; mais il " ne fit que me maltraiter, et s'en alla " vaincu." La conduite de ce père aveuglé par l'amour de soi, qui use ainsi de toute son autorité paternelle, pour séparer sa fille de la charité de JÉSUS-CHRIST : cette conduite, ne peut que faire horreur à des âmes chrétiennes.

Mais au sein même du christianisme, on a vu plus d'une fois, renouveler des excès semblables ; des parents, sous prétexte d'éprouver la vocation de leurs enfants, employer les moyens les plus dangereux, les plus séduisants, pour essayer de détacher leurs cœurs de DIEU, et de les livrer à l'amour des folles joies du siècle. Le père de Sainte Perpétue, ne put rien contre l'inébranlable fermeté de sa fille : les efforts impuissants de son amour changé en fureur, ne donnèrent, au contraire, à ce

glorieux martyre, que plus d'éclat et de célébrité ; au lieu que les moyens plus perfides, employés pour inspirer aux enfans l'amour du monde, n'ont, hélas ! que de trop tristes, et de trop efficaces résultats. La cause de ces maux, c'est cet amour antichrétien pour les enfants, dont on vient de voir les tristes effets dans le père de Sainte Perpétue. Si l'on trouve des parents, qui opposent des obstacles aux justes désirs de leurs enfants, de vivre en vrais chrétiens, de s'éloigner des occasions dangereuses pour leur innocence : si d'autres mettent quelquefois tant de retardements, font naître tant de difficultés à l'entrée en religion de quelqu'un de leurs enfants ; tandis que lorsqu'il s'agit de les établir avantageusement selon le monde, ils sont si empressés, si précipités, malgré la jeunesse des enfants et leur inexpérience : c'est que le cœur de ces parents est au monde et non à DIEU : c'est que dans leurs enfants, ils s'aiment secrètement eux-même ; et que ne pouvant plus jouir des folles joies et des dissipations du jeune

âge, ils veulent les goûter de nouveau dans la personne de leurs enfants. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit de la vie religieuse, ils ne témoignent ni la même joie ni le même empressement, et que s'aimant plus eux-mêmes qu'ils n'aiment leurs enfants : ils en viennent quelquefois jusqu'à les engager contre leur inclination, dans le monde, au risque de les rendre malheureux dans cette vie et d'exposer leur salut éternel.

Bien différent de ceux dont nous parlons M. Le Ber témoigna au contraire qu'il aimait vraiment sa fille, en sacrifiant pour elle sa propre satisfaction ; et de la part d'un homme si considéré dans la Colonie, un exemple si pur et si désintéressé, devait produire, et produisit en effet, dans les cœurs des pères de famille, les plus profondes et les plus salutaires impressions. Car c'est, surtout depuis cette époque, que l'on vit les communautés de Ville-Marie, trouver enfin dans le pays, les membres qui leur étaient nécessaires, et s'étendre même plus qu'elles ne l'avaient fait jusqu'alors. Mais ce que M. Le Ber opéra si

heureusement sur les cœurs des pères, sa digne fille le produisit de son côté, avec une efficacité égale sur les cœurs des enfants. Ce fait était même si public et si notoire, que M. de Belmont, en prononçant dans l'Eglise paroissiale, l'éloge funèbre, ou plutôt le panégyrique de cette sainte Recluse en 1714, ne craignit pas de le rappeler à ses auditeurs, et spécialement aux Sœurs de la Congrégation, qui se trouvaient présentes: " La vénérable Sœur " Le Ber, dit-il, a par ses exemples, attiré " tant de grâces célestes sur les âmes, tou- " ché si efficacement tant de Vierges, ici " présentes, qui lui sont redevables de leur " vocation."

CHAPITRE IV.

M. PIERRE LE BER, TOUCHÉ DES SAINTS EXEMPLES DE SA SŒUR, EMBRASSE LA VIE PARFAITE.

Parmi les impressions de grâce, que produisit sur les cœurs la bonne odeur des vertus de la Sœur Le Ber, nous ne devons pas oublier de signaler ici la vie édifiante de M. Pierre Le Ber, l'un de ses frères. Touché des exemples de son incomparable sœur, il résolut d'embrasser, à son tour, les pratiques de la vie parfaite ; et se joignit à M. François Charon de la Barre, pour donner naissance à l'Institut des Frères Hospitaliers de Ville-Marie, dont il fut, non moins que M. Le Ber du Chesne, son frère, l'un des bienfaiteurs les plus insignes.

Lorsqu'il eut appris que sa sœur faisait élever à ses frais, la plus grande partie de

l'Eglise de la Congrégation, il voulut s'associer à elle dans cette bonne œuvre ; et donna toute la pierre de taille, qui devait entrer dans cette construction. M. Pierre Le Ber avait une tendre et filiale dévotion envers la Très-Sainte Vierge, et aussi envers la glorieuse Sainte Anne, qu'il honorait très particulièrement, et qu'il avait grandement à cœur de faire honorer. Voyant que la Sœur Bourgeoys, avait fait élever la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, à une petite distance de la ville, pour qu'elle put servir de lieu de pélerinages aux fidèles, et de station aux processions de la paroisse : il conçut le projet d'en construire une semblable, en l'honneur de Sainte Anne, du côté opposé. M. Dollier de Casson approuva un dessein si religieux et si utile, et accorda pour l'exécuter un arpent de terre, situé à la Pointe Sait Charles. M. Pierre Le Ber y fit élever aussitôt la nouvelle chapelle, où l'on célébra la première messe le 17 novembre 1698. C'est l'origine du nom de Saint Anne, donné depuis à ce quartier, non moins que

de la dévotion des citoyens envers cette glorieuse Aïeule du Sauveur. Il est du moins certain, que les pélerinages à cette chapelle, et les offices qu'on y célébrait quelquefois, contribuèrent à accréditer de plus en plus la dévotion envers Sainte Anne, et à la rendre en quelque sorte générale et populaire.

M. Pierre Le Ber signala encore sa piété en décorant ce Sanctuaire de divers tableaux, qu'il peignit lui-même ; et aussi en faisant une fondation, par laquelle il chargea le Séminaire de Saint-Sulpice, d'entretenir à l'avenir cette chapelle. Mais, après la conquête du Canada, par les Anglais, comme la chapelle de Sainte Anne, alors isolée de la ville, était exposée aux injures des libertins et des impies, qui en avaient souvent enfoncé la porte et les fenêtres : le Séminaire la fit démolir, pour empêcher ces profanations ; avec l'intention pourtant de la rétablir, quand les circonstances seraient devenues plus favorables. C'était ce qui faisait dire peu après à M. Montgolfier, dans la vie de Mlle Le Ber:

Dans des temps plus heureux, la piété pourrait bien faire revivre cette ancienne dévotion. Ce dessein a été exécuté heureusement, depuis quelques années : le Séminaire ayant fait construire dans le même quartier, une Eglise destinée à renouveler et à entretenir dans les cœurs la dévotion envers Sainte Anne, dont elle porte le nom ; et Monseigneur l'Evêque de Montréal ayant rétabli solennellement cet ancien pélerinage. Ce Prélat pour exciter la piété des fidèles, par son exemple, s'est rendu lui-même en dévotion à l'Eglise Sainte Anne tous les jours de l'Octave ; et sur son invitation toutes les communautés de la ville, les jeunes personnes et les femmes mariées, ont fait aussi le même pélerinage, auquel un grand nombre d'autres fidèles de tous les états, se sont empressés de prendre part, avec un élan et une ferveur dignes des premiers temps de la Colonie.

Enfin, M. Pierre Le Ber non moins dévoué à l'Institut naissant de la Congrégation, que ne l'était sa sœur, laissa une somme de 10,000 livres, dont le revenu

devait être employé à l'entretien de cette communauté. Il mit pour condition, que parmi les Sœurs, il y en aurait toujours une qui porterait le nom de Sainte Marie; et une autre, celui de Sainte Anne, tant ces noms augustes étaient chers à son cœur. Ce fervent chrétien, mourut à la Pointe Saint Charles, le 1er Octobre, 1707 en grande odeur de vertu; et son corps fut inhumé dans l'Eglise des Frères Hospitaliers, aujourd'hui de l'Hôpital-général, où il repose encore. Mais en exécution de ses dernières volontés, on plaça son cœur dans la chapelle des Sœurs de la Congrégation, où Mlle Le Ber vivait recluse: comme si en se rapprochant ainsi de sa sainte sœur, il eut voulu après la mort, s'unir encore de cœur à elle, pour participer à la ferveur et aux mérites de ses oraisons.

CHAPITRE V.

DÉVOTION DE LA SŒUR LE BER ENVERS LE TRÈS SAINT SACREMENT. ELLE REÇOIT LA VISITE DE DEUX ANGLAIS.

La vie de la Sœur Le Ber, depuis son entrée à la Congrégation, jusqu'à sa mort, ne fut, à proprement parler, qu'un hommage continuel, offert à JÉSUS, résidant dans le Sacrement de son amour. Cette innocente Vierge était comme une lampe qui brûlait sans cesse devant lui, ou plutôt, un parfum de suave et céleste odeur, qui se consumait en sa divine présence. Le lendemain du jour même où elle s'était renfermée dans sa cellule, après la grand'-messe, célébrée dans la nouvelle Eglise, on y exposa le Très-Saint Sacrement, et on y donna pour la première fois les Quarante Heures. La Sœur Bourgeoys, et toutes les

sœurs de la Congrégation, qui avaient demandé la faveur de posséder Notre-Seigneur, avec tant d'instance, étaient au comble du bonheur, et ne pouvaient renfermer dans leurs cœurs, les excès de leur sainte jubilation. Mais, parmi elles personne n'avait de si justes et de si pressants motifs, de se laisser aller aux doux transports d'une céleste ivresse, que la Sœur Le Ber, qui par son entrée à la Congrégation, semblait y avoir attiré, auprès d'elle, ce divin époux des vierges, et être même devenue par sa retraite profonde derrière le Saint Tabernacle, l'objet de ses privautés les plus tendres, et de ses plus rares faveurs. C'est tout dire, qu'elle avait le bonheur inexprimable, d'être toujours auprès de lui, de n'être séparé de sa Personne adorable, que par une cloison légère; et même, pendant le temps du court sommeil qu'elle prenait la nuit, d'avoir le privilége spécial, de reposer sa tête appuyée contre cette cloison, à côté même, et à quelques pouces seulement du Saint Tabernacle.

Aussi, durant près de vingt ans, qu'elle passa dans cette cellule chérie, sa vie fut comme un colloque non interrompu, avec le bien-aimé de son cœur. Quoiqu'elle l'honorât par un grand nombre d'exercices de piété, comme nous le dirons bientôt, et qu'elle employât au moins trois heures à l'oraison mentale, et quelque fois cinq heures ; ses occupations, durant le temps de la journée, ses travaux, tout le détail de sa vie, n'étaient qu'un entretien continuel avec JÉSUS, reposant au Saint Tabernacle. Si ses actions matérielles différaient entr'elles, pour l'extérieur, les sentiments intérieurs d'union à JÉSUS, avec lesquels elles les faisait, étaient toujours les mêmes, comme ces rivières qui changent bien de noms, en parcourant divers pays, mais qui partout portent les mêmes eaux. C'était une oraison sans fin, une continuelle tendance de son cœur vers JÉSUS, une union non interrompue avec sa Personne adorable. Cette disposition de son cœur, toujours amoureusement présent à JÉSUS au Très-Saint Sacrement, paraissait assez dans

la position de son corps. Car non seulement elle se tournait vers le Saint Tabernacle, dans ses actions de religion, par exemple, durant la Sainte Messe, que tous les jours elle entendait, en partie, les bras en croix; mais même dans les actions les plus ordinaires, et les plus communes, telles que celles des repas, qu'elle prenait toujours à genoux, tournée du côté où reposait le Très-Saint Sacrement; comme l'aimant, qui malgré les secousses qu'il peut éprouver, s'agite, se pousse et se dirige perpétuellement vers le Nord. Aussi avec qu'elle ardeur ne volait-elle pas à la Sainte Table, pour s'unir réellement à celui, quelle adorait sans cesse par la foi? Elle avait ce bonheur quatre fois chaque semaine, et c'étaient autant de jours de délices célestes, et de saints transports, pour un cœur aussi épris de l'amour de JÉSUS, que l'était le sien.

Enfin, comme si le temps de la journée, n'eût pas suffi à son amour continuel, et toujours haletant pour JÉSUS: elle interrompait son sommeil, et se levait inva-

riablement à minuit, pour s'entretenir de nouveau avec cet Époux céleste. Dans le silence et la solitude de la nuit, elle pouvait, en toute liberté et sans crainte d'être vue de personne, descendre à l'Eglise, alors que les portes extérieures en étaient fermées. Quittant donc ainsi sa cellule, pendant que la Communauté prenait son sommeil, elle allait se prosterner au pied de l'autel, et là elle demeurait en adoration une heure entière toutes les nuits, et même deux heures, la veille des fêtes ; sans que les froids les plus rudes, aient jamais pu ralentir sa ferveur. L'une de ses plus chères pratiques, dans cette oraison de la nuit : c'était comme on l'a dit déjà, de rendre ses devoirs d'adoration à JÉSUS, en s'unissant à ceux que lui offrent perpétuellement les Saints Anges, dans ce Sacrement adorable. Elle s'unissait encore à ces Esprits célestes, dans les louanges qu'ils rendent sans fin à la Très-Sainte Trinité, récitant de cœur avec eux le cantique : *Saint, Saint, Saint, le Seigneur le Dieu des armées* célestes ; *le ciel et la terre sont remplis de sa*

gloire; comme aussi la doxologie : *Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint Esprit, comme il était au commencement, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.* Mais surtout elle s'offrait elle-même à Dieu, comme Hostie de pénitence, pour tous les pécheurs, en s'unissant à JÉSUS, l'agneau immolé pour les péchés du monde, notre seule Hostie de propitiation, auprès de son Père. Pour se donner ainsi à JÉSUS, et n'être avec lui qu'une seule victime, elle s'unissait avec Marie, qui a participé si excellemment à sa pénitence et à ses douleurs sur le Calvaire; et qui dans le ciel, ne cesse de s'offrir et d'intercéder pour tous les pécheurs.

JÉSUS au Très-Saint Sacrement, l'objet de tous les sentiments de cette sainte Recluse, était encore le motif et la fin de ses occupations les plus ordinaires, dans les intervalles qui partageaient ses exercices de piété. Car, elle travaillait alors pour JÉSUS, à moins qu'elle ne fut appliquée à quelque ouvrage, pour les pauvres. Se rappelant, que dans la maison

de Nazareth, dont sa cellule lui offrait l'image, Marie s'était occupée à préparer de ses mains, les linges et les vêtements qui devaient servir à l'Enfant Jésus: elle s'unissait avec bonheur aux dispositions de cette divine Mère, en pensant que les corporaux, les purificatoires, les nappes qu'elle faisait, étaient destinés pour le corps adorable de son Fils, et que les ornements et les devants d'autels, qu'elle brodait pour cela avec tant d'assiduité et d'application, devaient également contribuer à son honneur et à la pompe de son culte. En entrant dans la maison de la Congrégation, elle avait fait espérer de contribuer de sa part, à la décoration et aux ornements de la nouvelle Eglise. Elle s'acquitta de sa promesse avec autant d'empressement que de générosité. Car presque tous les ornements qui servirent à l'autel pendant sa vie, furent son propre ouvrage ; et de plus, elle eût soin de procurer par ses pieuses largesses, ceux qu'elle ne pouvait faire de ses mains. Ainsi, elle donna un très beau Tabernacle, un Ciboire, un Calice

et un Soleil de Vermeil, des Burettes avec leur plateau, une Lampe, un Encensoir avec sa Navette. Tous ces objets qu'on conserve encore à la Congrégation sont en argent, et très délicatement travaillés.

Mais ces objets extérieurs, offerts à JÉSUS, n'étaient rien, pour contenter son ardent amour. Peu satisfaite même des hommages intérieurs, qu'elle ne cessait de lui rendre, elle désira pour les augmenter encore, et les rendre perpétuels, de s'associer la ferveur de la sœur Bourgeoys, et celle de ses saintes compagnes; et, dans ce dessein, elle leur proposa d'établir, dans leur Eglise, l'Adoration du Très-Saint Sacrement, pour toutes les heures du jour. Elles agréèrent avec bonheur sa proposition, et commencèrent à la réaliser, peu de temps après qu'elle fut entrée dans sa cellule, en sorte qu'en tout temps, excepté certains jours, ou l'Adoration devait avoir lieu à l'Eglise paroissiale, il y eût continuellement, depuis la prière du matin, jusqu'à celle du soir, une sœur en adoration devant le Très-Saint Sacrement, au nom de

toute la communauté. Elle fit plus, voulant assurer à JÉSUS-CHRIST, un tribut d'hommages, qui lui était rendu par des âmes si pures et si ferventes; elle désira que les sœurs de la Congrégation s'engageassent à le lui offrir à perpétuité, en acceptant une Fondation particulière, pour le soutien de laquelle, elle offrit une somme de trois mille livres. Les Sœurs l'acceptèrent avec joie et reconnaissance, et M. Dollier de Casson approuva une Fondation, si utile et si religieuse. Enfin, pour qu'il ne manquât rien aux honneurs qu'elle désirait de faire rendre à Notre-Seigneur dans cette Eglise, elle y fonda une Messe quotidienne qui devait y être célébrée par un prêtre du Séminaire, à l'heure la plus commode pour les Sœurs, et assigna pour cette Fondation une somme de huit mille livres.

L'amour si ardent de la Sœur Le Ber pour le Très-Saint Sacrement, qui seul l'avait attirée et la retenait dans sa cellule, fut aussi le seul motif de toutes les dures privations, et des austérités volontaires, qu'elle y pratiqua constamment. En 1698,

M. de Saint Valier, Evêque de Québec, étant revenu de France, et ayant fait sa visite à la Congrégation, fut bien aise d'y voir cette sainte Recluse, dont il avait entendu parlé avec estime et vénération. Il se fit donc conduire à sa cellule ; et après qu'il se fut informé de sa manière de vivre, il ne put s'empêcher d'en être singulièrement frappé, et d'admirer lui-même tout ce que produisaient de force, de générosité et de constance, dans cette âme céleste, sa foi vive et ardente, et les flammes de sa charité, envers JÉSUS-CHRIST au Très-Saint Sacrement.

Sur ces entrefaites, deux Anglais de considération, qui se trouvaient à Ville-Marie, et qui connaissaient la famille Le Ber, témoignèrent au Prélat le désir de la voir dans sa solitude, pour s'assurer par eux-mêmes, si tout ce qu'ils en avaient entendu dire, était conforme à la vérité. Il ne douta pas, que la vue de cette sainte Recluse, ne fit sur leurs cœurs une salutaire impression ; et voulut bien, les conduire lui-même à sa cellule. Ils furent extraor-

dinairement frappés de voir la plus riche fille du Canada, dans un réduit si étroit et si pauvre ; et endurer tant de privations à la fois. Car, bien que, par obéissance, elle eut conservé la propriété de ses biens, la Sœur Le Ber pratiquait aussi exactement la pauvreté réelle dans sa cellule, que pouvaient le faire de fervents religieux, dans les communautés les plus réformées et les plus austères. Ils furent surtout étrangement surpris, de la trouver vêtue d'une robe de grosse serge, gris-blanc, toute usée, avec un tablier de même étoffe ; et chaussée de souliers de paille de blé-d'Inde, que, par esprit de pauvreté, elle faisait elle-même de ses mains. La vue de sa couchette ne leur causa pas un moindre étonnement : elle consistait, en une simple paillasse, qu'elle ne remuait jamais, afin d'être couchée plus durement, un oreiller de paille, et une couverture, sans drap, ni matelat. Sa nourriture se ressentait de la pauvreté de tout le reste. Il est vrai que la délicatesse de son tempérament, ne lui permettait pas de s'interdire, tout à fait, l'u-

sage de la viande, mais, à cette exception près, ses repas étaient tout ce qu'on pouvait imaginer de plus frugal et de plus simple. Elle ne mangeait à son dîner que du bouilli, et le soir de la soupe seulement; et encore, tous les samedis de l'année, et la veille d'un grand nombre de fêtes, jeûnait-elle au pain et à l'eau.

Ces deux étrangers ne revenaient pas de leur surprise; et l'un d'eux qui était Ministre protestant, ne put s'empêcher de lui demander, à la fin, pourquoi donc elle se condamnait à une vie si dure, tandis qu'elle pourrait vivre dans le monde, avec tant de commodités et de douceurs? " C'est une " pierre d'aimant qui m'a attirée dans cette " cellule, lui répondit-elle, et qui m'y tient " ainsi séparée de toutes les jouissances et " des aises de la vie." L'autre voulant savoir qu'elle pouvait donc être cette pierre d'aimant: Mlle Le Ber qui se trouvait alors avec ces étrangers, au rez-de-chaussée de son appartement, ouvrit la petite fenêtre, par où elle recevait la Sainte Eucharistie; et se prosternant humblement du côté du

tabernacle: " Voilà," dit-elle, en portant ses regards vers l'autel, " voilà ma pierre " d'aimant. C'est la personne adorable de " Notre-Seigneur, véritablement et réelle- " ment présent dans la Sainte Eucharistie, " qui m'engage à renoncer à toutes choses, " pour avoir le bonheur de vivre auprès de " lui: sa personne a pour moi un attrait " irrésistible." Et là-dessus elle se mit à lui parler de cet auguste Mystère, avec une foi si vive, un zèle si ardent, et des paroles si embrâsées, par la ferveur de son amour pour DIEU, que le Ministre en demeura tout étonné. La Sœur Le Ber, qui avait une grande facilité à s'exprimer, et beaucoup de vivacité et de feu, semblait, en effet, avoir un langage inspiré de DIEU, lorsqu'elle parlait sur des matières de religion, à cause de la conviction des vérités évangéliques, dont son esprit et son cœur étaient tout pénétrés; mais surtout, lorsqu'elle parlait sur la Sainte Eucharistie: tant était vive sa foi à ce Mystère incompréhensible de l'amour de DIEU pour nous. Les impressions qu'elle laissa dans les

cœurs de ces étrangers ne pouvaient être que très vives et très profondes. Celui des deux qui était Ministre protestant, étant ensuite retourné dans son pays racontait souvent les circonstances de cette visite; et ne parlait jamais de la Sœur Le Ber, que comme d'une sorte de prodige, n'ayant rien vu, disait-il, de si extraordinaire dans tout le Canada. M. Montgolfier, Supérieur du Séminaire de Ville-Marie, qui écrivait, environ cinquante ans après la mort de la Sœur Le Ber, ajoute au récit précédent de M. de Belmont, que ce Ministre, disait-on, avait eu le bonheur dans la suite, de renoncer à l'hérésie et d'embrasser la vrai foi. La vie de la Sœur Le Ber, dans sa solitude, était en effet une sorte de miracle continuel, inimitable à l'hérésie; et qui aurait dû suffire pour convaincre tout esprit droit, de la vérité de la foi catholique, qui seule pouvait lui communiquer cette constance et cette force vraiment surhumaines, comme on a pu le voir déjà, et comme on le verra de plus en plus encore, dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE VI.

AUSTÉRITÉS DE LA SŒUR LE BER DANS SA CELLULE. RÈGLEMENT DE VIE QU'ELLE SUIT.

La pauvreté très étroite que la Sœur Le Ber observait, dans son vêtement, dans sa chaussure, dans tout son ameublement; la nourriture si commune et si grossière qu'elle prenait, et à laquelle elle n'ajoutait jamais aucun adoucissement, ni rien d'extraordinaire, même les jours des plus grandes solennités; tous ces genres de privations, étaient déjà une sorte de pénitence très rude et très accablante, pour une personne d'un tempérament frêle et délicat, tel qu'était le sien. Néanmoins, son amour pour JÉSUS-CHRIST au Très-Saint Sacrement, qui lui inspirait ce genre de vie, savait encore y ajouter. Ainsi, comme si

sa chétive et grossière nourriture, eut été trop exquise, elle s'en privait fréquemment par des jeûnes rigoureux au pain et à l'eau; et les jours où elle s'accordait sa nourritnre ordinaire, elle la prenait en quantité si petite, qu'on s'étonnait, avec raison, qu'elle put suffire pour la faire subsister. La mère Juchereau, rapporte de plus, qu'avant de s'en nourrir, la Sœur Le Ber attendait que ses aliments fussent gâtés et moisis.

Quoique son linge fut extrêmement grossier, souvent elle s'en passait entièrement: et se contentait de ses habits qui n'étaient faits que de la serge la plus commune et la plus rude, ayant même soin de les racommoder et de les rapiécer une multitude de fois, avant de cesser de s'en servir. Nous avons déjà rapporté, qu'elle portait toujours sur sa chair une haire de crins, ou une ceinture de même matière, et qu'elle n'était jamais sans l'un ou l'autre de ces instruments. A toutes ces mortifications, elle joignait encore celle du froid, durant la plus grande partie de l'année: car bien qu'il y eût dans sa cellule un poële, meu-

ble absolument indispensable en Canada, il était rare qu'elle le chauffât suffisamment, pour ne pas endurer les incommodités de la saison. Enfin, l'été, elle souffrait les excès de la chaleur, quelquefois étouffante dans sa cellule ; sans se présenter jamais à la fenêtre, lorsqu'elle aurait pu, à certaines heures du jour, y trouver un peu de fraîcheur. Voilà, ce que lui inspirait son grand amour pour JÉSUS-CHRIST, résidant près d'elle dans le Saint Tabernacle ; ou plutôt une partie de ce que son grand amour pour lui, lui inspirait.

Le règlement de vie, qui lui fixait la distribution de son temps, et auquel nous verrons qu'elle était rigoureusement et religieusement fidèle, lui fournissait, en effet, la matière d'une nouvelle et très dure mortification. Durant les vingt années de son séjour à la Congrégation, elle se leva tous les jours à quatre heures, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint ; et à quatre heures et demie le reste de l'année. Elle faisait ensuite sa première oraison, qui durait une heure, puis récitait les Petites Heures de

l'Office de la Très-Sainte Vierge, et entendait enfin la Sainte Messe, pendant une partie de laquelle, elle avait les bras en croix, ainsi qu'on l'a déjà rapporté. De neuf heures à neuf heures et demie, elle faisait une lecture spirituelle, et de dix à onze heures une seconde heure d'oraison ; après quoi, elle lisait un chapitre du Nouveau Testament, suivi de l'examen particulier. Elle dinait à onze heures et demie ; à une heure, elle récitait vêpres et complies du Petit Office ; puis, faisait une seconde demi-heure de lecture spirituelle ; et à quatre heures, sa troisième heure d'oraison. Elle soupait à six heures ; récitait le chapelet, et d'autres prières vocales, à sept heures ; et se couchait enfin à huit heures et demie. Outre les trois heures qu'elle employait à l'oraison, les jours ordinaires : elle en consacrait deux autres à ce saint exercice, les Dimanches et les Fêtes, l'une pendant la grand' messe, l'autre durant les vêpres. Enfin, comme on l'a déjà remarqué, elle se levait toutes les nuits, pour faire une autre heure d'oraison, après laquelle elle récitait

Matines et Laudes du Petit Office ; et la veille des Fêtes, cette Oraison de la nuit durait deux heures, sans préjudice des cinq autres heures, qu'elle employait à ce saint exercice le lendemain.

Voilà, quelle était la distribution de son temps : il était partagé entre le travail, la lecture et les exercices de piété ; et voici, maintenant, quelques particularités sur la manière dont elle vaquait à ces occupations diverses.

Le grand soin que la Sœur Le Ber eût toujours d'éviter l'oisiveté ; lui faisait employer entièrement au travail des mains, tout le temps que son règlement ne désignait pas pour quelqu'autre usage, sans prendre jamais aucune récréation. La fin qu'elle se proposait, en travaillant ainsi, c'était, ou de vêtir JÉSUS-CHRIST vivant dans la personne des pauvres, ou de l'honorer au Très-Saint Sacrement, soit en faisant des ornements pour les ministres qui le consacrent, soit en décorant les tabernacles, où il veut bien résider.

Elle s'appliquait quelquefois à filer et à tricoter pour les pauvres, aussi bien que pour elle-même ; mais toujours elle leur réservait ce qu'il y avait de meilleur, dans le produit de son travail, et ne retenait que le pire pour son propre usage. Ses bas n'étaient faits, qu'avec la laine la plus grossière, ou d'une sorte de filasse poignante, que les plus misérables auraient eux-mêmes dédaignés. Son amour pour les pauvres, à qui elle faisait souvent d'assez grandes largesses, la rendait ainsi très parcimonieuse pour elle-même : jusque là qu'elle cousait toujours quelque morceau de vieux cuir, sous ses souliers de feuille de blé-d'Inde, non-seulement, pour faire moins de bruit en marchant dans sa cellule, (et cela par respect pour le Très-Saint Sacrement, qui reposait à côté) ; mais aussi, comme elle le disait elle-même, pour faire durer ses souliers plus longtemps, et être par là plus en état d'assister les pauvres.

Son travail le plus ordinaire avait pour objet, des linges ou des ornements destinés aux saints autels. Elle excellait surtout

pour la broderie, et l'on admirait avec raison, tous les ouvrages de ce genre qui sortaient de ses mains. La laine, la soie, l'or, l'argent y étaient employés avec une habileté égale. Par l'usage intelligent de ces matières, par l'heureux mélange qu'elle faisait des couleurs, et le bon goût qui la dirigeait dans tous ses ouvrages : elle savait donner à ses broderies, un éclat et une richesse, qui les plaçaient au premier rang, et les faisaient considérer, alors, comme autant de modèles. Quoiqu'elle n'eût jamais appris le dessin, et que dans sa cellule, elle fut réduite à se faire à elle-même ses propres modèles : on était étonné de la parfaite régularité, du goût exquis, et de la grâce qui distinguaient toutes ses compositions. Il serait impossible d'évaluer le nombre de ses ouvrages ; car elle n'avait pas moins d'activité, dans cette sorte de travail, que de facilité et d'adresse. En 1721, M. de Belmont écrivait : " Outre " presque tous les ornements, qui sont pré- " sentement à la Congrégation : elle a " fourni à toutes les paroisses du Nord et

" du Sud du gouvernement de Montréal, " des chasubles, des devants-d'autel, des " bouquets et d'autres ornements." On voit encore, aujourd'hui, à l'Église paroissiale de Ville-Marie, un ornement complet, à fond glacé d'argent, composé du devant-d'autel, de la chasuble, des dalmatiques et de la chappe, dont toutes les broderies sont de la main de la Sœur Le Ber. C'est une preuve, encore subsistante de son habileté, et, tout à la fois, un monument de sa religion, bien digne d'être conservé précieusement dans le trésor de cette Eglise.

Elle sanctifiait son travail, en occupant alors son esprit et son cœur, de la méditation des sujets de piété, qui avaient été la matière de ses lectures. Ses livres de prédilection, étaient le Psautier et le Nouveau Testament, et avec beaucoup de raison : le Psautier qui est une exposition des sentiments intérieurs de JÉSUS-CHRIST, dont pour cela l'âme fidèle, ou l'Église sur la terre, fait sa nourriture de chaque jour, pour s'animer de sentiments semblables à ceux de son divin époux ; le Nouveau Tes-

tament, qui dans le récit des actions et des paroles de JÉSUS, offre à l'âme fidèle, le modèle de la vie parfaite, et lui rappelle les espérances qu'elle attend. La Sœur Le Ber s'était rendu ces deux livres si familiers, par ses fréquentes lectures, qu'elles les savait presque par cœur; et en pénétrait très bien le sens.

A ces lectures, elle ajoutait diverses pratiques de dévotion, et un grand nombre de prières vocales. Outre les prières chrétiennes du matin et du soir, le Petit Office et le chapelet; elle récitait encore l'Office de la Croix et les Litanies des Saints, tous les jours: et l'Office des morts trois fois la semaine. Par l'Office des morts, elle avait en vue d'attirer sur la Colonie la protection des âmes de tant de fervents colons, horriblement massacrés par les Iroquois. L'extrémité ou plusieurs fois Ville-Marie s'était vue réduite : les cruautés exercées en tant d'occasions, contre un grand nombre de ses citoyens, massacrés ou réduits en esclavage : la crainte continuelle, où l'on était alors, de tomber au pouvoir des ennemis communs

du pays, les Anglais, les Hollandais et les Iroquois; tous ces motifs avaient engagé en 1691, les citoyens et à leur tête M. Le Ber père, à réclamer, auprès de DIEU, les prières des saintes âmes du purgatoire, et spécialement celles des âmes des concitoyens morts pour la défense de la foi et du pays. A cette intention, ils avaient promis par un vœu solennel de faire célébrer en faveur de ces âmes, un service, chaque semaine, pendant un an, et de bâtir une chapelle attenante à l'Eglise paroissiale, où l'on pourrait célébrer à l'avenir des messes pour les défunts. Il était bien naturel, que la Sœur Le Ber, en sa qualité de victime auprès de DIEU, pour sa patrie, s'unit à la dévotion commune, et la continuât encore, après l'année du vœu expirée; pour ce motif donc, outre toutes ses autres prières, elle récitait trois fois par semaine l'Office des morts.

Tant de prières, tant d'exercices de piété joints à une vie si pauvre, si dure, continuée toujours la même, pendant tant d'années, sont sans contredit, la preuve incontestable

d'une vertu héroïque dans la Sœur Le Ber, et d'un amour sans borne envers JÉSUS-CHRIST résidant dans la Sainte Eucharistie. Mais ce qui relève l'éclat de sa vertu, et montre comme à découvert tout ce qu'elle lui inspirait, de force, de magnanimité et de constance ; c'est qu'elle se portait à ce genre de vie, sans éprouver aucune consolation sensible. Car dans les efforts continuels qu'elle était obligée de faire contre elle-même, pour persévérer ainsi, sans se relâcher jamais de sa ferveur : elle n'était soutenue par aucun appui humain, ni encouragée par aucune de ces douceurs, qu'on rencontre ordinairement dans la pratique de la vie parfaite, comme nous allons le raconter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

MALGRÉ LES ÉPREUVES INTÉRIEURES QU'ELLE SOUFFRE PENDANT PLUS DE VINGT ANS, LA SŒUR LE BER DEMEURE FIDÈLE A TOUS SES EXERCICES, OBÉISSANTE A SON DIRECTEUR, ET NE CHERCHE QU'EN DIEU SEUL SA CONSOLATION.

On a vu que la Sœur Le Ber consacrait quatre heures à l'oraison, les jours ordinaires; cinq heures d'autres jours; d'autres, enfin, sept heures. A en juger par le temps qu'elle y employait, on pourrait croire que ses longues oraisons, étaient pour elle un exercice très agréable, où elle n'éprouvait que délices, et ne goûtait que charmes et que suavité; c'était tout le contraire. Il est vrai que, les années qu'elle passa en so-

litude dans la maison paternelle, DIEU pour l'attacher, de plus en plus, à son service, lui fit trouver alors dans l'exercice de l'oraison, une source abondante de paix et de douceurs. Mais avant qu'elle fut entrée à la Congrégation, et pendant plus de vingt ans, avant sa mort, il la fit passer et la conduisit toujours depuis, par une voie d'épreuves très rude et très pénible, qui ne peut guère être comprise, que par ceux qui l'ont eux-même expérimentée.

C'est la conduite qu'il tient sur les grandes âmes, lorsqu'il les élève à une haute perfection. Les lumières et les douceurs dont il se sert pour attirer suavement à lui celles qui commencent à le servir, ne les rendent pas vertueuses, quoiqu'elles les excitent à aimer la vertu. Ces lumières et ces douceurs leur inspirent bien le goût de la vertu ; mais sans leur donner la vertu elle-même qui doit être le fruit de la peine et du travail. Ce sont comme ces friandises, que les mères donnent à leurs enfants, pour les déterminer à remplir leurs devoirs. Tant qu'on est obligé d'employer ces dou-

ceurs, pour obtenir des enfants ce qu'on désire d'eux : c'est une preuve que l'amour du devoir est encore bien faible dans leurs cœurs ; si toutefois, il y a pris racine. Ainsi, tant qu'une âme est conduite dans la voie suave des lumières et des douceurs sensibles, qui ne touchent en elle que la partie inférieure : elle est semblable aux enfants dont nous parlons : elle est encore dans un état de faiblesse et d'enfance.

DIEU voulant donc traiter la Sœur Le Ber, en âme forte, et l'exercer aux vraies et solides vertus, fondées essentiellement sur l'abnégation intérieure : il lui retira toutes les vives lumières, qui avaient éclairé et charmé jusqu'alors son esprit, et la priva en même temps, de toutes les douceurs sensibles, qui auparavant attiraient fortement son cœur, et lui donnaient comme des ailes pour voler vers lui. Ce n'est pas à dire, pourtant, que par cette soustraction, DIEU délaisse l'âme qu'il veut perfectionner. Il ne cesse pas alors de verser toujours sa pure charité et ses autres dons dans la partie supérieure,

où il réside : la soustraction dont nous parlons n'ayant pour objet que ce qu'il y a de sensible dans les dons de DIEU, et n'affectant pour cela, que la partie inférieure de l'âme. Après donc que DIEU eût retiré à la Sœur Le Ber ses dons sensibles, elle passait ses longues oraisons dans des épreuves accablantes : il lui semblait qu'il n'y eût dans son esprit qu'obscurité profonde ; et dans son cœur que sécheresse continuelle, et complète aridité. Elle n'eût plus alors pour guide que la foi pure et simple en la bonté de DIEU envers elle ; et pour soutien que la soumission à sa très-sainte volonté. Il est vrai que par intervalle, DIEU faisait briller dans l'esprit de sa fidèle servante, quelques petits traits de lumière très vive et très pénétrante ; et laissait tomber sur son cœur quelques gouttes de la source immense de ses ineffables consolations. Mais c'était pour la replonger aussitôt dans les obscurités précédentes, et lui laisser éprouver de nouveau ses premières aridités. Voilà comment elle a passé les vingt dernières années de sa vie

Par ce moyen elle a mis le comble à ses sublimes vertus ; et a laissé encore dans sa personne, un parfait modèle, de la fidélité que doivent à DIEU, les âmes qu'il daigne sanctifier par ces sortes d'épreuves.

Plusieurs, rebutées bientôt, des aridités apparentes, qu'elles rencontrent, alors, dans la piété, se relâchent aisément de la fidélité à leurs exercices, dans lesquels elles ne trouvent plus aucun goût. Ce ne fut pas la conduite que tint notre sainte Recluse : durant les vingt années de ses épreuves, elle persévéra dans toutes ses pratiques de piété, avec la même fidélité qu'auparavant. Elle n'omit, ni n'abrégea jamais aucune de ses Oraisons, si multipliées et si longues : se levant toujours la nuit avec le même empressement, et se rendant à l'Oraison avec la même ponctualité, quoiqu'elle ne dût y éprouver que sécheresse et froideur apparente. Enfin, elle était scrupuleusement fidèle à passer d'un exercice à l'autre, précisément au moment marqué par son règlement ; et c'était ce qui frappait, surtout, la personne

chargée de la servir, Anne Barroy, sa cousine. Quoiqu'elle ignorât les peines intérieures quelle souffrait, elle ne laissait pas d'admirer cette fidélité ponctuelle et invariable, que la Sœur Le Ber ne pouvait lui cacher : celle-ci étant dans la nécessité de recevoir journellement de ses mains, les aliments, et les autres objets, dont elle avait besoin. Il est même à remarquer qu'étant devenue Sœur de la Congrégation, et obligée dans la suite de mettre par écrit ce qu'elle avait remarqué des vertus de la Sœur Le Ber, elle ne put s'empêcher d'insister particulièrement, sur sa constance invariable à observer les moindres points de sa règle. " Elle faisait tout " avec tant d'exactitude, dit-elle, qu'on ne " vit jamais un plus beau modèle de fidé- " lité, ni un plus puissant motif pour ani- " mer, même les plus ferventes, à la plus " parfaite observation de nos règles, jus- " que dans les plus petites choses, et à " nous confondre dans les moindres infidé- " lités." Un premier fruit que la Sœur Le Ber retirait de cet état d'épreuves, c'é-

tait donc de se porter à l'observation fidèle de son règlement, par le seul motif du pur amour de DIEU.

Les âmes que DIEU sanctifie par des peines semblables, si elles persévèrent, néanmoins, dans la fidélité à leurs exercices sont quelquefois tentées d'un autre côté. L'ennemi de tout bien leur faisant faussement envisager cet état d'épreuves, comme nuisible à leur avancement dans la vertu, s'efforce de leur mettre dans l'esprit, que si elles n'en sortent pas, tout est perdu pour elles. Puis, dans la vue de les écarter du droit chemin, il leur persuade que le directeur à qui elles s'adressent, ne connait pas les peines qu'elles éprouvent, qu'il n'a pas grâce pour les en délivrer; et sous le spécieux prétexte de leur avancement spirituel, il les porte à désirer de s'adresser à quelqu'autre. D'où il arrive, que plusieurs cédant à la tentation, quittent légèrement et sans conseil leur confesseur: sans s'apercevoir, que le motif véritable de ce changement, est moins le désir de s'avancer dans la vertu, que le dégoût et l'impa-

tience qu'elles éprouvent en la pratiquant ainsi, sans mélange de consolation sensible.

La Sœur Le Ber n'eût garde de donner jamais dans cette illusion de l'amour propre. Quoiqu'elle ne trouvât plus aucune onction dans les avis de son directeur, et que celui-ci lui eût proposé plusieurs fois de s'adresser à quelqu'autre, plus capable de la soutenir et de l'encourager dans ses épreuves ; quoique même il y eût alors à Ville-Marie deux communautés de religieux, nouvellement établis, les RR. PP. Jésuites et les Récollets, parmi lesquels elle aurait pu trouver plusieurs directeurs pleins de lumière et d'expérience, sans parler encore de plusieurs prêtres de Saint Sulpice : elle se refusa toujours à tout changement, même à s'ouvrir de ses peines à tout autre, qu'à son confesseur ordinaire. Elle crût, que son directeur ayant été l'instrument dont la divine Providence s'était servi, pour lui donner, dès son enfance, les premiers enseignements de la science du salut, et pour guider ses premiers pas dans les sentiers de la vie chrétienne : Dieu la

conduirait toujours sûrement par ses avis. Il est même à remarquer que cette persévérance ferme et invariable à recourir toujours au même directeur, ne pouvait lui être inspirée que par sa foi vive et ardente, qui lui montrait en lui, l'instrument que DIEU avait choisi pour la conduire toujours. Car M. Séguenot, l'unique directeur qu'elle ait jamais eu à Ville-Marie, fut Curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles pendant vingt ans, et jusqu'en l'année 1695, qu'il fut rappelé au Séminaire. Durant tout ce temps, il ne venait guères qu'une fois, chaque semaine, à la ville, où il l'entendait en confession. L'éloignement où elle était de lui, l'impossibilité de le consulter dans des besoins imprévus, et même de le voir tous les huit jours, lorsque les chemins étaient impraticables : tous ces motifs auraient pu, ce semble, l'autoriser très raisonnablement à s'adresser à un autre directeur Elle voulut néanmoins n'avoir jamais que lui seul : jusque là, que dans sa dernière maladie, son confesseur, qui demeurait alors à Ville-Marie, étant trop indisposé

pour aller la communier la nuit : elle n'osa communier sans sa permission ; quoiqu'elle eût désiré de le faire alors, et qu'un autre prêtre qui était présent, lui offrit de lui apporter la Sainte Eucharistie.

Voilà certainement la marque d'une vie de foi très parfaite, s'il en fut jamais.

Les personnes qui marchent dans la voie rude des épreuves intérieures, sont exposées à une autre sorte de tentation. Ne trouvant plus du côté de DIEU, la consolation sensible qu'elles goûtaient auparavant, elles se tournent quelquefois vers les créatures, pour chercher dans leur entretien sur les matières de piété, quelque sorte de dédommagement ; ou des moyens de distraction qui leur fassent oublier leurs peines. Toujours en garde contre ces sortes de tentations, la Sœur Le Ber, dans ses longues et rudes épreuves, ne se relâcha jamais de la résolution qu'elle avait prise, au commencent de son entrée en réclusion, de n'avoir que DIEU seul pour son unique partage sur la terre, et de ne chercher qu'en lui seul sa consolation. D'après les res-

trictions, qu'on l'avait obligée de mettre à son vœu, elle aurait pu demander, à l'occasion de ses peines, de se procurer autour de sa cellule quelque petit sujet de distraction innocente, ou d'avoir avec des âmes ferventes, quelques entretiens de piété, qui eussent pu l'encourager et la fortifier à persévérer dans son genre de vie. Jamais elle ne demanda, ni l'un ni l'autre, et les refusa même généreusement, lorsqu'ils lui furent offerts.

Elle s'était proposée pour modèle, dans sa vie de retraite, Saint Jean Baptiste, se privant dans le désert de l'usage des créatures et des douceurs de la vie; et pour s'animer à garder cette abstinence parfaite, elle aimait à se rappeler ces paroles, dites de ce grand Saint: "Que dans l'attente de "voir un jour le Sauveur: il ne daigna "jamais jeter les yeux sur aucun autre "objet, avec quelque complaisance." Ainsi quelqu'instance qu'on put faire à la Sœur Le Ber, elle ne voulut jamais avoir un petit jardin, près de sa cellule, pour y respirer l'air pur. Dans une circonstance,

où elle était indisposée, son confesseur lui ayant proposé de sortir quelques moments de sa cellule, pour changer d'air. " Ah! " mon père, lui répondit-elle dans un saint " transport de ferveur: ma chambre est " mon paradis terrestre; c'est mon centre; " c'est mon élément. Un poisson peut-il " vivre hors de l'eau? il n'y a pas de lieu " plus délicieux, ni plus salutaire pour " moi; point de Louvre, point de palais, " qui me soit plus agréable. Je préfère " ma cellule à tout le reste de l'univers."

Nous raconterons dans la suite les instances qu'elle fit, pour engager les Sœurs de la Congrégation, à construire un nouveau bâtiment, destiné au Pensionnat et aux Ecoles; et comme ce bâtiment fut entrepris principalement à sa sollicitation, et élevé en partie à ses frais: la Sœur qui en dirigeait la construction, et qui avait alors la liberté de lui parler, lui demanda, si lorsque l'ouvrage serait achevé, on n'aurait pas le plaisir, de la voir un instant dans cette nouvelle bâtisse. La Sainte Recluse, n'en avait jamais vu le plan, ni le local:

bien qu'elle entendit tous les jours et presque continuellement à ses oreilles, la voix des ouvriers qui y travaillaient et le bruit de leurs instruments; et quoiqu'elle eut pu voir ce batiment, sans presque sortir de sa cellule, elle se contenta de répondre, avec douceur: " cela ne me paraît pas être " nécessaire; mais j'y penserai." On comprit alors sa pensée; et on ne lui parla plus de cette proposition, qui resta sans effet pour elle. Enfin, elle portait si loin la mortification de toute satisfaction propre, que pouvant aisément de sa fenêtre même, jouir de la vue du jardin de la Congrégation, situé devant sa cellule, et de celui de M. Le Ber, son père, qui n'était pas éloigné: elle ne jeta jamais les yeux, ni sur l'un ni sur l'autre.

Elle n'était pas moins fidèle à s'interdire toute conversation, qui n'eut pas été nécessaire, ou ordonnée par son directeur. Lorsqu'elle entra dans sa cellule à la Congrégation, M. Séguenot lui déclara qu'elle ne pouvait en refuser l'entrée à Monseigneur l'Evêque de Québec, s'il allait la visiter;

et que deux fois l'année, elle devrait y recevoir M. Le Ber son père. Elle s'en tint scrupuleusement à cette dernière règle, sans jamais demander de voir son père plus souvent. M. Le Ber avait, pour cette fille unique et chérie, toute la tendresse que peut ressentir le cœur d'un père, augmentée encore, par la confiance et la vénération qu'elle lui inspirait pour son innocence et ses éminentes vertus. Aussi voulut-il être inhumé dans l'Eglise même de la Congrégation ; afin qu'au moins, après sa mort, il put se trouver toujours auprès de sa fille ; et que de la sorte leurs cendres se trouvassent, un jour, réunies dans le même lieu. De son côté, la Sœur Le Ber lui était très cordialement attachée, autant par affection naturelle, que par reconnaissance et par religion. Néanmoins pendant la maladie dont son père mourut, elle ne demanda point de sortir pour aller le visiter ; et se contenta de prier pour lui. Cette mort lui causa une affliction extrême : elle eut même à côté d'elle le touchant spectacle de l'enterrement de ce père si

cher et si vénéré ; et si elle n'en vit pas de ses yeux la cérémonie funèbre : elle eut les oreilles frappées des chants lugubres dont elle fut accompagnée. Et ce qui est bien digne d'admiration : malgré son extrême douleur : elle ne manqua ce jour-là à aucun de ses exercices ordinaires.

Elle avait une amitié sincère pour tous ses autres parents, et même une bonté toute généreuse, pour quelques-uns d'entre eux moins favorisés des biens de la fortune : ayant fourni de son bien pour faire instruire plusieurs de ses petites cousines, qui seraient demeurées dans l'ignorance sans ce secours. Elle refusa cependant toujours de les voir, depuis sa réclusion. Elle ne voulut pas même recevoir la visite de ses petits neveux, de Saint Paul et de Senneville, quoiqu'ils ne l'eussent jamais vue. Tout ce qu'ils pouvaient faire pour l'entrevoir, c'était de se trouver dans l'Eglise de la Congrégation, près du sanctuaire, au moment où elle se présentait à la petite grille pour y communier. Une sainte curiosité attirait souvent aussi plusieurs personnes à la messe ces jours-là,

afin de l'entrevoir dans ce court instant; et tous se retiraient singulièrement touchés de sa profonde religion et de sa grande modestie.

Après la personne de l'Evêque et celle de M. Le Ber son père, elle ne recevait, dans sa cellule, que la Supérieure de la Congrégation; et cela une ou deux fois seulement, chaque année. La règle qu'elle s'était imposée, de l'avis formel de son directeur, lui interdisait toutes les communications qui n'étaient pas nécessaires. Ainsi, quoiqu'elle eût une personne à son service, elle ne lui adressait la parole, que lorsqu'elle ne pouvait faire autrement. Si elle était malade, et qu'on fut obligé de lui donner une Sœur pour l'assister; elle ne parlait à cette Sœur, qu'autant que cela était nécessaire pour lui demander ses besoins. Hors le cas de maladie, elle laissait sur sa fenêtre un billet, où elle avait écrit ce qu'elle désirait; et si elle y en trouvait quelqu'un qu'on y eût mis, elle s'abstenait de le lire, et l'envoyait à son directeur.

On permit cependant, plusieurs fois, par une faveur spéciale, à quelques Sœurs de la Congrégation, de la voir, pour lui parler de leurs peines ou de leurs troubles de conscience ; car la voie rude et aride, où elle marchait elle-même, ne lui ôtait rien de son aménité naturelle pour le prochain, ni de la facilité qu'elle avait d'exprimer ses pensées. Cette voie, qui la purifiait comme l'or dans le creuset, lui donnant à elle-même une connaissance pratique des difficultés de la vie intérieure, la rendait même par là plus propre à conduire surement les âmes, au milieu de leurs obscurités. Son amour religieux pour le silence, et sa fidélité à le garder, lui avaient d'ailleurs mérité la grâce de toucher les cœurs par ses paroles, et de leur communiquer sa propre ferveur. Elle parlait avec tant d'onction, et une si grande plénitude de l'Esprit de DIEU, que toujours on se retirait d'auprès d'elle le cœur comme tout embrâsé et renouvelé par sa conversation, et déterminé à tout faire et à tout souffrir, pour l'amour de DIEU et pour sa gloire.

Dans ces sortes d'occasion, où elle avait à parler de DIEU, elle ne se possédait plus elle-même. C'était ce qui arrivait aussi, lorsqu'elle avait quelqu'entretien avec son directeur : ce qui arrivait assez rarement, comme nous l'apprend la mère Juchereau. " Alors, rapporte M. de Belmont, elle était " comme emportée par la ferveur, la rapi- " dité et l'onction, avec lesquelles elle " parlait ; en sorte que son confesseur se " voyait obligé de l'arrêter, à tout mo- " ment : ce qu'il faisait par ce mot : *douce-* " *ment.* Se jetant aussitôt à genoux, elle " lui disait : *Je vous demande pardon, mon* " *père : vous faites bien de m'avertir de mon* " *indiscrétion ;* et elle demeurait ainsi hu- " miliée et en silence, jusqu'à ce que le " confesseur lui eût permis de parler. " Mais bientôt après, ce torrent de la con- " viction des vérités évangéliques, dont " son âme était remplie, s'échappait avec " la même rapidité, et la même abondance " qu'auparavant." Cette vivacité de sentiments, cette facilité à s'exprimer, et cette ardeur qui l'entraînait elle-même,

quand elle parlait de DIEU, ou des choses de la religion, montre combien les épreuves de la Sœur Le Ber contribuaient efficacement à la faire avancer dans le pur amour de DIEU, et dans les voies de la solide perfection, fondée sur le renoncement à soi-même. On ne peut, en effet s'empêcher d'admirer, qu'avec de telles dispositions, elle ait pu se condamner au silence le plus rigoureux et le plus continuel; et surtout qu'elle l'ait gardé pendant 34 ans, avec tant de fidélité et de constance.

LIVRE QUATRIEME.

DÉVOTION ET CONFIANCE DE LA SŒUR LE BER ENVERS LA TRES-SAINTE VIERGE. SON AFFECTION POUR LA CONGRÉGATION. SA SAINTE MORT.

CHAPITRE I.

DÉVOTION FILIALE DE LA SŒUR LE BER ENVERS LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Tout ce que la Sœur Le Ber pratiquait d'austérités dans sa cellule ; la pauvreté à laquelle elle s'était condamnée, sa solitude profonde, ses longues oraisons, ses veilles, son travail assidu, son silence continuel, et tout le reste de sa vie admirable : c'étaient

autant de pratiques qu'elle s'était volontairement imposées, pour témoigner son amour à JÉSUS-CHRIST, résidant au Très-Saint Sacrement de l'autel. JÉSUS, dans ce mystère était l'objet unique, où tendaient tous ses divers exercices, et le centre de toutes ses dévotions. Mais le moyen dont elle se servait, pour arriver à ce centre: c'était l'union de ses dispositions, aux dispositions intérieures de Marie, la plus parfaite adoratrice de JÉSUS-CHRIST.

Sachant et croyant par la foi, que comme chrétienne, elle avait le bonheur de porter, en elle-même, l'Esprit Saint; et que ce divin Esprit a toujours en soi la source de la vie qu'il répand continuellement dans tous les Saints: elle s'unissait intérieurement aux dispositions très-saintes et très-parfaites, qu'il imprime à l'âme de cette divine Vierge. Pour s'exciter à cette union, elle avait dans sa cellule, et considérait fréquemment une pieuse estampe, qui représentait la *vie intérieure* de Marie. On y voyait Marie, dans des nuées, les mains croisées sur sa poitrine, où l'Esprit

Saint, sous la forme d'une colombe lumineuse, semblait répandre toute la richesse de ses dons; et ayant les yeux élevés au ciel, fixés sur le monogramme de JÉSUS *Sauveur des hommes.* C'était pour signifier, que si le Saint Esprit fut toujours le principe de ses actions: l'amour de JÉSUS et le salut des âmes, en furent la fin et le terme; et on lisait au-dessous ces paroles, qui étaient comme une invitation, pour s'unir à ses dispositions intérieures: *Avec Marie, par Marie, et en Marie.* Cette sainte union était l'objet de toute l'application de la Sœur Le Ber, dans sa solitude. Ainsi, dans ses oraisons, à la sainte messe, dans ses communions, dans ses autres exercices de piété, en travaillant, en prenant ses repas; enfin, dans tout le détail de ses actions: elle s'unissait par la foi, et par l'amour, aux dispositions intérieures de Marie, la priant de se rendre présente à son esprit, à son cœur, à toutes ses facultés, d'être le modèle de ses actions, et comme l'âme de son âme. Elle lui demandait enfin, de la remplir de son esprit, de la

pénétrer, de la posséder toute entière, afin de n'être plus qu'un simple instrument, dont cette divine Mère se servit à son gré, pour glorifier JÉSUS-CHRIST son fils.

Dans ce dessein, et afin d'entrer dans des sentiments de parfait abandon, entre les mains de Marie; elle avait devant les yeux une seconde estampe, qui formait le pendant de la précédente. Elle représentait la Très-Sainte Vierge, recevant dans ses bras, et soutenant amoureusement l'âme fidèle, qui languissant de la durée de son exil, paraissait mettre toute sa joie, à reposer ainsi en Marie, à qui elle adressait une touchante invocation, qu'on lisait au-dessous; et que la Sœur Le Ber récitait elle-même tous les jours, avec une vive et filiale confiance.

Ainsi, la dévotion à la vie intérieure de Marie, et le désir d'y participer sans cesse, étaient le secret divin et infaillible qu'elle employait, pour se rendre agréable à JÉSUS, en s'efforçant de se transformer de plus en plus en elle. Sa piété lui avait fait adopter, pour son vêtement, une étoffe de laine de

couleur gris-blanc. Mais c'était surtout à sa *vie intérieure* qu'elle s'attachait, comme à ce qui avait attiré sur cette divine Vierge, les regards de la Sainte Trinité et ses complaisances. Ainsi chaque année, elle solemnisait cette fête, le jour où les Ecclésiastiques du Séminaire de Ville-Marie, étaient dans l'usage de la célébrer, le 19 d'Octobre ; et pour s'y disposer avec plus de ferveur, elle jeûnait la veille de ce jour, au pain et à l'eau.

Enfin, comme la vie intérieure de Marie était ce qu'elle honorait le plus dans cette divine Vierge, quoique pourtant elle ne négligeât aucun de ses mystères extérieurs : elle laissa un témoignage encore subsistant de cette prééminence de sa dévotion, dans l'ornement qu'elle broda, pour l'Église Paroissiale, duquel on a déjà parlé. Destinant cet ornement pour servir à toutes les fêtes de la Très-Sainte Vierge, elle broda, en effet, dans la croix de la chasuble, un médaillon qui représente sa *vie intérieure*, conformément à l'estampe, que nous avons expliquée. Son désir était de faire connaître

par là, cette dévotion aux fidèles, et de l'accréditer parmi eux: sachant par une heureuse expérience, combien elle lui était avantageuse à elle-même, et répandait de douceurs et de charmes sur toute sa vie. Aussi dans les occasions où la personne qui la servait, avait la permission de converser avec elle, comme nous le dirons bientôt, la Sœur Le Ber lui déclarait souvent: qu'elle n'avait rien de plus à cœur, que d'honorer et d'imiter Marie, et de la faire honorer de tout son pouvoir.

On ne peut douter qu'une âme si pure, animée d'une confiance si vive en Marie, et d'un désir si ardent de lui gagner des cœurs; n'ait attiré dans bien des rencontres, la protection de cette divine Mère sur la Colonie. Le peu de soin qu'on a eu après sa mort, de composer des mémoires sur l'histoire de sa vie, nous a privé, sans doute, d'une multitude de traits édifiants. En voici un qu'on nous a conservé, et qui peut montrer l'efficacité de sa confiance en la puissance de Marie.

En 1711, les Anglais, après avoir médité longtemps la conquête du Canada, firent un grand armement pour s'en emparer cette année même ; et dans ce dessein, trois mille hommes partirent de New-York, avec de petites pièces de canon, pour surprendre Ville-Marie par terre : tandis qu'une flotte allait attaquer Québec. Chacune des deux armées était supérieure en force, à tout ce que le Canada pouvait alors leur opposer de combattants ; et comme Ville-Marie n'était environnée que d'une palissade de pieux, hors d'état de résister à l'artillerie : on crut être à la veille des derniers malheurs.

Dans ces circonstances, la cousine de la Sœur Le Ber, chargée de lui porter sa nourriture, reçut ordre de lui faire connaître le danger imminent où l'on se trouvait, afin qu'elle le détournât par ses prières. Elle lui donna donc les détails que nous venons de raconter. La sainte Recluse, l'ayant écoutée attentivement, garda, d'abord, quelque temps le silence ; puis, prenant la parole, elle l'assura qu'on n'avait

rien à craindre, et que la Très-Sainte Vierge serait elle-même la gardienne du pays. Néanmoins, comme on savait certainement, que l'armée de terre s'était mise en marche, et qu'on s'attendait à voir la Ville investie par les ennemis : la Sœur Le Ber donna à sa cousine une image de la Très-Sainte Vierge, sur laquelle elle avait écrit une prière, par laquelle elle recommandait à cette puissante mère de la Congrégation, la garde du blé destiné à nourrir les Sœurs, renfermé dans une grange à la campagne. En remettant cette image, elle pria sa cousine de la faire attacher à la porte de la grange dont nous parlons. La prière était ainsi conçue : " Reine des " Anges, notre Souveraine, et notre très " bonne mère : vos filles de la Congréga- " tion confient à vous seule la garde de " leur blé ; et mettent en vous toute leur " confiance : espérant de votre bonté, que " vous ne souffrirez pas que vos ennemis, " touchent au partage de celles, qui sont " sous votre protection." L'image fut, en effet attachée à la porte de la grange. A

peine eût-on connaissance de cette action, que divers particuliers portèrent à la Congrégation des images, en demandant que la Sœur Le Ber y écrivit aussi quelque prière de sa main : car on la vénérait universellement comme une sainte. Elle s'y refusa par humilité ; ce qui porta les plus mécontents à dérober l'image de la Congrégation, en sorte qu'elle fut contrainte, malgré elle, d'écrire la même prière de nouveau sur une autre image.

Cette confiance au crédit de la Sœur Le Ber auprès de Marie, n'était pas particulière au peuple : les personnes de la première condition, la partageaient elles-mêmes, comme le trait suivant le montrera. Le Baron de Longueuil, cousin germain de la Sœur, Gouverneur de Ville-Marie, et surnommé avec raison : le *Machabée du Montréal :* jugeant qu'on ne devait pas laisser arriver à Ville-Marie, les ennemis partis de New-York, sans leur dresser quelqu'embuscade sur la route, résolut d'aller avec une poignée de monde, les attaquer près de Chambly, où ils devaient passer. Mais

ne comptant que sur la protection de Marie, la Maîtresse et la Reine du pays, il voulut s'avancer à leur rencontre, armé d'un étendard, sur lequel fût peinte l'image de la Très-Sainte Vierge, et autour de laquelle la Sœur Le Ber eût écrit une prière de sa composition.

Elle ne put s'y refuser cette fois; et ayant pris une toile, sur laquelle M. Pierre Le Ber, son frère, avait peint autrefois la figure de Marie, elle en fit un étendart, et y écrivit la prière suivante : " Nos " ennemis mettent toute leur confiance " dans leurs armes : mais nous mettons la " nôtre au nom de la Reine des Anges, que " nous invoquons. Elle est terrible comme " une armée rangée en bataille ; sous sa " protection, nous espérons vaincre nos " ennemis." M. de Belmont, Supérieur du Séminaire, bénit l'étendart, et le mit solennellement entre les mains de M. de Longueuil, dans l'Église paroissiale de Notre-Dame, en présence de tout le peuple, accouru à un spectacle si édifiant. Après quoi, ce brave et vaillant capitaine, partit

en toute hâte, plein de confiance, portant lui-même cette enseigne, qu'il regardait comme un gage assuré de la protection du ciel.

Lorsque la cousine de la Sœur Le Ber, était allée lui annoncer, le danger que courait la Colonie, elle avait ajouté ces paroles : *Si les Anglais ont un peu bon vent, leur flotte arrivera à tel jour devant Québec ; et c'en sera fait de la Colonie.* Et la Sœur Le Ber après avoir gardé quelque temps le silence lui avait donné d'une manière nette et précise, l'assurance du contraire : *Non, ma Sœur : la Très-Sainte Vierge aura soin de ce pays ; elle en est la gardienne, nous ne devons rien craindre.* Elle déclarait donc manifestement, que par l'intervention de la puissance de Marie, les ennemis n'auraient pas le vent favorable qu'ils désiraient ; puisque, eu égard à leur nombre, ce vent semblait suffire pour leur assurer la conquête de la Colonie. Après cette réponse on ne peut pas douter qu'en attendant l'évènement, la Sœur Le Ber n'ait demandé à la Très-Sainte Vierge d'arrêter les ennemis dans leur marche, en

suscitant des vents contraires à ceux qu'ils désiraient ; et que ce n'ait été là l'objet de ses longues oraisons la nuit aussi bien que le jour : vu, surtout, que tous les citoyens étaient en proie aux plus vives et aux plus justes alarmes.

Quelque téméraire qu'eût pu paraître à la sagesse humaine, l'assurance quelle avait donnée de l'inutilité des efforts des ennemis : l'évènement montra bientôt, que la Sœur Le Ber, en la donnant de cette manière nette et précise, n'avait parlé que par une inspiration divine ; et que, comme une autre Sainte Geneviève, elle était destinée, elle-même, à procurer, dans cette extrémité alarmante, le salut et la délivrance de sa patrie. En effet, la flotte Anglaise, qui allait attaquer Québec, étant entrée dans le fleuve Saint Laurent, et se trouvant au Nord de l'Isle-aux-Œufs, le vent du Sud souffla avec tant d'impétuosité, pendant la nuit du 2 au 3 Septembre, qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux se brisèrent sur les rochers et les battures, avec une violence épouvantable.

Les éclairs et les tonnerres, se mêlant au bruit des flots et des vents,la foudre tomba sur l'un des vaisseaux, et le fit sauter si loin, que sa quille fut jetée bien avant sur la grève. On trouva aussi sur le rivage près de trois mille cadavres, parmi lesquels on reconnut deux compagnies entières des Gardes de la Reine d'Angleterre,qu'on distingua à la couleur de leurs habits.

Après un tel désastre, l'Amiral Anglais, craignant de perdre le reste de sa flotte, retourna droit à Londres, avec le peu de vaisseaux qui lui restaient ; et n'osant se présenter à la Reine, il fit sauter son navire, quand il fut sur la Tamise, tout près du port, où il périt avec tout son équipage, à l'exception de deux hommes. Enfin, l'armée de terre qui marchait sur Ville-Marie, rebroussa chemin, dès quelle eût appris le désastre de la flotte ; et le jour que les Anglais arrivèrent à Boston, la consternation générale fut encore augmentée, dans cette ville par un furieux incendie, qui consuma quatre-vingts maisons.

Tous les Canadiens, sans exception, regardèrent cette déroute des ennemis, qu'on n'avait pas eu la peine de vaincre, comme un effet manifeste de la Providence de DIEU sur la Colonie. " Nous allons rendre " grâces à DIEU de la protection visible " qu'il a bien voulu accorder à ce pays," écrivait au ministre de la marine en France, M. de Vaudreuil, Gouverneur-général du Canada. " Tous les peuples " conviennent que DIEU leur a fait de " grandes grâces, en détruisant la flotte " Anglaise, sans qu'il en ait coûté une " goutte de sang à cette Colonie." Outre le désastre de la flotte et la mort de trois mille ennemis, on eût lieu d'admirer encore, que le vent et les flots avaient poussé sur le rivage, une grande quantité de dépouilles, qui enrichirent le pays. Aussi M. de Belmont, frappé de toutes ces circonstances, et surtout de la liberté, que la déroute des ennemis donnait au Canada, n'a pas craint de comparer cette défaite, à celle des Egyptiens dans la mer Rouge, disant dans sa *Vie de la Sœur Le Ber*, aux prières de

laquelle il attribue cette délivrance: que la Mère de DIEU obtint, en faveur des Canadiens, *le plus grand miracle qui fut arrivé, depuis le temps de Moyse.*

CHAPITRE II.

LA DÉVOTION DE LA SŒUR LE BER A MARIE, LUI INSPIRE UNE RELIGIEUSE VÉNÉRATION POUR LA SŒUR BOURGEOYS, ET UNE AFFECTION SPÉCIALE POUR LA CONGRÉGATION.

Le respect, la confiance, et l'amour filial dont la Sœur Le Ber était pénétrée envers la Très-Sainte Vierge, était le motif qui avait attaché si étroitement son cœur à la vénérable Sœur Bourgeoys, dans laquelle elle croyait trouver une image vivante des vertus de cette Divine Mère. Dans les entretiens qu'on lui permit d'avoir avec Anne Barroy, sa cousine, à l'occasion surtout de l'entrée de celle-ci dans l'Institut de la Sœur Bourgeoys, comme nous le di-

rons incontinent, elle lui répétait souvent : que c'était à l'odeur des vertus de cette admirable Fondatrice, qu'elle était venue, après un grand nombre d'autres saintes filles, dont elle honorait la ferveur, se renfermer avec bonheur dans cette solitude. Elle ne se lassait pas de relever le mérite de la Sœur Bourgeoys ; et lorsqu'elle avait à parler à quelqu'une des Sœurs de la Congrégation sur les vertus de leur état : elle leur mettait toujours devant les yeux, leur vénérable Institutrice, comme un modèle accompli de ce que doit être dans l'Eglise une véritable et parfaite Sœur de la Congrégation. C'est sans doute le plus bel éloge que put recevoir la Sœur Bourgeoys, et la marque la plus incontestable de ses vertus éminentes, que d'avoir été l'objet de l'admiration et de la vénération, d'une âme si élevée dans les voies de DIEU, que l'était la Sœur Le Ber.

De son côté la Sœur Bourgeoys avait pour cette sainte Recluse une vénération toute extraordinaire, fondée sur la sublimité des vertus, qu'elle ne cessait d'ad-

mirer en elle. Ces deux saintes personnes qui vivaient dans la même maison, n'avaient cependant que de très rares communications ensemble, ne se voyant presque jamais quoiqu'elles ne tarissent jamais en parlant des vertus l'une de l'autre. C'est qu'éclairées d'une lumière surnaturelle, qui découvrait à chacune d'elles les dons et les vertus de l'autre, elles se portaient mutuellement une religieuse vénération. Si la Sœur Le Ber éprouva une satisfaction très douce et très sainte, lorsqu'elle entra à la Congrégation, pour s'y renfermer : la Sœur Bourgeoys ne goûta pas un moindre bonheur dans cette circonstance. Plusieurs années aprés, elle en écrivait en ces termes : " J'ai " été bien réjouie, le jour que Mlle Le Ber " est entrée dans cette maison, en qualité " de solitaire, pour y persévérer dans la " réclusion, comme Sainte Madeleine était " demeurée dans sa grotte. Elle n'en sort " point, en effet, ajoute-t-elle, et ne parle à " personne; on lui porte ses vivres par une " porte, qui est au dehors de la Chapelle, " et on les lui donne par une petite ouver-

" ture. Elle a aussi une petite grille, qui " lui donne vue sur le Saint Sacrement, et " y reçoit la Sainte Communion."

La satisfaction de la Sœur Bourgeoys, n'était pas fondée seulement, sur l'estime qu'elle faisait de la personne de la Sœur Le Ber, pour ses grâces éminentes. Le genre de vie qu'elle menait à la Congrégation, était encore pour elle le sujet d'un vif sentiment de reconnaissance envers la bonté divine. Dès sa jeunesse, et avant qu'elle eût songé à passer en Canada, la Sœur Bourgeoys, avait été frappée d'une pieuse considération, proposée à ses méditations, par le directeur qui la conduisait alors. C'était que Notre-Seigneur, en montant au Ciel, avait laissé sur la terre, trois sortes de filles pour suivre et pour servir l'Église. Les unes, vouées à la contemplation, avaient été exprimées, par Sainte Madeleine ; d'autres, qui servent le prochain, en vivant, dans la clôture, avaient été figurées par Sainte Marthe ; mais que d'autres avaient été destinées à imiter la vie voyagère de la Très-Sainte Vierge, en travaillant

sans être cloîtrées à la sanctification du prochain, et que c'était un Institut de ce dernier genre, que la Sœur Bourgeoys devait établir un jour, comme elle le fit en effet, en donnant naissance à la Congrégation de Notre-Dame à Ville-Marie.

Il est à remarquer encore, qu'en 1695, lorsque la Sœur Le Ber s'était retirée à la Congrégation, les Religieuses Hospitalières de Saint Joseph, s'y trouvaient alors logées, après un furieux incendie, qui avait réduit leur maison en cendres. A la vue de toutes ces personnes réunies, la Sœur Bourgeoys n'avait pu s'empêcher, de se rappeler alors, la considération que lui avait autrefois proposée son directeur ; et ce rapprochement lui avait fait attacher plus de prix encore, à la possession de cette sainte et admirable Recluse. " Je vois, écrivait-elle, que du " jour que Mlle Le Ber est entrée dans cette " Communauté, en qualité de Solitaire, " les trois états de filles, que Notre- " Seigneur a laissées, après sa résurrec- " tion, pour en être servi, et pour servir à " l'Église : comme Sainte Madeleine, par

" la vie solitaire; Sainte Marthe par la " vie active, dans la clôture; et la Très- " Sainte Vierge, par sa vie de zèle, sans " clôture extérieure: je vois, dis-je, que " ces trois états sont dans cette maison. " La Recluse, Mlle Le Ber, est dans l'état " de Sainte Madeleine, retenue dans sa " grotte, et appelée à la vie contemplative, " comme Saint Jean-Baptiste dans le dé- " sert. Les Hospitalières, depuis le jour " de leur incendie, sont dans cette maison: " c'est l'état de Sainte Marthe. Enfin, les " Sœurs de la Congrégation, sans clôture " extérieure, sont dans l'état de la Sainte " Vierge, notre Sainte Mère, notre Souve- " raine et Supérieure, qui embrasse tous " les états de l'Eglise. Cette divine Mère " reçoit, pourtant, ces trois états de filles " dans sa Maison, pour faire connaître la " grande union que nous devons avoir, avec " toutes les personnes, qui s'employent au " service de DIEU, sous sa sainte protec- " tion."

Si la Sœur Le Ber fit toujours paraître une prédilection particulière pour la Con-

grégation : c'est qu'elle considérait cette Communauté comme étant la famille bien-aimée de Marie. Après avoir fait construire, en très grande partie à ses frais, l'Église de la Congrégation ; après l'avoir fournie d'ornements et de vases sacrés, et y avoir fondé l'Adoration perpétuelle, et une Messe quotidienne, comme il a été dit : voulant contribuer, de sa part, à maintenir une œuvre si chère à sa piété, et à la tendresse de sa dévotion envers Marie, que l'était cette Communauté : elle lui donna une somme de 10,000 livres ; et cela, dit-elle, dans le contrat de cette donation : *Pour la bonne amitié, qu'elle porte aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.* Elle ne mit à son présent, que cette condition unique : savoir, que le revenu de la somme ne pourrait être employé à aucun autre usage, qu'à l'entretien de leur Communauté à Ville-Marie, sans jamais être détourné à quelqu'autre emploi.

M. Le Ber, son père, qui avait toujours professé pour la Congrégation, la même affection et la même estime, en avait donné

une preuve bien touchante à sa mort. Quoique les Sœurs de la Congrégation n'exigeassent point de dot, de la part des postulantes qui ne pouvaient en fournir aucune : il leur avait laissé par son testament, la somme de deux milles livres, à la charge pour elles de recevoir dans leur Institut, Anne Barroy, dont on a parlé, si DIEU lui donnait cette vocation ; ou dans l'autre cas, tel sujet que Mademoiselle Le Ber, sa fille, présenterait, et que la Communauté aurait pour agréable. Il laissa aussi la somme de trois mille livres, pour servir de dot, à une autre de ses nièces, Marie, Elizabeth Lemoyne de Longueuil, dans le cas qu'elle embrassât la vie religieuse. (*)

(*) Cette généreuse prévoyance de M. Le Ber, est une preuve touchante de la délicatesse et de l'élévation de ses sentiments. Il aurait pu sans fournir aucune dot pour Anne Barroy, demander son entrée à la Congrégation, en considération des largesses nombreuses, faites par Jeanne Le Ber, sa fille, à cet Institut. Il aurait pu même réclamer pour sa protégée, le privilége que la générosité chrétienne des Sœurs, a tou-

Anne Barroy, avait constamment vécu dans la maison des Sœurs de la Congrégation, depuis l'entrée de la Sœur Le Ber dans sa cellule. Touchée de l'esprit de

---

jours accordé aux filles pauvres : d'être reçues gratuitement, sous la condition qu'elles jouiraient de leurs droits à venir. Mais en sa qualité de parent d'Anne Barroy, M. Le Ber voulant bien lui tenir lieu de père, fournit généreusement pour elle, la dot que les familles aisées, avaient coutume de donner alors.

Par une conduite, bien différente, on a vu quelquefois des parents quoique favorisés des biens de la fortune, oser feindre des prétextes, pour refuser à leurs propres filles, l'entretien, qu'ils leur devaient de droit naturel ; et frustrer, tout à la fois, la Communauté de la dot, à laquelle elle avait les droits les plus légitimes après s'être obligée, par la profession, à les nourrir et à les entretenir, toute leur vie.

En 1718, Marie Madeleine de Chapt de Lacorne, étant entrée à la Congrégation, sous le nom de Sœur du Saint Sacrement, son père, alors chargé d'une famille nombreuse, prétendit qu'il ne pouvait donner de dot, et se contenta, d'assurer verbalement à sa fille, ses droits à venir. La Sœur de Lacorne passa ainsi quarante ans à la Congrégation. Quelques années après la mort de cette Sœur, M. le Chevalier de Lacorne, son frère, périt dans le naufrage de l'*Auguste*, et la Communauté des Sœurs réclama la part de la succession

ferveur qui régnait parmi elles ; et se sentant attirée à leur Institut, elle avait apparemment témoigné son désir, à sa cousine, avant que M. Le Ber fit son testament ;

---

qui lui était justement due, dans la personne de la défunte. M. Saint Luc de Lacorne, frère du précédent, qui s'était sauvé, comme miraculeusement de ce naufrage, refusa à la Congrégation toute espèce de dédommagement ; alléguant pour ses raisons : qu'il n'existait aucun contrat écrit, qui assurât aux Sœurs leurs prétentions ; ni aucun testament en leur faveur, de la part de la défunte.

C'était après la conquête du Canada par les Anglais. L'affaire ayant été portée à la Chambre des Capitaines de Milices : ils condamnèrent la famille de Lacorne. Elle appela de leur sentence, à Son Excellence, Thomas Gage, Gouverneur de Montréal, qui après avoir murement pesé et considéré toutes choses, condamna à son tour la famille de Lacorne, à donner à la Congrégation, deux mille livres, pour dot de la Sœur défunte ; et en outre, à payer les intérêts de cette somme, depuis l'année 1718, qu'il fixa à deux mille sept cent-cinquante livres ; en laissant pourtant à la famille, le choix de donner à la place des 4750 livres, la part de la succession du Chevalier de Lacorne, à laquelle la défunte, sa sœur, aurait eu droit, si elle eut encore vécu.

Ainsi, ce Militaire, quoique Protestant, et par conséquent non suspect de vouloir favoriser les Commu-

car il paraît que ce fut à la demande même de sa fille, qu'il fit aux Sœurs la donation, dont on vient de parler. Du moins, c'est ce que semble insinuer Anne Barroy elle-même en rappelant, dans un petit écrit, l'impression de joie, que produisit sur la Sœur Le Ber, l'ouverture qu'elle lui fit de son désir. " Elle me dit alors, rapporte-t-elle, jamais " de ma vie je ne ressentis une joie plus " pure, ni plus sensible, qu'au moment, où " vous m'avez déclaré votre inclination, " pour embrasser cet Institut ; et c'est avec " plaisir et de grand cœur, que je ferai " tous les frais nécessaires."

Cette joie de la Sœur Le Ber, avait pour motif, non pas seulement la satisfaction si pure, de voir une personne de sa famille se

---

nautés religieuses, reconnut, d'après la seule équité naturelle, qu'il était de la justice rigoureuse, d'indemniser la Congrégation ; et, ce qui est plus étonnant encore : il fit comprendre à la famille de Lacorne, toute catholique qu'elle était, cette grave obligation de conscience, qui pesait sur elle, et à l'égard de laquelle elle se faisait à elle-même une si étrange illusion.

[18 *Décembre* 1762, *Archives Judiciaires de Montréal.*]

consacrer au service de DIEU ; mais surtout de la voir se donner à lui dans un Institut qui honorait la Très-Sainte Vierge, comme sa Fondatrice, sa Supérieure, sa Reine et sa Mère. Le nom seul de *Congrégation de Notre-Dame*, avait toujours fait les plus douces et les plus sensibles impressions sur le cœur de la Sœur Le Ber. Il l'avait attachée à cette maison, dès son bas âge, et avait été l'une des raisons, qui l'y avait attirée, pour y finir ses jours. Si elle professait pour les Sœurs de cet Institut une prédilection spéciale et singulière ; c'est qu'elle les considérait comme destinées par vocation divine, à faire revivre en elles l'esprit de la Très-Sainte Vierge ; et à montrer aux yeux des fidèles, quelque chose de son zèle apostolique et de ses vertus. Aussi disait-elle souvent à sa cousine, Anne Barroy, qui y fut en effet reçue sous le nom de Sœur Saint Charles : " Que " vous êtes heureuse d'être comptée au " nombre des filles de Marie ! Mais com- " prenez-vous bien l'excellence de votre " bonheur, et toute l'étendue des obliga-

" tions que cet état vous impose ? Dans " quel éloignement vous devez être de " toutes les maximes du siècle, et des in- " clinations de la chair ? Une personne " qui porte les livrées de la Très-Sainte " Vierge, ne doit tenir à rien. Un air dis- " sipé, ou trop enjoué ; une propreté affec- " tée dans les habits, et tout ce qui peut " avoir quelqu'éclat, ne convient pas à " une fille de Marie."

La Sœur Saint Charles, se présentant un jour devant elle pour lui rendre ses services accoutumés, n'avait pas remarqué que sa robe, qui n'était encore que très peu usée, conservait quelque chose de son lustre, quoique l'étoffe en fut assez rude et grossière. La Sœur Le Ber ne manqua pas d'y faire attention, et lui conseilla de la porter à la pluie, pour en ôter le luisant: " Une " autre fois, dit-elle, ayant paru, au con- " traire, avec une robe extrêmement usée, " je m'attendais qu'elle y trouverait à " redire : car elle voulait qu'on évitât en " tout les excès, parce que d'ordinaire, ils " tiennent plus de l'esprit de singularité,

" que de la vertu véritable. Mais elle " trouva ma robe tout à fait à son goût ; " et en prit occasion de s'étendre sur les " louanges de la pauvreté. Elle m'en fit " un si grand éloge, comme d'une vertu " favorite de la Très-Sainte Vierge ; que je " me retirai d'auprès d'elle, le cœur tout " pénétré d'un désir ardent, de pratiquer " cette vertu, avec plus de perfection que " je ne l'avais fait jusqu'alors."

L'estime que la Sœur Le Ber faisait des Sœurs de la Congrégation, et de l'importance de leurs travaux pour la sanctification de l'enfance, parut encore dans les mouvements qu'elle se donna, pour faire reconstruire, sur un plan plus vaste, les bâtiments du Pensionnat et des Ecoles ; et dans la fondation si utile qu'elle fit alors, comme il sera dit dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

PAR RESPECT POUR LA SŒUR BOURGEOYS, LA SŒUR LE BER PROCURE LA RECONSTRUCTION DU PENSIONNAT, ET FONDE DES PLACES GRATUITES POUR DES PENSIONNAIRES.

La Sœur Bourgeoys, en faisant construire les bâtiments de la Congrégation, n'avait pas prévu alors le développement que bientôt cette Communauté devait prendre, et elle ne tarda pas à s'appercevoir, qu'ils étaient de beaucoup insuffisants. Aussi, entre autres recommandations, qu'elle fit à ses Sœurs, avant sa mort, insista-t-elle sur la nécessité d'ajouter, à la maison de la Congrégation, de nouveaux bâtiments, pour servir au Pensionnat et aux Ecoles de la ville. Depuis l'année 1700, que cette

Sainte Fondatrice avait cessé de vivre, les Sœurs n'avaient pas été en état d'exécuter ce dessein, tant à cause des dépenses occasionnées par l'établissement de diverses Missions, que par le peu de ressources, qu'elles avaient pour se suffire à elles-mêmes, dans ce temps, où la misère, occasionnée par la guerre, désolait le pays.

La Sœur Le Ber, depuis qu'elle avait perdu son père, méditait le dessein, de se dépouiller en faveur des Sœurs de la Congrégation, de tout ce qui lui restait de patrimoine ; afin de leur fournir, par là, le moyen d'étendre le bien qu'elles faisaient, par l'éducation des jeunes personnes, et de remplir leurs fonctions avec plus de facilité. Elle n'ignorait pas la recommendation de la Sainte Fondatrice, et nourrissait dans son cœur le désir de l'effectuer, dès quelle en aurait le pouvoir. Elle ne se proposait pas seulement de procurer la construction de bâtiments assez spacieux, pour suffire au Pensionnat et aux Ecoles ; elle voulait encore fonder un certain nombre de places gratuites, pour des filles du

pays, dont les familles n'auraient pas le moyen de soutenir les frais de la pension. Jusqu'alors, la crainte de n'avoir pas les fonds nécessaires à ces deux objets, lui avait fait différer l'exécution de son dessein. Mais l'année 1713, comme si elle eût connu qu'elle touchait déjà à la fin de sa course; après avoir recommandé son dessein à la Très-Sainte Vierge, et aussi aux Saints Anges, pour lesquels elle avait une dévotion et une confiance qui trouvent peu d'exemples: elle jugea que le moment était venu d'y contribuer, autant qu'elle en serait capable. Elle avait bien alors les fonds nécessaires, pour fonder des places gratuites; mais ne se trouvant pas en état de fournir aux frais des bâtiments projetés, elle pressa les Sœurs et fit tant, qu'elle les détermina, enfin, à les entreprendre.

" Elle témoigna souvent beaucoup d'em-" pressement pour faire commencer ces " bâtiments," dit la Sœur Marguerite Trottier, Dépositaire, qui à l'occasion de ces constructions, avait la faculté de parler à la Sœur Le Ber: " Elle assurait que c'é-

" tait la volonté de DIEU, et que les Saints " Anges nous aideraient: ajoutant même " que si nous ne les commencions pas cette " année, nous ne le pourrions plus, quelque " besoin que nous en eussions. Sur cette " déclaration, qu'elle faisait avec assurance " et comme d'un ton inspiré, nous mîmes, " en effet, la main à l'œuvre, quoique nous " n'eussions alors, ni matériaux, ni argent."

Les fondements de ce bâtiment furent aussitôt creusés, et M. de Belmont en bénit et posa la première pierre, le 28 Mai 1713. On le dédia à Marie, sous le titre de *Notre-Dame des Anges;* et l'inscription qui fut mise dans les fondements, est un touchant témoignage de la piété et de la confiance des Sœurs de la Congrégation et de celles de la Sœur Le Ber. Elle était conçue en ces termes:

" TRÈS-SAINTE VIERGE, REINE DES ANGES, LE REFUGE ET LE SALUT DES HOMMES, AGRÉEZ, S'IL VOUS PLAIT, QUE NOUS DEMANDIONS EN TOUTE CONFIANCE VOTRE SAINTE PROTECTION, POUR COMMENCER ET CONDUIRE A SA FIN, LE BATIMENT QUE VOTRE SER-

VANTE, ET NOTRE BONNE MÈRE MARGUERITE BOURGEOYS NOUS A RECOMMANDÉ DE CONSTRUIRE : DÉSIRANT DE TOUT NOTRE CŒUR, QU'IL SERVE A AUGMENTER VOTRE GLOIRE ET CELLE DE VOTRE DIVIN FILS. NE SOUFFREZ PAS, O VIERGE IMMACULÉE, QUE LE PÉCHÉ MORTEL ENTRE JAMAIS DANS CETTE MAISON. ORDONNEZ, S'IL VOUS PLAIT, AUX SAINTS ANGES, DE VEILLER SI BIEN A LA CONDUITE DE TOUTES CELLES QUI L'HABITERONT, QUE VOUS Y SOYEZ TOUJOURS AIMÉE ET SERVIE, COMME NOTRE DAME ET SOUVERAINE.

AINSI-SOIT-IL."

" Quelque grand que fut mon empresse-
" ment, pour cet ouvrage, dit encore la
" Sœur Trottier, j'avais cependant une ex-
" trême répugnance à m'en voir chargée,
" n'ayant pas de quoi l'entreprendre. Mais
" je n'eus pas plutôt exposé mes craintes
" et mes embarras à la Sœur Le Ber, qu'ils
" se dissipèrent à l'instant. Elle était tou-
" jours prête à m'encourager. Elle m'as-
" surait que tout réussirait ; qu'elle prierait
" les Saints Anges de faire avancer l'ouvra-

" ge, et de me fournir tous les moyens néces-
" saires pour l'achever. Il me semblait

Rue Notre-Dame.

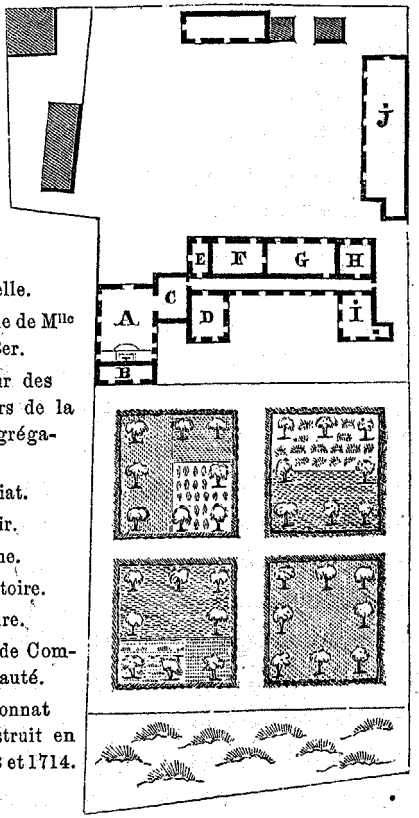

A. Chapelle.
B. Cellule de Mlle Le Ber.
C. Chœur des Sœurs de la Congrégation.
D. Noviciat.
E. Parloir.
F. Cuisine.
G. Réfectoire.
H. Procure.
I. Salle de Communauté.
J. Pensionnat construit en 1713 et 1714.

Rue Saint Paul.

" ensuite que je ressentais l'effet de ses " promesses, et que je trouvais des facili- " tés et des ressources, auxquelles je ne me " serais jamais attendue. J'ajouterai même, " que, quoiqu'elle m'eût permis de m'a- " dresser à elle dans mes besoins, je ne fus " jamais dans le cas d'user de cette permis- " sion, sinon avec beaucoup de réserve.

" Nous avons, en effet, tout sujet de " croire, que les Saints Anges nous ont " bien protégées. Les ouvriers eux-mêmes, " qui étaient en très petit nombre, ont " souvent été étonnés, le matin, en se re- " mettant au travail, de voir qu'ils en eus- " sent tant fait la veille ; et ils publiaient " partout, qu'ils travaillaient le jour, et les " Anges la nuit. Plusieurs personnes de la " ville nous disaient aussi la même chose, " avec étonnement."

Le bruit que rapporte ici la Sœur Trottier, de l'assistance que la Sœur Le Ber recevait des Saints Anges, n'était pas renfermé dans l'enceinte de la Congrégation, ni dans celle de Ville-Marie. La mère Juchereau, qui écrivait à Québec,

parle aussi, elle-même, du secours qu'elle recevait de ces Esprits célestes, dans les ouvrages de broderie et autres qu'elle faisait. " N'étant aidée dans ses travaux, " dit-elle, que par les Anges, avec qui elle " conversait, et qui se plaisaient sans doute " beaucoup avec cette angélique créature."

La confiance singulière de la Sœur Le Ber aux Saints Anges, le recours perpétuel qu'elle avait vers eux, la sainte habitude qu'elle s'était formée de converser intérieurement avec ces Esprits célestes, ne pouvaient être fondés, en effet, que sur les assistances sensibles qu'elle recevait de leur part. La Sœur Trottier rapportait même un trait assez agréable, de la simplicité et de la confiance de la Sœur Le Ber: " Un jour que son rouet à filer s'était rom- " pu, dit-elle, elle me pria de faire venir " un ouvrier qui avait coutume de racom- " moder nos rouets, afin qu'il remit le " sien en état et qu'elle put travailler. " J'oubliai d'envoyer chercher cet homme. " Quelque temps après, m'étant ressouve- " nue de la commission qu'elle m'avait

" donnée : je fus la trouver pour lui faire " mes excuses, en lui disant, que j'allais " réparer ma faute. Elle se mit à sourire " agréablement, et me dit." : *L'affaire est faite : j'ai prié les Saints Anges de m'aider, et ils ont racommodé le rouet. Oh ! Quand je suis embarrassée, ils viennent à mon aide. Faites comme moi ; ayez bien de la confiance en eux, et vous viendrez à bout de tout.*

Le bâtiment étant achevé, la Sœur Le Ber exécuta, enfin, le dessein qu'elle avait formé, de se dépouiller de tout ; afin de mourir pauvre. Ayant donc réuni tout ce qui lui restait de bien, elle en disposa par contrat, du 9 Septembre 1714, pour fonder des places gratuites dans le Pensionnat, qu'on venait de bâtir. " Ne croyant pas, " dit-elle, dans l'acte de cette fondation, " pouvoir faire du peu de bien qui lui reste, " un meilleur usage, et qui contribue plus " à la gloire de DIEU, que d'en appliquer " le revenu, au soulagement d'un certain " nombre de filles, dont les parents sont " dans l'impossibilité de leur faire donner " toute l'instruction et l'éducation néces-

" saires. Que pour l'exécution de son " dessein, elle a jeté les yeux sur les Sœurs " de la Congrégation de Notre-Dame, dont " la conduite édifiante, jointe aux grands " fruits qu'elles ont faits, et qu'elles font " encore journellement, dans l'instruction " des jeunes filles, lui font espérer que ses " desseins auront un heureux succès."

La somme qu'elle forma des débris de son patrimoine, s'éleva environ à 18,000 livres du Canada, faisant 13,300 livres, argent de France : somme, qui, eu égard au prix de la pension, établie alors sur le pied de 120 livres, par année, pour chaque enfant, devait produire un revenu, plus que suffisant, pour nourrir et élever, simultanément, sept jeunes pensionnaires. Rien ne montre mieux la tendre charité de la Sœur Le Ber pour les pauvres, ni sa grande sagesse, que les règles fixées par elle, pour l'admission et l'éducation de ces enfants. D'abord, pour l'admission : elle exigea qu'on ne fit jouir de cette faveur que celles dont les parents, seraient hors d'état de fournir aux frais de la pension. Elle voulut

de plus, qu'on préférât celles des paroisses, où il n'y aurait point de Mission des Sœurs de la Congrégation établie : comme étant dans un plus grand abandon que les autres. Enfin, que parmi ces dernières, on préférât toujours les orphelines pauvres, aux enfants qui avaient encore leurs parents : et parmi ces orphelines, celles qui appartiendraient à la famille Le Ber, s'il s'en trouvait quelques-unes.

Quant au genre d'éducation, voici ce qu'elle exigea. Elle savait que les Sœurs de la Congrégation, étaient redevables de leurs soins aux jeunes personnes de toutes les classes de la société, aux riches aussi bien qu'à celles de la classe pauvre. Mais jugeant bien, que toutes leurs pensionnaires, ne devaient pas recevoir la même sorte d'éducation : elle voulut que les siennes, fussent élevées à part des autres ; du moins, conformément à leur condition, et d'une manière analogue à leur avenir dans le monde. Qu'ainsi, on leur apprit, tout ce qu'une mère de famille pauvre doit savoir, pour gagner sa vie, pour faire elle-

même son ménage, et soigner sa maison. " L'intention de la fondatrice, dit-elle, est " donc que ces filles, nourries et entrete- " nues dans le Pensionnat, y soient ins- " truites de tout ce qui leur est nécessaire, " pour être dans leur condition de bonnes " et véritables chrétiennes. Pour cela, on " leur apprendra (outre la doctrine chré- " tienne) à lire, à travailler aux ouvrages " qui leur sont propres, à faire leur linge, " leurs hardes, à les racommoder, à filer, à " tricoter, et à laver leur linge. En outre, " elles aideront, chaque semaine, l'une " après l'autre, à la cuisine, et aussi à " laver la vaisselle ; afin de leur apprendre " par là le ménage, et de les entretenir dans " l'humilité."

En exigeant qu'on les formât de la sorte, la Sœur Le Ber fit preuve d'une rare sagesse, et tout à la fois, d'une véritable affection pour ces enfants, qu'une éducation différente eut rendue la plupart malheureuses, dans la suite. C'est ce que ne montra que trop, l'exemple des pensionnaires de la célèbre maison de Saint-Cyr,

fondée par la munificence royale, pour de jeunes personnes de familles nobles, mais sans fortune. L'éducation brillante qu'on leur donnait, n'étant point en rapport avec leur état de pauvreté, ou de médiocrité extrême, faisait contracter à ces demoiselles qui n'avaient d'autres biens que leurs noms, des habitudes d'aisance, et des goûts de grandeur, qui ensuite contrastaient beaucoup trop avec leur état dans le monde, pour ne pas rendre leur existence triste et malheureuse. On sait que, pour épargner à un grand nombre ce malheur, M. Languet de Gergy, curé de Saint Sulpice à Paris, avait établi sur sa paroisse, la maison, connue sous le nom de l'ENFANT JÉSUS, où de jeunes personnes, de familles nobles, mais déchues, étaient élevées, à peu près de la manière, que la Sœur Le Ber le prescrit ici pour ses pensionnaires. On les y exerçait à tous les détails d'une maison : à la couture, au ménage, à la cuisine, à laver, à repasser le linge, et même à faire du beurre ; et l'expérience montra combien ce genre d'éducation, était propre

à procurer leur bonheur. Au sortir de la maison de l'ENFANT JÉSUS, ces demoiselles, qui avaient des vues moins ambitieuses et des goûts plus simples, que celles qui sortaient de Saint-Cyr, s'établissaient aisément et convenablement, quoique sans fortune ; et, par là, en procurant la satisfaction de leurs familles, elles assuraient ordinairement leur bonheur temporel et leur salut. Nous faisons ici ce rapprochement, pour montrer, par cet exemple, qui eut l'approbation de tout Paris, ou plutôt de toute la France, la sagesse qui dirigea la Sœur Le Ber, dans sa fondation.

Elle y mit une autre clause : " Quant à " l'écriture," dit-elle, " cet art n'étant pas " nécessaire à des filles pauvres : les y " appliquer, serait leur faire perdre un " temps, qu'elles peuvent employer à d'au- " tres choses plus utilement. S'il s'en " trouvait néanmoins, quelques-unes qu'on " jugeât capables d'être Sœurs ou Reli- " gieuses, on pourrait leur apprendre à " écrire." Il ne faut pas que nos lecteurs soient étonnés de la recommendation que

fait ici la Sœur Le Ber, à l'égard de ces jeunes orphelines, destinées par la Providence à vivre du travail de leurs mains. En se montrant, par cette fondation, leur généreuse bienfaitrice, elle a fait preuve, par la recommendation même dont nous parlons ici, d'une rare intelligence pour procurer le bien général du corps politique de la société. Ce corps qui, de sa nature, a une multitude de fonctions si variées à remplir, a besoin aussi de membres propres à toutes ces fonctions diverses. Aussi voyons-nous que le Cardinal de Richelieu, qu'on ne peut pas assurément accuser de n'avoir pas procuré efficacement le bien public de la France, avait résolu de supprimer, dans ce royaume, tous les petits collèges, parce qu'il les jugeait plutôt nuisibles, qu'utiles au bien général. Il pensait que ces petits collèges, détourneraient des professions mécaniques, nécessaires au corps de la société, un certain nombre d'individus, appelés par la Providence à les remplir; et que voulant ensuite se pousser dans d'autres professions plus éclatantes,

sans avoir ce qui était nécessaire pour y réussir, ils n'étaient propres qu'à altérer l'harmonie du corps de la société, et à y fomenter des divisions et des troubles.

Mais, pour en revenir à la fondation de la Sœur Le Ber, les conditions dont nous venons de parler, ayant été exposées aux Sœurs de la Congrégation, furent agrées par elles, et approuvées par M. de Belmont. Les Sœurs promirent de les observer de leur part et de n'y faire aucun changement, que du consentement de M. le Baron de Longueuil, cousin de la Fondatrice, et autorisé par elle, à cet effet. Enfin, les officières de la Communauté, M. de Longueuil et M. de Belmont, se rendirent dans le petit appartement, situé à l'entrée de la cellule de la Sœur Le Ber ; et après que le Notaire eut fait lecture de l'acte de fondation, toutes les personnes intéressées y apposèrent leur signature, le 9 Septembre 1714.

On a vu, dans le chapitre précédent, qu'en pressant les Sœurs de la Congrégation de construire les bâtiments du Pensionnat, la Sœur Le Ber leur avait déclaré :

Que si elles ne mettaient pas incontinent la main à l'œuvre, elles ne le pourraient plus dans la suite. L'Evénement montra qu'elle ne parlait ainsi, que parcequ'elle avait de la proximité de sa mort une connaissance certaine : car elle mourut 23 jours après qu'elle eût fait sa fondation. Il est bien probable, que si elle ne l'eût exécutée de son vivant, cette fondation n'aurait jamais eu lieu, quelque recommandation qu'elle eût pu faire, à cet égard, à M. Le Ber de Senneville, le seul de ses frères qui vécut encore, comme on pourra le conclure de la Notice sur ce dernier, placée à la fin de cette *Vie*.

CHAPITRE IV.

DERNIÈRE MALADIE DE LA SŒUR LE BER. SA SAINTE MORT. CONCOURS A SES FUNÉRAILLES.

Après la fondation dont on vient de parler, la dernière des œuvres de piété qu'elle eût à accomplir sur la terre, la Sœur Le Ber était un fruit mûr pour le ciel. Le genre de vie si austère qu'elle menait ; ses jeûnes au pain et à l'eau ; les instruments de pénitence dont elle chargeait son corps, déjà épuisé par ses longues veilles, ses Oraisons, et son application au travail ; les épreuves intérieures auxquelles elle était en proie ; les ardeurs de son amour pour DIEU, qui lui faisaient souffrir une sorte de martyre ; martyre d'autant plus rude, que dans l'impuissance, où elle était de lui témoigner son grand amour, elle craignait

de n'aimer pas assez DIEU : tous ces divers sujets de souffrance auraient dû épuiser bientôt, un tempérament aussi faible qu'était le sien. Il y avait cependant près de vingt ans, qu'elle vivait ainsi dans sa cellule ; du moins, depuis le 5 Août 1714, elle avait commencé la vingtième année de sa réclusion, sans s'être accordée à elle-même le plus léger adoucissement, lorsque peu de jours après la signature de l'acte de la fondation, pendant qu'elle était en adoration, la nuit, devant le Très-Saint Sacrement, selon sa pratique invariable, elle fut saisie par le froid, et se sentit bientôt attaquée d'une oppression de poitrine, qui se changea en fluxion et en fièvre continue. Malgré son grand courage et sa ferveur, elle se vit forcée d'interrompre ses exercices ordinaires et de garder le lit. Enfin, comme les progrès rapides du mal donnaient tout à craindre : le Confesseur de la Sœur Le Ber, commanda que dans cette circonstance elle se servit de draps et d'un matelas, ce dont elle s'était toujours abstenue, depuis qu'elle s'était renfermée dans sa cellule.

La violence de son mal, qui semblait devoir lui faire oublier tout le reste, ne diminua rien de son affection ni de sa sollicitude pour ses chères sœurs de la Congrégation. Au contraire, se rappelant alors, que dans l'acte de sa dernière fondation, elle n'avait point déclaré l'usage qu'elle désirait faire du petit mobilier renfermé dans sa cellule : elle craignit que les Sœurs de la Congrégation, à qui elle avait toujours intention de le laisser, ne fussent inquiétées à ce sujet, après sa mort. Elle fit donc appeler le Notaire, et lui dicta ses dernières volontés, déclarant " Que tous " ses meubles, ustensiles, hardes, linges, et " généralement tout ce qu'elle pouvait " avoir tant dans sa cellule, que dans les " autres lieux de la Congrégation, appar- " tiendraient aux Sœurs, après son décès, " sans qu'elles pussent être troublées ni " inquiétées à ce sujet, par qui que ce fut." Enfin se rappelant qu'elle avait promis à une jeune fille, qui était alors au Mississipi, la somme de 500 livres : elle chargea M. de Longueuil de la lui délivrer. Elle fit

cette déclaration le 22 de Septembre, et la signa, quoiqu'elle fut au lit.

Après s'être ainsi dépouillée de tout ce qu'elle avait pu avoir, elle ne songea plus qu'à se disposer à son dernier passage. On vit alors, combien les mortifications extérieures qu'elle avait pratiquées toute sa vie, avec tant de ferveur, avaient jeté dans son cœur de profondes racines. Pressée par les ardeurs d'une fièvre brûlante, elle ne demanda jamais aucune sorte de breuvage, pour se soulager. Comme une victime sur l'autel, elle offrait à DIEU le sacrifice de sa vie; recevant cependant par obéissance, tout ce que la personne qui la servait, jugeait à propos de lui présenter. Elle était alors assaillie par une toux des plus violentes; et dans cet état, elle combattait sans cesse contre elle-même, pour s'abstenir de tousser, de peur, se disait-elle, de manquer de respect au Très-Saint Sacrement, qui n'était séparé d'elle, que par la légère cloison de sa cellule. Un jour que pendant la Sainte Messe, elle s'était laissée aller aux mouvemens impérieux de

sa toux qui la dominaient et l'entrainaient malgré elle : cette sainte malade ne pouvait s'en consoler; et en demandait humblement pardon à DIEU et à tous ceux de qui elle pouvait avoir été entendue.

Les Sœurs de la Congrégation, allarmées de son état, craignaient d'être privées de la consolation de la revoir avant son décès; et plusieurs obtinrent d'entrer dans sa cellule. Mais elle les vit sans leur parler, ni sans rien perdre du profond recueillement de son âme. Pour cela, elle voulut, que la personne chargée de la servir, se tînt toujours auprès de son lit, pendant ces visites; et qu'elle répondit elle-même, le plus brièvement qu'elle le pourrait, à toutes les Sœurs qui s'informeraient de son état. Plus occupée de l'éternité, que du sujet des conversations, elle paraissait toute absorbée en DIEU; quoique pourtant, il n'y eût rien que de serein, de doux et de gracieux dans l'expression de sa figure.

Le premier jour qu'elle avait pris le lit, elle n'avait pas manqué d'y réciter toutes ses prières vocales, qui étaient en grand

nombre ; et de faire ses oraisons. Mais la violence du mal, lui ôtant la force d'articuler elle-même toutes ces prières : elle pria la sœur St. Charles, de les réciter tout haut auprès de son lit, aux heures marquées par son règlement. Elle les suivait ainsi d'esprit ; et, même quand elle le pouvait, elle y répondait de bouche. Pareillement, elle ne manquait pas d'envoyer cette Sœur devant le Très-Saint Sacrement, pour l'adorer en sa place, aux heures, où elle avait coutume de s'y rendre ; et lorsque, pour soulager la Sœur Saint-Charles, on la remplaçait par d'autres Sœurs, la mourante en usait de même avec celles-ci : les envoyant aussi chacune rendre ses devoirs à Notre-Seigneur au Très-Saint Sacrement, la nuit aussi bien que le jour.

L'avant-veille de sa mort, elle donna une dernière marque de son affection respectueuse, pour ses chères Sœurs de la Congrégation, et de l'entière confiance qu'elle avait en leurs saintes prières, en ordonnant par testament, que son corps fut inhumé dans leur Église. Depuis qu'elle était

entrée dans sa cellule, elle avait toujours désiré de n'être pas séparée après sa mort, de celles qu'elle avait toujours, si particulièrement et si justement aimées pendant sa vie, se rappelant qu'elle devait à leur ferveur, la grâce de sa vocation. Mais n'ayant point encore déclaré son intention par un acte en forme ; et craignant qu'après son décès, ses parents n'exécutassent peut-être pas sa volonté, sur un point qu'elle avait si fort à cœur : elle fit son testament pour la constater d'une manière expresse, quoiqu'elle n'eût plus aucun bien à léguer. Voici presque dans son entier cet acte si édifiant :

" Demoiselle Jeanne Le Ber, retirée " dans la maison de la Congrégation des " filles de Notre-Dame, et étant au lit " malade, en sa cellule .... Considérant la " brièveté de cette vie, et le peu de temps " qui lui reste pour achever le pélerinage " de ce bas monde ; et qu'elle a jusqu'à " présent disposé, par de précédents actes, " de tous les biens qu'il avait plu à DIEU " de lui départir : elle a fait par les pré-

" sentes, son testament et son ordonnance " de dernière volonté, ainsi qu'il suit :

" Au nom du PÈRE, et du FILS, et du " SAINT-ESPRIT, *Amen.*

" Premièrement, comme chrétienne et " catholique, elle recommande son âme à " DIEU, tout-puissant, et le prie, par les " mérites infinis de la mort et de la passion " de son FILS, notre Sauveur et Rédemp- " teur, JÉSUS-CHRIST, de lui pardonner ses " fautes et ses péchés ; et après son tré- " pas, de la recevoir en son Paradis avec " les Bienheureux. A cette fin, elle ré- " clame les prières et les intercessions de " la Bienheureuse Vierge Marie, de Saint " Michel Archange, de Saint Jean Baptiste " et de Saint Jean l'évangéliste, ses pa- " trons, et celles de tous les Saints et Sain- " tes du paradis.

" Secondement, elle désire, veut et en- " tend, qu'après son décès, son corps soit " inhumé dans la chapelle de la Congréga- " tion des dites filles de Notre-Dame, à " côté du sépulcre de défunt M. Jacques " Le Ber, écuyer, son père : en la manière

" et ainsi qu'il sera jugé à propos, pour la
" pompe funèbre, par l'exécuteur du pré-
" sent testament, pour lequel elle nomme
" la personne de M. Charles Lemoyne,
" Baron de Longueüil, gouverneur de Mon-
" tréal, qu'elle prie de le vouloir faire
" exécuter et accomplir sans en rien omet-
" tre."

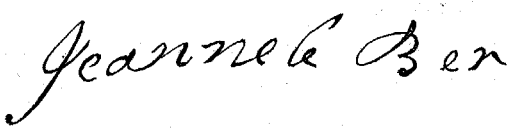

La Sœur Le Ber dicta son testament le 1er jour d'Octobre, dans l'après-midi; et quoique très abattue par la violence de la maladie, elle eut assez de force pour le signer. Le lendemain, ne prenant conseil que de sa ferveur, et pensant qu'elle serait en état de faire elle-même, quelqu'une de ses prières ordinaires, elle demanda ses Heures, pour réciter l'Office de la Croix. On les lui plaça dans les mains, et, comme elle était incapable de faire le moindre mouvement, on la souleva pour la faire mettre en son séant. Mais, saisie d'un éblouisse-

ment soudain, elle tomba dans une extrême faiblesse, qu'on craignit être celle de la mort: ce qui fut cause, qu'on ne différa plus de lui donner le Saint Viatique. Il lui fut porté avec toute la solennité qu'on peut mettre à cette touchante cérémonie. Les Sœurs de la Congrégation, ayant chacune un cierge allumé à la main, accompagnèrent le Très-Saint Sacrement, jusqu'à la cellule de la mourante, où quelques-unes entrèrent. C'était le 2 d'Octobre, à 4 heures après-midi, le jour même des Saints Anges Gardiens, auxquels elle avait toujours eu une dévotion si affectueuse, et une si vive confiance. On eût dit, que ces Esprits bienheureux, dont elle avait eu tant à cœur de retracer la vie et les vertus, étaient venus, par un effet de leur sainte familiarité avec elle, se joindre aux anges visibles qui la visitaient, pour être aussi eux-mêmes témoins de sa ferveur. Il serait difficile de rendre, par le discours, les sentiments que cette vierge admirable fit paraître dans ce moment solennel. On a vu que sa religion profonde envers JÉSUS-CHRIST

au Très-Saint Sacrement, et son amour ardent pour sa personne adorable, l'avaient attirée dans sa cellule, et l'y avaient tenue renfermée constamment. Dans ce dernier moment, à juger de ses dispositions intérieures, par ce qui parut dans l'expression de son visage ; il sembla qu'elle renouvelait et réunissait dans son cœur, tous les mouvements de religion, d'amour et de confiance qu'il avait jamais pu produire, et qu'elle les offrait à son divin Époux, comme le plus parfait hommage dont elle fut capable, et le dernier effort de tout son être. Aussi, dès qu'elle eût reçu Notre-Seigneur, oubliant alors ses souffrances, et les soins que réclamait son état ; n'étant plus occupée que de son bonheur : elle fit tirer les rideaux de son lit, afin d'être dans un plus parfait recueillement, et de se livrer avec plus de liberté, à toute la ferveur de son amour. Elle passa ainsi le reste de cette journée, dans des actes d'abandon de tout elle-même, entre les mains de DIEU, à qui elle offrait avec joie et réitérait sans cesse le sacrifice de sa vie ; et aussi, dans de

saints transports d'amour vers l'Époux céleste, qu'elle appelait de toute l'ardeur de ses désirs.

Sentant qu'elle s'affaiblissait toujours davantage, elle demanda elle-même, le Sacrement de l'Extrême-Onction, qui lui fut administré le lendemain, vers deux heures du matin. Après quoi, elle entra dans une douce et tranquille agonie, pendant laquelle on fit pour elle les prières ordinaires des agonisants. Enfin, dans les sentiments d'une joie douce et d'une paix inaltérable, qui semblaient être une participation anticipée du bonheur des Saints: elle rendit son âme à son CRÉATEUR, le 3 Octobre 1714, à neuf heures du matin, à l'âge de cinquante deux ans, neuf mois, moins un jour. Cette mort précieuse, fut comme un parfum du ciel qui embauma toutes les Sœurs de la Congrégation : tant elle laissa leurs cœurs pénétrés de vives et profondes impressions, du bonheur dont jouissait déjà la sainte défunte ; et ce fut aussi l'effet qu'elle produisit sur les fidèles de la ville et de la campagne, dès que la

nouvelle s'en fut répandue, comme nous le dirons bientôt.

Lorsque la Sœur Le Ber eût rendu le dernier soupir, les Sœurs de la Congrégation, qui avaient eu pour elle tant de respect durant sa vie, s'empressèrent de lui donner les premiers témoignages de vénération, qu'elle reçut après sa mort. D'abord, elles se mirent en devoir de la revêtir de son habit de réclusion, pour l'exposer ensuite, la face découverte dans leur église, afin de satisfaire à loisir, leur dévotion, et de donner au peuple la facilité de contenter la sienne. Mais il se trouva, que sa robe était si usée et en si mauvais état, qu'elles n'osèrent en revêtir un si saint corps ; et qu'elles prirent le parti, à ce qu'il paraît, de lui en faire à la hâte, une neuve, avec laquelle elle fut exposée. Son visage n'avait rien de ces traits, qui défigurent ordinairement les morts, et en rendent l'aspect pénible et repoussant. On y voyait briller, au contraire, la même expression de candeur, de modestie et d'innocence, qui l'avait caractérisée durant sa vie, et chacun

ne pouvait se lasser de la voir, ni s'empêcher d'envier son bonheur.

Pour satisfaire la pieuse curiosité, et la dévotion des peuples, qui accouraient de toute part à un spectacle si nouveau : on fut obligé de laisser le corps pendant deux jours, ainsi exposé ; c'est-à-dire de différer l'inhumation, jusqu'au 5 d'Octobre. Toute la ville était en mouvement, pour voir et pour vénérer la dépouille mortelle d'une concitoyenne, élevée dans le centre même de cette cité, et qu'un très grand nombre n'avaient jamais vue. La haute idée de sa sainteté, et la confiance que chacun avait en ses mérites, portaient la plupart des assistants à faire toucher à ce saint corps des chapelets, et d'autres objets de dévotion. Enfin, les circonstances de ce concours, eurent tant de retentissement dans le Canada, que la mère Juchereau, quoique renfermée dans l'Hôtel-Dieu de Québec, n'a pas laissé de le rapporter en ces termes : " Elle fut exposée le visage découvert, pen- " dant deux jours, dans l'Église des Sœurs " de la Congrégation, pour la consolation

" et la dévotion de tout le Mont Réal et " des environs, d'où l'on vint en foule, pour " regarder et admirer le saint corps de cette " Vierge. On distribua ses pauvres haillons, " jusqu'à ses souliers de paille ; et tous ceux " qui purent avoir quelque chose d'elle, " s'estimèrent heureux, et le révérèrent " comme des reliques. Plusieurs personnes, " affligées de différentes maladies s'appro- " chèrent de son cercueil, et le touchèrent " avec beaucoup de respect et de foi ; et on " assure depuis, qu'elles ont été guéries. " Après ce grand concours, on lui fit de " magnifiques obsèques ; et on lui donna " toutes les marques de la plus grande " vénération. Son corps fut présenté à " l'Église de la paroisse, pour y faire son " service ; et M. de Belmont, Supérieur du " Séminaire de Montréal et Grand-Vicaire, " prononça une très belle oraison funèbre " à sa louange. On rapporta ensuite le " corps dans l'Église de la Congrégation, " où il fut inhumé auprès de celui de M. Le " Ber son père," et où, le lendemain, il y eut un autre service solennel.

Par respect pour sa dépouille mortelle, qu'elles avaient le bonheur de posséder, et aussi par reconnaissance pour sa générosité envers elles, les Sœurs de la Congrégation firent placer, sur la tombe de la Sœur Le Ber, l'inscription suivante, écrite en lettres d'or :

CY GIST VÉNÉRABLE SŒUR JEANNE LE BER, BIENFAITRICE DE CETTE MAISON, QUI AYANT ÉTÉ RECLUSE, QUINZE ANS, DANS LA MAISON DE SES PARENTS, EN A PASSÉ VINGT DANS LA RETRAITE, QU'ELLE A FAITE ICI. ELLE EST DÉCÉDÉE, LE 3 OCTOBRE 1714, AGÉE DE 52 ANS. (*)

Enfin, la confiance des fidèles aux intercessions de la Sœur Le Ber, qui avait éclaté à sa mort, et donné lieu à plusieurs guérisons regardées comme miraculeuses, fut augmentée encore par d'autres grâces

(*) On a mis ici le nombre rond, comme on fait quelquefois ; mais en réalité, la Sœur Le Ber n'avait passé à la Congrégation que 19 ans, 1 mois, et 28 jours ; et au lieu de 52 ans, elle avait vécu 52 ans, et 9 mois, moins un jour.

et d'autres nouvelles guérisons, pareillement attribuées à ses mérites auprès de DIEU. En 1721, M. de Belmont, en dédiant à M. Maurice Le Pelletier, abbé de Saint-Aubin d'Angers, et directeur au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, un abrégé de la *vie de la Sœur Le Ber*, lui parlait ainsi du concours qui avait toujours lieu à son tombeau : " On fait beaucoup de neu-
" vaines et de prières secrètes au tombeau
" de la Sœur Le Ber, et plusieurs per-
" sonnes publient les guérisons, qu'elles
" attribuent à son crédit, auprès de Dieu.
" Tout le monde lui donne le nom de
" *sainte.* "

CHAPITRE V.

ÉLOGE FUNÈBRE DE LA SŒUR LE BER, PRONONCÉ LE JOUR DE SES FUNÉRAILLES, 5 OCTOBRE 1714.

Nous ne saurions mieux terminer cette *vie*, qu'en rapportant, ici, l'éloge funèbre de la Sœur Le Ber, le même dont parle la mère Juchereau, prononcé par M. de Belmont, le jour des funérailles : rien n'étant plus propre à montrer la haute opinion de sainteté, qu'elle avait laissée dans tous les esprits. Cet éloge, prononcé en présence de tous les citoyens de Ville-Marie, et à la vue du corps même de la défunte, l'objet de la vénération générale, est une confirmation publique et solennelle, du dessein de la divine providence dans la vocation de la Sœur Le Ber ; et montre, comme nous l'avons indiqué dans l'*introduction* de cette

vie, que DIEU a voulu renouveler dans cette sainte recluse, les vertus des anciens solitaires de l'Église des premiers temps ; pour offrir à toutes les conditions, surtout aux jeunes personnes, un modèle des plus sublimes vertus. Faisant donc allusion à ce motif de la sagesse divine, dans la vocation de la Sœur Le Ber, et aux services, de plus d'une sorte, qu'elle avait rendus à sa patrie, par ses puissantes intercessions auprès de DIEU : M. de Belmont ne craint pas de la comparer à Judith, en lui appliquant les paroles suivantes, qui servent de début à son exorde, et de texte à son discours.

" *Tu honorificentia populi nostri.*
" Vous êtes l'honneur de notre peuple.

" L'illustre Vierge, pour qui nous prions " aujourd'hui, Mes Sœurs, je veux dire la " vénérable Sœur Jeanne Le Ber, a trop " bien mérité de sa patrie : elle a fait trop " d'honneur à cette Église, à cette Cité, " pour que nous puissions nous dispenser, " de donner à sa mémoire des marques " éclatantes de notre estime. Par ses

" exemples de vertus, elle a attiré tant de
" grâces célestes sur les âmes ; elle a tou-
" ché si efficacement tant de *vierges* ici pré-
" sentes, *qu'elle a amenées au Roi des Vierges*,
" et qui lui sont redevables de leur voca-
" tion ; par ses prières, elle a détourné
" tant de fois de dessus nos têtes les fléaux
" de la guerre et de la peste : que nous ne
" pourrions, sans ingratitude, nous abstenir
" d'accompagner son départ de ce monde,
" ou plutôt, sa triomphante sortie de cet
" exil, des témoignages de notre admira-
" tion.

" D'ailleurs, Messieurs, la vie toute ex-
" traordinaire de cette célèbre recluse, va
" donner à notre Ville un avantage, qui
" égalera ces derniers temps, aux premiers
" âges de l'Eglise ; et élevera ce Nouveau-
" Monde de l'Amérique, par dessus l'an-
" cien. Oui, je ne crains pas de le dire :
" à peine trouvera-t-on dans l'étendue de
" la Chrétienté de l'ancien monde, une
" fille qui ait eu le courage de renouveler,
" comme elle l'a fait, la vie sublime des
" anciens Anachorètes. Notre siècle est

" trop déchu pour offrir de tels exemples.
" Il faut remonter jusqu'à l'antiquité la
" plus reculée, pour trouver, surtout dans
" une fille, cette pratique parfaite de la vie
" érémitique.

" Passons sous silence, pour un moment,
" ses autres vertus, et arrêtons-nous à sa
" solitude sacrée, qui fait son caractère.
" Et, pour la comparer à celle des soli-
" taires les plus remarquables, ne considé-
" rons pas, dans notre admirable Vierge,
" cette innocence parfaite ; cette blancheur
" immaculée ; cette dévotion si connue
" par ses œuvres, si inconnue dans la su-
" blimité de sa contemplation ; cette cha-
" rité si généreuse pour les pauvres. Ou-
" blions son amour pour la pauvreté, son
" humilité et ses autres vertus : sa solitude
" seule, peut la faire passer pour le prodige
" de notre temps, pour le phénix de son
" siècle, pour celle, enfin, à qui sans mi-
" racle, personne ne succédera.

" La vie solitaire a toujours passé, pour
" le plus haut degré de la sagesse chré-
" tienne, et pour le triomphe de la grâce

" le plus illustre, parceque naturellement " l'homme est fait pour vivre en société. " Lisez les anciens écrivains de la *Vie des* " *Pères du désert :* vous y verrez, que les " uns comparent les Anachorètes à des " Anges sublimes, qui sont continuellement " devant le trône de DIEU ; les autres à " Enoch et Elie, qui vivent dans une ré- " gion éthérée, affranchis des nécessités " de cette vie, et dans une perpétuelle " contemplation ; d'autres, enfin, les ont " comparés à ces astres du firmament, si " éloignés et si élevés au-dessus de nous, " que nous ne les connaissons que par " leurs influences.

" Telle est donc la vie, que notre illus- " tre Anachorète, a entrepris de renou- " veler.

" Mais, pour montrer plus clairement " encore l'excellence de la sienne : compa- " rons-la avec celle des Anachorètes an- " ciens. Pénétrons dans l'épaisseur de " leurs forêts, dans la solitude de leurs " déserts : demandons-leur la cause de " leur retraite. Ce sont des pénitents,

" autrefois grands pécheurs, qui viennent
" immoler à la justice divine, les restes
" d'une vie criminelle. Au lieu que notre
" heureuse Anachorète, n'apporta dans sa
" prison qu'un cœur innocent, un cœur
" vierge, encore revêtu de toute la blan-
" cheur, qu'il reçut dans les eaux du bap-
" tême. *A la suite de l'agneau*, elle entra
" dans ce *jardin fermé*, sa chère solitude :
" sans avoir jamais souillé *la robe blanche*,
" *qu'elle avait lavée dans son sang* divin. Elle
" apporta dans sa cellule, la couronne de
" l'innocence, tissue des lys éclatants de la
" virginité : lys jamais fanés, jamais flétris,
" ni par les ardeurs du siècle, ni par celles
" des passions. L'histoire nous montre
" peu de jeunes personnes vivant dans les
" solitudes : et si nous y voyons des Ma-
" deleine, des Marie d'Egypte : c'étaient
" des pécheresses. Ici, nous rencontrons
" une imitatrice de Madeleine, amante de
" JÉSUS : mais non de Madeleine péche-
" resse ; de Madeleine *attachée aux pieds du*
" SAUVEUR : mais non de Madeleine livrée
" à la dissipation du monde, de Madeleine

" courant les rues de la cité. Enfin, ce " que l'antiquité a vu rarement, dans les " hommes, aussi bien que dans les femmes : " nous trouvons ici réunie la mortification " avec l'innocence, la force avec la délica- " tesse d'un frêle tempérament.

" Mais passons à nos solitaires modernes, " et comparons leur manière de vivre avec " celle de notre illustre Anachorète. Les " Chartreux, les Trappistes, vivent, il est " vrai, dans la solitude ; mais ils en sortent " quelquefois, et prennent, dans l'exercice " de la promenade ou dans celui du travail " de la campagne, un agréable délasse- " ment ; ils se voyent tous les jours au " chœur de leur Eglise. Et celle-ci, s'est " renfermée, pour toute sa vie, dans un " étroit espace, de dix ou douze pieds, où " elle n'a rien voulu voir, pas même le ciel. " L'histoire rapporte, le trait de ferveur " d'un Solitaire, qui s'était enchaîné dans " un fort petit espace ; mais outre que son " Evêque le fit déchaîner, ce Solitaire " pouvait voir le ciel ; et notre admirable " Anachorète n'a voulu voir que les quatre

" murs de sa petite cellule : toujours ces
" mêmes murs, sans se lasser jamais. Oh !
" qu'une telle persévérance est héroïque,
" pour la faiblesse humaine ! Qu'elle se-
" rait intolérable à une âme, qui n'aurait
" pas, comme celle-ci, la vue toujours
" fixée sur l'Eternité ! C'est que cette
" admirable Solitaire, dans l'attente de voir
" un jour JÉSUS-CHRIST, avait fermé les
" yeux à tout le reste, comme il est dit de
" Saint Jean-Baptiste, son patron et son
" modèle, et ne désira jamais que de voir
" JÉSUS-CHRIST seul.

" Les plus austères Solitaires parlent de
" DIEU aux hommes : mais vous, ô belle
" âme ! vous avez mis un frein à votre
" langue ; et vous vous en êtes comme in-
" terdit l'usage. Si vous en avez usé, ce
" n'a été, en quelque sorte, que pour vous
" humilier avec JÉSUS enfant, dans votre
" maison paternelle. Car, après ce premier
" âge, votre vie a été toute consacrée au
" silence ; elle a été une imitation de celle
" de Marie, qui conférait intérieurement
" avec DIEU ; et vos vingt dernières années,

" n'ont été qu'une expression de la mort " et de la sépulture de JÉSUS-CHRIST. Ce " silence perpétuel est, sans contredit, le " caractère d'*une femme forte*, s'il en fut ja- " mais. *Où la trouverons-nous*, se demandait " le Sage ? *Il faut*, répond-il, *là chercher au* " *loin*. Notre Cité, Messieurs, a produit " ce trésor si précieux et si rare. Oui, la " vie seule de notre Anachorète a été un " miracle continuel ; et ce miracle était " réservé à notre Eglise naissante, et pour " nos jours uniquement ; à moins que par " un second miracle, elle ne suscitât une " héritière pour lui succéder. Mais, hélas ! " quelle apparence, de voir renaître un " phénix, de ses cendres sacrées !

" Serait-il possible, pourtant, que cette " vie incomparable, fût si élevée au-dessus " de la portée de ce siècle, pour que nous " ne puissions en retirer d'autre fruit, " qu'une stérile admiration ? Non, non : " quelque soin qu'ait pris notre Solitaire, " de vivre cachée, inconnue, morte au " monde ; de s'ensevelir toute vivante, " pour se dérober à nos regards : elle n'a

" pu empêcher ses vertus de répandre l'é-
" clat de leurs rayons, et de percer les
" ombres, dans lesquelles elle s'était enve-
" loppée. Pénétrons donc après sa mort,
" dans ces murs, confidents de sa sainte
" vie. Nous y découvrirons les vestiges
" des vertus les plus imitables, à tous les
" les états : les remèdes et la victoire de
" tous les vices : sa dévotion au Très-Saint
" Sacrement : sa religion et son zèle pour
" la décoration des autels : son imitation
" fidèle de la vie de la Très-Sainte Vierge,
" renfermée dans le Temple, et dans le
" Saint des Saints : sa dévotion aux Saints
" Anges, et l'imitation de leur vie céleste,
" dans sa continuelle Oraison. Que n'y
" verrons-nous pas ? Quel amour pour la
" pauvreté, et pour les pauvres : quelle
" humilité : quelle simplicité ! Pour en
" être instruits, adressons-nous à JÉSUS
" lui-même dans le Très-Saint Sacrement,
" à la Très-Sainte Vierge, aux Saints An-
" ges : car son humilité nous a dérobé la
" connaissance de toutes ces vertus.

" Nous savons, que, dans la disposition " de son logement, elle avait voulu que le " chevet de son lit, fût le plus près qu'il se " pourrait du Très-Saint Sacrement ; et il " n'en était en effet distant, que de quatre " pouces. En sorte, que, toutes les nuits, " elle jouissait du privilége, accordé au " Disciple bien aimé, qui, la nuit de la " passion, reposa sur la poitrine du SAU- " VEUR. Sans doute ce divin Maître, la " tenant ainsi sur son cœur, ne manquait " pas de lui dire, comme il a dit à Jacob : " *Cette terre, où tu reposes, sera un jour ta* " *possession.* Ici, Messieurs, donnons un " libre cours à notre imagination : jamais " elle ne pourra atteindre la vérité et la " douceur de ce commerce sacré. Dites- " nous, dites-nous, divin JÉSUS, caché dans " le Très-Saint Sacrement, ce qui s'est " passé entre Vous et votre épouse. Divin " SAUVEUR, ne lui disiez-vous pas, à travers " cette mince cloison, qui vous séparait " d'elle, ces paroles du cantique : *Ouvrez-* " *moi, ma sœur, mon épouse, ouvrez-moi ?* " Combien de fois, se réveillant de son

" sommeil, ne s'est-elle pas dit à elle-même :
" *Le voilà qui regarde à travers les treillis,*
" *derrière la muraille : je dors, mais mon cœur*
" *veille.* O le saint, ô le doux pourparler !
" Amour créé, feignis-tu jamais rien de
" semblable en douceur ? Mais n'est-ce pas
" ravaler ces vérités, que de faire ici une
" pareille comparaison ? Anges saints, n'est-
" ce pas ce dont vous avez été les heureux
" témoins ? N'est-ce pas ce qui a excité en
" vous une sainte jalousie ? Et pourtant,
" que fais-je autre chose, par ces rappro-
" chements de l'Écriture ; qu'affaiblir, ce
" qui sera révélé un jour avec éclat ?

" Mais parlons de ce qui est indubitable-
" ment connu. Elle se levait toutes les
" nuits, comme on le pratique dans l'ordre
" de Saint François, et dans les instituts
" les plus austères, et faisait une heure
" d'oraison, à genoux, au pied de l'autel
" de l'Église qu'elle a fait bâtir. Dans le
" silence de la nuit : alors que tous les
" autres hommes étaient ensevelis dans le
" sommeil, et qu'ils restaient muets aux
" louanges divines : cette Vierge incompa-

" rable, comme une avocate dévouée, priait
" pour toute l'Eglise : comme une senti-
" nelle vigilante, elle était debout pour sa
" patrie : suppléant ainsi à l'impuissance
" de ses concitoyens. Le froid si rude du
" Canada, qui assiégeait cruellement son
" corps, naturellement faible et délicat,
" étrangement desséché et amaigri par les
" pénitences, ne l'a jamais dispensée de cet
" exercice de charité et de religion, pendant
" vingt ans. Et c'est cette mortification,
" ô JÉSUS *époux de sang!* qu'il vous a plu
" employer comme l'instrument du mar-
" tyre de votre épouse. C'est dans son
" oraison de la nuit, qu'elle a reçu comme
" le coup de la mort. Vous avez vous-
" même immolé cette victime de louange
" aux pieds de vos autels. Pendant vingt
" ans, elle a brûlé devant votre tabernacle,
" comme une lampe ardente et brillante ;
" et vous-même avez éteint sur la terre
" cette lampe de son cœur : mais, c'est
" pour la rallumer dans le ciel, et la faire
" briller comme un astre, qui éclairât cette
" Église.

" C'est ici, qu'il faudrait rapporter les " cruautés amoureuses qu'elle exerçait sur " sa chair virginale. Mais qui nous révé- " lera ces secrets ? Les murs de sa cellule, " qui seuls en ont été témoins, ne peuvent " nous les apprendre. Vous, ô Vierge sainte, " modèle de toutes les saintes âmes, sans " exception : puisqu'on ne peut être de ce " nombre, qu'on ne soit conforme à l'image " parfaite de JÉSUS-CHRIST, qui est vous- " même : dites-nous, dites-nous, jusqu'où " est allée la ressemblance, que la sœur " Jeanne Le Ber, a eue avec vous. Pen- " dant douze ans, vous avez été recluse " dans le Temple, dans le Saint des Saints, " privilége accordé à vous seule. Notre " admirable recluse a passé les vingt der- " nières années de sa vie, dans une habita- " tion faite sur le modèle de la chambre, " que vous habitiez dans votre sainte mai- " son de Lorette, appelée aujourd'hui la " *Sainte Camine*, et s'est trouvée ainsi dans " le voisinage immédiat de JÉSUS, le véri- " table *Saint des Saints*. C'est là, ô Vierge " sainte, que votre fidèle disciple s'occu-

" pait, comme vous, à confectioner des " robes et des vêtements à JÉSUS : je veux " dire, des linges destinés à son corps ado- " rable ; et des ornements pour parer ses " autels. C'est là, à votre école, et sous " vos yeux, ô aimable Maîtresse ! que cette " Vierge votre novice, se fit une main si " savante en broderie, que les beaux ouvra- " ges, qu'elle nous a laissés, en ornements " sacrés, charment également et les yeux " et les cœurs. Ce sont vos enseignements, " ô Vierge sainte ! qui lui ont appris à " répandre sur les ornements, l'or et l'ar- " gent avec tant de goût, et des fleurs plus " belles que celles de la nature ; à inspirer " enfin, la dévotion et le zèle à tous ceux " qui aiment la beauté de la maison de " DIEU.

" Et vous, Esprits célestes, Anges saints, " qui ne vîtes presque ni matière, ni chair " dans cet ange de la terre : vous qui ne " trouviez en elle, que des inclinations " toutes semblables aux vôtres ; et qui, à " cause de cette similitude, l'honoriez de " votre amitié, de votre assiduité, de votre

" familiarité ; dites-nous, quel trésor elle a " acquis dans son saint commerce avec " vous? Le don d'Oraison sublime, cette " divine sagesse, qui donne à l'âme, le " goût, l'expérience et la conviction de " cette vérité capitale, savoir : Que DIEU " *est le grand tout ;* que *quiconque le possède* " *a tout ;* et que, *qui ne l'a pas, ne possède* " *rien.* Qu'après DIEU, *il n'y a rien de réel* " *que les biens spirituels, le salut, l'Eternité.* " Que rien ne nous est précieux, que notre " âme, cette substance intelligente, immor- " telle, qui a DIEU pour père, et ne vient " point de la chair. Qu'enfin, rien n'obs- " curcit, n'avilit, ne dégrade autant l'âme, " et ne l'afflige tant à la fin, que l'amour " des plaisirs, des honneurs et des riches- " ses, dont le propre est de la remplir " d'idées, d'impressions, de goûts, de pen- " chants, qui la corrompent dans la vie et " la désolent à la mort.

" Voilà le fruit qu'elle a retiré de ses " Oraisons ; je veux dire, de sa communi- " cation, et de son céleste commerce avec " les Anges.

" Elle a donné de grands biens et est " morte pauvre; ou plutôt, elle a trans- " porté ses biens dans le ciel. Quel autel " n'a-t-elle pas orné ? Quelle paroisse n'a- " t-elle pas enrichie de l'ouvrage de ses " mains? Quelle assiduité au travail! Quel " amour de la pauvreté! Elle n'était " chaussée que de souliers de paille, et " n'était vêtue que de haillons, qu'on n'a " pas jugés dignes de revêtir une morte. " De là, cette profonde humilité, qui fit de " la plus riche fille du Canada, la plus pauvre " du monde; et qui nous dérobe le pou- " voir d'en dire davantage; quand même, " le peu d'espace qui s'est écoulé entre " sa mort et le jour de son éloge funèbre, " nous en eût donné le temps. O humilité " qui a caché sous le boisseau tant de ver- " tus sublimes! O silence héroique, qui a " couvert et comme éteint, pour nous, tant " de beaux sentiments! que tu es digne " de servir de modèle aux prédicateurs eux- " mêmes, en qui, au dire de Saint Bernard, " la vaine gloire, le respect humain, le " désir de l'approbation et de l'applaudis-

" sement, sont comme la teigne de la sain-
" teté.

" Mais vous, filles et femmes de Ville-
" Marie, sera-t-il dit, que le récit de la vie
" si édifiante de votre concitoyenne, qui a
" respiré le même air que vous, qui fut
" composée d'un corps et de sens sembla-
" bles aux vôtres, ne produise d'autre effet
" sur vos cœurs, que de vous faire déses-
" pérer de parvenir jamais à son imitation ?
" Est-il possible, que l'opposition, le con-
" traste, qu'il y a entre une si belle vie et
" la vôtre, n'excite en vous, d'autre senti-
" timent, que celui-ci : *La Sœur Le Ber*
" *était une sainte : pour moi, je suis du monde :*
" *je ne prétends point à être sainte comme elle ;*
" *à moi n'appartient pas tant d'honneur ?*

" Du moins, au milieu de vos égarements,
" considérez de combien de vices et de
" péchés, la délivra sa solitude et sa retrai-
" te ; et voyez le bonheur que vous per-
" dez, et le malheur auquel vous vous con-
" damnez vous-mêmes, en vivant comme
" vous vivez. Elle mortifia son corps, ses
" yeux, sa langue, ses oreilles, ses pas : elle

" enchaîna, et emprisonna en quelque
" sorte, tous ses sens. Elle voila ses yeux,
" pour ne rien voir et n'être point vue ; et
" vous, par combien de regards blessants,
" ne lancez-vous pas les traits meurtriers
" de l'amour profane ? Combien d'immo-
" desties, combien de nudités faussement
" voilées, ne donnez-vous pas en proie à
" tous les yeux, à tous les regards ? Elle
" a mis à ses oreilles une sorte de haie,
" formée de la couronne d'épines de JÉSUS,
" pour en interdire l'entrée à tout discours
" profane : et vos oreilles, Filles du siècle,
" ne sont-elles pas les échos sans cesse
" retentissants, des fausses douceurs, des
" flatteries trompeuses et des discours
" séduisants du monde ? Ne sont-elles pas
" un chemin toujours ouvert, par où le
" péché, comme un serpent qui se glisse
" sous les fleurs, s'introduit dans vos âmes ?
" Elle mit à ses lèvres une barrière de cir-
" conspection ; elle lia et enchaîna sa lan-
" gue, par un perpétuel et religieux silence :
" et votre langue est toujours déchainée ;
" ou par la médisance, qui se réjouit de

" tous les scandales ; ou par la calomnie
" qui attaque injustement la réputation
" du prochain. Elle enchaîna ses pieds,
" en se condamnant à garder le lieu de sa
" solitude ; et les vôtres, impatients de sor-
" tir de la maison paternelle, et de quitter
" la présence d'une mère, vous portent à
" aller partout, à la merci de vos désirs.
" La retraite et l'ignorance du monde et
" de ses vanités, ne sont-elles pas les rem-
" parts de l'innocence ? *Filles des hommes,*
" *jusqu'à quand aimerez-vous donc le mensonge,*
" *et suivrez-vous la vanité ?*

" Quand une libertine est morte, étendue
" sur son lit : son cadavre n'inspire qu'hor-
" reur. Il semble que déjà les flammes
" l'environnent, et que les démons soient
" prêts à la porter en terre, pour la tirer du
" creux de sa tombe et l'entraîner dans les
" enfers. Quand une sainte est morte, elle
" excite au contraire, l'amour, la confiance,
" la dévotion ; elle n'inspire ni crainte, ni
" frayeur à personne. Il semble qu'il s'é-
" chappe de sa face des rayons de gloire, et
" que les Anges en sont les gardiens. C'est

" ce dont vous avez ici, sous les yeux, dans " cette incomparable Vierge, un exemple " sensible et frappant. Filles et femmes " de Ville-Marie, voilà votre modèle ! Vous " ne voulez pas être une sainte canonisée, " dites-vous ? Mais quoi, n'êtes-vous pas " appelées à vous sanctifier, chacune dans " votre condition ? Et au jour du juge- " ment, ne serez-vous pas canonisées ou " réprouvées ; justifiées ou condamnées par " votre concitoyenne ?

" Mais que dis-je ? je ne veux pas mêler " des menaces à un panégyrique.

" Soyez, plutôt, ô âme chérie de DIEU, " soyez notre avocate à tous ! Oui, âme de " grâce que j'invoque en mon cœur et que " rien ne m'empêche d'appeler sainte, que " la défense de l'Eglise ; nous nous repen- " tons tous, de vous avoir si peu imitée jus- " qu'ici. Priez, priez pour vos concitoyens, " afin que nous puissions être les imitateurs " de vos vertus, et les compagnons de votre " gloire.

" Ainsi-soit-il."

PÉLERINAGE

A L'ÉGLISE DE LA CONGRÉGATION,

OU

LA SŒUR LE BER

VÉCUT RECLUSE ET FUT INHUMÉE.

Après la mort de la Sœur Le Ber, on conserva religieusement sa modeste cellule et son laboratoire, ainsi que la plupart des petits meubles dont elle s'était servie. Les personnes qui allaient prier sur sa tombe, pour réclamer ses intercessions auprès de DIEU, visitaient ensuite avec respect sa cellule ; et en la considérant, il leur semblait, qu'elles participaient à l'esprit de la sainte Recluse, que ce lieu, témoin de sa ferveur, rappelait sensiblement. Mais un furieux incendie consuma en 1768, et la cellule et tout ce qu'elle

renfermait, ainsi que l'Eglise et la maison de la Congrégation. L'Eglise ayant ensuite été reconstruite sur les fondements de la première, on fit servir pour l'allonger, le petit espace qu'occupait auparavant la cellule, qui fut ainsi convertie en sanctuaire où reposa depuis le Très-Saint Sacrement. Enfin dans ces dernières années, comme cette Eglise ne répondait plus aux besoins de la population, considérablement accrue à Ville-Marie : les Sœurs de la Congrégation viennent de s'imposer à elles-mêmes des sacrifices considérables pour en faire construire une troisième, plus riche que les précédentes, sur un plan plus vaste, et du style grec, mais toujours dans l'emplacement de la première.

Ainsi, l'Eglise qu'on voit aujourd'hui dans le jardin de la Congrégation, renferme le sol de l'ancienne, qui s'étendait dans sa longueur, depuis la porte d'entrée de la nouvelle Eglise, jusqu'au milieu de cette dernière ; et c'est là, au côté droit en entrant, que reposent les restes précieux de notre sainte Anachorète, auprès du monument qui la représente sur son lit de mort. Vers l'année 1822, sa tombe ayant été ouverte, on trouva que ses ossements aussi bien que ses chairs étaient réduits en poussière ; on attribua avec raison, la décomposition des os et leur résolution en cendres

à la frêle constitution de la Sœur Le Ber, affaiblie encore par tant de privations et une si austère pénitence.

Le milieu de la nouvelle Eglise est donc ce lieu de grâce et de bénédiction, où elle a passé les vingt dernières années de sa sainte vie ; et où, comme une victime publique de pénitence, elle s'est offerte tant de fois et avec tant de ferveur à DIEU, pour le salut de ses concitoyens, surtout pour la sanctification des jeunes personnes. Si dès le moment de son entrée dans ce lieu, elle n'a jamais cessé d'y être présente de corps : on aime à croire que depuis son entrée au ciel, elle est toujours présente en esprit, dans ce sanctuaire de la terre ; et qu'elle y continue avec plus d'efficacité encore, consommée qu'elle est maintenant, dans la source même de la charité, le ministère de zèle qu'elle y avait commencé durant sa vie, et dans lequel elle persévéra avec tant de constance jusqu'à sa mort.

Sa solitude profonde dans ce lieu, sa vie admirable et toute céleste, qui semblait l'égaler aux Anges, ne peuvent guère avoir aujourd'hui d'imitateurs parmi nous ; mais son zèle ardent pour la conversion des pécheurs, est bien digne de servir de motif et de modèle à toutes les âmes jalouses de procurer la gloire de DIEU et le salut de leurs frères. Qui peut douter qu'elle n'éprouve une

sainte joie, en voyant des personnes ferventes, venir prier pour cette fin, dans ce même lieu ? Peut-on refuser de croire qu'une âme si charitable ne s'unisse à elles, pour faire de concert, les mêmes demandes, et ne joigne ses prières aux leurs ; qu'enfin, elle ne voie ses désirs accomplis, en trouvant ainsi d'âge en âge et dans ce même lieu, des héritiers de son zèle ?

Tel est en effet le dessein de la divine Miséricorde : elle veut être priée et sollicitée dans le sanctuaire dont nous parlons. Non contente d'avoir inspiré autrefois à la Sœur Le Ber, de s'y renfermer comme une victime publique de pénitence, elle l'a fait dédier, de nos jours à Marie, refuge des pécheurs, et le lui a consacré solennellement comme un lieu de pélerinage nouveau, où tous sont invités à venir solliciter le pardon, et obtenir pour eux et pour les autres, toute sorte de grâces par Marie, qui en est la dispensatrice universelle. N'est-ce pas pour attirer en foule, aux pieds de Marie, les justes et les pécheurs, que DIEU a enrichi ce sanctuaire d'une statue miraculeuse, honorée en France, depuis cinq ou six siècles, comme ayant été l'occasion d'une multitude de guérisons et d'autres sortes de faveurs ? Le souvenir de la ferveur de la Sœur Le Ber, déjà bien affaibli par le laps des temps, et son genre de vie

si étonnant, qui surpasse les forces de la nature humaine, auraient été peut-être de trop faibles motifs, pour amener les fidèles en grand nombre dans ce lieu. DIEU a voulu les y attirer par un motif d'intérêt personnel, et par un objet de vénération qui leur fût plus sensible. C'est ce qu'il a fait en donnant à la Congrégation et en plaçant dans ce sanctuaire, cette statue miraculeuse, comme l'événement l'a heureusement montré.

A peine est-elle arrivée en Canada, qu'une multitude de personnes se sont senties intérieurement attirées à recourir à Marie, la MÈRE de douleur, et à la prier devant cette sainte image, qui exprime avec autant de naturel que de dignité, l'excès de son amour pour les hommes. De temps immémorial, les fidèles qui vénéraient cette statue, demandaient par dévotion de l'huile de la lampe qui brûlait devant elle, et en fesaient des onctions sur les malades, avec une confiance, que DIEU daigna exaucer dans une multitude d'occasions. Chose étonnante, et qui montre bien, que DIEU veut, à l'occasion de cette statue, renouveler en Canada, les mêmes faveurs qu'il accordait autrefois en France: les fidèles de Ville-Marie, qui les premiers, sont venus la vénérer, ont aussi demandé eux-mêmes, par un mouvement spontané, de l'huile de la lampe que les Sœurs de la Congrégation

avaient placée devant elle par honneur, quoique, ni eux, ni les Sœurs, n'eussent jamais ouï dire, qu'on en usait pareillement en France auparavant. Aussi, la confiance des pieux Canadiens a-t-elle obtenu de semblables guérisons, non seulement à Ville-Marie, mais dans les paroisses voisines, et au loin dans le Canada, où une multitude de personnes se sont empressées de se procurer de l'huile de Notre-Dame de Pitié.

Mais ces guérisons corporelles ne sont pas les grâces les plus précieuses, que DIEU veut accorder à l'occasion de cette statue. S'il guérit les corps, c'est pour faire naître la confiance dans les âmes, et les guérir ensuite elles-mêmes, de leurs infirmités, surtout du péché, le seul mal que nous ayons à craindre. C'est pour délivrer de ce mal ces chers concitoyens, que la Sœur Le Ber se condamna à vivre en solitude comme une hostie d'expiation; ou plutôt, c'est pour cet unique motif, que le Fils de DIEU lui-même est descendu du ciel en terre; et que Marie, son auguste mère, a consenti à le voir mourir sur la Croix, et a reçu ensuite dans ses bras son corps adorable, en l'arrosant de ses pleurs. Car les larmes amères qu'elle versa, et la douleur immense dans laquelle son âme était noyée, furent moins excitées par la vue de JÉSUS mort et ensanglanté, que par celle de nos crimes, les vrais instru-

ments de sa passion, et les bourreaux invisibles qui le crucifièrent. Voilà ce qui a percé le cœur de Marie du glaive de la plus cruelle douleur, et lui a fait verser des torrents de larmes. C'est sur les pécheurs, figurés, par le corps mort de JÉSUS, leur victime, qu'elle a pleuré si amèrement. Cette mère tendre et compatissante, s'est approprié à elle-même les péchés de ses enfants; elle en a pris sur soi toute l'humiliation; elle les a détestés avec une contrition vive et véhémente, comme si elle-même les eût commis; et enfin, elle s'est offerte à la justice divine, pour recevoir tous les châtiments qui auraient dû tomber sur les coupables. Ce qu'elle désire maintenant, ce qu'elle attend des pécheurs; c'est qu'ils lui ouvrent leur cœur, pour recevoir, chacun, les sentiments de componction qu'elle a excités pour eux, dans le sien propre; et c'est le fruit le plus solide, le plus désirable, le plus salutaire, que doit produire la dévotion envers Notre-Dame de Pitié; comme c'est celui que la Sœur Le Ber a désiré et sollicité pour tous ses concitoyens, et qui lui a mérité à elle-même, cet état de sainteté sublime, qui l'a rendu heureuse sur la terre et plus heureuse encore dans le ciel.

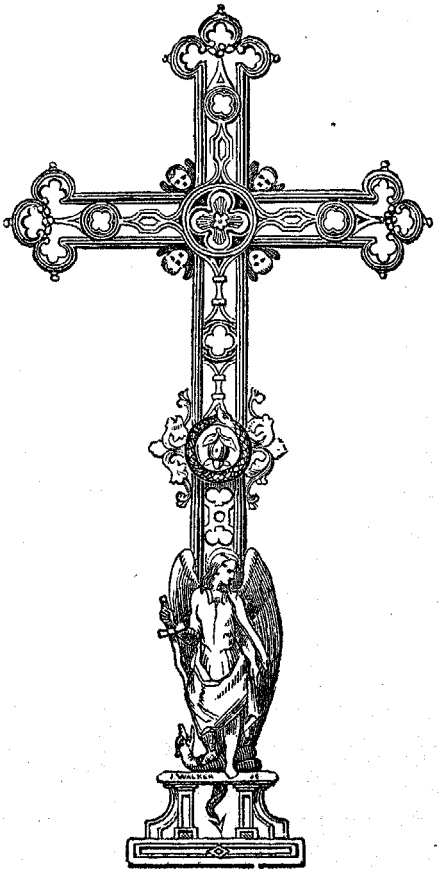

NOTICE

SUR LA

FAMILLE LE BER.

On ferait un ouvrage tout à la fois intéressant et utile, si l'on donnait au public les généalogies des familles françaises, qui au XVIIe et au XVIIIe siècles, s'établirent en Canada. Chacun y trouverait, sans recherche et sans travail, le lieu d'origine de sa famille, les diverses branches qu'elle a pu former dans ce pays; enfin toute la suite de ses ancêtres. A la vie de Mlle Le Ber, il nous a semblé convenable de joindre la généalogie de sa famille, depuis son établissement à Ville-Marie; et cet essai pourrait servir de *specimen* à l'ouvrage dont nous parlons.

La famille de Mlle Le Ber, différente d'une autre de même nom, établie dans l'île de Montréal, au

dernier siècle, et venue de l'évêché du Mans, tire son origine de la province de Normandie, et de la paroisse de Pistres, au diocèse de Rouen. Robert Le Ber et Colette Cavelier son épouse, qui ne quittèrent pas la France, furent la source des deux branches qui, dans la personne de leurs fils, Jacques Le Ber de Saint Paul et François Le Ber, s'établirent à Ville-Marie et y laissèrent l'un et l'autre une nombreuse postérité. Celle de Jacques est aujourd'hui éteinte; celle de François subsiste encore, nous donnerons ici l'une et l'autre séparément.

GÉNEALOGIE

DES

LE BER DE SAINT PAUL ET DE SENNEVILLE.

Jacques Le Ber, surnommé La Rose, et père de Jeanne Le Ber, consacra, comme il a été dit, ses services et sa personne, à l'établissement de la colonie de Ville-Marie. Il épousa, dans cette ville, le 7 janvier 1658, Jeanne Lemoyne, native de Dieppe en Normandie, sœur de Jacques Lemoyne, et de Charles Lemoyne de Longueuil, qui laissèrent l'un et l'autre, aussi bien que Jacques Le Ber, de nombreux descendants en Canada.

Enfants de JACQ. LE BER et de J. LEMOYNE.

1659. Louis Le Ber de Saint Paul. *Voyez sa notice p.* 326.
1662. Jeanne Le Ber, *dont on a donné la Vie dans cet ouvrage.*
1663. Jacques Le Ber de Senneville. *Voyez sa notice p.* 332.
1666. Jean Vincent Le Ber Du Chesne, *blessé mortellement au combat de la Prairie, voyez p.* 122 *et suiv.*
1669. Pierre Lê Ber, écuyer, *dont on a parlé, p.* 126, 160 *et suiv. Voyez aussi sa notice, p.* 329.

Pour achever de faire connaître ces personnages, nous donnerons ici, sous forme de *Notices*, les traits relatifs à la plupart d'entre eux, qui n'ont pu entrer dans la *Vie* de Mlle Le Ber.

JACQUES LE BER DE SAINT PAUL.

Parmi les simples particuliers, Jacques Le Ber fut, sans contredit, l'un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement, au solide affermissement de la Colonie et au bonheur des colons. Dans ce pays nouveau, où l'on était contraint de faire venir d'Europe, la plupart des choses nécessaires à la vie; il servit utilement ses concitoyens, en les leur procurant, à des prix modérés, par l'intelligence et le désintéressement de ses entreprises commerciales. Pour cela, il envoyait en France un vaisseau, qui lui appartenait en propre; et avait établi à la Rochelle son fils ainé, en le chargeant de tous les envois. C'est ce qui fait dire à M. Dollier de Casson: " M. Le Ber, l'un des plus " riches et des plus honnêtes marchands qu'il y " ait à Ville-Marie, et même dans tout le Canada, " a beaucoup servi le public, et lui a été d'un " grand secours, par la manière aisée et commode " avec laquelle il a fait son commerce."

Cette parfaite intégrité et ce désintéressement, sont en effet d'autant plus dignes d'éloges, qu'ils étaient alors plus rares, surtout (nous regrettons d'être contraint de le dire) parmi les Gentilshommes commerçants, dont plusieurs même, ne craignaient pas d'abuser de l'autorité du Roi, qu'ils exerçaient dans le pays, pour s'enrichir par les moyens les plus iniques. M. Perrot, gouverneur de l'île de Montréal, malgré les Ordonnances qui interdisaient la vente des boissons enivrantes aux Sauvages et le commerce aux Magistrats, avait un magasin ouvert à Ville-Marie, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois, de ne vendre qu'à lui seul leurs pelleteries. Enfin, il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère, qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite, d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique, vêtu en Gouverneur.

On conçoit qu'un magistrat de ce caractère, voyait comme la censure de sa conduite, dans celle de M. Le Ber; aussi dans plus d'une circonstance le traita-t-il de la manière la plus violente. De sa

propre autorité et sans aucune forme de justice, M. Perrot faisait mettre en prison tous ceux qui lui déplaisaient. En 1674, M. de Frontenac, Gouverneur-général du Canada, ayant envoyé à Ville-Marie, le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes: M. Perrot escorté de sa garnison, vint lui faire insulte dans la maison de M. Le Ber, où Bizard se trouvait alors. On dressa incontinent un procès-verbal de cet affront; et M. Le Ber comme témoin, ne crut pas devoir refuser de le signer. C'en fut assez pour exciter contre lui, la colère de M. Perrot, qui le fit mettre dans les prisons publiques. Cet évènement devait affliger tous les gens de bien, surtout les amis de M. Le Ber. Madame Le Ber, son épouse, en ressentit une telle émotion, qu'elle contracta une fièvre continue qui la retint au lit; et pendant tout le temps de la détention de M. Le Ber, son commerce demeura suspendu: François Le Ber, son frère, étant absent pour le service du Roi, et Madame Le Ber détenue au lit par la maladie.

Comme rien n'était plus nuisible que les violences tyranniques de M. Perrot, au bien de la Colonie et à son augmentation, M. Le Ber en était vivement affligé et s'en plaignait quelques fois par lettres à M. Tronson, supérieur du Séminaire de Saint Sulpice de Paris. Celui-ci lui écrivait pour

l'encourager et le consoler tout à la fois; " Je " souhaiterais que nos Messieurs de Montréal, " fussent satisfaits de Celui dont vous me parlez " dans votre lettre. Quoiqu'il ne vous paraisse " guères de disposition de sa part, il ne faut pas " vous décourager. J'espère que Notre-Seigneur " aura pitié de ce pays et qu'il y mettra enfin la " paix et l'union. Je ne saurais vous dire com- " bien je le désire, soit pour l'avantage de la " Colonie, soit pour votre satisfaction particulière, " à laquelle je serai toujours ravi de pouvoir " contribuer. M. De Seignelay aura égard à " l'état où l'Ile a été réduite, et à la misère qui la " désole; et il y a lieu de croire qu'il achèvera de " donner le repos et la liberté à ses habitants." Ce fut en effet ce que ce Ministre procura en partie, par la destitution de M. Perrot.

La traite des boissons enivrantes, qu'un grand nombre ne craignaient pas d'aller faire avec les sauvages dans les bois, malgré les défenses du Roi les plus sévères, et celles de l'Evêque de Québec, était un sujet de douleur très sensible pour M. Le Ber; et ce qui l'affligeait davantage encore, c'est que les Officiers du Gouvernement étaient souvent de connivence avec les traiteurs et les favorisaient sous main. Outre que ce commerce criminel, mettait un obstacle presqu'insurmontable à la con-

version des Sauvages, car, dans leur ivresse, ils se portaient aux excès les plus monstrueux et les plus cruels; il était encore la ruine des familles qui s'y adonnaient, au lieu de s'appliquer à la culture des terres, et une source pour elles de désordres, inséparables de leur vagabondage dans les bois. Enfin, sur les observations contradictoires qui lui étaient faites, touchant l'opportunité ou les désavantages de ce commerce, Louis XIV ordonna que le Gouverneur-général, l'Intendant et le Conseil-Souverain fissent une assemblée des principaux et des plus anciens citoyens du Canada, au nombre de vingt, pour avoir là-dessus leurs avis. Malheureusement, la plupart de ceux qui furent choisis, étaient des propagateurs ou des fauteurs de ce pernicieux commerce, d'où il arriva que quinze parmi eux répondirent, au mois d'Octobre 1678, qu'il était absolument nécessaire au bien de la Colonie.

Quant à M. Le Ber, il parla dans cette circonstance solennelle, avec la liberté, la sagesse et la modération, qu'on devait attendre d'un homme de son caractère. Il convint qu'on pouvait autoriser cette traite dans les maisons Françaises, pourvu qu'elle s'y fit toujours en petite quantité. Mais il soutint qu'il était du bien public d'empêcher les Français de porter des liqueurs dans les

bois, et les Sauvages d'en emporter dans leurs cabanes. Et comme plusieurs avaient avancé pour colorer leur cupidité, que cette traite était un moyen d'amener les Sauvages à la Foi, et de maintenir le commerce des pelleteries : il soutint qu'il était plutôt un obstacle à leur conversion ; et qu'enfin le commerce des pelleteries avec eux, ne dépendait pas de cette traite : assurant que, soit qu'on leur donnât des boissons, soit qu'on les leur refusât, le commerce avec eux serait toujours le même, et que leurs pelleteries tomberaient également entre les mains des Canadiens.

M. Le Ber aurait pu justifier son opinion, par la prospérité de son propre commerce. Il l'exerça toujours en vrai chrétien ; mais bien loin que sa constante fidélité à ses devoirs, dût lui porter quelque préjudice dans ses entreprises, il devint au contraire, en peu de temps, le plus riche des négociants de la Nouvelle France ; tandis qu'un grand nombre d'autres, et presque tous, au lieu de s'enrichir par les moyens iniques qu'ils employaient, se virent toujours dans la médiocrité ou dans la gêne. La droiture de sa conscience était même si inflexible, qu'un jour ayant entendu l'un de ses domestiques, blasphémer le Saint Nom de DIEU : il alla le dénoncer lui-même à la Justice, et le fit

mettre en prison, pour qu'il fut puni conformément aux ordonnances du Roi contre les blasphémateurs.

Ceux qui ne connaitraient M. Le Ber, que par ces traits de vertu, ou par ceux qui ont été rapportés dans la *Vie de Jeanne Le Ber* sa fille, pourraient peut-être se le représenter, comme un fervent chrétien, tout à fait étranger aux affaires de ce monde, et qui ne goûtait que la dévotion et ne prenait feu que pour elle. Ce serait se faire de M. Le Ber une très fausse idée, et ne pas rendre à cet homme recommandable la justice et les hommages que la postérité lui doit, pour son dévouement et son courage, à procurer aux dépens de sa fortune et même au péril de sa vie, la conservation de la Colonie et la vie de ses concitoyens. Car M. Le Ber n'était pas moins un courageux et intrépide guerrier, qu'un fervent et parfait chrétien. En 1663, il s'enrola avec M. Charles Lemoyne son beau-frère, dans la milice de la Sainte Famille, où ils faisaient partie de la huitième escouade. Il prit part à toutes les guerres qui eurent lieu de son temps en Canada, et s'y distingua toujours par sa bravoure. C'est le témoignage que lui ont rendu les Gouverneurs et les Intendants du pays, et dont on trouve une nouvelle preuve dans les lettres du Roi qui font foi de sa Noblesse. S'il prit part à ces mouvements de guerre, ce ne fut pas en effet

comme le commun y prend part; mais en s'exposant volontairement à des périls imminents, pour les faire éviter aux autres et procurer le bien public. Dans les premiers temps surtout de Ville-Marie, il eut fréquemment occasion de faire paraître son courage, sa sagesse et son intrépidité. " De tous " côtés, rapporte M. Dollier de Casson, dans son " *Histoire du Montréal*, on était en crainte, à " cause des embuscades, (que nous tendaient les " ennemis). Si on voulait faire savoir à Québec " ou aux Trois-Rivières, des nouvelles importantes " à la guerre, il fallait chercher les meilleurs cano- " teurs, les faire partir de nuit; et ceux-ci avec " une diligence extrême, qu'aujourd'hui on aurait " de la peine à croire, tâchaient de se rendre au " lieu désigné et d'éviter par leur vitesse la ren- " contre des ennemis. M. Jacques Le Ber a " rendu en cela de grands services à la Colonie, " pour laquelle il s'est souvent exposé, soit en " canot, soit sur les glaces, ou au travers des bois, " pour donner lui-même ces avis."

Ce ne fut pas seulement pendant sa jeunesse, qu'il déploya tant de courage et de résolution. Il en donna des témoignages tout le cours de sa vie, et même dans une vieillesse déjà avancée. En 1693, il se joignit à un parti de guerre, qui au cœur de l'hiver, alla attaquer les Iroquois dans

leur pays. Ce parti se composait de 300 Canadiens, de 100 soldats choisis parmi toutes les troupes, et de 230 Sauvages chrétiens du Sault St. Louis ou de la Montagne, à l'exception de 30, venus de Québec. Après environ un mois de marche, au milieu des neiges et des glaces, étant arrivés à Agnié, ils s'emparèrent de ce village et d'un autre, dans lesquels ils firent 200 prisonniers. M. Le Ber avait conduit avec lui dans cette campagne, le Sauvage qu'on lui avait donné en 1691, pour tenir la place de son fils du Chesne, blessé mortellement au combat de la Prairie; et ce Sauvage qui, par les avis de son vertueux Maître, était devenu chrétien, avait entrepris cette campagne dans l'espérance de procurer à ses parents infidèles demeurant dans ces villages, le bonheur qu'il avait trouvé lui-même dans sa captivité. (*) L'histoire détaillée de cette

---

(*) C'était l'avantage, que M. Le Ber avait le plus à cœur de procurer à ceux qui, privés du bienfait de la foi, s'attachaient au service de sa personne. Ainsi, voyons-nous, qu'en 1694, un nègre natif de la Guinée, agé d'environ trente-six ans, qui depuis deux ans servait M. Le Ber, reçut solennellement le baptême, le jour du Samedi-Saint, et ensuite le sacrement de Confirmation des mains de M. de Saint-Valier, qui se trouvait alors à Ville-Marie. M. Pierre Le Ber tint le néophite

Campagne, a été écrite par M. Le Ber lui-même, et on en trouve une copie, peut-être même l'original, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale à Paris. Quoique le style en soit simple et l'ortographe assez négligée, cet écrit décèle dans

---

sur les fonts sacrés, et lui donna le nom de *Jacques* Le Ber, son père.

Pareillement, Jean Cahè, né à Tollo, en Irlande, et attaché à la secte des Puritains, ayant été pris en 1695 sur les Flamands de Corlar, et étant entré au service de M. Le Ber, fit solennellement abjuration de son hérésie à l'âge de vingt-six ans le 19 Mars 1696, entre les mains de M. Henry Antoine de Mériel, prêtre du Séminaire, qui possédant la connaissance de l'anglais, s'occupait spécialement de la conversion des hérétiques, qui ne parlaient pas d'autre langue.

En 1705 Samuel Williams, âgé d'environ seize ans, fils de John Williams, ministre indépendant à Dearfield pris au commencement de 1704, et amené en Canada, fut reçu dans la maison de M. Le Ber, et fit solennellement son abjuration le 21 Décembre de l'année suivante, entre les mains de M. Mériel qui suppléa pour lui les cérémonies du baptême. Il est à remarquer, que, pour donner à la Sœur Le Ber, la satisfaction d'assister à une cérémonie si touchante, sans qu'elle quittât pourtant sa solitude, M. Le Ber son père, voulut qu'elle eut lieu dans l'Eglise même de la Congrégation, où elle demeurait alors.

l'Auteur un esprit vif, solide et judicieux, un cœur martial et un écrivain familiarisé avec les termes et les façons de parler de l'art militaire. Il écrivit cette Relation vers la fin de l'année 1693 avant le départ des vaisseaux, et l'envoya à l'un de ses fils

---

On en avait usé déjà de la sorte, en 1696, à l'occasion de l'abjuration, qne fit de l'hérésie protestante, une jeune anglaise, agée de vingt-deux ans, et à qui on supléa les cérémonies du baptême. C'était Lydia Longloy, née à Grotten, à deux lieues de Boston, qui avait été prise, en guerre, au mois de Juillet 1694, par des Sauvages Abénaquis. La cérémonie de son baptême avait été fixée au 14 Avril de cette année 1696 ; et pour s'y préparer prochainement, elle passa environ un mois dans la maison des Sœurs de la Congrégation. Elle eut pour marraine, Madame Lemoyne de Maricourt, cousine de la Sœur Le Ber, Marie Madeleine du Pont, qui la nomma Lydie Madeleine ; et pour parrain, M. Le Ber ; et ce fut lui, sans doute, qui pour la satisfaction de sa fille, demanda et obtint que la cérémonie eut lieu dans cette Eglise, où elle s'était mise en réclusion depuis peu de temps. C'est ce qu'on peut raisonnablement conclure de ces paroles, ajoutées sur le régistre de la paroisse : " Elle a été faite dans la chapelle des " Sœurs de la Congrégation, *pour certaines raisons*, et " cela par une permission particulière de M. François " Dollier de Casson, Grand-Vicaire du diocèse. "

alors en France. Parlant du Sauvage qu'on lui avait donné, il dit: " Quand les ennemis furent " arrivés, ils s'avançaient pour joindre nos gens " dont ils croyaient la défaite immanquable; mais " ils furent arrêtés par le lac du Saint Sacrement, " qui s'était dépris, sitot que nos gens l'eurent " passé. Notre Sauvage, que l'on m'avait donné " en la place de mon fils du Chesne, n'ayant pu " suivre nos gens, à cause de sa famille qu'il ame- " nait chargée d'équipages, d'enfants et de vieillards: " les ennemis le joignirent et lui cassèrent la tête. " J'ai bien du regret de la mort de ce brave homme. " Le pays fait une perte considérable: c'était un " guerrier intrépide, qui s'était distingué dans " toutes les occasions où il s'était trouvé."

Un aussi fervent chrétien que l'était M. Le Ber, ne pouvait, dans sa relation, passer sous silence, les circonstances honorables à la piété des Canadiens. Après avoir fait le récit général de cette campagne, il dit à son fils: " Il faut présen- " tement vous faire le détail des particularités. " Les trois chefs, M. Manthet, M. Courtemanche et " M. Lanoue, Canadiens, furent fort unis, et " toutes leurs troupes les imitèrent. DIEU fut " servi pendant toute cette Campagne, comme si " ç'avait été une Communauté de Religieux. Il ne " faut pas que j'oublie la manière avec laquelle M.

" Gay, Ecclésiastique de la Montagne s'est signalé. " Il a agi en Apôtre et en Général d'armée. Dans " la seconde sortie que l'on fit, il s'aperçut qu'une " partie de nos gens lachaient pied, il courut à " eux leur criant: *Vous ne faites donc pas " réflexion, que vous avez à votre tête, la Sainte " Vierge que nous avons prise pour notre protec- " trice; que nous avons déjà reçu d'elle tant de " marques de son assistance, et qu'elle est votre " bouclier? Que craignez-vous? Nous avons " affaire à des infidèles, qui n'ont que la figure " d'homme; et ne vous souvenez-vous pas que vous " êtes les sujets du Roi de France, dont le nom " fait trembler toute l'Europe? Voudriez-vous " ternir la gloire de votre Monarque, par une " lacheté, indigne du nom Français?* Ce discours " remit le courage à beaucoup de nos gens, qui " retournèrent au combat. Il ne s'est point fait " de parti de guerre, où M. Gay n'ait été présent, " et où il ne se soit fait aimer des Français et des " Sauvages par son zèle, et par sa charité, qui n'a " pas de bornes."

Quoique M. Le Ber eut pris part à toutes ces entreprises militaires contre les Sauvages Iroquois, ennemis de la France, il est cependant bien étonnant que ces mêmes Iroquois, l'ayent adopté, et pris solennellement pour leur Protecteur, après la

mort de M. Charles Lemoyne, son beau-frère. Celui-ci, qui avait été fait prisonnier par eux, s'était acquis tant d'estime de leur part dans sa captivité, qu'ils l'avaient choisi pour leur Protecteur auprès du Gouvernement Français; et cette qualité était, depuis, héréditaire, dans sa famille. Il faut donc que la probité, la bonté de cœur et le courage de M. Le Ber lui eussent entièrement gagné les cœurs de tous ces barbares, pour qu'ils aient pu l'adopter ainsi, et le choisir pour leur médiateur et leur appui. Ce fut ce qu'ils déclarèrent, le 23 Mai 1694, dans le Conseil assemblé à Québec. Il était composé des députés des Cinq Nations Iroquoises, des principaux Chefs du Sault St. Louis et de la Montagne, et des personnages les plus considérables, tant ecclésiastiques que séculiers. M. de Frontenac, Gouverneur-général, répondant aux paroles du sixième *Collier* des Cinq Nations, leur dit: "Je suis très content, que vous "m'ayez fait savoir, que vous avez continué d'a- "dopter le Sieur Le Ber et ses neveux, Lemoyne "de Longueuil, et Lemoyne de Maricourt, à la "place du Sieur Lemoyne, leur père. Si dans la "suite, j'ai quelque chose à vous faire savoir, j'en "chargerai volontiers l'un des deux derniers: puis- "que vous m'assurez, qu'ils seront bien reçus, qu'on "aura confiance en eux, et que vos Cabanes le sou-

" haitent." M. de Frontenac ne parle ici que de MM. de Longueuil et de Maricourt, pour leur interpréter ses intentions, dans le besoin: c'est que M. Le Ber, leur oncle, ne possédait pas, comme eux, la connaissance de la langue Iroquoise; et cette circonstance montre de plus en plus dans quelle estime il était auprès de ces barbares, et la confiance singulière, qu'il avait su leur inspirer.

Non content de partager les périls de la guerre, et d'exposer fréquemment sa propre vie, pour procurer le bien public, M. Le Ber destina au métier des armes, deux de ses fils, Jean Le Ber du Chesne comme on l'a vu déjà, et Jacques Le Ber de Senneville, dont nous parlerons bientôt. Pour préparer dans la personne de ce dernier, un défenseur à la Patrie, il eut même soin de l'envoyer en France, afin qu'il y fit son apprentissage dans le métier des armes, et qu'il fut par là, plus en état dans la suite, de défendre son pays.

Il fit plus encore, il construisit à la tête de l'Ile de Montréal, un Fort de pierres, qui put contribuer à la mettre à couvert des insultes des Barbares. Il fut ainsi le premier ou plutôt le seul, d'entre les particuliers, qui sacrifia une partie de sa fortune à la sécurité publique. Déjà, MM. du Séminaire, pour fortifier cette Ile contre les Iroquois, avaient accordé un certain nombre de Fiefs

nobles, sans droit de justice, à des Officiers des troupes du Roi, dans l'espérance qu'ils s'y établiraient, et y feraient les constructions nécessaires pour s'y défendre, en cas d'attaque, tels : les Fiefs du Gué, d'Ailleboust, de Chailly, du Puy, de St. André, de Carillon, de Morel. M. Le Ber, et Charles Lemoyne, son beau-frère, ayant acquis de M. du Gué, en 1679, pour la somme de 1768 livres le Fief qui lui avait été concédé, au haut de l'Ile de Montréal : ils le possédèrent en commun, ainsi que le Fief de Chateauguay et une maison à Québec, jusqu'à ce que, l'année 1683, dans le partage de ces immeubles, le Fief dont nous parlons fut attribué à M. Le Ber. Il avait été surnommé de Bois Briant, par M. du Gué ; et M. Le Ber qui le destinait à l'un de ses fils, l'appela alors De Senneville.

Désirant donc d'en faire un poste militaire, qui put protéger la Colonie ; et voulant pour cela réunir tout autour, des habitants : il demanda à M. Dollier de Casson, l'autorisation d'y construire un moulin, absolument nécessaire pour la subsistance de ceux qu'il voulait y attirer. Il exposa le même dessein à M. De Denonville, Gouverneur-général du Canada. Celui-ci et M. Dollier de Casson, considérant que la demande de M. Le Ber tendait à procurer le bien public de l'Ile de Mont-

réal, l'avancement de la Colonie Française et la sureté du Pays dans cette extrémité de l'Ile, plus exposée qu'aucun autre lieu aux incursions des Barbares, approuvèrent volontiers ce dessein et donnèrent à M. Le Ber toutes les permissions nécessaires. Dans l'acte de cette concession du 18 Août 1686, M. Dollier déclare " qu'ayant une " parfaite connaissance du grand bien que M. Le " Ber avait fait depuis plusieurs années à ce pays, " et de celui qu'il y faisait encore journellement ; " et qu'étant très avantageux d'attirer des habi- " tants, dans cette extrémité de l'Ile, pour la forti- " fier : il accordait de l'avis des MM. du Sémi- " naire, à M. Le Ber l'autorisation de bâtir un " moulin sur son Fief de Senneville, et d'en jouir " lui et les siens en toute propriété." Le Fort fut donc construit, immédiatement après cette concession. Brûlé par les Iroquois en 1691, il fut reconstruit ensuite par M. Le Ber ; et dans un inventaire de l'année 1693, on voit qu'il était muni de diverses pièces d'artillerie, entr'autres de petits canons appelés pierriers et de boites à pierriers. Enfin, sous l'année 1701, nous y trouvons une garnison établie, commandée par le Sieur De Mondion : aussi quelques années plus tard, M. De Vaudreuil, Gouverneur-général du Canada et M. Raudot, en écrivant au Ministre, lui apprenaient

" que le Fort de Senneville construit en pierres au " haut de l'Ile de Montréal, mettait en effet la " Colonie à couvert de ce côté là, de l'invasion des " Sauvages."

Ce poste appelé depuis par eux *Tiotenatokte* c'est-à-dire *là où finissent les cabanes*, ou les maisons; pour indiquer par là l'extrémité de l'Ile, fut surnommé *De Senneville* par les canadiens, du nom du Fief, où il fut établi. Il est pourtant désigné sur plusieurs anciennes cartes, sous le nom de *Fort Saint Paul*, du titre que M. Le Ber avait pris, de la Seigneurie de l'Ile de ce nom, dont il était en possession, depuis longtemps.

S'étant trouvé à Paris en 1664, avec M. Robutel de Saint André et Jean de Lavigne: ils avaient obtenu de M. Jean de Lauzon, comme tuteur des enfants de son fils, Grand Sénéchal de la Nouvelle France, l'Ile de Saint Paul pour en jouir en Fief noble, sous la réserve d'une rente de six minots de blé, avec faculté pour eux, de la diviser en trois Fiefs. Cette Ile fut en effet divisée de la sorte. Quelques années après, Jean de Lavigne, (*) résolu

(*) Jean de Lavigne fut un des plus courageux colons, qui se dévouèrent à la défense de Ville-Marie, dans ces premiers temps. En 1663, il fut le premier qui s'offrit à M. de Maisonneuve pour faire partie de la

de quitter le monde, pour embrasser l'Etat Religieux, avait fait donation de son Fief, par acte privé du 9 octobre 1667, à Marie Le Ber, sœur de celui qui est l'objet de cette notice ; et étant ensuite entré dans la Communauté des Frères de la Charité, établie sur la paroisse de Saint Sulpice à Paris, il avait ratifié, par un acte notarié, passé dans cette ville le 14 Février 1669, la donation qu'il avait faite à Marie Le Ber. Mais celle-ci, qui n'avait suivi ses deux frères en Canada, que pour se sanctifier en ce pays, et y contribuer à l'édification publique, songeait alors à se retirer elle-même du monde, pour suivre l'Institut des Ursulines, à Québec. Le 11 Octobre 1668, elle céda par acte passé dans cette ville, sa Seigneurie à Jacques Le Ber, tant pour reconnaître les services qu'il lui avait déjà rendus, en fournissant à tous ses besoins, que pour le dédommager de la générosité avec laquelle il venait de s'engager à donner aux Ursulines, ce qui était nécessaire pour son Noviciat et sa Profession religieuse. (*)

Milice de la Sainte Famille ; du moins son nom est inscrit le premier dans le rôle de cette milice, où il parait comme caporal de la 1re Escouade.

(*) Dans les *pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, 1853, p. 125, il est dit, que Marie Le Ber fit

Par cette donation Jacques Le Ber se trouva donc propriétaire des deux tiers de l'Ile Saint Paul. Mais comme la Seigneurie de la Cythière, de laquelle l'Ile Saint Paul relevait primitivement n'existait plus, et avait même été réunie au Domaine du Roi, il fit réformer son titre de possession par M. Duchesneau, Intendant, le 18 Juillet 1676. Ce magistrat réunit les deux Fiefs, possédés par M. Le Ber, en un seul, en déclarant qu'il serait nommé à l'avenir *Fief de Saint Paul* et possédé avec tous droits de Seigneurie et de Justice, par M. Le Ber et ses descendants. Louis XIV confirma cette réunion par un brevet signé de sa main à Versailles, le 23 Avril 1700, en exemptant M. Le Ber de payer

---

cette donation au mois d'Août 1669, comme on le lit en effet dans les lettres de M. Duchesneau qui sont reproduites dans cet ouvrage. Mais il paraîtrait que les secrétaires de cet intendant auraient confondu l'acte par lequel Marie Le Ber accepta au mois d'Août 1669, la donation de Jean de Lavigne en sa faveur, avec celui de la donation qu'elle fit elle-même de son fief à Jacques Le Ber, son frère, par devant Romain Becquet notaire à Québec, le 11 octobre 1669 : du moins une copie authentique de ce même acte que nous avons entre les mains, signée par Becquet, porte la date que nous donnons ici. Celui de l'acceptation faite par Marie

aucune somme pour les droits de Sa Majesté. Il n'y avait alors dans ce Fief, qu'environ 50 arpens en culture, sans comprendre 13 ou 14 arpens défrichés, par deux tenanciers.

Déjà Louis XIV, sur la demande de M. de Frontenac, avait donné des lettres de noblesse à M. Le Ber, en 1696 ; et quoiqu'elles lui eussent été accordées moyennant la somme de 6,000 livres ; on voit par tout ce que nous avons dit dans cette Notice, que M. Le Ber avait justement mérité cet honneur. Ces lettres eurent pour fin d'anoblir aussi tous les descendants de M. Jacques Le Ber. (*) Nous allons les faire connaître par les *Notices* suivantes.

Le Ber fut passé et signé dans le parloir des Religieuses Ursulines chez lesquelles elle se trouvait alors. Elle entra au Noviciat, le 14 Octobre 1668, âgée de vingt-cinq ans ; prit l'habit religieux, le 14 Janvier suivant, et fit profession le 15 Octobre 1670, sous le nom de *Sœur Marie de l'Annonciation.* Elle mourut, le 2 Octobre 1714, chargée de mérites, emportant les regrets de toutes ses Sœurs, et laissant une réputation de vertu, qui l'a toujours fait considérer depuis, comme l'une des religieuses Ursulines de Québec, les plus distinguées, à cette époque.

(*) Il mourut à l'âge de soixante-seize ans, et fut inhumé, le 25 Novembre 1706.

LOUIS LE BER.

Louis Le Ber, fils de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne, était qualifié de *Saint Paul*, dès l'année 1677, comme étant l'aîné de la famille et destiné à posséder le Fief de ce nom. Son père l'associa de bonne heure à ses affaires commerciales, et l'envoya plusieurs fois en France, comme son Agent. En 1680, le Supérieur de Saint Sulpice le chargea, malgré sa jeunesse et son inexpérience, d'engager en France, où il se trouvait alors, des hommes pour le Séminaire de Ville-Marie ; et de faire les provisions nécessaires à cette maison. " Nous sommes obligés à M. De Saint Paul votre " fils, écrivait l'année suivante, M. Tronson à M. " Le Ber, du soin qu'il prend, à La Rochelle, " pour nos affaires. Nos MM. de Montréal en " ont été très satisfaits." Lorsque M. Le Ber, son père, fit construire, sur le Fief de Senneville, le Fort dont on a parlé : M. Louis Le Ber de Saint Paul, à qui son père réservait la Seigneurie de l'Ile de ce nom, fit un acte de désintéressement bien remarquable. Comme l'aîné de sa famille,

il renonça aux droits que cet avantage lui donnait sur le Fief de Senneville, voulant que la succession de son père fut divisée en portions égales entre tous ses enfants et spécialement le Fief dont nous parlons ici.

On trouve dans les Archives judiciaires du Baillage de Ville-Marie, sous l'année 1683, une procédure aussi singulière que plaisante, sur un différend survenu, entre Messieurs Le Ber de Saint Paul, Lemoyne de Longueil, Lemoyne de Maricourt, et un individu nommé Jean, que sur sa demande ils avaient pris pour domestique, dans un voyage qu'ils firent à Québec, au fort de l'hiver. Au retour, s'étant arrêtés aux Trois-Rivières, pour en saluer le Gouverneur, M. de Varennes : celui-ci les retint à souper et à coucher. Selon la coutume de ce temps, ils voyageaient sur des traînes, chargées de leurs vivres et conduites par des chiens ; et au besoin, ils se servaient de raquettes, dans leur marche. Le lendemain de leur arrivée aux Trois-Rivières, Jean qui désirait de retourner promptement à Ville-Marie, partit avant eux, avec leurs traînes, leurs vivres, leurs raquettes, leurs couvertures, leurs mîtaines et leurs chaussures de voyage, se persuadant d'abord que ces jeunes Messieurs, qui apparemment différaient trop, à son gré, de partir, l'auraient bientôt atteint.

Mais, quelque diligence qu'ils fissent, ils ne purent le rejoindre, et n'arrivèrent à Ville-Marie, qu'après avoir enduré des fatigues excessives dans leur marche, et de rudes privations. De plus, dans sa fuite, Jean avait emporté avec lui, sans le savoir, des lettres du Gouverneur-Général, pour les Trois-Rivières, que ces Messieurs furent obligés d'y renvoyer ensuite par des porteurs, à leurs propres frais. Cité enfin, devant le Bailli, il dit pour sa défense : Que craignant d'avoir encouru leur disgrâce de ce qu'il était parti sans les attendre, il avait doublé le pas, pour n'être pas atteint par eux, mais qu'il en était très marri, et qu'il leur demandait pardon, de tout son cœur, de cette *petite faute.* Il fut, en effet, condamné à demander son pardon à chacun, conduit chez eux par un Huissier et en outre à 20 livres de dédommagement, à une légère amende et aux frais de la procédure.

M. Le Ber de Saint Paul se fixa ensuite à La Rochelle, et épousa Marie Grignion. Nous ignorons la date de sa mort; mais nous voyons, par le testament de M. Le Ber, son père, fait en 1701, qu'il était déjà décédé, et avait laissé des enfants résidant à La Rochelle, sous la tutelle de leur mère. En 1717 ceux-ci se joignirent à M. Jacques Le Ber de Senneville, leur oncle, pour demander la confirmation de leur Noblesse, qu'ils obtinrent en effet.

PIERRE LE BER.

Outre ce qui a été dit de lui dans la *Vie* de sa sœur, dont il imita la générosité, par des fondations pieuses, M. Pierre Le Ber fonda conjointement avec MM. Charon et Frédin, l'Hôpital-général de Ville-Marie. Leur intention était même, de s'aggréger tous trois au Séminaire; ce que M. Tronson n'agréa pas cependant. Mais il leur donna, le 20 octobre 1692, dix arpents et neuf perches de terre, pour y construire leur hôpital, à la seule condition de prier pour la sanctification, tant des Ecclésiastiques du Séminaire de Paris, que de ceux qui seraient envoyés de ce Séminaire à celui de Ville-Marie. L'acte de donation fut ratifié par M. Pierre Le Ber aussi bien que par les deux autres; comme aussi tous les marchés avec les ouvriers, furent faits par eux trois conjointement. Il est même à remarquer, que M. Pierre Le Ber, fut le seul des associés de M. Charon qui lui demeura fidèle, jusqu'à la mort. C'est le témoignage que lui rend la mère Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec:* "Plusieurs personnes du

" pays, dit-elle, se joignirent à M. Charon, et con-
" sacrèrent leurs biens et leur personne, au ser-
" vice des pauvres; mais dans la suite ils se
" retirèrent. Il n'y eut que M. Pierre Le Ber,
" qui fut constant, et qui vécut d'une manière très
" édifiante dans cette nouvelle maison, où il mourut
" en réputation de sainteté."

Son affection pour cette Communauté parut assez, par ses dispositions testamentaires, qu'il dicta le 11 mars 1707, laissant aux Frères hospitaliers 500 livres de rente perpétuelle. Il n'oublia pas non plus la chapelle de Ste. Anne, monument de sa piété singulière envers cette Ayeule du Sauveur : car il ordonna, qu'après son décès on achevât, sans délai, le tabernacle qu'il avait fait faire, pour le sanctuaire, et qu'on eut soin de le dorer. Comme plusieurs de ses parents n'étaient pas dans un état d'aisance, il leur légua 1000 livres et une pareille somme à son cousin Barroy, qui était attaché à son service: le priant de se souvenir de lui devant DIEU. Il laissa pareillement, diverses sommes aux Récolets de Ville-Marie, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et à l'Eglise paroissiale; et chargea M. Louis Lemoyne, Baron de Longueuil, son cousin, d'exécuter ses intentions.

Nous pouvons remarquer ici, que M. Pierre Le Ber fut le premier d'entre les Canadiens, qui cul-

tiva les arts d'agrément et spécialement la peinture. Ce n'est pas qu'il excellât dans cet art, tant pour la correction du dessein que pour le coloris. Mais il eut le mérite de procurer divers tableaux aux églises du pays, et c'est à son pinceau que nous devons le portrait de la sœur Bourgeoys, qui depuis a été peint et gravé plusieurs fois d'après lui, par des artistes plus habiles. Dans l'inventaire des objets à son usage, trouvés après sa mort, on fait le dénombrement de divers instruments qui lui servaient pour la peinture tels qu'un chevalet, un marbre, diverses sortes de couleurs, des toiles imprimées. On mentionne aussi plusieurs tableaux peints par lui, où il avait représenté Sainte Thérèse, Saint Paul, la Ste. Vierge. Il mourut à l'âge de 38 ans, et fut inhumé le 2 Septembre 1707.

JACQUES LE BER DE SENNEVILLE.

Il fut destiné par son père dès l'enfance au métier des armes, et envoyé en France, ainsi que nous l'avons dit. Dans cette profession, il paraît qu'il s'acquit, l'estime de ses chefs par ses qualités militaires, puisqu'il fut élevé au grade d'Aide de camp en l'année 1696; et ce fut vraisemblablement à lui, que M. Le Ber de Saint Paul son père, adressa en 1693 la Relation de la campagne, dont nous avons parlé. Mais nous ne pouvons dissimuler, que, parmi tous les enfants de M. Le Ber, il fut le seul qui lui donna de justes et graves sujets de plainte, tant pour sa conduite personnelle, que par la dissipation qu'il fit, de 40,000 livres Tournois, reçues en avancement d'hoirie. Aussi son père, pour conserver aux enfants de M. De Senneville, le reste de ses biens qui devaient leur échoir, ne donna-t-il à son fils, par son testament, que la jouissance de tous les meubles et immeubles, qui pourraient lui revenir dans sa succession, spécialement de la seigneurie de Senneville, " la propri- " été de laquelle, dit-il, le Sieur de Senneville ne

" pourra vendre, aliéner, ni engager en quelque " manière que ce soit, ni aucune chose des autres " biens du testateur tant meubles qu'immeubles. " Et en cas que Joseph Hippolyte Le Ber, Ecuyer, " fils de Jacques De Senneville vint à décéder " avant son père, et que le sieur de Senneville ne " laissât pas d'autres enfants en loyal mariage, ou " que ceux-ci ayant des enfants, ils décédassent sans " postérité légitime: au dit cas le testateur veut " et entend que la propriété de la terre de Senne- " ville appartienne au Sieur Pierre Le Ber, Ecuyer, " fils du testateur et aux enfants de feu Louis Le " Ber, Ecuyer, Sieur de Saint Paul, aussi son fils, " leurs hoirs et ayant causes."

La conduite de M. Jacques de Senneville, et ces précautions sévères, que son père crut devoir prendre, expliquent pourquoi la Sœur Le Ber, dans toutes ses affaires temporelles avait recours, après la mort de son père, non à M. de Senneville, son frère ; mais à M. le Baron de Longueuil, son cousin germain, qui lui tenait lieu comme de tuteur; et pourquoi aussi, ce fut M. le Baron de Longueuil, que M. Pierre Le Ber désigna, pour son exécuteur testamentaire. Ces mesures que la sagesse et la prudence commandaient, n'empêchaient pas pourtant, que Mlle Jeanne Le Ber, n'eut pour M. de Senneville, son frère, une affec-

tion sincère, désintéressée et vraiment généreuse. Elle lui en donna une dernière preuve le 18 Septembre 1713, en renonçant en sa faveur, par un acte notarié, à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir dans la succession de M. Le Ber de Saint Paul son père et dans celle de son frère Pierre Le Ber. " Quand même, dit-elle, il se trouverait, que " dans leur testament, ils auraient disposé de leurs " biens, au préjudice de la dite demoiselle Le Ber, " en faveur du dit Sieur de Senneville, contre la " Coutume de Paris, ou autrement; et à cette fin, " elle se démet de toutes ses prétentions, au profit " de Sieur de Senneville, son frère: voulant et " entendant, qu'il en soit mis en pleine possession " et jouissance, en vertu des présentes."

L'exemple de ce fils, qui ne marcha pas sur les traces de son vertueux père, est bien propre sinon à consoler, du moins à rassurer plusieurs pères de famille, qui après avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir, pour élever chrétiennement leurs enfants, ont néanmoins à gémir sur leur conduite. M. Le Ber de Saint Paul fut donné de DIEU à tous les pères comme un modèle de la sollicitude qu'ils doivent à leurs enfants ; il offre donc encore ici, dans sa personne, un motif de résignation à ceux qui ne verraient pas les fruits qu'ils attendaient de leurs leçons et de leurs exemples.

Le fief de Senneville, dont M. Jacques Le Ber avait la simple jouissance, consistait, d'abord, en 200 arpens de terre, concédés par M. Dollier de Casson à M. Sidrac du Gué, capitaine dans les troupes. M. Jacques Le Ber de Saint Paul, en étant devenu le possesseur, y ajouta quelques arpents de terre, qu'il avait acquis de deux particuliers. Enfin, en 1703, M. de Belmont, Supérieur du Séminaire, et successeur de M. Dollier de Casson, voulant accorder quelqu'avantage à M. de Senneville, ajouta à son Fief 39 arpents de terre, par acte du 15 février. Mais la clause qu'il mit dans ce contrat de concession, montre assez que M. de Senneville ne jouissait pas dans le public, de la réputation d'intégrité et de désintéressement, qu'avait laissée M. Le Ber, son père. " Le pre- " neur promet surtout, pour lui, ses hoirs, ou ayant " cause, lit-on dans l'acte de ce jour, de ne traiter " aucune boisson enivrante aux Sauvages, directe- " ment ou indirectement, en quelque manière que " ce soit, à peine de décheoir de la présente Con- " cession; et de perdre, comme dès à présent il y " consent, tous les travaux et les bâtiments qui y " seraient faits, et qui retourneront, de plein droit, " au profit des Seigneurs de l'Ile, sans qu'ils " puissent être obligés à aucun remboursement, " pour les travaux et les bâtiments ainsi confisqués."

Si M. de Belmont inséra cette clause à la Concession, ce n'est pas que le Séminaire dût jamais en tirer avantage, en procédant contre M. de Senneville, selon toute la rigueur du droit. Il en usa de la sorte, pour inspirer à ce gentilhomme des sentiments de crainte, et le retenir dans son devoir, à l'égard de la traite des boissons enivrantes, qu'il avait faite précédemment.

Du moins M. de Ramzay, Gouverneur de Montréal, l'accusa à diverses reprises de violer, par son commerce illicite, les défenses du Roi. Le 30 Juin 1707, le Ministre, M. de Pontchartrain, en écrivait en ces termes à M. Raudot Intendant: " Le Sieur Le Ber de Senneville m'écrit, qu'il a " une terre considérable au bout de l'Ile de " Montréal, dans laquelle il a toujours joui du " droit de traite, et que M. de Ramzay prétend " le troubler dans ce droit. Informez-vous de ce " que c'est, et faites-moi savoir ce que vous " apprendrez sur cela, avec votre avis." Mais ceux qui étaient chargés de réprimer les abus de la traite avec les Sauvages, n'étaient pas toujours fidèles à leurs devoirs, et l'exemple de M. Perrot, dont on a parlé, n'eut, parmi eux, qu'un trop grand nombre d'imitateurs. Pour faire ce commerce avec plus de profit et de licence, M. Perrot avait obtenu du Roi, sous prétexte d'avancer le

défrichement des terres, l'Ile appelée depuis *Perrot* du nom de ce Gouverneur. Cette Ile étant située au-dessus de Ville-Marie, lui donnait le moyen facile d'arrêter les Sauvages à leur passage et de trafiquer avec eux ; puisque par là ils étaient dispensés de descendre avec péril les rapides du Sault Saint Louis, pour aller vendre ensuite leurs pelleteries à Montréal. Dans les mêmes vues, M. de Vaudreuil, Gouverneur-Général, avait obtenu l'Ile aux Tourtes, sans parler de la Seigneurie appelée depuis Vaudreuil, ni de celle de Rigault, l'une et l'autre plus éloignées encore de la ville. Enfin pour les mêmes motifs, M. de Beauharnais, Gouverneur-Général, demanda celle qui a été appelée de son nom, et qui d'abord lui fut refusée, sur le soupçon qu'elle pourrait devenir un nouveau lieu de traite avec les Sauvages. (*)

De la part de pareils magistrats, la réponse que demandait M. de Pontchartrain, fut telle que M.

(*) Le Ministre écrivait à M. de Beauharnais le 24 Mai 1728, en réponse à sa demande : " La concession " de l'Ile aux Tourtes, accordée à feu M. le Marquis de " Vaudreuil, a donné occasion pendant sa vie à des " plaintes continuelles, sur le commerce de l'eau-de-vie : " et ces plaintes étaient véritables. Le lieu où vous " demandez cette concession sera pour le moins, aussi " favorable à la fraude, que l'était l'Ile aux Tourtes.

de Senneville ne put être troublé dans son commerce frauduleux. " Il ne prétend autre chose, " écrivait l'Intendant à ce ministre, que la traite " avec les sauvages, domiciliés sur sa terre; " et nous sommes obligés de vous dire, qu'il est " bien fondé dans sa prétention, qui n'est autre " que celle de tous les habitants de ce pays. La " difficulté que lui fait M. de Ramzay, vient de ce " qu'il prétend, que sous prétexte de traite avec " les Sauvages domiciliés, il traite avec ceux qui " venant d'*en haut*, sont obligés d'aller faire leur " traite à Montréal, sans pouvoir la faire dans les " habitations du haut de l'Ile ; et sous ce prétexte, " il veut l'empêcher de recevoir le paiement des " dettes, que ces Sauvages ont contractées envers " lui, prétendant que ceux qui lui paient ainsi " leurs dettes, ne sont pas domiciliés."

Ce qu'on ose alléguer ici, que M. de Senneville, ne traitait qu'avec les *Sauvages domiciliés sur sa terre*, était manifestement contraire à la vérité: puisque sur le Fief de Senneville, il ne résidait point de Sauvages. D'ailleurs, les dettes contrac-

---

" Il serait plus convenable pour vous de demander " cette concession, dans un endroit exempt de tout " soupçon, et qui vous serait peut-être, plus utile dans " la suite."

tées envers lui, par des Sauvages venus des Pays d'en haut, semblaient prouver assez clairement, qu'il leur avait fait quelque traite ; quoique dans sa défense il assurât n'avoir jamais traité avec aucun d'eux. L'Intendant concluait néanmoins ainsi son rapport : " Nous aurons attention à con- " server le droit du Sieur de Senneville, et à " empêcher qu'il ne fasse d'autre commerce que " celui qui lui est permis." Dans une lettre subséquente, M. de Pontchartrain, ayant rappelé cette distinction à l'Intendant, en lui recommandant d'y tenir la main : toute frivole qu'elle était, cette distinction servit de prétexte à M. de Vaudreuil, et à M. Raudot, pour demander encore, en faveur de M. de Senneville, le commandement d'une Compagnie dans les troupes, comme pour le dédommager d'une perte qu'il eût faite. Ils lui écrivaient en 1708 : " Le Sieur de Senneville " possède un Fort de pierres, au haut de l'Ile de " Montréal ; comme on a jugé à propos de défen- " dre de faire aucune traite, en ce lieu, avec les " Sauvages : cela lui porte un grand préjudice. " Ils supplient, pour le dédommager, de lui accor- " der une Compagnie en Canada ; il a servi en " France en qualité d'Aide de camp, et l'un de " ses frères a été tué à la guerre." Sur cette recommandation, M. de Senneville fut en effet

nommé Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine ; et c'est le titre qu'il a toujours porté depuis jusqu'à sa mort, sans cesser pourtant de se livrer toujours au commerce.

Il ouvrit même un magasin à Ville-Marie, où il vendait des marchandises aux Equipeurs de canots. En 1731, il fit avec Toussaint Pothier fils, une société de commerce, qui était assez considérable pour ce temps : car M. de Senneville étant mort en 1735, on voit par l'inventaire qui fut dressé alors, que la Société avait plus de 64,000 livres en caisse, ses dettes payées. Pour favoriser l'établissement de la Colonie, Louis XIV avait permis aux gentilshommes, d'exercer le commerce, sans déroger pour cela ; et cette facilité qui les autorisait à avoir des marchandises avec eux et à trafiquer, fut l'occasion qui entraina la plupart d'entre eux, à faire en cachette la traite prohibée avec les Sauvages.

M. Jacques Le Ber de Senneville laissa plusieurs enfants. Il avait épousé d'abord Marie Anne Claude de Lacour de Mathieu, et de ce mariage naquit, Joseph Hippolyte Le Ber de Senneville, dont nous parlerons bientôt. En 1722, il épousa en secondes noces, Marie-Louise de Myré de Largenterie, de laquelle il eut quatre enfants : Jeanne Marguerite Le Ber de Senneville née en 1723,

qui se sentant de l'attrait pour la vie religieuse, entra à la Congrégation, où elle mourut postulante, âgée de vingt-trois ans et huit mois, et fut inhumée, le 24 Février, 1747; Marie Louise de Senneville née en 1724; qui épousa le 11 Novembre 1743, Antoine Gabriel François Benoit, de la paroisse de Saint Sulpice à Paris, alors Enseigne et dans la suite Capitaine d'infanterie, et Chevalier de Saint Louis; nous aurons encore occasion de parler d'elle à la fin de ces Notices; Louis Marie de Senneville, né en 1729, qui mourut en bas âge, ainsi que son frère Jacques de Senneville, né en 1728. Jacques Le Ber de Senneville mourut à l'âge de soixante-douze ans, et fut inhumé le 9 Mai 1735. Marie Louise de Largenterie, son épouse, lui survécut plusieurs années, comme il parait par le mariage de sa fille avec M. Benoit, auquel elle se trouva présente.

JOSEPH HIPPOLYTE LE BER DE SAINT PAUL DE SENNEVILLE.

Joseph Hippolyte Le Ber fut envoyé jeune en France et placé parmi les Pages de la Dauphine. Devenu Enseigne d'une Compagnie du détachement de la Marine, il épousa à l'âge de 21 ans, le 26 Janvier 1718, Anne Marguerite Soumande, fille d'un riche négociant de Ville-Marie. Nous avons vu que Jacques Le Ber de Saint Paul, son grand-père, lui avait assuré par son testament, la propriété du Fief de Senneville : Joseph Hippolyte, le 5 Mars 1732, qualifié alors Officier dans les troupes, prêta foi et hommage à M. Normand Supérieur du Séminaire, pour ce Fief, que son père Jacques de Senneville lui avait remis. Après la mort de ce dernier, il posséda aussi le Fief Saint Paul, ce qui lui fit prendre les titres de Saint Paul et de Senneville.

Nous pouvons remarquer ici que l'Ile de Saint Paul, séparée de celle de Montréal, par un petit chenal, était depuis longtemps un lieu de chasse et de pêche, où chacun se croyait en droit de com-

mettre des dégats de toute espèce, au détriment et malgré les réclamations des Seigneurs. En 1708, sur les plaintes des Sœurs de la Congrégation, qui possédaient un tiers de cette Ile, M. Raudot, Intendant, avait défendu à toute personne, d'aller sur leur Seigneurie, sous prétexte de cueillir des fraises, des framboises et d'autres fruits, à peine de dix livres d'amende, contre chacun des contrevenants, et de 20 livres contre ceux qui rompraient les clôtures ou abattraient des arbres : le tout applicable aux Sœurs. M. Jacques Le Ber de Senneville avait aussi adressé à M. Hocquart, Intendant, de semblables plaintes en 1731, pour qu'il réprimât l'audace des chasseurs qui foulaient impunément les grains et les semences, dépouillaient les arbres fruitiers, et exposaient même les bâtiments construits sur cette Ile, au péril de l'incendie. L'Intendant renouvela la défense faite par M. Raudot ; et condamna tous ceux qui seraient pris sur l'Ile, sous prétexte de chasse, ou de pêche, à dix livres d'amende, applicables à l'Hôpital, avec confiscation au profit du Sieur de Senneville, tant des armes pour la chasse, que des ustensiles servant à la pêche.

Mais ces excès ne laissèrent pas de se reproduire comme auparavant. Par l'imprudence des chasseurs, une grange, que les Sœurs de la Congréga-

tion, avaient fait construire, fut consumée par le feu ; et peu après plus de 5 ou 600 bottes de foin, et les clôtures, devinrent aussi la proie des flammes. Enfin, plus d'une fois, les moutons qui paissaient dans l'Ile, furent étranglés par les chiens des chasseurs. Pour exercer plus impunément tous ces dégâts et d'autres semblables, les chasseurs avaient l'impudence d'assurer le fermier de M. de Senneville, qu'ils avaient obtenu des Sœurs de la Congrégation la permission de chasser dans l'Ile ; et ils alléguaient qu'ils avaient celle de M. de Senneville lui-même, quand ils se voyaient repris par le Gardien des Sœurs. A la fin, celles-ci et M. de Senneville présentèrent une requête commune à M. Hocquart en 1740, et ce magistrat, pour ôter tout prétexte aux chasseurs et aux autres, déclara que tous ceux qui iraient dans cette Ile, pour la chasse ou la pêche, et ne seraient pas munis d'une permission par écrit, tant de M. de Senneville, que des Sœurs de la Congrégation, seraient condamnés aux amendes déjà portées et à la réparation des dommages commis.

Joseph Hippolyte de Senneville fut promu à la charge d'Aide major de la Place et du Gouvernement de Montréal, et fait chevalier de Saint Louis. Voici la suite des enfants qu'il eut de Marie Marguerite Soumande, son épouse.

Enfants de J. H. Le Ber et de M. M. Soumande.

1719. Jacques Hippolyte. *Voyez p.* 346.
1720. Anne Elizabeth.
1721. Jean Baptiste. *Voyez p.* 353.
1722. Marie Anne.
1724, 1 Février : Louise.
1724, 23 Décembre : Marie Anne.
1725. François Hippolyte.
1727. Joseph Antoine.
1727. François Marie.
1731. Marie Anne.
1736. Joseph Charles.
1741. Marie Louise.

Marie Marguerite Soumande mourut à l'âge de cinquante ans et fut inhumée le 15 Décembre 1749. De tous les fils qu'elle avait laissés de M. Joseph Hippolyte de Senneville, Jean Baptiste fut le seul qui eut des descendants. Il paraît, que la plupart des autres, moururent fort jeunes, à l'exception de l'aîné de tous, Jacques Hippolyte de Senneville, qui pourtant ne poussa pas sa carrière au-delà de sa vingtième année, comme nous allons le raconter dans la *Notice* suivante.

JACQUES HIPPOLYTE LE BER DE SENNEVILLE.

M. Joseph Hippolyte Le Ber de Saint Paul, qui avait été Page chez la Dauphine, comme on l'a dit et ensuite Mousquetaire, résolut en 1737, d'envoyer en France, Jacques Hippolyte son fils ainé, nommé de Senneville, apparemment pour qu'il s'y formât au métier des armes. Il ne négligea rien pour lui procurer, autant qu'il le pouvait, une traversée heureuse; le batiment qu'il choisit pour son passage, appelé la *Renommée*, était neuf, bon voilier, commode, chargé de 300 tonneaux, armé de 14 pièces de canon et commandé par M. de Freneuse, Canadien, qu'une expérience de 46 ans dans la navigation, avait rendu très habile.

Il y avait 54 hommes sur ce vaisseau, et tout étant prêt pour le départ, on leva l'ancre le 3 de novembre. Mais le 7 du même mois, se voyant menacé de la tempête, l'équipage chercha les moyens de relacher dans l'île Anticosti, et continua de la sorte jusqu'au 14 au matin. Alors les coups de talon, que le navire donna, furent si fréquents

et si effrayants, que tous les passagers craignaient, à chaque instant, de le voir s'ouvrir sous leurs pieds; et avec d'autant plus de raison, que l'eau entrait dans le navire avec abondance. Un danger si imminent ôta bientôt la présence d'esprit à la moitié des passagers et des gens de l'équipage. On n'était qu'à un quart de lieu de la terre. La chaloupe ayant été mise à l'eau, avec vingt personnes, ils coururent les plus grands risques d'être submergés; et peu après deux vagues qui couvrirent la chaloupe, y laissèrent de l'eau jusqu'au genou. Le père Crespel, récolet, l'un de ceux que portait la chaloupe, donna alors l'absolution générale, à tous ses compagnons d'infortune, lorsqu'enfin, un tourbillon de vent les poussa brusquement à terre. Le canot vint ensuite, avec six hommes; et le lendemain il ramena les autres qui étaient restés sur le batiment, au nombre de dix-sept.

On n'avait de vivres que pour cinq semaines, et les navires français qui auraient pu en procurer, ne devaient passer qu'au bout de six ou sept mois. Et encore à une si grande distance de cette île, qu'il était très douteux s'ils pourraient apercevoir de là, les signaux qu'on leur ferait. Enfin, la neige, qui cette année s'éleva à la hauteur de six pieds, les glaces, la maladie, tous ces fléaux réunis,

annonçaient aux naufragés, une mort prochaine et inévitable, sans parler encore du froid, qui leur causait à tous une insomnie continuelle. On résolut donc d'envoyer une partie des naufragés à Migan, à la Grande Terre du Nord, où des Français hivernaient, pour la pêche du loup marin, avec promesse d'envoyer des vivres aux autres. Le jeune de Senneville, qui savait les langues sauvages, fut de ce nombre, afin de servir d'interprète en cas qu'on rencontrât des Indiens dans cette île.

Il y avait douze lieues de haute mer à traverser; le 27 Novembre, 13 hommes se mirent donc sur le canot, et 17 dans la chaloupe, où se trouvait Le Ber de Senneville avec le Père Crespel. Mais la mer étant devenue affreuse, on perdit de vue le canot; et les autres, après avoir essuyé des contretemps infinis, et avoir été contraints de jeter à la mer, une partie de ce qui chargeait la chaloupe, se virent bientôt au milieu de glaces, furieusement agitées, qui se brisaient contre eux. Enfin ce ne fut qu'en se mettant dans l'eau jusqu'à la ceinture, ou au genou, qu'ils purent gagner la terre. Pendant la nuit qui suivit, toute la Baie se glaça; en sorte qu'il fut impossible de dégager la chaloupe; et pour surcroît d'infortune, un vent furieux, qui brisa les glaces de la Baie, emporta la chaloupe dans la mer.

Dans cette extrémité, les naufragés réglèrent leur nourriture à quatre onces par jour. C'était de la colle, ou de la bouillie à l'eau, et le soir de la viande; il n'était pas question de pain ni d'aucune autre sorte d'aliment. Le pot de fer du navire, destiné à faire chauffer le goudron, leur servait de chaudière; et tous ces hommes n'avaient qu'une seule hache, pour se procurer le bois, dont ils ne pouvaient se passer. Voulant se mettre à l'abri de la rigueur de la saison, ils dressèrent incontinent deux cabanes, qu'ils couvrirent de branches de sapin. Mais là, ils eurent à souffrir des douleurs intolérables du froid et de la vermine qui les rongeait: tous, n'ayant point d'autre linge, que celui qu'ils avaient sur le corps au moment du naufrage, et étant par conséquent dans l'impossibilité d'en changer. Cependant, le 5 Janvier, le jeune de Senneville, accourut vers le Père Crespel, qui était dans le bois; et lui apprit, que l'on venait de découvrir deux cabanes de Sauvages; mais la joie de cette découverte fut de courte durée; ces Sauvages étaient à la chasse, et ne devaient revenir qu'après l'hiver.

Le froid devenait de plus en plus intolérable. Un de la troupe voulut aller sur les glaces, pour voir s'il y découvrirait la chaloupe : mais il fut si violemment saisi par le froid, qu'on fut obligé de

le porter ; et il mourut quand il fut dans la cabane. Le maître charpentier mourut aussi, en donnant des marques d'une grande piété. Le 16 Février, trois autres du nombre desquels M. de Freneuse moururent, coup sur coup ; et deux autres ensuite. Enfin, le 6 mars, une grosse neige, poussée par un vent du Nord très-violent, mit le comble à toutes leurs souffrances : car la neige tombant continuellement dans la cabane, le feu s'éteignit et il n'y eut pas de moyen de le rallumer. Pour ne pas mourir de froid, ils n'eurent d'autre expédient, que de se tenir tous ensemble, se serrant les uns auprès des autres, sans boire ni manger que de la neige, depuis le mercredi matin, jusqu'au samedi ; et encore, quatre ou cinq de la troupe moururent-ils pendant ce temps.

Le samedi, la température s'étant un peu radoucie, le Père Crespel sortit avec trois hommes, pour aller chercher du bois et de la farine ; et quoiqu'ils ne fussent restés dehors qu'un quart d'heure, deux d'entre eux eurent les pieds et les mains gelés, et moururent au bout de quelques jours. Il fut même impossible d'aller au bois. On se vit donc contraint de faire la colle à froid : ce qui faillit leur ôter la vie à tous par la cruelle altération et l'ardeur violente, que cette colle leur fit souffrir, pendant toute la nuit. Bientôt il n'y eut plus

que trois hommes qui furent en état de marcher, et le jeune de Senneville eut à son tour, les jambes gelées ainsi que les mains. Les malades empirant tous les jours, la grangrène se mit dans leurs plaies, et le Père Crespel, qui ne pouvait se procurer de médicaments, était obligé de se servir d'urine pour les nettoyer. Dans cet état, ils répandaient une infection insupportable, non seulement dans la cabane, mais même aux environs.

Enfin au mois d'Avril, le jeune de Senneville succomba lui-même ; mais sa mort fut celle d'un fervent chrétien. Le Père Crespel dans la relation qu'il a publiée de son naufrage, en parle ainsi : " Il imita les vertus de M. Vaillant, fils, (dont le " père avait déjà succombé,) ou plutôt, ils se ser- " virent de modèles l'un à l'autre : mêmes dou- " leurs, même patience, même résignation. Que " ne puis-je bien rendre, tout ce que ces deux " jeunes hommes me dirent, quelques jours avant " leur mort ? Ils me faisaient rougir, de n'avoir " pas autant de courage à les consoler, qu'ils en " avaient à souffrir. Avec quel respect et quelle " confiance, ne parlaient-ils pas de la Religion et " de la miséricorde du Seigneur ? Dans quels " termes ne m'exprimaient-ils pas leur reconnais- " sance ? C'était bien les deux plus belles âmes

" et les deux meilleurs cœurs que j'aie connus de " ma vie.

" Le Sieur de Senneville m'avait plusieurs fois " prié de lui couper les jambes, pour empêcher " que la gangrène ne gagnât plus haut. Ses " prières furent inutiles: lui représentant que je " n'avais pas d'instruments propres à cette opéra- " tion; et que quand même je voudrais la risquer, " loin de le soulager, elle ne ferait qu'augmenter " ses douleurs, sans pour cela le garantir de la " mort. Alors il mit ordre à ses affaires, il écrivit à " ses parents, de la manière du monde la plus " touchante; et rendit son esprit à DIEU, le 13 " vers le soir, âgé d'environ vingt ans."

JEAN-BAPTISTE LE BER DE SAINT PAUL ET DE SENNEVILLE.

Jean-Baptiste Le Ber, frère puiné du précédent, et fils de Joseph Hippolyte Le Ber de Saint Paul, porta d'abord le nom de *Senneville*, avant la mort de son père, bien qu'il signât déjà : de *Saint Paul*. (*) Comme ce dernier, il entra dans la carrière militaire, où il fut d'abord Enseigne dans le Détachement des troupes de la Marine, entretenu par le Roi dans le pays. A l'âge de vingt-deux ans, il épousa le 25 Juin 1743, Marie Catherine Gauthier de Laverendrye, qui en avait dix-neuf. Pour

(*) Comme M. Jean-Baptiste Le Ber avait été appelé d'abord de *Senneville*, ce titre lui fut encore donné après la mort de son père, même dans les actes publics, au lieu de celui de *Saint Paul*, qu'il aurait dû porter. Aussi dans le *Journal* de son voyage, qui eut lieu en 1761, M. Saint Luc de Lacorne, a-t-il l'attention de le qualifier de *Saint Paul*, et de donner le même titre à Marie Catherine de Laverendrye, son épouse. Enfin, il désigne l'un de leur fils par le nom de *Saint Paul*, et l'autre par celui de *Senneville*.

augmenter sa fortune il obtint de M. de Lajonquière, Gouverneur-Général, et de M. Bigot, Intendant, une étendue de terrein, située au bout de la profondeur des Seigneuries du Sault Saint Louis, et de Châteauguay, enclavée entre celles de Ville-Chauve et de la Prairie de la Madeleine, et sur une lieue et demie de profondeur. Elle lui fut accordée le 22 Décembre 1751, pour en jouir à titre de Fief et de Seigneurie, en toute justice ; mais avec un privilège, qui pouvait jeter du louche sur le motif qui lui avait fait demander cette terre ; et rendre même suspecte l'intégrité des magistrats, qui la lui avaient accordée, comme au nom du Souverain. Car il lui était expressément permis, par son titre de concession, de *faire la traite avec les Sauvages* ; et cette clause fut même insérée au Brevet du Roi, qui confirma la concession le 1er Septembre 1754.

Toutefois, il ne devait pas jouir longtemps de cette Seigneurie, ni même la laisser à aucun de ses enfants, non plus que ses autres domaines, quoiqu'il ait eu de son mariage une très nombreuse postérité.

Enfants de J. Bte. Le Ber et de M. C. Gauthier de Laverendrye.

1744. Pierre Hippolyte.
1744. 10 Octobre : Joseph.
1746. 31 Mars : Jacques.
1748. 22 Avril : Louise Josephte.
1749. 9 Juillet : Françoise Marie.
1750. 17 Juillet : Jacques.
1751. 14 Octobre : Antoine.
1753. 3 Avril : Jean Charles.
1754. 23 Avril : Anne Catherine Charlotte.
1755. 18 Septembre : Marie Anne Catherine,
1757. 13 Janvier : Catherine Louise.
1759. 10 Juillet : Ignace.
1760. 22 Août : Louise Catherine.

On voit par ce tableau, que l'année 1760, Jean Baptiste Le Ber de Saint Paul avait déjà treize enfants, et on a pu remarquer par le tableau précédent, qu'en 1741, Joseph Hippolyte Le Ber, son père, en avait eu douze. Il est cependant bien surprenant que l'année 1761, toute cette famille fut éteinte, à la réserve d'une tante de M. Jean Baptiste Le Ber, le seul reste des Le Ber de Saint Paul en Canada. Cette extinction si rapide ne fut pas particulière à la famille dont nous parlons : elle n'était qu'une suite des arrêts de la justice de Dieu, sur presque toute la Noblesse du

Pays, qui fut comme anéantie et disparut en peu de temps avec la domination française.

On a dit, dans l'*Introduction* de cet ouvrage, qu'en formant la Colonie Canadienne, le dessein de la divine Providence, manifesté par ceux qu'elle chargea de l'exécuter, avait été de porter dans cette partie de l'Amérique, la foi et les mœurs de la véritable Eglise de JÉSUS-CHRIST. Et, si cette même Providence avait élevé quelques-uns d'entre les premiers colons au-dessus des autres, par des titres, des honneurs, et des richesses: c'était afin de se servir de ceux-ci, pour attirer plus efficacement les autres à la pratique de leurs devoirs. Tel a été, en effet, le motif de l'inégalité des conditions parmi les hommes, et de l'institution du pouvoir public après le péché. Toutefois la Noblesse Canadienne, dépositaire de ce pouvoir et des distinctions dont le Souverain l'avait revêtue, n'usa pas de ces avantages conformément aux vues de DIEU. Au lieu de se servir du pouvoir et des titres d'honneur pour faire observer les lois divines et humaines: elle sembla n'en user au contraire que pour exciter les simples particuliers par son exemple, au mépris des obligations les plus sacrées.

Sans entrer ici dans un détail qui serait étranger à ces notices historiques sur la famille Le Ber,

nous ferons remarquer, que pendant que la ville de Québec était assiégée par les Anglais, et qu'on y était réduit à la famine, des Gentilshommes ne laissaient pas dans cette ville, comme à Ville-Marie, et ailleurs, de se livrer aux dissipations les plus scandaleuses et à l'amour effréné des plaisirs. Immédiatement après la prise de Québec, un Prêtre du Séminaire de Ville-Marie déplorait ainsi ces scandales en s'adressant dans un sermon au peuple de cette dernière ville: "Depuis " cinq ou six ans que le feu de la guerre est allu- " mé, a-t-on vu cette Colonie moins coupable et " moins criminelle ? Au contraire, les crimes, les " injustices s'y sont multipliés plus que jamais. " Malgré les cris et les exhortations des ministres " de JÉSUS-CHRIST, on a toujours vu continuer les " désordres : doit-on être surpris après cela, de voir " continuer les châtiments du Ciel ? Depuis environ " cinq mois, que notre armée était assemblée à Qué- " bec, pour la défense de cette capitale, dans le " temps même où nos ennemis nous cernaient de " tous côtés, où les feux de leurs canons et l'éclat de " leurs bombes, renversaient les maisons et réduisaient la ville en cendres : que de crimes et de bri- " gandages ! que de vols et de rapines ! que d'abomi- " nations et quel libertinage n'y commettait-on pas " publiquement ! "

L'hiver qui précéda la prise de Québec, on se livrait à Ville-Marie aux divertissements et aux plaisirs sans mesure; et ces scandales dans un temps de guerre et de calamité publique, malgré les exhortations les plus véhémentes des Ministres du Seigneur, montraient assez que l'iniquité était montée à son comble. En publiant un Mandement de M. de Pontbriant, qui ordonnait des prières publiques, un prêtre du Séminaire de Ville-Marie, disait aux citoyens de cette ville, le 6 Mai 1759 : " Vous n'avez que trop imité l'ancien peu-" ple (le peuple Juif) dans ses ingratitudes, ses " infidélités, ses idolâtries. On n'a point vu, il est " vrai, parmi vous, des idoles de pierre, de bois ou " de métal: mais combien y voit-on encore tous " les jours de ces idoles de chair, de ces idoles de " la vanité, plus parées que nos autels, qui sem-" blent ne venir dans le temple de DIEU, que " pour lui disputer ses adorateurs? Combien, " parmi vous, qui offrent un encens sacrilège aux " idoles du monde, à l'idole de la fortune, à l'idole " du plaisir? Pleurez, pleurez vos péchés, et " convertissez-vous au Seigneur. Retranchez ce " luxe de vos habits, qui semble augmenter de jour " en jour, avec la misère publique. Renoncez à " ces parties de plaisir, à ces veilles, à ces prome-" nades nocturnes, si dangereuses pour les mœurs.

" Sortez de ces académies de jeu, également con-
" traires aux loix de l'Eglise et de l'Etat; et abs-
" tenez-vous de ces vols, de ces rapines, de ces
" fraudes, de ces injustices, si criantes devant
" DIEU et devant les hommes.'

Pendant le carnaval de l'année 1758, lorsque, par suite de la disette, les vivres se vendaient à des prix exorbitants, par exemple, le blé à quinze livres le minot, les pois à vingt-quatre, la farine jusqu'à cent livres le quintal, et toujours en espèces sonnantes; qu'enfin, le peuple était contraint de se nourrir en partie de viande de cheval: M. Bigot, Intendant, osa bien donner trois grands bals à Québec; et avec tant de scandale, que l'on y jouait encore le lendemain jusqu'à sept ou huit heures du matin, aux jeux de hazard. Pendant un mois tous les jours, ces sortes de jeux furent portés à des excès qu'on aurait peine à croire: il y eut jusqu'à 900 louis joués en un seul coup; et à la fin du carnaval, M. Bigot avoua qu'il avait perdu, pour sa part 50,000 livres; quoiqu'au dire du public, il eut perdu 50,000 écus.

On ne comprendrait pas comment M. Bigot, avec ses modiques appointements d'Intendant, pouvait néanmoins faire de telles pertes, si une lettre de M. de Montcalm au Maréchal de Bélille ne nous expliquait ce secret: "M. Bigot, dit-il, ne

" paraît occupé, que de faire une grande fortune, " pour lui et ses adhérents, et ses complaisants. " L'avidité a gagné les Officiers, les garde-maga- " sins, les Commis. Vers la Rivière St. Jean, " vers l'Ohio, ou auprès des Sauvages dans les " Pays d'en haut, tous font des fortunes éton- " nantes. Ce n'est que certificats faux, admis " légalement. Le moindre Cadet, un sergent, un " canonier reviennent avec vingt, trente mille " livres, en certificats, pour marchandises livrées " aux Sauvages, pour le compte de Sa Majesté. " Si les Sauvages avaient le quart de ce que l'on " suppose dépensé pour eux : le Roi aurait tous " ceux de l'Amérique, et les Anglais aucuns. Ces " dépenses qu'on a payées à Québec, par le Tréso- " rier de la Colonie, vont à vingt-quatre millions ; " l'année d'auparavant, elles n'avaient été que de " douze à treize : cette année elles iront environ " à trente-six. J'ai parlé souvent, avec respect " sur ces dépenses à M. de Vaudreuil, à M. Bigot: " chacun en rejette la faute sur son collègue. Il " paraît que tous se hâtent de faire leur fortune " avant la perte de la Colonie, que plusieurs peut- " être désirent, comme un voile impénétrable de " leur conduite."

M. Jean-Baptiste Le Ber de Saint Paul, ne pouvait se faire illusion, sur le péril que courait

la Colonie, de passer au pouvoir des Anglais; et songeait déjà, en 1758, à préparer les voies, pour son passage en France, où il avait dessein de se fixer avec sa famille. Dans cette vue, il vendit, le 13 Mai 1757, à un habitant de la paroisse de Saint Laurent, Jean Baptiste Crevier, son fief de Senneville ; (*) et le 11 Août de l'année suivante, il vendit, de concert avec Marie Anne Le Ber de Senneville, sa sœur, la Seigneurie de Saint Paul, à M. Ferdinand Feltz, chirurgien major des troupes. Elle consistait en 552 ou 553 arpents de terre, qu'ils lui cédèrent avec tous les bâtiments meubles, animaux et les instruments d'agriculture, pour la somme de 75,000 livres, dont 35,000 leur furent payées comptant. Comme M. Le Ber de Saint Paul avait résolu de quitter le Canada: il fut stipulé dans le contrat de cette vente, que les

(*) En 1765, Jean Baptiste Crevier, désirant de conserver l'égalité entre ses enfants, dans le partage qu'il devait leur faire de ses biens ; et étant bien aise d'ailleurs d'éviter le droit de Quint, dû pour ce Fief, qui relevait de la Seigneurie de Montréal, en pleine foi et hommage : M. de Montgolfier, Supérieur du Séminaire et représentant des Seigneurs, lui fit la remise de cette somme qu'il aurait pu exiger, et le fief de Senneville fut mis alors en roture.

40,000 livres restant, lui seraient payées, à lui ou à son procureur, dans la ville de la Rochelle, le 15 Mai 1761, en espèces d'or et d'argent, ayant cours en France.

Enfin Québec fut pris, comme l'avait annoncé M. de Montcalm, et la colonie française passa entre les mains des Anglais. Il fut convenu alors entre les deux couronnes, que tous les Canadiens, qui voudraient prêter serment de fidélité à l'Angleterre, pourraient conserver leurs propriétés; et que dans l'autre cas, ils devraient les vendre, dans un temps déterminé, à des sujets de Sa Majesté Britannique. Cette clause contraignit la plupart des Gentilshommes canadiens à quitter le pays, et à vendre, à vil prix, leurs maisons et leurs terres. Ainsi les seigneuries, auxquelles ils avaient donné leurs noms, et qu'eux-mêmes, ou leurs devanciers avaient établies à grands frais, passèrent, de leur consentement, entre les mains de leurs vassaux, et quelquefois de leurs fermiers, qui prirent leur place, et furent investis des mêmes priviléges. Bien plus, plusieurs de ces gentilshommes faisaient même crier leurs Seigneuries aux portes des églises sans que personne se présentât pour les acquérir.

Dans ces circonstances impérieuses, M. Jean-Baptiste Le Ber de Saint Paul, alors lieutenant dans les troupes, vendit le 26 Septembre 1761, à

René Cartier fils, la seigneurie qu'il avait obtenue en 1751, comme il a été dit, et qui fut appelée depuis de la Salle. Mais quoique cette terre s'étendit depuis la seigneurie de Villechauve, jusqu'à celle de la Prairie de la Madeleine, et qu'elle eut une lieue et demie de profondeur dans toute cette étendue, il la mit à si bas prix, qu'il la céda pour la somme de 10,000 livres, en donnant même à l'acquéreur douze ans pour la payer, et encore ne devait-il commencer ce payement, qu'à partir du 1er Janvier 1764. La nécessité où il se voyait réduit de quitter promptement le pays, l'obligea d'accepter de pareilles conditions; et immédiatement après, il partit pour Québec, afin de s'embarquer dans le vaisseau *l'Auguste*, sur lequel un grand nombre de gentilshommes Canadiens devaient monter aussi, pour passer en France. Il conduisit avec lui, Madame Le Ber de Saint Paul, son épouse, Marie Anne de Senneville sa sœur, et ses deux fils encore jeunes, M. de Senneville et M. de Saint Paul, l'un et l'autre cadets à l'aiguillette, les seuls enfants qui lui restaient alors.

Enfin, après avoir été retenu, dans la rade de Québec pendant trois jours, par un gros vent de Nord-Est, le batiment partit, le 15 Octobre 1761. Il portait une partie de l'élite de la Noblesse canadienne : Le Chevalier de Lacorne, MM. de Por-

neuf, de Varenne, de Laverendrye, de Saint Bin, de Contrecœur, de Ladurantaie, Godefroy de la Perrière, et beaucoup d'autres, ainsi qu'un certain nombre de soldats ; plusieurs dames et demoiselles de qualité ; enfin quelques riches marchands qui passaient aussi en France. Il paraît que la réunion de toutes ces personnes, leur fit perdre de vue dès le départ, leur infortune et le motif qui les obligeait d'abandonner ainsi le sol canadien. Du moins, à voir la gaieté et les procédés beaucoup trop libres de plusieurs d'entre eux, on ne les eût pas pris pour des fugitifs obligés d'abandonner leurs amis et leurs domaines. Cependant, une furieuse tempête qui dura 48 heures, leur fit prendre à tous, des manières plus graves et leur inspira des sentiments plus chrétiens. Pendant cette tourmente, ils se virent à deux doigts de leur perte; plusieurs mêmes furent blessés ou estropiés par les valises, les malles et les autres objets de transport, qui roulaient de tous côtés : les secousses brusques et violentes que la tempête imprimait au navire, ayant rompu les liens qui tenaient d'abord tous ces objets assujetis. Le danger où ils se virent alors réduits les porta à faire à DIEU bien des vœux et bien des promesses.

Mais le calme ayant succédé à l'orage, fit bientôt oublier à la plupart, non seulement le danger qu'ils

avaient couru, mais encore toutes les promesses et les vœux qu'ils venaient de faire. Car il paraît qu'ils ne craignirent pas de se laisser aller alors à des dissipations et à des amusements que la décence condamne et que la religion réprouve. Du moins, M. St. Luc de Lacorne, l'un d'eux, s'exprime ainsi, en rappelant le péril auquel ils venaient d'échapper: " Que de vœux au ciel! que de pro-" messes !..... le dirai-je ? combien de *parjures !* " Mais DIEU exauça, pour cette fois, les prières que " les bons lui offraient, et nous fûmes délivrés par sa " main puissante, de la mort que nous croyions iné-" vitable. "

Toutefois, sortis de ce danger, ils se virent bientôt au moment de périr par le feu, qui, de la cuisine prit au bâtiment; car, sans la diligence du capitaine et celle des passagers, tous fussent devenus la proie des flammes. Les cris des femmes éplorées, les lamentations de plusieurs d'entre les hommes, répandirent dès ce moment, dans les cœurs de tous, une terreur que rien ne put dissiper. Comme le vaisseau avait été considérablement endommagé par l'incendie, et qu'il n'était plus possible d'y faire la cuisine: chacun fut contraint de vivre au biscuit. Mais le défaut de toute autre nourriture, eut bientôt épuisé leurs forces; et en outre,

le mal de mer avait réduit tous les passagers à un état de prostration, qui semblait les anéantir.

Le vent d'Est, qui souffla avec une violence extrême, renouvela peu après leurs premières alarmes; et il aurait infailliblement jeté le vaisseau sur la côte, sans les efforts intelligents des marins qui prévinrent assez tôt ce danger. Mais dans la nuit du 13 au 14 Novembre, le ciel demeurant constamment couvert, et la pluie tombant avec abondance, toutes les manœuvres se faisaient sans connaissance du lieu où l'on était. L'incertitude de la route, le défaut de nourriture, l'accablement de l'équipage, qui consistait en 15 hommes seulement, y compris même le capitaine, le lieutenant, le cuisinier et les mousses, dont deux étaient estropiés: toutes ces circonstances remplirent les passagers de la plus sombre tristesse, et la consternation était générale. Le navire voguait ainsi au gré des vents et de l'orage; la tempête augmentait: lorsqu'enfin les hommes de l'équipage perdirent courage, et prirent la résolution désespérée de se mettre sur le hamac, ce qui causa la perte du vaisseau. En vain le capitaine employa-t-il les raisons les plus pressantes pour les déterminer à faire un dernier effort. Tout fut inutile, et jusqu'au moyen extrême employé par le lieutenant, de les faire sortir de leur hamac à coups de bâton. Ces hommes

étaient, pour ainsi dire, déjà morts; la fatigue, l'aspect d'un naufrage certain, les ayant tous comme anéantis.

M. St. Luc de Lacorne, qui était monté sur le pont, apprenant du capitaine et du lieutenant, qu'il n'y avait plus d'espoir, et que la dernière ressource était de faire côte, descendit incontinent, et annonça à tous les passagers, le parti désespéré qu'on était contraint de prendre. Ils adressèrent alors de nouvelles prières à DIEU, firent encore des vœux et des promesses. Mais déjà le navire était poussé vers la côte par les vagues les plus impétueuses, qui semblaient à chaque instant l'élever jusqu'aux nues, et l'engloutir ensuite au fond des abîmes. Enfin, au milieu de cette tourmente il échoua, et par la furie de la mer, il tourna sur le côté, à 120 ou 150 pieds de la terre.

Tous les passagers montèrent alors sur le pont. Plusieurs épouvantés par le danger, se jetèrent à l'eau, croyant arriver à terre, et périrent misérablement. Les autres s'accrochant aux haubans, s'efforçaient de résister aux vagues, qui se succédaient; plusieurs furent néanmoins enlevés et périrent dans les eaux. Le navire qui faisait eau de toutes parts, était déjà à moitié plein; il ne restait plus d'autres ressources que deux chaloupes: lorsqu'une vague furieuse enleva la plus grande,

qui fut toute démembrée et jeta l'autre à la mer. Alors quelques-uns se jetèrent promptement dans cette chaloupe, entr'autres le Capitaine et M. St. Luc de Lacorne. Quoiqu'elle fut sous le vent du navire, un coup de mer la remplit presqu'entièrement; une seconde vague l'éloigna du vaisseau, et dans l'instant une troisième la jeta sur le sable. Ce fut vers les deux ou trois heures après-midi, le 15 Novembre 1761. Il ne se sauva en tout que sept personnes, qui d'abord saisies par le froid, ne pouvaient ni agir, ni même parler. Enfin entre cinq et six heures de ce même jour, le navire étant venu se briser sur la côte, ils eurent encore sous les yeux le lugubre spectacle des corps morts de tous les autres passagers, au nombre de 114.

Ainsi périt la famille Le Ber de Saint Paul, de Senneville dans la personne de M. Jean-Baptiste de Saint Paul, lieutenant, de Dame Marie Catherine Gauthier de la Verendrye son épouse, de Hippolyte Le Ber et Louis Le Ber leur fils; enfin, de Marie Anne Le Ber de Senneville, sœur de Jean-Baptiste. Il ne resta plus en Canada, de toute cette famille, un peu auparavant si nombreuse, que Marie Louise Le Ber de Senneville, tante paternelle du précédent et épouse de M. Benoît, capitaine d'infanterie et chevalier de St. Louis; en sorte que cette dernière, ainsi que M. François Marie Soumande Delorme,

oncle maternel de Jean-Baptiste, furent les seuls héritiers de ses biens.

Ce triste exemple de la caducité et de l'illusion des choses humaines, montre en même temps la grande miséricorde de DIEU sur ces naufragés, même dans le genre de leur mort, quelque funeste et quelque lamentable qu'elle puisse paraître. Il leur donna à tous, durant les deux jours qui précédèrent, et surtout au moment où le vaisseau échoua, le temps le plus opportun, et l'occasion la plus pressante qu'ils pussent jamais avoir, pour penser sérieusement à leur Eternité, pour se repentir sincèrement de leurs fautes, et se jeter enfin dans les bras de sa Miséricorde infinie. C'est la remarque que les Saints Docteurs, ont faite au sujet des hommes qui périrent par le Déluge. DIEU qui voulait le salut de tous ces pécheurs, quelque criminels qu'ils fussent, ne fit pas tomber les eaux tout à la fois pour les étouffer comme il l'aurait pu. Pour donner à chacun le temps de se reconnaître et d'invoquer sa miséricorde, il les fit tomber peu à peu par une pluie de quarante jours et quarante nuits. Voyant cette pluie étonnante persévérer après plusieurs jours et les eaux s'élevant toujours, envahir les lieux où ils s'étaient retirés : ils ne purent plus douter de la réalité du châtiment que Noé n'avait cessé de leur prédire ; et se virent tous

dans la nécessité de s'exciter au repentir et d'apaiser ainsi la Justice de DIEU. Aussi St. Pierre nous apprend-il, que JÉSUS-CHRIST en descendant aux Limbes, *annonça* leur délivrance *à ceux qui avaient été incrédules à la prédication de Noé*, et qui y crurent ensuite, lorsqu'ils en virent de leurs yeux l'accomplissement. Si DIEU ne leur eût pas ménagé dans sa justice miséricordieuse, ce genre de mort et les eût laissé mourir naturellement, ils eussent persévéré dans leur impénitence jusqu'à la fin de leur vie. Pour eux, il fut donc bien plus avantageux de périr par les eaux du Déluge, qui leur devint ainsi un moyen très-efficace de salut.

Nous pouvons en dire autant d'un grand nombre de ceux, qui périrent dans le naufrage de *l'Auguste*. Ils reconnurent dans ce désastre même, la vanité des plaisirs et des faux biens de ce monde, et virent enfin, se dissiper les illusions, qui les avaient captivés jusqu'alors, et dans lesquelles plusieurs d'entr'eux auraient persévéré jusqu'à la mort. Nous aimons à penser, que la foi chrétienne se réveillant alors dans leur cœur, ils firent à DIEU le sacrifice de leur vie en expiation de leurs péchés et trouvèrent, dans l'acceptation même de leur mort, un moyen da satisfaire à la justice divine.

Nous pouvons remarquer encore, qu'en exerçant ainsi sa miséricorde sur ces gentilshommes, DIEU

se montra également miséricordieux envers le peuple Canadien. Si l'ancien état de choses eut persévéré depuis comme auparavant, quelle barrière aurait donc été capable d'arrêter les désordres, puisque nous avons vu que la guerre la plus meurtrière, la famine la plus affreuse, et d'autres fléaux tels que la contagion, la misère publique, n'avaient pu y mettre un frein? Il est permis de penser que l'exemple de la Noblesse, eut achevé de pervertir ce bon peuple, en lui ravissant sa foi. Car la Noblesse du Canada eut imité celle de la France qui, peu après cette époque, se fit gloire de l'incrédulité, du mépris des choses saintes, de l'autorité même, et provoqua la triste et lamentable révolution, dont elle fut elle-même la victime. DIEU, qui voulait préserver la nation Canadienne de ce malheur, afin de conserver par elle, la foi catholique, dans cette partie de l'Amérique septentrionale, fit donc disparaître la Noblesse, qui était un obstacle à ce dessein, et multiplia en même temps, avec bénédiction, cette nation privilégiée. Elle se composait alors de 75,000 âmes, et aujourd'hui elle en compte près d'un million, sans parler encore de près de cent mille Canadiens résidant dans les Etats-Unis d'Amérique. Nous allons voir un effet de cette bénédiction, dans la postérité particulière de François Le Ber, chef de la branche de cette famille, qui

subsiste encore aujourd'hui, principalement à Ville-Marie.

GÉNÉALOGIE DES LE BER

ISSUS DE

FRANÇOIS LE BER

FRÈRE DE

JACQUES LE BER DE SAINT PAUL.

François Le Ber, Ier du nom, fils de Robert et de Colette Cavelier, de la province de Normandie, et de la paroisse de Pistres, diocèse de Rouen, fut le chef des Le Ber, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à ce jour à Ville-Marie, et à la Prairie de la Madeleine. Il était frère de Jacques Le Ber de Saint Paul ; et par conséquent oncle de Jeanne Le Ber, dont on a donné la Vie dans cet ouvrage. Avant sa venue en Canada, il avait épousé à Pistres, Françoise Le François, de laquelle il eut une fille, nommée Anne Le Ber. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Marguerite Le Seur ; et après la mort de celle-ci, il partit pour le Canada, afin de contribuer par son dévoue-

ment, conjointement avec Jacques Le Ber, son frère, à l'établissement de la colonie de Ville-Marie, où il conduisit sa fille Anne Le Ber.

En 1662 il épousa, dans cette ville, Jeanne Testard, fille de Jean Testard, et d'Anne Godefroy, de la paroisse de Saint Vincent à Rouen. On voit, par son contrat de mariage, que Jeanne Testard était sœur de Jacques Testard, sieur de Laforêt, et de Charles Testard, sieur de Folleville; et que Jean Godefroy, sieur de Linctot, était son oncle maternel; qu'enfin, Michel Godefroy sieur de Linctot, et Louis Godefroy sieur de Normanville, étaient ses cousins germains. Les personnes les plus distinguées du pays, honorèrent de leur présence le mariage de François Le Ber. Outre MM. Paul de Maisonneuve, gouverneur de l'Ile de Montréal, d'Ailleboust, Zacharie du Puy, major de la garnison, Jacques Le Ber, Charles et Jacques Lemoyne: on y vit M. Jacques Leneuf de La Potherie, gouverneur des Trois-Rivières, et Michel Leneuf de Hérisson son Lieutenant. François Le Ber fut l'un de ceux qui en 1663, s'offrirent à M. de Maisonneuve, pour composer la *Milice de la Sainte Famille*, et il est mentionné à la quatrième escouade, dans le rôle qui en a été conservé jusqu'à ce jour.

François Le Ber donna en mariage, Anne Le

Ber, sa fille, à Antoine Barroy, habitant de la Prairie de la Madeleine. Antoine, fils d'un chirurgien était né au diocèse de Bourges, dans la paroisse de Saint Nicolas Chantel en Bourbonnais. Son mariage célébré le 12 Janvier 1672, fut signé par divers membres des familles Le Ber, de Saint Paul, et Lemoyne ; et parmi ces signatures, on trouve celle de Jeanne Le Ber, alors âgée de dix ans. De ce mariage naquit Anne Barroy, qui devint dans la suite, Sœur de la Congrégation, et différente de Marie Anne Barroy, née vers l'année 1679, qui épousa en 1697, François Ardouin.

François Le Ber se fixa à la Prairie de la Madeleine, et laissa plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne Testard ; entre autres : Joachim Jacques, né en 1664 ; en 1666, Marie Le Ber, qui épousa dans la suite un nommé Hervé, et mourut à la Prairie, en 1756, âgée de 91 ans ; comme aussi Anne Le Ber, qui épousa Hélibrand Lootman, habitant de la Nouvelle Angleterre, et dont un fils, Jean-Baptiste Lootman, épousa à Ville-Marie en 1717, à l'âge de vingt-six ans, Marguerite Cardinal qui en avait dix-sept. Mais parmi les enfants de François Le Ber et de Jeanne Testard, celui qui laissa des descendants, et dont la postérité subsiste encore aujourd'hui, fut François Le Ber II, qui est l'objet de la table suivante :

FRANÇOIS LE BER IIe.

FRANÇOIS LE BER IIe naquit vers l'an 1673 et devint dans la suite Capitaine de milice de la paroisse de la Prairie, où il mourut en 1753, âgé de 79 ans. Il avait épousé en 1698, Marie Anne Magnan qui mourut en 1760, âgée de 84 ans ; et de laquelle il eut un grand nombre d'enfants, dont voici la suite.

1699. Jacques ; il eut pour parrain Jacques Le Ber de Saint Paul.

1702. Joséphine Suzanne ; elle épousa François Boisseau et mourut en 1780.

1706. FRANÇOIS IIIe du nom; il laissa une nombreuse postérité, *ainsi qu'on le verra par le tableau suivant.*

1703. Suzanne ; elle épousa le sieur Dupuis, et mourut en 1778.

1709. Louis ; il épousa en 1745, Marguerite Prudhomme, alors âgée de 20 ans, de laquelle il eut Marie-Anne, qui épousa André Roy en 1766.

1710. Marie-Anne ; elle épousa en 1729, Ange Lafontaine.

1712. Jeanne, qui mourut en bas âge.

1713. Antoine.

.... Elizabeth.

FRANÇOIS LE BER IIIe.

FRANÇOIS LE BER IIIe du nom, né en 1706, fut comme son père, Capitaine de Milice à la Prairie. Il épousa Marie Charlotte Lefèvre, morte en 1790, âgée de 82 ans; de laquelle il eut un grand nombre d'enfants dont les suivants laissèrent postérité.

IGNACE LE BER, épousa en 1765 Marie Anne Bourdeau, de laquelle il eût :

1765. FRANÇOIS V. *Voyez la page suivante.*
1767. Jacques.
1769. Antoine.
1770. Marie Josephte.
1771. Marie Charlotte.
1773. Ignace.

JACQUES LE BER, épousa, en 1770, Marie Audet, de laquelle il eût :

.... Charlotte.
1772. Jacques.
1774. Eustache.
1780. Louise.
1781. Marie Françoise.
1785. Catherine.
1786. Josephte.

JOSEPH LE BER, *qui se fixa à Ville-Marie et dont la postérité est l'objet d'une notice particulière, p.* 381.

FRANÇOIS IV. *Voyez le tableau suivant.*

FRANÇOIS LE BER IV.

FRANÇOIS LE BER IVe du nom. Il succéda à son père comme Capitaine de milice à la Prairie, et épousa en 1756, Marie Angélique Bourdeau, de laquelle il eut plusieurs enfants. Il mourut en 1788, âgé de cinquante-six ans.

1757. François.
1758. Louis, *Voyez p.* 380.
1760. Jacques.
1762. Marie Angélique.
1765. Eustache.
1767. Alexis.
1768. Monique.
1769. Jean-Baptiste ; et un autre de même nom.
1772. Marie Charlotte.
1775. Marguerite Julie.
1776. Eustache.
1777. Antoine.
1778. Joseph.

FRANÇOIS LE BER V.

FRANÇOIS LE BER Ve du nom, fils d'Ignace Le Ber et de Marie Anne Bourdeau épousa le 3 octobre 1785 Marie Anne Déniault, de laquelle il eut:

1787. FRANÇOIS XAVIER, Ier du nom. *Voyez le tableau suivant.*
.... Marie Anne.
.... Jean-Baptiste.
.... Ignace.
.... Antoine.
.... Angélique.
1793. Catherine.
1795. Louise.

FRANÇOIS-XAVIER I.

FRANÇOIS-XAVIER LE BER Ier du nom, fils de François Le Ber V et de Marie Anne Deniault, épousa Louise David, de laquelle il eut :

- 1818. Marie Louise.
- 1819. FRANÇOIS-XAVIER II. *Voyez le tableau suivant.*
- 1822. Joseph.
- 1823. Esther.
- 1825. Marie Elmire.
- 1828. Cécile.
- .... Louis Alfred *qui est établi à St. Constant.*
- 1832. Marguerite.

FRANÇOIS-XAVIER II.

FRANÇOIS-XAVIER LE BER II, fils de François Xavier et de Louise David, épousa d'abord Sophie Lescarbot, de laquelle il eut :

- .... Sophie Elmire.

Il épousa en secondes noces, Euphémie Surprenant, de laquelle il eut :

- 1850. Marie Rose.
- 1852. François David
- 1858. Marie Louise.

LOUIS LE BER.

Louis Le Ber, né en 1758, de François Le Ber IV, et de Marie Angélique Bourdeau, devint, dans la suite, lieutenant, puis 2nd Capitaine de milice à la Prairie. Il épousa le 15 Février 1790 Madeleine Le Page, de laquelle il eut 14 enfants, dont voici la suite; et mourut le 4 Avril 1816.

1790. Louis.
1791. François.
1792. Marie Louise, qui épousa Joseph Baillargeon et mourut en 1820.
1793. Toussaint. Il épousa Louise Brosseau de laquelle il eut:
  1821. Louise.
  1826. Edouard.
.... Adelaïde.
1795. Alexis.
1796. Marie Julienne.
1799. François-Xavier.
1800. Josephte.
1802. Julien.
1803. Madeleine.
1805. Zacharie.
1806. Jacob.
1809. Médard.

BRANCHE DES LE BER

établis à

VILLE-MARIE.

JOSEPH LE BER, fils de François III et de Charlotte Lefèvre, naquit vers l'an 1748 ; et épousa en 1773 Marguerite Amable Biron, de la paroisse de Ville-Marie, agée de vingt ans. Comme elle y avait laissé ses parents et leurs amis, et qu'elle avait de la peine à vivre à la Prairie de la Madeleine : Joseph Le Ber, son époux, alla se fixer à Ville-Marie, par complaisance pour elle. Ce fut alors que la famille Le Ber, qui dans la personne de François Le Ber 1er, avait quitté cette ville pour s'établir à la Prairie de la Madeleine, revint à Ville-Marie, dans la personne de Joseph Le Ber, dont la postérité n'a pas cessé, depuis, d'y demeurer. Il eut de Marguerite Amable Biron, trois fils, qui laissèrent postérité, et trois filles, comme on le voit ici par ce tableau.

1775. JEAN-BAPTISTE. Après avoir épousé d'abord Louise Turcot, il épousa en secondes noces, l'année 1804, Marguerite Cardinal de laquelle il eut :
- 1805. Marg. Domitille.
- .... Joseph Narcisse.
- 1814. Jean-Baptiste.
- .... Eusèbe, *passé dans les Etats-Unis.*
- .... André, Calixte.

..... FRANÇOIS *Voyez le tableau suivant.*

1784. Marie Josephte.

1786. PIERRE, il épousa en 1809 Marie Boyer de laquelle il eut :
- 1813. François-Xavier.
- 1814. Pierre.
- 1815. Marie Phébée.
- 1816. Marie Aurélie.

Étant ensuite devenu veuf, Pierre Le Ber épousa Angélique Gervais, de laquelle il eut :
- 1818. Thérèse Angéliq.
- 1821. Apolline.
- 1822. Pierre Joseph.
- 1823. Marie Héloïse.
- 1826. Joseph Antoine.
- 1828. Marie Delphine.
- 1831. Louis Edouard, qui épousa Felicité St. Jean.
- 1834. Rachel.
- 1836. Pierre Gédéon.
- 1838. Marie Olive.
- 1841. J. B. Zéphirin.
- 1842. Marie-Joséphine.

1789. Marie Marguerite.

1793. Marie Julie.

FRANÇOIS LE BER.

François Le Ber, fils de Joseph Le Ber et de Marguerite Amable Biron, épousa en 1800, Marie Marguerite Baudin, de laquelle il eut :

1801. François-Xavier.
1802. Marie Marguerite.
1803. Pierre Victor.
1804. Marie-Victoire.
1806. Antoine Benjamin *qui passa dans les E.-U.*
1808. Joseph Victor, *voy. le tableau suiv.*
1811. Joseph.
1812. Marie Phébée.
1814. François-Xavier.
1816. Pierre Théodore.
1818. Jeanne Domitille.

JOSEPH VICTOR.

Joseph Victor, né en 1808, de François Le Ber V et de Marie Marguerite Baudin, épousa Euphrosine Rivert de laquelle il eut :

1829. M. Marg. Euphrosine
1831. Delphine.
1834. L. Alexis Hector.
1836. Joseph Ovide.
1839. George.
1843. Charles Victor.
1845. Alexandre Edmond.
1848. Marie Hermelande.
1851. Marie Jeanne Philomène.
1856. François-Xavier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A.

ALLARD (Simon), 131.

AMITIÉ (caractère de la vraie), 70 et suiv.

AMOUR réciproque des parents et des enfants; quel en doit être le motif, 87, 88. Heureux effets que produit cet amour, quand il est ce qu'il doit être, 158, 159.

ANACHORÈTES; salutaire influence qu'ils exercent dans l'Eglise, 81, 82, 83, 84.

ANGE GARDIEN; dévotion de Mlle Le Ber envers son Ange Gardien, 43, 44.

ANGES; dévotion de Mlle Le Ber envers les Saints Anges, 41. Ce qu'en rapportent les Ursulines, 42. Assistance qu'elle reçoit des Saints Anges, 244, 245.

ANNE (Eglise en l'honneur de Ste.) construite à la Pointe St. Charles, puis démolie, 162. Nouvelle Eglise construite dans le même quartier, dans quel dessein, 163.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France, mère de Louis XIV; estime qu'elle fait du nom qu'elle a reçu au baptême, 5. *Note* à ce sujet, 6.

ANTICOSTI (Ile d'); l'équipage de *La Renommée* veut y relâcher, 346.

ANTOINE (St.) v. *Anachorètes.*

ARCHAMBAULT (Jacques), 130.

ARDOUIN (François), 375.

ASSEMBLÉES; dangers des Assemblées du monde, 60. Prudence chrétienne des parents de Mlle Le Ber par rapport à ces assemblées, 61, 62.

AUGUSTE (l'); naufrage de ce vaisseau, 368.

AUSTÉRITÉS (les) de Mlle Le Ber, 179, 180, 181.

B.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, auteur d'une *Histoire de l'Amérique Septentrionale;* ce qu'il y rapporte de Mlle Le Ber, XV, XVI.

BARBIER (la sœur) de la Congrégation, aide à ensevelir M. Jean Le Ber Du Chesne, 124. Signe l'acte de réclusion de Mlle Le Ber, 141.

BARROY (Antoine) épouse Anne Le Ber, cousine germaine de Mlle Le Ber, 375.

BARROY (Anne), cousine de Mlle Le Ber, 195. Lui annonce l'approche de l'armée Anglaise, 219. devient Sœur de la Congrégation, 231 et suiv. Particularités qu'elle nous a conservées sur Mlle Le Ber, 235, 236. Soins qu'elle lui donne dans sa dernière maladie, 260.

BARROY (Marie Anne), épouse Fr. Ardouin, 375.

BEAUHARNOIS (de), obtient la seigneurie dite depuis de *Beauharnois*, 337.

BELMONT (de), Supérieur du Séminaire de Villemarie, auteur d'une *Vie* de Mlle Le Ber, XV, 178. Ce qu'il écrit au sujet des ouvrages de broderie de Mlle Le Ber, 185, 186. Ce qu'il rapporte des entretiens de Mlle Le Ber avec son directeur, 207. Bénit un étendard, 218. Ce qu'il dit de la défaite des Anglais, 222, 223. Pose la 1re pierre d'un nouveau bâtiment des Sœurs de la Congrégation, 241. Ce qu'il rapporte dans la dédicace de sa *Vie* de Mlle Le Ber, 271. Prononce son éloge funèbre, 272.

BIGOT, intendant du Canada. Ses bals et ses parties de jeu, 359. Ce que dit de lui le marquis de Montcalm, 360.

BIRON (Marguerite Amable), 384.

BIZARD, lieutenant des gardes, est insulté par le Gouverneur de Ville-Marie, 307.

BOSTON, incendie qui a lieu dans cette ville, et dans quelles circonstances? 221.

BOURGEOYS (la Sœur Marguerite), Fondatrice et Supérieure de la Congrégation, parle de Mlle Le

Ber dans ses *Mémoires*, XV. Se dévoue à l'instruction des petites filles de Ville-Marie, 13. Motif qui la fait repasser en France, 14. Affection qu'a pour elle Mlle Le Ber, et motifs de cette affection, 64, 65. Ramène de France plusieurs coopératrices, 67. Ensevelit le corps de M. Le Ber Duchesne, 124. Fait construire une Eglise, but principal qu'elle se propose, 129, 130. Estime réciproque de la Sœur Bourgeoys et de Mlle Le Ber, 224, 225, 226. Réflexion de la Sœur Bourgeoys au sujet des trois classes de personnes logées à la Congrégation, 228, 229. Recommandation qu'elle fait avant de mourir, 238. Cette recommandation n'est pas exécutée, pourquoi ? 239.

C.

CAHE (Jean), abjure l'hérésie, 314.

CALLIÈRE (de), Gouverneur de Ville-Marie, marche à la rencontre des ennemis, 122.

CALLIMAQUE, inventeur des chapiteaux Corinthiens, 72.

CARTIER (Jacques), beaux sentiments qu'il exprime dans la dédicace de la *Relation* de son second voyage en Canada, 6, 7, 8. Motif qui le conduit dans l'Ile de Montréal, 8.

CARTIER (René), 368.

CATHERINE DE SIENNE (Ste.), Mlle Le Ber veut imiter sa retraite domestique, 84. Conduite des

parents de Mlle Le Ber dans cette circonstance, 85 et suiv.

CAVELIER (Colette) 373.

CHAMBLY, combat qui s'y livre, issue de ce combat, 123, 124.

CHARON DE LA BARRE (François); son pieux projet, 125.

COLOMBIÈRE (de la), sorti de la compagnie de St. Sulpice, désire y rentrer, 127.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, institut fondé par la Sœur Bourgeoys, 64. Prédilection de Mlle Le Ber et de son père pour cet institut, 229, 230, 231. Construction nouvelle dédiée à *Notre-Dame des Anges*, 241. Plan de cette construction, 243.

CORINTHE; les chapiteaux corinthiens, ainsi nommés du nom de cette ville, à quelle occasion? 71, 72.

CRESPEL (le père) Récollet, donne l'absolution générale à ses compagnons d'infortune, 347. Monte dans une chaloupe pour aller à Mingan, 348. Récit qu'il fait de la mort du Sieur Le Ber de Senneville et de quelques autres, 351, 352.

CREVIER (Jean-Baptiste), achète le fief de Senneville, 361.

D.

DENONVILLE (de), gouverneur-général, 320.

DOLLIER DE CASSON, Supérieur du Séminaire de Ville-Marie, fait la cérémonie solennelle de la

réclusion de Mlle Le Ber, 137, 138, 139. En signe l'acte, 141. Description de cette touchante cérémonie, 142 et suiv. Ce qu'il écrit à ce sujet, 147. Est auteur d'une *Histoire du Mont Réal*, éloge qu'il y fait de M. Jacques Le Ber, 312. Lui accorde l'autorisation de bâtir un moulin, 321.

DUCHESNEAU, intendant, 324.

E.

ÉGLISE de la Congrégation ; Mlle Le Rer contribue à sa construction, 131 et suiv. Forme de cette Eglise, 133 et suiv. Est consumée par un incendie, 293.

ÉLOGE FUNÈBRE de Mlle Le Ber, 273 et suiv.

ÉPITAPHE de Mlle Le Ber, 270.

ÉPREUVES INTÉRIEURES de Mlle Le Ber ; comment elle les soutient, 190 et suiv.

ESTHER ; conduite de cette Reine, imitée par Mlle Le Ber, 59.

F.

FAMILLE (la sainte) de Jésus, Marie, Joseph. Ardeur des premières familles de la colonie Française pour imiter ce parfait modèle des familles chrétiennes, 88, 89, 90.

FAMILLE (milice de la Ste.), son établissement et son but, 89, 90.

FRANÇOIS Ier, v. *Rois de France.*

FRENEUSE (de) capitaine du vaisseau *la Renommée*, 346. Son naufrage, 347. Sa mort, 350.

FRONTENAC (le comte de) gouverneur-général. Ce qu'il répond au 6me collier des cinq nations, 318.

G.

GAGE (Thomas) gouverneur de Montréal, 234.

GAUTHIER DE LAVERENDRYE (Marie Catherine), 353, 368.

GAY, prêtre de St. Sulpice, missionnaire des Sauvages. Eloge que fait M. Jacq. Le Ber, de son courage et de son zèle, 316, 317.

GAY (Pierre), 130.

GENEVIÈVE (Ste.), Mlle Le Ber peut lui être comparée, 220.

GODÉ (Nicolas), 126.

GODEFROY (Anne, Jean, Michel et Louis), 374.

GUYOTTE, prêtre de St. Sulpice, curé de Ville-Marie, 126.

H.

HENRI IV., v. *Rois de France.*

HERVÉ, 375.

HOCQUART, intendant, renouvelle les défenses faites par Raudot, 343, 344.

HOSPITALIÈRES (Religieuses) de St. Joseph, après l'incendie de leur maison, vont loger à la Congrégation, 228.

HUMILITÉ ; exemples de cette vertu que donne Mlle Le Ber, 13 et suiv.

I.

ILE DE MONTRÉAL ; Motif qui y conduit Jacques Cartier, est le même qui dirige plus tard les associés de l'œuvre de Montréal, VII, VIII. Elle est consacrée à la Ste. Famille, IX, X. Zèle des premiers colons, X, XI. Fort et moulin construits à la tête de l'Ile, 319, 320.

IROQUOIS ; les alarmes continuelles qu'ils donnent à la colonie, sont l'occasion de l'établissement de la milice de la Ste. Famille, 89, 90. Ils prennent pour protecteur M. Jacques Le Ber, 317. Brûlent le Fort qu'il avait fait construire, 321.

J.

JEAN-BAPTISTE (St.), patron de Mlle Le Ber ; elle prononce son vœu de réclusion le jour de sa fête ; elle l'imite dans sa retraite, 116, 117.

JONQUIÈRE (de la), gouverneur-général, 354.

JUCHEREAU (la mère), auteur d'une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, XV. Y fait mention de Mlle Le Ber, 207, 245. Ce qu'elle rapporte de la vénéra-

tion dont elle fut l'objet après sa mort, 268, 269. Ce qu'elle écrit au sujet de M. Pierre Le Ber, 329, 330.

L.

LACORNE (le chevalier de), 232.

LACORNE (St. Luc de), frère du précédent, 233. Echappe au naufrage, 367, 368.

LACORNE (Marie Madeleine de Chapt de), entre à la Congrégation, 232.

LANGUET DE GERGY, curé de St. Sulpice à Paris, 250.

LAVIGNE (Jean de) courageux colon de Ville-Marie, 322. Entre chez les FF. de la Charité, à Paris, 323.

LE BER (Robert), père du suivant, 373.

LE BER (Jacques), père de Mlle Le Ber, 1. Motif qui l'amène en Canada, 2. DIEU bénit ses entreprises commerciales, 2, 305. Son désintéressement, 306. Il est anobli, 3. Son généreux sacrifice comparable à celui d'Abraham et récompensé dès ici-bas, 147 et suiv. Grand exemple qu'il donne aux pères de famille, 151, 152. Son sentiment touchant la vente des liqueurs aux Sauvages, 309. Son courage et les services qu'il a rendus à sa nouvelle patrie, 311, 312, Son zèle, 313 et suiv. Relation écrite par lui d'une campagne à laquelle il avait pris part, 314.

LE BER DE ST. PAUL (Louis), fils ainé du précédent, est envoyé plusieurs fois en France, 326. Son désintéressement, 327. Se fixe à la Rochelle, 328.

LE BER DUCHESNE (Jean), frère du précédent; commande une compagnie de Canadiens, est blessé mortellement dans un combat contre les ennemis, 124. Devoirs que Mlle Le Ber rend à sa dépouille mortelle, 124, 125. Dessein qu'il avait eu, avant de mourir, de contribuer à l'établissement d'un hôpital, 125.

LE BER (Pierre), frère des précédents; se joint à M. Charon, 160, 329. Contribue à la construction de l'Eglise de la Congrégation, 161. Ce que lui fait entreprendre sa dévotion envers Ste. Anne, 161. Témoignage qu'il donne de sa haute piété, 162. Son dévouement à l'institut de la Congrégation, 163. Ses dispositions testamentaires, 330. Sa mort et sa sépulture, 164, 331. Son talent pour la peinture, 331.

LE BER DE SENNEVILLE (Jacques), frère des précédents. A quoi le destine son père, 332. Sujets de plainte qu'il donne à son père, 332, 333. Son trafic avec les Sauvages, 336 et suiv. Ses alliances, 340. Sa mort, 341.

LE BER DE ST. PAUL DE SENNEVILLE (Joseph Hippolyte), fils du précédent, 342. Ses charges et ses distinctions, 344. Noms de ses enfants, 345.

LE BER DE SENNEVILLE (Jacques Hippolyte), fils ainé du précédent; s'embarque pour la France,

346. Fait naufrage, 346 et suiv. Sa mort édifiante, 351, 352.

LE BER DE ST. PAUL ET DE SENNEVILLE (Jean-Baptiste), frère du précédent, 353; obtient une seigneurie avec la permission de faire la traite, 354. Noms de ses enfants, 355. Il périt dans le naufrage de l'*Auguste*, 355 et suiv.

LE BER (Marie), tante de Mlle Le Ber, fait profession chez les Ursulines à Québec sous le nom de sœur *Marie de l'Annonciation*, 325.

LE BER (Marie Louise), nièce de Mlle Le Ber et fille de son frère, Jacques de Senneville, 368.

LE BER (François), oncle paternel de Mlle Le Ber, chef de la branche cadette des Le Ber, 373; s'enrôle dans la Milice de la Ste. Famille, 374; se fixe à la Prairie de la Madeleine, 375.

LE BER (François II), fils du précédent; grand nombre d'enfants qu'il a de son mariage avec Anne Magnan, 376.

LE BER (François III), fils du précédent, épouse Marie Charlotte Lefebvre; noms de leurs enfants, 377.

LE BER (François IV), fils du précédent, épouse Angélique Bourdeau; noms de leurs enfants, 378.

LE BER (François V), neveu du précédent, épouse Marie Anne Déniault; noms de leurs enfants, 378.

LE BER (François-Xavier 1er), fils du précédent, épouse Louise David; noms de leurs enfants, 379.

LE BER (François-Xavier II), fils du précédent épouse en premières noces Sophie Lescarbot, et en secondes nôces, Euphémie Surprenant, 379.

LE BER (Louis), fils de François IV, épouse Madeleine Lepage; noms de leurs enfants.

LE BER (Joseph), fils de François III, épouse Marguerite Amable Biron, quitte La Prairie pour Ville-Marie, 381; noms de leurs enfants et de leurs petits-enfants, 382, 383.

LEMOYNE (Charles), baron de Longueuil, oncle maternel de Mlle Le Ber, s'enrôle dans la milice de la Ste. Famille, 89. Prisonnier des Iroquois, il gagne leur estime, 318.

LEMOYNE DE LONGUEUIL, fils du précédent, gouverneur de Ville-Marie. Sa bravoure qui le fait surnommer le *Machabée du Mont Réal;* ce qu'il fait avant de marcher à la rencontre de l'ennemi, 217, 218. Les Iroquois l'adoptent, 318.

LEMOYNE DE MARICOURT, frère du précédent; il est adopté par les Iroquois, 318, 319.

LEMOYNE (Jeanne), mère de Mlle Le Ber, 3, 4. Première éducation qu'elle donne à sa fille, 6 et suiv. Elle l'envoie aux Ursulines de Québec, 15. Sa maladie et sa mort, 107, 108.

LEMOYNE (Françoise et Marguerite), cousines de Mlle Le Ber, sœurs de la Congrégation, 67.

LÉONIDE (Saint), Martyr; amour chrétien qu'il avait pour son fils Origène, 93.

LESCARBOT ; beau témoignage qu'il rend à la piété des Rois de France, V, VI.

LONGLOY (Lydia), abjure l'hérésie, 315.

LOUIS XIII, Voy. Rois de France.

LOUIS XIV anoblit la famille Le Ber, 3 ; ordonne une assemblée des principaux citoyens du Canada, dans quel fin ? 309. Permet le commerce aux gentilshommes, 340.

LOUIS XV maintient la famille Le Ber dans sa noblesse, 3.

M.

MACÉ (la mère), hospitalière de St. Joseph ; ses rapports avec Mlle Le Ber, 63.

MAISONNEUVE (Paul de Chomedey de), gouverneur de l'île de Montréal, est parrain de Mlle Le Ber, 4. Etablit la milice de la Ste. Famille, 89, 90.

MANCE (Jeanne), institutrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, est marraine de Mlle Le Ber, 4, 5. Reçoit fréquemment la visite de sa filleule, 7, 8.

MARIE, Voy. Vierge.

MARIE (Ste.) d'Egypte ; heureuse influence de sa vie pénitente sur les personnes de son sexe, 82.

MARTIN (St.) ; sa conduite à l'égard d'une recluse de son temps, 103 et suiv. Réflexions de son historien, à ce sujet, 104, 105, 106.

MÉRIEL (Henri Antoine), prêtre de St. Sulpice, reçoit l'abjuration de Jean Cahe et de Samuel Williams, 314.

MICHEL (St.); dévotion de Mlle Le Ber à ce glorieux archange, 42.

MONTCALM (le marquis de); ce qu'il écrit au maréchal de Bélisle, 359. Il prévoit la prise de Québec et la perte de la colonie, 362.

MONTGOLFIER, supérieur du Séminaire de Ville-Marie, 162, 163, 178, 361.

MORIN (la Sœur) parle de Mlle Le Ber dans ses *annales de l'Hôtel-Dieu* de Ville-Marie, XV.

N.

NAUFRAGE, V. Renommée et Auguste.

NEW-YORK, 215.

NOBLESSE CANADIENNE; elle est infidèle à sa mission, 356. Ses scandales tant à Ville-Marie qu'à Québec, 357, 358, 359. Gentilshommes qui périssent dans le naufrage de l'*Auguste*, 364 et suiv.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS (chapelle de) construite par la Sœur Bourgeoys; dans quel dessein? 65, 66.

NOTRE-DAME DE PITIE (Eglise de) construite sur le terrain qu'occupaient l'ancienne église de la Congrégation et la cellule de Mlle Le Ber, 294, 295. Dessein de la Divine Miséricorde dans la construction de cette église, 296 et suiv.

NOUVELLE-FRANCE; piété de ses premiers colons, XIII. Leur vertu admirable prouve la vérité de l'Eglise catholique, XIII, XIV. Ils ont grande-

ment à cœur d'imiter la Sainte Famille, XVII, XVIII.

O.

OBEISSANCE ; quelle fut l'obéissance de Mlle Le Ber à son directeur, 196 et suiv.

ORIGÈNE ; son amour chrétien pour St. Léonide, son père, 94.

P.

PARURES IMMODESTES ; sentiments de Mlle Le Ber et de ses parents touchant ces sortes de parures, 55. Lettres pastorales qui les condamnent ; *note* à ce sujet, 56 et suiv.

PAUL (St.) ermite, Voy. ANACHORÈTES.

PELETIER (Maurice Le), directeur du Séminaire de St. Sulpice, à Paris, 281.

PENSIONNAT ; conduite de Mlle Le Ber après sa sortie du pensionnat des Ursulines, 47 et suiv. Pensionnat de la Congrégation ; Mlle Le Ber y fonde des places gratuites, 246, 247, 248. Genre d'éducation qu'elle y exige, 248 et suiv.

PERPETUE (Ste.) martyre ; sa fermeté inébranlable dans la Foi, et la fausse tendresse que son père a pour elle, 153 et suiv.

PERROT, gouverneur de l'Ile de Montréal, obtient l'île appelée depuis de son nom, 337. Trafique avec les sauvages et leur vend des boissons enivrantes 306. Ses violences tyranniques très-nui-

sibles au bien de la colonie, 307. Il est destitué, 308.

PISTRE, en Normandie; lieu d'origine de la famille Le Ber, 1, 372.

POINTE ST. CHARLES, massacres qu'y font les Iroquois, 126. Voy. ANNE (Sainte).

PONTCHARTRAIN (de), ministre de France; ce qu'il écrit à l'intendant, 336. Sa lettre à M. de Beauharnais.

POTHIER (Toussaint), 340.

PRAIRIE DE LA MADELEINE; M. de Callière y établit son camp, 122. Le chef de la branche cadette de la famille Le Ber va s'y fixer, 375.

Q.

QUEBEC; Mlle Le Ber y est conduite, pourquoi et à quelle occasion, 14, 15. Voy. URSULINES. Une flotte anglaise vient attaquer cette capitale, 215; cette flotte périt misérablement, 220, 221. Grand conseil des sauvages assemblé à Québec, 318. Voyage qu'y fait Louis Le Ber de St. Paul avec ses deux cousins, 327, 328. Les Anglais s'emparent de Québec, 362.

R.

ROIS DE FRANCE (les), François 1er, Henri IV, et Louis XIII. Quel fut leur dessein en envoyant des navigateurs en Canada, V.

RAMSAY (de), gouverneur de Montréal; accusation qu'il porte contre le Sieur de Senneville, 336.

RAUDOT, intendant; ce que lui écrit le Ministre touchant le Sieur de Senneville, 336.

RÉCLUSION; Mlle Le Ber fait vœu de vivre recluse l'espace de cinq ans, dans la maison paternelle, 96, 97. Sa manière de vivre, 98 et suiv. Ce qu'elle fait, à la mort de sa mère, 108 et suiv. Elle fait vœu de réclusion perpétuelle, 116 et suiv. Elle soupire après une retraite encore plus parfaite 127. Elle obtient de vivre recluse dans la maison des Sœurs de la *Congrégation*, 132, 133. Joie qu'elle éprouve dans sa cellule, 200, 201.

RECUEILLEMENT; ce qu'il produit dans Mlle Le Ber, 37, 38, 39.

RÈGLEMENT; exactitude de Mlle Le Ber à en observer tous les points, 32; motifs de cette exactitude, 33 et suiv. Son règlement de vie dans sa cellule, 119 et suiv, et 181 et suiv.

RENOMMÉE (la), naufrage de ce navire, 346.

RICHELIEU, (le cardinal de), pourquoi il avait résolu de supprimer en France tous les petits collèges, 252.

S.

SACREMENT (Très-Saint); dévotion de Mlle Le Ber envers le Très-Saint Sacrement, 49 et suiv. Don d'une lampe d'argent, fait par sa famille, 51. Exposition et 40 heures, 165. Bonheur qu'éprouve

Mlle Le Ber d'habiter auprès du Très-Saint Sacrement, 166 et suiv. Ce qu'elle propose à la Sœur Bourgeoys pour le faire honorer davantage, 172.

SAINT-PÈRE (Jean de), 126.

SAINT-VALIER (de), évêque de Québec; ses lettres pastorales contre les parures immodestes, 56, 57, 58. Il fait une visite à Mlle Le Ber et lui procure celle de deux anglais, 174 et suiv. Donne la confirmation à un nègre, 313.

SAUVAGES (traite avec les), et commerce de l'eau-de-vie, 306 et suiv., 335 et suiv.

SÉGUENOT, prêtre de St. Sulpice, confesseur de Mlle Le Ber; lui permet de faire un premier vœu de réclusion, 78, 79; puis un second, 96, 97; puis un troisième, 115 et suiv.

SENNEVILLE (Fort de), avantages de ce Fort pour la sûreté de Ville-Marie, 322. Nom que les sauvages lui donnaient, 322. V. *Le Ber de Senneville.*

SIDRAC DU GUÉ, capitaine dans les troupes, 335.

SIMÉON (St.) Stylite; impression qu'il produit du haut de sa colonne, 82.

SOUART (Gabriel), supérieur du Séminaire de Ville-Marie; baptise Mlle Le Ber, 4.

STATUE MIRACULEUSE de Notre-Dame de Pitié apportée de France; ce que DIEU veut opérer, à son occasion, 296, 297.

SULPICE SÉVÈRE (St.); remarque qu'il fait dans ses *Dialogues*, au sujet d'une recluse, 83. Ce qu'il rapporte de St. Martin, sur le même sujet, 103 et suiv.

T.

TESTAMENT de Mlle Le Ber, 257, 261 et suiv.

TESTARD (Jeanne), 374, 375.

TRONSON, supérieur-général de St. Sulpice ; ce qu'il écrit au sujet de M. de la Colombière, 127. Console M. Jacques Le Ber, 307, 308. Lui écrit au sujet de son fils ainé, 326.

TROTTIER (Sœur Marguerite), dépositaire de la Congrégation ; ce qu'elle dit de Mlle Le Ber, à l'occasion de la construction du pensionnat, 240 et suiv. Trait qu'elle rapporte de sa confiance aux SS. Anges, 245, 246.

TRUTEAU, (Etienne), 131.

U.

URSULINES (les Religieuses) de Québec reçoivent Mlle Le Ber au nombre de leurs pensionnaires ; éloges que méritent ces dignes institutrices, 15. Ce qu'elles rapportent au sujet de Mlle Le Ber, 16 et suiv., 30, 31. Ce qu'elles disent de son amour pour l'oraison, 37, 38.

V.

VAILLANT, père et fils, périssent à la suite d'un naufrage, 351.

VALLERÈNE (de), commandant d'un détachement des troupes, 122, 123.

VARENNES (de), gouverneur des Trois-Rivières, 327.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

VAUDREUIL (de), gouverneur-général; ce qu'il écrit au ministre de la marine touchant la flotte anglaise, 222. Obtient plusieurs seigneuries, 337.

VIATIQUE (le Saint) est administré solennellement à Mlle Le Ber; dispositions admirables avec lesquelles elle le reçoit, 264 et suiv.

VIE INTÉRIEURE (la) de Marie; sert constamment de modèle à Mlle Le Ber, 45, 46. Estampe représentant la *Vie intérieure* de la très-Sainte Vierge, 210 et suiv. Dévotion de Mlle Le Ber à la *Vie intérieure* de Marie, 210, 211.

VIERGE (la Très-Sainte); dévotion de Mlle Le Ber envers la Très-Sainte Vierge, 44, 210 et suiv.

VILLE-MARIE, nom donné à la ville bâtie dans l'Ile de Montréal, pourquoi? IX. Dessein de la providence dans la fondation de Ville-Marie, XI, XII, XIII. Ville-Marie protégée contre les Anglais par les prières de Mlle Le Ber, 214 et suiv.

VISITES que fait Mlle Le Ber, 53, 63. Refuse de recevoir celles de ses petits-neveux, 204. Celles qu'elle reçoit dans sa cellule, 205, 206.

VITRUVE; ce qu'il rapporte d'une jeune fille de Corinthe, 71.

Montréal:—De l'imprimerie de John Lovell.